NOBILIAIRE
UNIVERSEL
DE FRANCE

OU RECUEIL GÉNÉRAL

DES GÉNÉALOGIES HISTORIQUES

DES MAISONS NOBLES DE CE ROYAUME

PAR

M. DE SAINT-ALLAIS

AVEC LE CONCOURS

DE MM. DE COURCELLES, L'ABBÉ DE L'ESPINES, DE SAINT-PONS

ET AUTRES GÉNÉALOGISTES CÉLÈBRES

TOME SEPTIÈME

DEUXIÈME PARTIE



PARIS

LIBRAIRIE BACHELIN-DEFLORENNE

3, QUAI MALAQUAIS, 3

MDCCCLXXIV


Biblioteka Jagiellońska
1001425436

léon, maison dont MM. d'Esclignac et de Montesquiou se font honneur d'être issus, et qui était elle-même une branche de celle des premiers rois de Navarre et d'Aragon; elle était fille de Louis-Alexandre, marquis de Polignac, et de Constance-Gabrielle-Bonne Le Vicomte de Rumain, dame d'honneur de Madame la duchesse d'Orléans; elle mourut à Lisbonne en 1799.

Madame de Polignac avait pour mère Constance-Simone-Flore-Gabrielle de Rouault, descendante du maréchal de ce nom, et pour sœur la marquise d'Usson, dame pour accompagner MADAME Elisabeth, sœur des rois Louis XVI et Louis XVIII.

La comtesse de Chambors n'a laissé qu'une fille, Caroline-Marie-Thérèse-Constance, née en 1787 et tenue sur les fonts de baptême par MONSIEUR, frère du Roi, et par MADAME duchesse d'Angoulême; elle a épousé, en 1811, Héracle-Charles-Alexandre, comte de Polignac, fils de Charles-Louis-Alexandre, comte de Polignac, maréchal-de-camp, et d'Adélaïde-Christine-Adolphe Sanguin de Livry, dame pour accompagner MADAME, épouse du roi Louis XVIII. De ce mariage sont issus:

1.° Marie-Joséphine Adélaïde-Alexandrine-Berthe de Polignac, née le 28 janvier 1812;
2.° Marie-Gabrielle-Elisabeth-Xavière de Polignac, née le 26 avril 1814.

Les branches de la Boëssière Keret, de la Boëssière Kerazlouant, Lennuic, Rosveguer, Kergozon et autres ne sont jamais sorties de Bretagne, et il n'en reste plus que celle de Lennuic, dont le chef est:

Marc-Antoine, IVe du nom, Marie Hyacinthe, marquis de la BOESSIÈRE LENNUIC, qui a été reconnu pour être issu d'ancienne noblesse de chevalerie par M. Chérin, généalogiste des ordres du roi, qui lui en a délivré certificat le 20 mars 1790.

Après avoir, pendant toute l'émigration, servi la cause du Roi de la manière la plus désintéressée, la plus active et la plus périlleuse, il fut, en 1815, un des principaux chefs du corps de l'armée royale de Bretagne, qui se forma dans le département de Morbihan.

Il se rendit de Bretagne par mer à Gand, pour y prendre les ordres de Sa Majesté, qui le promut au grade de maréchal-de-camp, par brevet du 9 mai 1815, et qui la

nomma au mois d'août suivant commandant pour le Roi, dans le département d'Ille-et-Vilaine.

Il avait épousé, en 1800, Marie-Claire-Gabrielle de Tillar de Villeneuve, dont le père avait été premier veneur de MONSIEUR, comte d'Artois.

Elle est morte en 1812, laissant cinq enfants: Marc-Antoine, V^e^ du nom, Marie-Jacques et trois filles.

Le marquis de la Boëssière a deux frères d'une autre mère que lui, et beaucoup plus jeunes.

1.° Marc-Hilaire-Bertrand-Thomas, comte de la Boëssière, marié, en 1799, à Charlotte-Marie-Josephe de Raison de Cleuziou, dont il a six garçons et quatre filles :

1.° Hilaire-Marie-Thomas-Jonathas ;
2.° Paul-Marie ;
3.° Alexis-Vincent-Marie ;
4.° Albert-Marie-Dominique ;
5.° Jonathas-Bertrand-Marie ;
6.° Bertrand-Marie ;
7.° Charlotte-Marie-Josephe ;
8.° Thomase-Marie-Marquette ;
9.° Alix-Marie ;
10.° Louise-Marie.

2.° Louis-Paul-Auguste, vicomte de la Boëssière, filleul du comte de Chambors, marié, en 1811, à Angélique-Marie de Mallier de Chassonville, fille de Daniel-Henri-Louis-Philippe-Augustin de Mallier, comte de Chassonville.

En 1815, le vicomte de la Boëssière entra volontaire dans les gardes-du-corps, dès que le retour de Bonaparte sur le sol de la France eut fait appréhender que la sûreté du Roi fût compromise. Après avoir escorté Sa Majesté jusqu'à la frontière, il accourut se réunir au corps des royalistes qui se forma dans le département des Côtes du Nord. Son zèle et sa capacité lui firent obtenir d'abord, en date du 28 juin de cette année, un brevet de capitaine de grenadiers dans cette armée, et ensuite un emploi de au cinquième régiment d'infanterie de la Garde royale. Il n'a qu'une fille :

Pauline-Antoinette-Marie, née le 31 juillet 1813.

Armes : « De sable au sautoir d'or ».

BOUILLÉ ou BOULIER DU CHARIOL (1). La maison de Bouillé est aussi distinguée par son ancienneté que par ses alliances ; dès le temps des croisades, elle était dans la classe de chevalerie : on sait que cet honneur était alors le prix du sang et la récompense des services les plus signalés rendus à la patrie, comme aussi l'apanage distinctif de la noblesse de race. (Généalogie de la maison Bouillé sur titres originaux, par d'Hozier.)

Cette maison originaire du Maine, où elle a possédé des terres considérables et contracté de grandes alliances, est cependant considérée comme une des plus anciennes et des plus nobles de la province d'Auvergne. (Coutumes d'Auvergne, par Chabrol). Elle s'y trouve effectivement établie depuis le onzième siècle. (Preuves de la cour et du Saint-Esprit pour la maison de Bouillé, par Chérin). Par le mariage d'un Hugues de Bouillé ou Bouilhetz, venu du Maine avec l'héritière de la maison du Chariol, dont il prit les armes (qui sont de gueules à la croix ancrée d'argent), ainsi que le nom, qui longtemps y a été joint à celui de Bouillé, et quelquefois même entièrement substitué.

Noble Pierre DE BOUILLÉ, dit *nobilis Petrus vir Bouilhetz*, fut présent (Gall. Christ., tom. 2, page 399. Cartulaire de Montpeyroux), avec Pierre de Chabannes, et deux autres nobles, Hugues de la Bastisse et Guillaume de Montriannay (maisons aujourd'hui éteintes) comme témoins à un acte de 1155, concernant Thibaud, abbé de Montpeyroux en Auvergne.

Autre Pierre DE BOUILLÉ OU BOILLIER, IIIe du nom, seigneur du Chariol, figure en 1328, au nombre des grands seigneurs de la province qui plaidaient avec le clergé. (Baruze, page 144; Coutumes d'Auvergne.) Et dans un acte de foi et hommage rendu par Louis de Bouillé, chevalier, seigneur du Chariol, le jeudi après la fête de Sainte-Foy, vierge, 1397, à Louis de Liste-

---

(1) Les titres anciens dénomment aussi cette maison Bouilhetz, Boillier et même Bothers conformément au nom latin qui est *Bolherii, Botherii, Boulherii*. L'usage actuel est d'écrire Bouillé; cette particularité est commune à presque tous les noms de famille anciens, dont l'orthographe a changé par l'altération des temps. (Genéalogie de la maison de Bouillé, par d'Hozier et Chérin.)

noix, chevalier, seigneur de Montaigu, et de la ville de Châteldon, pour les biens qu'il tenait de lui dans ladite ville et châtellenie, en Auvergne; il est dit qu'il les tenait, ainsi que l'avaient fait ses prédécesseurs de toute ancienneté. (*Et prædecessores suos ab antiquo*).

Cette maison a également formé en Auvergne d'illustres alliances, et elle y a possédé à diverses époques plus de trente terres seigneuriales, qu'elle perdit successivement au défaut des substitutions. (Preuves de la maison de Bouillé, par d'Hozier et Chérin).

Elle a eu des chevaliers de l'ordre de Saint-Michel, alors l'Ordre du Roi, sous Louis XI et sous François I[er]; et du Saint-Esprit, sous Henri III et sous Louis XVI; des prélats de l'église, des comtes de Brioude et de Lyon; des commandeurs de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, en 1351; et depuis un Christophe-Alexandre de Bouillé du Chariol (dit le commandeur du Chariol), qui se signala particulièrement à la défaite de la flotte turque aux Dardanelles. (Preuves de la maison de Bouillé, par d'Hozier.) Il eut la dignité de conservateur de l'ordre, et mourut chef d'escadre des armées navales.

La maison de l'Hermite ou l'Armite de la Faye, aussi très-distinguée (Procès-verbal de la Coûtume d'Auvergne), et dont était un des six nobles députés de la Basse-Auvergne, pour rédiger et signer la coutume (Baluze, tom. 2, page 221), est la même dans l'origine que celle de Bouillé. Cette branche avait quitté son nom pour prendre celui de sa terre, qui est un ermitage. L'Hermite de la Faye, chevalier, était chambellan du roi et sénéchal de Nimes et de Beaucaire en 1413.

En 1365, par contrat du 5 octobre, Jeanne de Bouillé, fille de Jean de Bouillé, seigneur de la Morelière (Histoire des grands officiers de la couronne. — Généalogie de la maison du Guesclin), fut mariée à Olivier du Guesclin, seigneur de Véruzé, cousin-germain du fameux connétable Bertrand du Guesclin.

Par contrat du 8 octobre 1534, haut et puissant seigneur messire Antoine de Bouillé, chevalier, seigneur du Chariol et de Camptoing, baron d'Oroze ou Aurouze, de Tinières et d'Alteret, fils de noble et puissant seigneur messire Gaspard de Bouillé, *aliàs* du Chariol, chevalier, seigneur dudit lieu et de Rochefort, et baron

d'Oroze, de Tinières, et d'Alteret du chef de demoiselle Anne d'Urfé, sa femme (1); épousa, en secondes noces demoiselle Jeanne de Joyeuse, fille de haut et puissant seigneur messire Charles de Joyeuse, chevalier, vicomte dudit Joyeuse, et de dame Françoise de Meuillon. Elle était cousine-germaine de Guillaume, vicomte de Joyeuse, maréchal de France, mort en 1592, et tante, à la mode de Bretagne, d'Anne, duc de Joyeuse, pair et amiral de France, tué à la bataille de Coutras, et qui avait épousé, en 1581, Marguerite de Lorraine, reine de France, femme de Henri III, de François, cardinal de Joyeuse, mort en 1615, et de Henri, duc de Joyeuse, pair et maréchal de France, si connu sous le nom de Père Ange, mort en 1608.

Cet Antoine DE BOUILLÉ avait épousé, en premières noces, dame Catherine d'Estaing, veuve de Jean de Cardaillac, baron de la Capelle, gouverneur de Bayonne, commandant l'artillerie au voyage de Fontarabie sous l'amiral de Bonnivet, fille de Guillaume, dit Guillot

---

(1) Anne d'Urfé était nièce de Pierre d'Urfé, grand écuyer de France, fille de noble et puissant messire Jean d'Urfé, dit Paillart, chevalier, seigneur et baron d'Orlhac de Tinières, d'Oroze, de Beaulieu, etc. etc. Conseiller et chambellan du roi, et de dame Isabeau de Langheac, sa première femme, et sœur de ce vaillant chevalier, Gaspard d'Urfé, baron d'Oroze, qui fut l'ami et le frère d'armes de Bayard. (Histoire du chevalier Bayard.)

Il est intéressant de rectifier à l'occasion de cette alliance et de celle subséquente, entre Antoine de Bouillé et Jeanne de Joyeuse, une erreur qui se trouve dans l'histoire des grands officiers de la couronne à l'article de la maison d'Urfé, vol. 8, pag. 499, et aussi à l'article de la maison de Joyeuse, vol. 3, pag. 838. On y lit que Jeanne Joyeuse épousa Gaspard d'Urfé, baron d'Auroze, second fils de Jean d'Urfé, dit Paillart, baron d'Auroze et d'Isabeau de Langeac. Ce fait n'a pu être établi dans cet ouvrage que sur des mémoires infidèles, étant prouvé incontestablement par plusieurs actes authentiques, que cette Jeanne de Joyeuse fut mariée par contrat du 8 octobre 1534 (âgée alors de 15 ans) avec haut et puissant seigneur messire Antoine de Bouillé du Chariol, chevalier, seigneur dudit lieu; baron d'Aurouze et de Tinières. (Preuves de la maison de Bouillé, par d'Hozier et Chérin). Le contrat original de ce mariage a été produit en bonne et due forme. Gaspard d'Urfé était baron d'Orouze du chef d'Isabeau de Langeac, sa mère, et Antoine de Bouillé du Chariol, fils d'Anne d'Urfé, sœur dudit Gaspard, devint aussi baron d'Orouze du chef de celle-ci. On aura trouvé dans quelques mémoires, que Jeanne de Joyeuse était femme du baron d'Aurouze et on lui aura donné mal-à-propos pour mari Gaspard d'Urfé d'Oroze.

d'Estaing, chevalier, seigneur de Murols, de Lugarde et de Valentine, baron d'Estaing, de Landorre et de Salmeich, vicomte de Cadars et de Cheilane, gouverneur du pays de Bodène, etc., etc., et de dame Anne d'Esparron.

Autre Antoine DE BOUILLÉ, IIIe du nom, seigneur de Coulanges et du Vialard, épousa, par contrat du 10 février 1548, demoiselle Catherine de Châlon, dont la maison possédait la principauté d'Orange, qu'elle porta par mariage dans celle de Nassau si illustre, et aujourd'hui souveraine du royaume des Pays-Bas.

René de BOUILLÉ fut marié au commencement du seizème siècle, avec Jacqueline d'Estouteville, comtesse de Créance en Normandie. — Madeleine de Bouillé, née de ce mariage, épousa, le 14 octobre 1657, Louis, vicomte de Rochechouart. (P. Anselme, Dictionnaire de la Noblesse. Coûtumes d'Auvergne).

La maison d'Estouteville, qui descendait des anciens rois de Hongrie, s'éteignit dans Adrienne, duchesse d'Estouteville, qui épousa, en 1534, François de Bourbon, comte de Saint-Pol, et fut mère de la duchesse de Longueville, qui mourut en 1600, et porta cet héritage dans la maison d'Orléans.

En outre des alliances dont il vient d'être fait mention, les différentes branches de la maison de Bouillé en ont contracté de directes avec celles de la Tour-d'Auvergne, de la Roche-Aimon, de la Roche-Briam, de Lastic, de la Fayette, Montrevel, Chabannes, Curton, d'Estaing, de Langéac, de la Rochefoucault, de Châteauneuf-Randon, de Pons-de-la-Grange, d'Aureilhe, de Lignerac, de Rochefort-d'Ailly, de Clavières-de-Saint-Agrève, de la Roue, Chovigny-de-Blot, de Laval, de Longue-Année, d'Alègre, de la Guiche-Saint-Geran, Dallet, du Prat, de Chavagnac, de Bourdeilles, de Guillaumanches, de Bosredon, etc., etc.,

La généalogie de cette maison dressée sur titres originaux, et certifiée véritable par le sieur d'Hozier de Sérigny, juge d'armes de la noblesse de France, se trouve inserée avec copie des preuves à l'appui au septième registre, tom. 11 de l'Armorial général du royaume. Elle a été reproduite également par le sieur Chérin, généalogiste des ordres du roi à diverses époques, en

tr'autres en 1783, lorsque M. le marquis de Bouillé fut reçu chevalier du Saint-Esprit, et en 1785 et 1786, lorsque M. le comte et M. le vicomte de Bouillé firent leurs preuves pour monter dans les carrosses, conformément à l'ordonnance du roi, en date du 17 avril 1760.

Elle est aussi mentionnée dans les ouvrages suivants; 1.° Coutumes d'Auvergne, par Chabrol, tom. 4, pages 29, 74, 75, 203, 534, 538, 738, et suivantes, 749, 766, 775, 778, 787, 797, et 815; 2.° Dictionnaire de la Noblesse, article Bouillé; 3.° Histoire des grands officiers de la couronne, par le P. Anselme; 4.° Baluze; 5.° Gallia-Christiana; 6.° Histoire de l'ordre du Saint-Esprit, par Sainte-Foix, etc., etc.

La branche du Maine de cette maison, qui portait » d'argent à la fasce de gueules, frétée de sable, accom- » pagnée de deux burelles de gueules », (lesquelles armes sont originairement celles de la maison Bouillé), et qui avait eu un chevalier du Saint-Esprit sous Henri III, à la promotion de 1585, en la personne de René de Bouillé, comte de Créance, capitaine de cinquante hommes d'armes, conseiller d'état, gouverneur de Carlat et de Périgueux, s'est éteinte dans Renée-Eléonore de Bouillé, fille unique de René, marquis de Bouillé, comte de Créance, et femme de Henri de Daillon, duc du Lude, grand-maître de l'artillerie, premier gentilhomme de la chambre du roi, chevalier de ses ordres, mort en 1685, sans enfants.

Les terres qui appartenaient à cette branche dans le Maine et l'Anjou, et entr'autres, celle de Bouillé, érigée en marquisat sous Louis XIII, passèrent à diverses familles, qui par un abus trop souffert autrefois, en prirent les titres et même le nom.

Les branches auvergnates encore existantes, ont toutes pour tige commune :

Guillaume DE BOUILLÉ, Ier du nom, chevalier, seigneur du Chariol, vivant en 1254, ainsi qu'il est constaté, par un acte du mois de mars de cette année, par lequel il reconnaissait tenir en fief, entr'autres biens, toutes les dîmes qu'il possédait dans la paroisse de celle de cette même abbaye de Montpeyroux en Auvergne (Cartulaire de Montpeyroux, où cent ans auparavant, en 1155, noble Pierre de Bouillé, son aïeul, avait as-

sisté comme témoin, ainsi que nous l'avons dit plus haut, à un acte concernant l'abbé Thibaud. Il avait épousé Edevine de Tournon.

Au neuvième degré de sa descendance, il se forma deux branches. L'aînée fut continuée par :

Noble et puissant seigneur Pierre DE BOUILLÉ, IVe du nom, chevalier, seigneur du Chariol et de Neyronde, conseiller et chambellan du roi, ainsi qu'il est constaté par plusieurs actes, et un entr'autres, d'une fondation de vicairie, du 19 mars 1475. Il avait épousé Catherine de la Roue (1).

Son frère Antoine DE BOUILLÉ, Ier du nom, dit du Chariol, chevalier, seigneur de Coulanges et du Vialard, gouverneur du château d'Usson, qualifié noble et puissant homme, fut auteur de la seconde branche. Il avait épousé demoiselle Agnès de Crestes.

L'aînée de ces deux branches est aujourd'hui représentée, ainsi qu'il suit, au dix-septième degré, par :

PREMIÈRE BRANCHE.

XVII. François-Marie-Michel DE BOUILLÉ DU CHARIOL, comte de Bouillé, colonel, aide-de-camp de S. A. R. MONSIEUR, frère du roi, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis et de ceux de l'Etoile-Polaire et de Saint-Jean de Jérusalem, né le 13 janvier 1779, fils de feu haut et puissant seigneur messire Pierre-Christophe de Bouillé du Chariol, comte de Bouillé, seigneur d'Hauterive, etc., en son vivant colonel du régiment de Viennois, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis et de celui de Cincinnatus, et de demoiselle Marie-Camille-Angélique de Leyritz. De son mariage, accordé par contrat du 5 novembre 1804, avec demoiselle Marie-Louise de Carrère, il y a les enfants qui suivent :

1.° Jacques-Marie-Gaston, né à Paris le 21 octobre 1807;

---

(1) Ancienne et puissante maison, éteinte dans la personne de Jacques de La Roue, chevalier de l'ordre du Roi, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances en 1570.

2.° Louise-Caroline-Rose, née à Paris le premier mars 1815;

3.° Adèle-Amélie-Rose de Bouillé du Chariol, sœur de François-Marie-Michel, née le 18 février 1790, a épousé, par contrat du 25 février 1815, Arthur, comte de Pons de la Grange.

SECONDE BRANCHE.

Elle est représentée aujourd'hui, au dix-huitième degré, par :

XVIII. 1.° Francois-Gabriel DE BOUILLÉ DU TRONÇAY, baron de Bouillé, colonel, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, né le 20 avril 1766, marié, par contrat du 7 avril 1797, avec demoiselle Elisabeth de Jay de Beaufort, dont une fille, née le 21 novembre 1806.

XVIII. 2.° Claude DE BOUILLÉ DU CHARIOL-D'AUTHERAT, vicomte de Bouillé, cousin-germain du précédent, né le 10 décembre 1756, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, marié, en 1786, à Marie-Guillelmine Pinel du Manoir, de laquelle sont issus :

1.° François-Claude-Amour-René-Albert, né le 21 septembre 1787, marié, le 2 janvier 1812, à Rosalie-Pierrette de Forestier, dont une fille;
2.° Arthur-Philippe-Guillaume-Parfait, né le 18 février 1790, capitaine de cavalerie, aide-de-camp du maréchal duc de Reggio, et chevalier de la Légion d'honneur.

XVIII. 3.° Jean-Baptiste DE BOUILLÉ DU CHARIOL-D'AUTHERAT, abbé de Bouillé, né le 6 juin 1759, ancien aumônier de la Reine Marie-Antoinette d'Autriche, femme de Louis XVI, chanoine, comte de Vienne, etc.

TROISIÈME BRANCHE.

Au douzième degré de la seconde branche, Antoine de Bouillé du Chariol, IVe du nom, fils d'Antoine de Bouillé du Chariol, seigneur de Coulanges, et de Catherine de Châlon, fut auteur de la troisième branche. Il avait épousé, par contrat du 17 novembre 1590, demoiselle Claude de Saint-Geron, ou Saint-Giron, morte

avant le 24 septembre 1623, fille de noble messire Michel de Saint-Geron ou Saint-Giron, chevalier, et de demoiselle Louise de Rochefort. Il eut de ce mariage :

XIII. Jacques DE BOUILLÉ DU CHARIOL, écuyer, seigneur de Saint-Geron, de Salles, de Balsat, de Rioux-Martin, de Cambe, d'Unin et autres lieux, qui fut marié, par contrat du 10 février 1630, avec demoiselle Charlotte Bourdeilles ou Bourdelles (1), fille de noble messire Charles de Bourdeilles ou Bourdelles du Pouget, écuyer, et de demoiselle Anne de Villatte, sa veuve. Il vint de ce mariage :

XIV. Antoine DE BOUILLÉ DU CHARIOL, V^e^ du nom, chevalier, baron d'Alteret, seigneur de Saint-Geron, de Vidières et des Chariols (2), qui épousa en premières noces demoiselle Charlotte de Ponteaux, et en secondes noces par contrat du 22 février 1694, demoiselle Marie-Madeleine de Motier de la Fayette de Champestières, fille de Charles de Motier de la Fayette de Champestières, chevalier, seigneur et baron de Vissac, et de dame Marie de Pons de la Grange. Il eut de ce second mariage les enfants qui suivent :

1.° Guillaume-Antoine de Bouillé du Chariol, qui continua la descendance ;
2.° Nicolas de Bouillé du Chariol, né en 1702, comte de Lyon en 1722, doyen de ce chapitre noble en 1754, premier aumônier du roi Louis XV en 1757, sacré évêque d'Autun en 1758, et conseiller d'état en 1761, mort en 1767.

XV. Guillaume-Antoine DE BOUILLÉ DU CHARIOL, comte de Bouillé, né en 1699, chevalier, baron d'Alteret, marquis de Cluzel-Saint-Eble, seigneur de Saint-Geron, de Vidières, etc., épousa en premières noces, par contrat du 10 mars 1725, demoiselle Marie-Albertine-Josephe-Amour de Clavières de Saint-Agrève, fille de Jean de Clavières, chevalier, seigneur et baron de Saint-Agrève dans le Haut-Vivarais, et de Clavières, et de

---

(1) Maison dont était Brantôme.

(2) Il ne faut pas confondre cette terre, avec l'ancienne seigneurie du Charriol possédée depuis si longtemps par la maison de Bouillé.

dame Marie d'Hamal; et se remaria, en 1745, avec demoiselle Anne-Marie Chevalier d'Enfrenel, fille de N.... , chevalier, baron d'Enfrenel, et de demoiselle Anne-d'Ailly. Ses enfants furent :

Du premier lit :

1.° François-Claude-Amour de Bouillé du Chariol, qui continua la descendance;

Du second lit :

2° Antoinette-Louise-Nicolle de Bouillé du Chariol, mariée, par contrat du 3 février 1768, à Maximilien, comte de Bosredon.

XVI. François-Claude-Amour DE BOUILLÉ DU CHARIOL, marquis de Bouillé, seigneur de Saint-Geron et de Brugeac, baron d'Alteret, marquis du Cluzel-Saint-Eble, etc., né le 19 novembre 1739, au château du Cluzel, en Auvergne; après s'être distingué par de brillants faits d'armes dans la guerre de sept ans, avait été fait successivement colonel d'un régiment d'infanterie de son nom, depuis Vexin, en 1761, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, brigadier des armées du roi, gouverneur de la Guadeloupe en 1768, gouverneur général des Isles-du-Vent en 1777, maréchal des camps et armées du roi en 1778; il s'illustra par ses succès contre les Anglais pendant la guerre d'Amérique, et leur enleva les îles de la Dominique, de Tabago, Saint-Eustache, Saint-Christophe, Néris et Montserrat; fut lieutenant-général des armées du roi le 19 avril 1782, nommé chevalier des Ordres du Roi à la Pentecôte 1783, et reçu le premier janvier 1784, fut membre des deux assemblées des notables du royaume convoqués par Louis XVI en 1787 et 1788; commandant de la province des Trois-Evêchés en 1789, il joignit à ce commandement celui de la Lorraine, de l'Alsace et de la Franche-Comté; fut général en chef de l'armée de Meuse, Sarre et Moselle en 1790; gagna l'affaire de Nancy contre les rebelles, le 31 août 1790, et refusa alors le bâton de maréchal de France que le roi voulut lui donner, ainsi que la preuve en existe dans une lettre que lui écrivit à ce sujet M. le comte de la Tour-du-Pin, alors ministre de la guerre,

de la part de Sa Majesté, alléguant pour motif de son refus, qu'il ne voulait point que les factieux pussent croire que son dévoûment au roi et ses services fussent achetés par cette grâce. Il fit un généreux effort pour sauver le roi Louis XVI le 21 juin 1791. Après la malheureuse issue de cette entreprise, il entra au service du roi de Suède Gustave III, comme lieutenant-général de ses armées, et mourut à Londres le 14 novembre 1800, dans la soixante-unième année de son âge. De son mariage, accordé par contrat du 6 juillet 1768, avec demoiselle Marie-Louise-Guillemette de Bégue, il a eu les enfants qui suivent :

1.° Louis-Joseph-Amour de Bouillé du Chariol ;

2.° François-Guillaume-Antoine de Bouillé du Chariol ;

3.° Cécile-Emilie-Céleste-Eléonore, mariée, par contrat du 9 mars 1791, à François-Jules-Gaspard, vicomte de Contades, petit-fils du maréchal de ce nom, morte à Paris le 16 mai 1801.

XVII. 1.° Louis-Joseph-Amour DE BOUILLÉ DU CHARIOL, marquis de Bouillé, né le premier mai 1769, aide-de-camp du roi de Suède Gustave III, en 1791, ensuite colonel-propriétaire du régiment des Hullans britanniques en 1793, aujourd'hui lieutenant-général des armées du roi, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis et de celui de la Légion d'honneur. De son mariage, accordé par contrat du 30 avril 1798, avec demoiselle Anne-Marie-Robertine-Hélène Joséphine Walsh de Serrant, est issu :

Amour-Louis-Charles-René, né à Paris le 26 mai 1802.

XVII. 2.° François-Guillaume-Antoine DE BOUILLÉ DU CHARIOL, dit le comte François de Bouillé, né le 8 mai 1770, colonel de cavalerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis et de celui de Saint-Jean de Jérusalem. Il épousa, par contrat du 14 mai 1799, demoiselle Rose-Antoinette de Jorna, de laquelle est issu :

Jules-François-Amour, né le 16 mars 1800.

Armes : La maison de Bouillé, depuis son alliance

avec l'héritière du Chariol, a toujours porté : « De » gueules, à la croix ancrée d'argent.

» *Devises :* { *A vero bello Christi ;*
Tout par labeur.

» *Cri de guerre :* LE CHARIOL ».

PELLERIN DE GAUVILLE (LE), en Normandie, famille des plus anciennes de cette province :

Marc-Antoine-François LE PELLERIN, marquis DE GAUVILLE, lieutenant-général, commandant le second bataillon des Gardes-Françaises, gouverneur de Neuf-Brissac en 1761, marié, le 30 octobre 1740, à Madeleine le Gendre, nièce de madame Crozat, aïeule de la duchesse de Choiseul et de la maréchale de Broglie, a eu de ce mariage :

1.° Marc-Antoine, né le 22 août 1741, colonel du régiment de Cambrésis ;

2.° Marguerite, née le 13 juin 1743.

Charles-Nicolas LE PELLERIN, baron DE GAUVILLE, frère de Marc-Antoine-François, était seigneur de Neuillé, Pontpierre, Souzay, etc. etc., chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, capitaine au régiment de la Marine. Il avait épousé Marie-Louise Carré ; il est mort en 1793. Il a laissé :

1.° Antoine-Charles le Pellerin, marquis de Gauville, officier au régiment des Gardes-Françaises, puis mousquetaire noir, né le 17 juillet 1758 ; il est marié à Louise-Victoire de Perrochel, de laquelle il a : 1.° Antoine-Charles le Pellerin de Gauville, né le 9 mars 1787 ; 2.° Marie-Louise-Françoise-Amélie, née en janvier 1788 ; 3.° Louise-Charlotte-Antoinette, née le 30 janvier 1802 ;

2.° Antoine-Mathurin le Pellerin, baron de Gauville, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, marié à Rouen, à mademoiselle Paix-de-Cœur, dont il a quatre enfants.

Armes : « D'or, au chevron de gueules, chargé de

» quatorze losanges d'argent, posées en deux chevrons ; » au chef de sable, chargé de trois coquilles du troisième » émail. Couronne de marquis. Supports, deux lions ».

PARC (DU). La maison du Parc, de Bretagne, dont l'origine se perd dans la nuit des temps, descend, selon plusieurs écrivains, des anciens souverains de cette province par les seigneurs d'Avaugour (1). Dom Lobineau le dit formellement dans la Vie du comte de Blois. La Chesnaye des Bois le répète, et on y lit ce qui suit dans la généalogie de la maison de Lesquen.

» Il y avait alors en Bretagne deux branches issues de » la maison d'Avaugour connues sous le nom de *du Parc*. » On voit dans ces mêmes temps un Pierre du Parc » marié à Jeanne de Dol : il était fils d'Henri du Parc » et de Jeanne de Brive. Il est dit qu'ils ont eu deux filles » Jeanne et Renée. La dot de Jeanne mariée à Guil- » laume de Lesquen était telle, qu'on n'en donnait de » pareilles qu'aux filles des maisons les plus distinguées : » ce qui donne à penser que cette Jeanne du Parc était » fille de Pierre du Parc de la maison d'Avaugour et » de Jeanne de Dol ». (Voyez la Chesnaye des Bois, tome 8, pages 637 et 638). Et ce qui prouve encore mieux l'identité des branches d'Avaugour et du Parc, c'est qu'Olivier Hersent signa le contrat de mariage de ladite du Parc Avaugour pour son cousin Thomas du Parc. (Voyez dom Morice, page 581).

On voit aussi cette descendance sur un tombeau dans l'église des Carmélites de Gisors en Normandie.

Voici ce que portent les registres de la noblesse de France (2e registre, pages 2 et 23). « Un des puînés » fut Guillaume d'Avaugour, seigneur du Parc (2), » qui prit le nom de cette terre, etc. C'est de là qu'est

---

La baronnie d'Avaugour, située en l'évêché de Tréguier, à deux lieues de Guingamp, est la première de cette province. Le duc François II la donna à son fils naturel François, qui forma une branche d'Avaugour de Vertus qu'il ne faut pas confondre avec les anciens d'Avaugour.

(2) Guillaume du Parc Avaugour, tué en 1372 à la bataille d'Aurai, ne laissa point de postérité.

» venu en Bretagne le proverbe *Où gît Avaugour du*
» *Parc à son tour*, ce qui s'accorde avec la coûtume
» de cette province, qu dit, art. 258, *qu'en ligne directe*,
» *le mort saisit le vif*. Une preuve non moins certaine
» est celle qui résulte des armes des maisons d'Avaugour
» et du Parc. Les fiefs qui dans leur origine étaient des
» bénéfices à vie, devinrent héréditaires sous Hugues
» Capet. Par une suite de la propriété les seigneurs pri-
» rent les noms de leurs terres dans l'onzième siècle. Ces
» noms commencèrent à devenir propres aux familles
» par succession de temps. Ce fut l'ouvrage de la ré-
» volution qui se fit quand la possession précaire des fiefs
» fut changée en propriété incommutable. Les armoiries
» commençaient. Comme on était armé de toutes pièces
» à la guerre, aux duels, aux combats judiciaires, aux
» joutes et tournois, un homme armé de fer était mé-
» connaissable. Pour le distinguer il fallut que chacun
» prît des couleurs, des émaux, des métaux : de là vient
» le blason. Les armoiries varièrent dans chaque fa-
» mille. Elles ne furent pas d'abord plus certaines que
» les noms. Les aînés fondés sur le gouvernement féodal
» et sur l'indivisibilité des fiefs, exerçaient sur leurs
» puînés une domination absolue. Elle ne se borna pas
» alors à les réduire à de simples pensions et à bienfait
» suivant l'assisse du comte Geoffroy. Ces aînés puissants
» forcèrent leurs cadets à changer d'armes, à les briser ».

« D'Avaugour portait d'argent au chef de gueules avec
» le cri de guerre *honour*, *honour à dou Parc Avau-*
» *gour*. (Abrégé de Menestrier, édition de Lyon de 1673,
» page 78. Science des armoiries, par Geliot, Paris 1661,
» page 144). *Du Parc* porte d'argent à la triple jumelle
» de gueules. Ces armes dénotent et démontrent la des-
» cendance d'Avaugour. Les jumelles sont en effet une
» double brisure à laquelle on reconnaît le deuxième fils
» des descendants du premier sixième. (Chasseneux, Fa-
» vier, et Geliot, *ibidem*, page 144). C'est ici une preuve
» écrite et fondée sur les règles de l'art héraldique,
» et sur la maxime constante, *signum retinet signum* ».

« Cette preuve indestructible est fortifiée par tout ce
» ce qui la suit. Services militaires, emplois considéra-
» bles, gouvernements, chevalerie, possession de grandes
» terres, et alliances continuellement assorties depuis
» plus de six siècles, à la splendeur tirée de l'origine

» des souverains de Bretagne ». (Généalogie de la maison du Parc, par M. Tatin des Rivierres).

Les aînés des seigneurs de la Motte du Parc (1), et précédemment de la Rochepagu, avaient d'abord porté d'argent au croissant de gueules, comme on le voit dans un vieux armorial breton. Il portèrent ensuite les trois jumelles, comme on le voit pour Bertrand du Parc; mais Charles du Parc, son frère, adopta les armes de l'ancienne maison de Paynel, en épousant une héritière de cette famille. D'or à deux fasces d'azur, accompagnées de neuf merlettes de gueules, 4, 3 et 2; qui furent prises après lui par la branche établie en Normandie; mais pour conserver la trace de son origine, cette branche, qui n'avait jamais quitté la devise *vaincre* ou *mourir*, ainsi que l'aigle et le lion pour supports, brisait ses armes d'un franc quartier de Bretagne, qui est d'hermine: ce qui réduit les merlettes à sept, comme on le voit à Cresnay, Avranches, etc. Les aînés avaient, à tort pendant quelque temps, quitté cette brisure honorable, comme on le voyait à Châteaugontier, Azé, Ingrande, etc. Les cadets revenus aînés l'ont conservée et ont fini par réunir aux armes des Paynel les trois jumelles qu'ont portées constamment les branches restées en Bretagne.

Les branches diverses de la maison du Parc ont fait à différentes époques leurs preuves de très-ancienne et très-noble extraction.

Bertrand du Parc, seigneur en partie de Cresnay près Avranches, fit ses preuves en 1463 sous Raymond Monfault, et comme il fallait qu'elles fussent au moins de quatre degrés, remontait donc ainsi à *Alain du Parc*, IIIe du nom, seigneur de la Motte du Parc en Bretagne, (Voyez à la biliothèque du Roi, les Recherches de Monfault, élection d'Avranches, sergenterie de Roussel, et le tableau généalogique de la noblesse, par le comte de Waroquier, tome 4, page 39.)

Nicolas du Parc, baron de Cresnay, fit ses preuves en 1541, tant pour lui que pour Adrien du Parc, chevalier

---

(1) Il est d'usage en Bretagne de mettre souvent le nom de la terre avant le nom de famille; ainsi, on dit *La Motte du Parc*, pour du Parc La Motte; La Motte Piquet, au lieu de Piquet la Motte.

de l'ordre du roi, baron d'Ingrande, etc., et François du Parc, grand doyen du Mans, seigneur de Beaumanoir, etc. Ses frères qui constataient que Guillaume du Parc, son quartaïeul en son vivant seigneur d'Availlis, la Rochelle, etc., fut conjoint en mariage avec demoiselle Guillemette de Romilly, près Fougères en Bretagne, d'une très-ancienne noblesse. Lequel Guillaume était sorti et issu de la maison de la Motte du Parc de Bretagne.

Lesdites preuves furent faites devant les élus de Mortain, commissaires de monseigneur le général de Normandie « pour la justification et vérification, de leurs » droits, libertés et priviléges de noblesse, et que leurs » prédécesseurs et eux de tous temps et ancienneté, sont » issus, procréés et descendus de noble ligne, joui et » usé dudit privilége de noblesse, et reçu noblement suivant les armes ». (Une copie en forme desdites preuves est déposée à l'hôtel-de-ville de Bayreuth en Franconie).

Robert et Guyon du Parc, frères, seigneurs du Mesnil, Barville, etc., prouvèrent leur noble et ancienne extraction, et obtinrent des lettres de maintenue, le 18 septembre 1624.

Ledit Robert, baron du Mesnil, Cresnay, etc., obtint encore en 1641, comme ancien noble, des lettres de maintenue qui remontent sa filiation jusqu'à Jean du Parc, baron des Cresnays, Bernières, etc., son trisaïeul, et le déchargent du droit de franc-fief.

Enfin, le même Robert du Parc, fit encore ses preuves devant Chamillard, commissaire du roi, pour la vérification des titres de noblesse en Normandie, et obtint de lui en 1668, des lettres de maintenue dans lesquelles ledit commissaire certifie que Robert du Parc, est ancien noble et descend en ligne directe de Bertrand du Parc, baron d'Ingrande, Cresnay, etc.; son bisaïeul, et que ses ancêtres étaient nobles du temps de Monfault. (Voyez les Recherches de Chamillard, élection de Valogne, sergenterie du Val de Cères).

Le comte du Parc existant aujourd'hui et ayant pour trisaïeul ledit Robert du Parc, a produit les lettres de maintenue précitées dans les preuves qu'il a faites devant Chérin, généalogiste de la cour, et il a eu l'honneur de monter dans les carrosses du roi, et de suivre Sa Majesté à la chasse, le 11 avril 1788. (Voyez la Gazette de

France, du 18 avril 1788, et le Mercure de France, du 26 avril 1788) ; et la comtesse du Parc, née Caillebot la Salle, a été présentée par madame la duchesse de Mortemart, sa cousine, le 27 avril 1788. (Voyez la Gazette de France,du 2 mai, et le Mercure de France, du 10 mai 1788).

Parmi les individus qui, sous le nom du Parc, furent les plus illustrés par leurs services ou leurs emplois, on doit remarquer :

Alain du Parc et Robert son frère, capitaines d'hommes d'armes dans le treizième siècle, qui signèrent comme parents les partages faits en 1270 entre Alain, vicomte de Rohan, et ses puînés.

N.... du Parc (Alain), qui fut, en 1306, comme parent, un de exécuteurs du testament du duc Jean II.

Maurice du Parc, un des chevaliers du combat des trente, en 1351 (1). Sa valeur fut tellement reconnue, que le roi d'Angleterre partant pour aller délivrer Chizay, ses soldats voulaient tuer tous les Bretons, excepté le connétable, Maurice du Parc et Geoffroi Kerimet. Le combat de Chizay eut lieu le..... 1372. Alain de Beaumanoir et Maurice du Parc commandèrent l'aile gauche dans cette journée. (Dom Morice, tome 1, pages 242 et 243).

Henri du Parc, seigneur de la Rochejagu, grand et premier chambellan, capitaine d'hommes d'armes, qui fut un des conservateurs de la trêve conclue en 1414 entre l'Angleterre et la Bretagne. Il fut en 1420, comme parent, un des signataires du contrat de mariage de Louis

---

(1) Le combat des trente eut lieu au Chesne de Millevoye entre Josselin et Ploermel, le 27 mars 1351. Les trente chevaliers Bretons commandés par Baumanoir, étaient les Sires de Tintiniac, Guy de Rochefort, Yves Charruel, Robin Raguenel, Huon de Saint-Yvon, Caro de Bodegat, Olivier Arrel, Geoffroy du Bois, Jean Rousselet, Guillaume de Montauban, Alair de Tintiniac, Tristan de Pestivien, Alain de Kerenrais, Olivier de Keranrais son oncle, Louis Goyon, Geoffroy de la Roche, Guyon de Pontblanc, Geoffroy de Beaucorps, Maurice du Parc, Jean de Serent, les deux Fontenay, Geoffroy Poulard, Maurice et Geslin de Tronquidy, Guillaume de la Lande, Olivier de Monteville, Simon Richard, Guillaume de la Mache et Geoffroy Melon. (Voyez dom Morice, tome 1, page 273.)

d'Anjou avec Isabelle de Bretagne, dont il avait arrêté les articles en 1417. (Dom Morice.)

Charles et Bertrand du Parc, seigneurs de la Motte-du-Parc, frères, furent, dans le quatorzième siècle, capitaines d'hommes d'armes, chambellans, et ce dernier, en outre, maître de l'artillerie. Ledit Charles, qui était aussi capitaine de Jugon et de Fougères, fut tué en 1487, au poste de Guemené, et le duc, dit l'historien, *n'avait pas beaucoup d'officiers comme lui*. Ledit Bertrand, capitaine de Vannes et de Redon, fut envoyé par le duc, en 1462, comme ambassadeur, à Rouen, pour porter mille écus d'or à la reine détrônée d'Angleterre, et parmi les commissaires nommés par le duc en 1477, on remarque nos biens chers et amés *cousins* et féaux Bertrand du Parc. etc. (Voyez dom Morice, dom Lobineau, frère du Paz.)

Adrien du Parc, chevalier de l'ordre du Roi, baron d'Ingrande, etc., était un des chefs du parti catholique sous Charles IX et Henri III. Guy du Parc, baron d'Ingrande, son fils, fut un des principaux seigneurs catholiques tués à la bataille de Jarnac, en 1569. (Voyez les Mémoires du marquis de Castelnau, tom. 2, pages 630, 638 et 639.) On trouve dans les ouvrages du père Montfaucon la lettre d'Henri III, alors duc d'Anjou, au baron d'Ingrande, sur la mort de son fils.

François du Parc, marquis des Cresnays, baron des Biards, etc., chevalier de l'ordre du Roi, etc., fut tué à la bataille d'Ivry, en 1590, portant la cornette du duc de Montpensier. Il avait été envoyé comme ambassadeur pour traiter de la paix. (Voyez les Mémoires de Condé, de la Ligue.)

Nota. On voit qu'Adrien et François du Parc étaient chevaliers de l'ordre du Roi avant l'institution de l'ordre du Saint-Esprit, ce qui était alors en France la distinction la plus honorable.

La maison du Parc fut dans tous les temps fidèle à sa religion et à son souverain. Le nom du Parc qui, comme on l'a vu, figura avec honneur au combat des trente, en 1351, aux batailles de Jarnac et d'Ivry, a pu être encore remarqué au nombre des braves et zélés royalistes qui, le 31 mars 1814, arborèrent la cocarde blanche sur

la place Louis XV, pour aller au-devant des alliés. On y compte quatre du Parc, le comte du Parc et ses trois fils, Maurice, Henri et Louis, ex-gardes du corps du roi, et ayant fait tous quatre la campagne de Bethune dans la compagnie écossaise.

L'histoire nous apprend qu'Henri, Ier du nom, troisième fils d'Etienne, comte de Penthièvre (1), et d'Avoise, comtesse de Guingamp, fut chef de la maison d'Avaugour. Il épousa en 1151, Mathilde de Vendôme, et mourut en 1190. Il eut deux fils: 1.° Alain, comte de Goello et d'Avaugour, qui forma la branche aînée; 2.° Conan, comte de Bretagne, qui, selon frère du Paz, fut père d'Alain, lequel, selon de vieux mémoires domestiques, et selon les preuves de noble extraction et de grande fortune que fit, en 1637, Vincent du Parc, seigneur de Locmaria, pour l'enregistrement de ses lettres de marquis, fut chef d'une des deux branches de la maison d'Avaugour, qui, selon dom Lobineau, prirent le nom du Parc, et c'est à lui qu'on va commencer la filiation.

I. Alain d'Avaugour, Ier du nom, seigneur du Parc, dans la paroisse de Gourray (2), vivant en 1237, qualifié de chevalier dans un titre latin qui prouve que les dîmes de cette paroisse lui appartenaient en partie, était fils de Conan, comte de Bretagne. Il eut pour fils:

1.° Hugues, chevalier, marié, vers l'an 1270, avec Marie de Chauchix, dont il eut Derien du Parc, capitaine des Marches d'Anjou et du Maine, vivant en 1336. Il eut pour fils:

---

(1) *Etienne* était fils d'*Enclon*, comte de Penthievre, deuxième fils de *Goffroy*, comte de Rennes et de Bretagne, fils de *Conan* dit le Tort, fils de *Juhel Berranger*, fils de *Judicaël* tué en 890, fils de *Guervent*, comte de Rennes et de Goello, fils de *Nominoë*, vingt-sixième roi de Bretagne.

(2) La chatellenie de la Motte du Parc appartenant aujourd'hui à M. le marquis de La Motte de Broon et la chatellenie du Parc qui appartenait en 1790 à madame la marquise de Kerouartz, née de Cleu du Gage, dont l'aïeule paternelle était Marguerite-Marie du Parc, fille et héritière de Jean-Claude, comte du Parc, sont situées dans la paroisse du Gourray près Jugon à trois lieues de Lambale et furent partagées originairement entre les deux branches de cette maison.

a. Maurice du Parc, qui fut l'un des trente chevaliers bretons qui, en 1351, combattirent avec succès contre trente chevaliers anglais. Il fut capitaine de Quimper-Corentin et du pays de Cornouailles, chambellan du roi, gouverneur de la Rochelle, commandant, comme on l'a vu, l'aile gauche des Bretons au combat de Chezay, et d'une valeur qui avait fixé l'admiration même de ses ennemis. Il avait fait don et remise au duc de Bretagne (Charles de Blois) de cinq mille écus, sur la somme de dix mille qu'il lui devait, afin de contribuer au rachat du duc et de ses enfants; et par une lettre de Nantes, du premier mars 1539, le duc ordonna de lui payer la somme restante de cinq mille écus. (Voyez dom Morice, tome 1, page 1352.) Il est cité, sous le nom de sire du Parc au nombre des seigneurs qui se trouvèrent, en 1372, à la prise d'Auray, et mourut sans enfants;

b. Nicolas du Parc, chevalier, qui épousa, vers 1560, Tiphaigne de Lescoet, fille de Guillaume, dont il eut Jeanne du Parc, dame de Launay et de Crenolles, qui fut la première femme de René Madeuc, chevalier;

c. Alain du Parc, chevalier, capitaine d'hommes d'armes, qui servit, en 1375, sous Olivier de Clisson. Il épousa N.... de la Rochejagu, dame de la Rochejagu et de Tronquidy, fille de Richard, sire de la Rochejagu, maison grande, ancienne et illustre qui avait porté le nom de Dinan, et de Garceline de Monfort, qui était fille de Raoul, sire de Monfort, de laquelle il eut : 1.° Henri du Parc, chevalier, seigneur de la Rochejagu et Tronquidy, capitaine de Rennes et de Guérande, premier et grand-chambellan du duc, qui devait, en 1416, servir avec quatre chevaux de livrée. (Lobineau, page 531.) Le duc Jean V avait envoyé, en 1405, Henri du Parc au siége du Bourg; il fut, en 1413, un des conservateurs de la trève de dix ans faite entre les Bretons et les Anglais; il fut, le 17 octobre 1414, un des commissaires choisis par le duc pour traiter avec les commissaires du

roi d'Angleterre, et, en 1419, un des capitaines qui accompagnèrent le duc Richard dans son voyage sur les frontières ; il signa en 1420, comme parent, le contrat de mariage de Louis, duc d'Anjou, avec Isabelle de Bretagne, dont il avait arrêté les articles en 1417; il fut un des ambassadeurs que la duchesse envoya au dauphin de France en 1420, avec le titre de chevalier; et dans l'Histoire de la Ligue, des premiers seigneurs, avec le duc de Bretagne, contre les Penthièvre, il est dit : « Sont comparus nos très-chers et bien amés *cousins* et féaux Henri du Parc, etc. ». (Dom Lobineau, tome 1.) Le duc Jean, par lettres-patentes données à Nantes le 13 juillet 1420, conféra les terres qu'il possédait dans les paroisses de Plonguiel et de Plougrescan (près Tréguier), confisquées, pour cause de félonie, sur Olivier de Blois, à son bien amé et féal chevalier Henri du Parc, seigneur de la Rochejagu, et à ses héritiers mâles de lui procréés, et en cas que ledit chevalier décède sans hoirs, à Alain du Parc, son frère-germain, et à ses enfants mâles, etc. ; et comme lesdits Henri et Alain moururent sans postérité, lesdites terres retournèrent au duc, qui, par des lettres-patentes du 5 mars 1439, à Dinan, les donna à l'église de Tréguier. Henri du Parc avait épousé N...., de laquelle il n'eut pas d'enfants, et qui se remaria, en 1458, à Olivier de Penhoel (Mémoires pour servir de preuves à l'histoire de Bretagne, tome 2, col. 1725), et il eut pour héritier Alain du Parc, son frère-germain ; 2.° Alain du Parc, chevalier, seigneur de la Rochejagu, Tronquidy, etc. etc., qui fut héritier de son frère Henri, et mourut sans enfants, vers 1439, laissant pour principal héritier son neveu Jean Péan. (Voyez frère du Paz, pages 615 et 734); 3.° N.... du Parc, qui épousa Roland Péan, père dudit Jean, qui, comme héritier d'Alain du Parc, devint seigneur de la Rochejagu et vicomte de Tronquidy;

2.° Alain, dont l'article suit;

3.° Robert, tige de la branche des seigneurs de Saint-Mirel;

4.° Gervais, chevalier seigneur du Plessis, qu'on croit aussi fils d'Alain, marié, en 1180, à Nicole de la Moussaye, fille de Roland, seigneur de la Rivière, descendant de Thibaut de la Moussaye, mort vers 990, et de Tiphaigne de Montauban.

II. Alain du Parc, IIe du nom, seigneur de la Motte-du-Parc, du Parc, etc., chevalier, capitaine de cent hommes d'armes, signa comme parent, en 1270, ainsi que son frère Robert, le partage entre Alain de Rohan et ses puînés. Par accord passé le jeudi devant la fête de Saint-Jacques de l'an 1271, Jean Rouzel, clerc, cède audit Alain du Parc le tiers de la dîme de l'Ariovée, dans la paroisse du Gourray, que ledit clerc, prétendait lui avoir été donnée; ce que niait Alain du Parc. Il épousa Agnès de Coetmen, dont il eut :

1.° Henri du Parc, chevalier, marié avec Jeanne de Brive, dont sont issus :

a. Pierre du Parc-Avaugour, chambellan du duc Jean III, capitaine de cinquante hommes d'armes, qui épousa Jeanne de Dol, de laquelle il eut : 1.° Jean du Parc, chevalier, curateur de Jean Ier, seigneur de Lesquen, son neveu, après la mort de Lesquen, père dudit Jean, au nom duquel il fit une justification aux plaids de la cour de Plancoet, le 18 septembre 1428, d'une sentence arbitrale rendue le 23 juin 1426. Il mourut sans postérité; 2.° Jeanne du Parc, femme de Guillaume de Lesquen, chevalier. Le mardi gras, après la mi-août 1364, son père, lui assigna 30 livres de rente sur les biens qu'il possédait dans les paroisses de Ploermel, Pladano, Dallean, Henou et Brehant au ressort de Rennes, et s'obligea encore à lui payer 200 écus d'or. Ce contrat fut passé à la cour de Rennes, et fut scellé de cinq sceaux. (Voyez la Chesnaye-des-Bois, tome 8, page 637, et 638.); 3.° Renée du Parc;

b. Olivier du Parc, vivait en 1379, mort sans postérité;

c. Hervé du Parc, vivant en 1371 et 1419, qui eut une fille, mariée en 1420, à Jehan, chevalier, seigneur de Pontbriant;

2.° Alain, dont l'article suit;

3.° Aliette du Parc, mariée, en 1295, à Geoffroi, chevalier, seigneur de Visdelou.

III. Alain du Parc, III[e] du nom, chevalier, seigneur de la Motte-du-Parc, du Parc, etc., cité comme un des exécuteurs, en 1306, du testament du duc Jean II, son parent ; épousa demoiselle Judith de Beaumanoir, de laquelle il eut trois fils:

1.° Alain du Parc, qui suit;

2.° Guillaume du Parc, auteur des branches rapportées en Normandie;

3.° Thomas ou Alain du Parc, tige des marquis de Locmaria (1). (Voyez la Chesnaye-des-Bois, tome 8.)

IV. Alain du Parc, IV[e] du nom, chevalier, seigneur de la Motte-du-Parc, chef de la maison du Parc, capitaine de cinquante hommes d'armes, donna à Pontorson, le 18 mai 1571, la quittance suivante : « Sachant que je, » Alain du Parc, confesse avoir reçu d'Etienne Brague, » trésorier des guerres du roi notre sire, la somme de » 52 francs d'or et demi, en prêt sur les gages de moi » et de six autres écuyers de ma compagnie, desservie et » à desservir ès présentes guerres du roi, sous le gou» vernement de M. le connétable de France ». (Dom Morice, tome I, page 1655.) Il se trouva au nombre des cinquante-deux seigneurs que le connétable s'associa en 1359, et qui ne le quittèrent plus (Lobineau, page 359); il servit encore dans son armée en 1370 (*id.*, page 395), et fut un des principaux témoins entendus en 1371, sur la vie et les mœurs de Charles de Blois, et il est qualifié *chevalier* (*id.*, page 399). Il épousa Jeanne de la Hunaudaye, fille de N.... la Hunaudaye, chambellan du

(1) La terre de Locmaria qui réunie au Guerrand fut érigée en marquisat en 1637, en faveur de Vincent du Parc, maréchal de camp, est située dans la paroisse de Plumagour près Guingamp et est passée par vente dans la famille Gourdan, qui la possède encore aujourd'hui.

duc Jean, VIe du nom, et capitaine de cinquante hommes de ses ordonnances. (Voyez du Paz, page 109.) De ce mariage est issu :

V. Jean du Parc, chevalier, seigneur de la Motte-du-Parc, dont il rendit aveu en 1420, capitaine de cent hommes d'armes, qui fut maintenu dans les prééminences de l'église de Gourray, par acte du 2 avril après Pâques de l'an 1453, dans lequel il est qualifié de *messire* et de *chevalier ;* il fut aussi qualifié *chevalier* et compris au nombre des premiers seigneurs quand le duc assembla la noblesse à Dinan, en 1419, et se trouva encore, la même année, au nombre des premiers seigneurs auxquels le duc donna des compagnies d'hommes d'armes. (Lobineau, pages 558 et 559). Il épousa Olive du Buchon, dame et héritière du Buchon et du Plessis-Bude. (Voyez frère du Paz), de laquelle il eut :

1.° Charles du Parc, dont l'article suit;

2.° Bertrand du Parc, chevalier, seigneur de la Motte-du-Parc, capitaine de cinquante hommes d'armes, gouverneur de Redon, Fougères et Vannes, conseiller et chambellan du duc, maître de l'artillerie, qui, en 1462, fut envoyé par le duc de Bretagne, à Rouen, porter cent écus d'or à la reine d'Angleterre, épouse de Henri IV, après qu'ils eurent été détrônés; il fut, en 1431, ainsi que son frère, un des seigneurs chargés d'assembler la noblesse; il avait été, en 1474, capitaine de la montre des gens de guerre du duc (Dom Lobineau, pages 1325, 1343 et 1401); il fut commis, en 1481, par le duc, ainsi que le sire de Guemené, pour faire la montre des nobles de l'évêché de Vannes. Il épousa (voyez du Paz) Jeanne du Periel, dame de Kerdavy, veuve de Jean de Malestroit, sœur de Tristan du Perier comte de Quintin, et fille de Geoffroi du Perier et d'Isabeau de la Motte. Il mourut sans postérité, en 1482, et eut pour héritier son frère Charles, qui suit :

Charles du Parc, chevalier, seigneur de la Motte du Parc, de Trébit, etc., chef de la maison du Parc (fils aîné de Jean), fut d'abord lieutenant de M. d'Avaugour, son cousin, ensuite capitaine de cent hommes d'armes,

chambellan du duc François II, gouverneur de Jugon, de Vannes et de Fougères. Dès 1465, on le voit sous le nom de *Sire du Parc*, parmi les premiers seigneurs employés par le souverain, à la tête des compagnies de gens d'armes. Il était, en 1476, au nombre des principaux seigneurs de Bretagne, qui jurèrent la paix faite à Senlis, entre le roi de France et le duc de Bretagne (Lobineau, page 353). Il avait été en 1471, ainsi que son frère, un des seigneurs chargés d'assembler la noblesse. Il fut, en 1474, capitaine de la montre des gens de guerre du duc. Il reçut ordre, ainsi que son frère, en 1477, d'aller dans sa capitainerie. Il fut, en 1481, un des seigneurs chargés d'assembler la noblesse. Il reçut, en 1484, ainsi que son frère, un mandement comme commandant de place, et comme cette même année le duc croyait qu'on voulait envahir son duché, il donne les *premiers seigneurs* pour capitaines à sa noblesse, et Charles du Parc fut de ce nombre (Lobineau, tome 1, pages 743, 969).

Le duc François, par lettres-patentes données à Nantes le 21 décembre 1483, « fait savoir qu'en reconnaissance » et preuve de l'énumération des bons et agréables ser- » vices que pardevant lui a fait, fait de jour à autre, et » espère que fasse de mieux en mieux, son bien amé et » féal chambellan Charles du Parc, son capitaine de Foul- » gière, à icelui, par ces causes et autres donné et octroyé » tout et tel droit des ventes Landes qui lui appartiennent » pour raison des contrats et acquets faits entre lui » Charles du Parc, Jean de Mallemelles et Jeanne de » Trecesson sa femme, de la terre seigneuriale de Trébit, » veut que sondit chambellan en use tout ainsi que lui » faire le pourrait ». Signé François. Charles du Parc, épousa demoiselle Marguerite Paynel, fille de Messire Nicole Paynel, seigneur de Briqueville, d'une très-ancienne famille de Normandie, et de Jeanne de Cambray, dame de Cajeul : il prit, comme on l'a vu, les armes de la maison Paynel que la branche de Normandie, conformément à ses intentions, adopta aussi après sa mort sans enfants mâles. Il fut tué en 1487, en défendant le poste de Guéméné, par les adversaires du duc qui n'avait pas encore d'officiers comme lui (dom Morice, tome 2, page 266). Il laissa pour fille unique : Jacquemine du Parc, qui fut dame de la Motte du Parc de Trébit, etc. ; elle épousa Charles de Beaumanoir, vicomte du Besso, qui fut

chambellan du duc François II, et qui fut armé chevalier par le roi de France Charles VIII sur le champ de bataille à Fornoue en 1495 (Dictionnaire de Bretagne, par Ogé, tome 4, page 432). Elle eut trois enfants, 1.° François de Beaumanoir; 2.° Charles; 3.° Marguerite de Beaumanoir, qui épousa Hervé de Malestroit, chevalier, seigneur d'Urel, de la Soraye et du Marchais. Ledit Charles de Beaumanoir, que frère du Paz appelle Gilles, mourut en 1498, et Jacquemine du Parc, sa veuve, fut tutrice, et obtint la garde noble de ses enfants. Elle présenta en cette qualité, à la barre de Rennes, le menu de la terre de Mezière, tombée en rachapt, par le décès de son mari, à la date du 6 janvier suivant. Elle donna procuration, passée devant la cour de Trébit, le 9 janvier 1506, à François de Beaumanoir, son fils, vicomte du Besso et de Merdréac, pour transiger et terminer un procès pendant à la cour de Ploermel, entre elle et nobles gens Geoffroy de Coellogon et Louise du Parc, sa cousine, du quatrième au sixième degré, seigneur et dame de Coellogon (introduction de MM. de Coellogon, du 15 août 1673). Jacquemine du Parc, vivait encore en 1513. Elle est peinte, ainsi que son mari, sur les vitraux des églises du Bosso et de Mezière, près Rennes, et l'on voyait ses armes sur sa robe.

Nota. La terre et châtellenie de la Motte du Parc, dans la paroisse du Gourray, près Jugon, passa de la maison de Beaumanoir, dans celle de Quemadeuc, ensuite dans celle de Gayon la Moussaye, puis dans celle de Monbouchel, et enfin dans celle de Franquetot Coigny. M. le duc de Coigny, qui la possédait au droit de sa grande mère, née Monbouchel, l'a vendue en 1782 avec le marquisat de la Moussaye, à M. le comte de la Motte Vauvert qui la possédait encore en 1790.

C'est par erreur que Nicolas du Parc, baron des Cresnays, dans ses preuves de 1541, dit qu'elle était possédée à cette époque par le marquis de Lassay.

La terre de Trébit, est à cinq lieues de Saint-Brieu et à une lieue de Moncontour.

Barons d'Ingrande, en Anjou.

IV. Guillaume du Parc, chevalier, seigneur d'Availlis, la Rochelle, en Basse-Normandie, second fils d'Alain III[e] et de Judith de Beaumanoir, servit sous le connétable du Guesclin qu'il suivit en Guienne, en Saintonge, en Périgord; suivit ensuite Louis, duc d'Anjou, à Naples, revint en France vers l'an 1385, et partit peu de temps après sous les ordres du duc de Bourbon, pour la guerre Sainte en Afrique, où il fut blessé dangereusement au siége de Carthage; mais c'est par erreur que dom Morice, tome 1, page 407, le met au nombre des seigneurs bretons tués devant cette place. Il acheta, en 1403, avec Robert du Parc, son fils, la terre de Bernières, près Vire. Guillaume du Parc avait épousé, vers l'an 1350, demoiselle Guillemette de Romillé ou Romilly, dame en partie de Cresnay, près Avranches, à cause du fief de Romilly, qu'elle y possédait, issue d'une maison très-ancienne et considérable en Bretagne et en Normandie, ayant pour armes d'azur à deux léopards d'azur couronnés d'or, posés l'un sur l'autre, lampassés et armés de gueules. Robert de Remilly qui accompagna, en 1366, Guillaume le Bâtard à la conquête d'Angleterre, était de cette maison (voyez Moréri).— Guillaume du Parc, mourut fort âgé, vers l'an 1404. Il avait rendu aveu, en 1401, au baron de Saint-Pair du fief de la Rochelle, assis en la paroisse de Berrières. (Histoire générale de la Noblesse du comté de Mortain, par M. de Saint-Jean. Il eut deux fils:

1.° Robert du Parc, qui suit;

2.° Robert ou Robin du Parc, seigneur de la Jobletière, qui demeurait au Mesnil-Thibaut. Il rendit aveu, en 1394 et 1401, à Henri de Husson, seigneur de Fontenay, du fief de la Gibecièrre ou la Jobletière, assis en la paroisse de la Bazoche. Il acheta une rente à Cresnay en 1393, et épousa demoiselle Jeanne de Gaunay, sœur de Robert de Gaunay, chevalier d'une ancienne maison du canton de Fougères, de laquelle il eut un fils, Bertrand qui fut tué au service du roi, et eut pour son héritier son cousin Jean du Parc.

V. Robert du Parc, chevalier, seigneur d'Availlis, la

Rochelle, Romilly, Bernières, etc., servit en Italie, sous le maréchal de Boucicault, se trouva au combat d'Azincourt en 1415, fut blessé en 1421, d'un coup de lance, au combat de Beaugé, et mourut des suites de cette blessure en 1426 en son château de Cresnay. Il est employé dans un rôle qui existe dans le cabinet de Fabre, rue des Billettes, à Paris, au nombre des chevaliers qui accompagnaient le duc de Touraine en Lombardie vers 1390, et reçut du duc, à cette occasion, cent livres en or pour le dédommager des frais du voyage, suivant un compte rendu le 14 février 1390.

Il avait acheté avec son père, en 1403, la terre de Bernières, et rendit aveu en 1412, au seigneur évêque d'Avranches, de celle de Cresnay. Il avait épousé, vers l'an 1390, noble demoiselle Guillemette de Verdun, dame de Verdun, en Brecey, près Avranches, d'une très-ancienne maison, sœur de noble seigneur Colin de Verdun, chevalier, de laquelle il eut deux fils :

1.° Martin du Parc, qui suit;
2.° Bertrand du Parc qui fut tué, en 1450, au service du roi, sans avoir été marié.

VI Martin DU PARC, chevalier, baron des Cresnays, Bernières, Verdun, etc., combattit en 1423 à la journée de Crévant, en Dauphiné, fut blessé en 1426 à la bataille de Janville, en Beauce, et en 1430 au combat d'Authon, en Dauphiné. Il mourut vers 1458, et avait épousé, en 1416, noble demoiselle Jeanne de la Ferrière, d'une ancienne maison, fille de Jean, baron de la Ferrière, seigneur de Cuves, dans la vicomté de Domfront, et de Jeanne de Mallemains, et nièce de Jeanne de la Ferrière, qui avait épousé Michel de Froulay, chevalier, duquel est descendu le maréchal de Tessé. De ce mariage vinrent :

1.° Jean du Parc, qui suit;
2.° Bertrand, chevalier, seigneur de Cresnay, etc., qui rendit aveu le 8 mai 1460, au seigneur-évêque d'Avranches des fiefs de Saint-Georges et de Romilly, s'étendant aux paroisses de Notre-Dame et de Saint-Pierre des Cresnays. Il fit, en 1463, sous Raymon Montaut, ses preuves d'ancienne noblesse qui le faisaient remonter au moins au quatrième degré; c'est-à-dire, à Alain du Parc, son quart-

aïeul, seigneur du Parc, de la Motte du Parc, etc., et fut reconnu et maintenu comme ancien noble (Voyez lesdites Recherches à la Bibliothèque du Roi, ou dans Waroquier, tome 2, élection d'Avranches, sergenterie de Roussel). Il fut, dès 1471, chambellan du duc de Bretagne. (Voyez dom Lobineau, page 1325), et mourut sans enfants, laissant sa succession à Jean du Parc, son frère;

3.° Guy Ier, du Parc, abbé de Beaulieu les Mares, au Mans. (Voyez le Dictionnaire du Maine, tome 2, page 215). On y lit « Il vivait en 1308, et il avait » reconnu en 1481, aux assises publiques de Sillé, » que le baron de Sillé était fondateur de son ab» baye, en présence d'Antoine de Beauveau, che» valier, baron de Sillé ». Il fut tuteur ds son neveu Bertrand du Parc, au contrat de mariage duquel on voit citer révérend père en Dieu, Monseigneur Guy du Parc, abbé de Beaulieu, son oncle;

4.° Jeanne du Parc, qui épousa noble seigneur Jean Sabine, chevalier, seigneur de la Hayepignol;

5.° Marie du Parc, qui épousa 1.° Jean de Percy, chevalier, seigneur de la Hougue, maison très-ancienne de Normandie, dont une branche établie en Angleterre, a pour chef le duc de Northumberland. Elle vivait encore avec lui en 1457, époque à laquelle Bertrand du Parc, son frère, lui fit donation de 10 livres de rente; 2.° Noble seigneur Vigor Vivien, chevalier, seigneur de Saint-Audin-la Vivienne, d'une ancienne maison de Normandie, comprise dans Monfault. Il était alors officier de la garnison du Mont-Saint-Michel, et vivait encore en 1481 et 1482.

VII. Jean du Parc, chevalier, baron des Cresnays, Bernières, le Patry, Menillet, Davaillis, la Rochelle, Bazoge, Verdun, la Jobletière, etc., fils aîné de Martin du Parc, réunit tous les biens de sa maison, par la mort sans postérité des trois Bertrand (son frère, son oncle et son cousin). Il combattit, en 1453, à la journée de Castillon, en Guienne, fut blessé en 1465 à la bataille de Montlhery, et fut nommé grand bailli d'épée de Vire, en 1477. Il avait épousé 1.° par contrat, passé sous les sceaux

de la cour de Chennée, sur Sarthe, le 23 décembre 1468, demoiselle Roberde du Maz, seconde fille de noble seigneur Jean du Maz, chevalier, seigneur de Longchamp, la Vaizouzière en la paroisse du Bouere, au pays du Maine, d'une très-ancienne maison, et de Renée-Anne, fille aînée de noble homme messire Simon-Anne, chevalier, seigneur du Plessis Bourcan et de Broslay. Ledit Jean du Maz, était fils de René et de Marguerite de la Jaille, comtesse de Duretal, qui épousa en secondes noces Louis de Scepeaux, père de François Maréchal de Vieilleville, qui eut le comté de Duretal, sur lequel Adrien et Nicolas du Parc, petits-fils de ladite Roberde du Maz, eurent des reprises à exercer à ce titre; 2.° demoiselle Marie Dagon, d'une ancienne famille de Bretagne, et de laquelle il n'eut point d'enfants. Ceux du premier lit furent :

1.° Bertrand, dont l'article suit;
2.° Michelette du Parc, qui épousa noble seigneur Nicolas de Beauville, seigneur dudit lieu;
3.° Françoise du Parc, qui épousa noble Guillaume de Vigny, seigneur dudit lieu.

VIII. Bertrand IV, du Parc, chevalier, baron des Cresnays, Bernières, Mémillet, la Rochelle, d'Availlis, Verdun, Beaumanoir, Chénedolé, etc, qualifié dans plusieurs titres, *de noble et honoré seigneur*, devint en 1748 chef de sa maison, par la mort de Charles du Parc, seigneur de la Motte du Parc, son cousin; fut capitaine de cinquante hommes d'armes, gouverneur d'Avranches, suivit Charles VIII à la conquête de Naples, combattit le 16 juillet 1495 à la bataile de Fornoue, le 4 mai à la bataille d'Aignadel, où il fut blessé. Il se trouve au nombre des gentilshommes qui servirent en 1512, à la Hougue, et avait rendu aveu au roi, sous son domaine de Véri, en 1498 et 1499 de Bernières le Patzy. Il épousa, le 19 janvier 1501, par contrat passé à Bourgnouvel, remis le 24 juillet suivant aux tabellions d'Avranches, et reconnu par eux, noble demoiselle Renée des Escotais, qui devint baronne d'Ingrande, châtelaine d'Azé en Anjou, près Château-Gonthier, fille de haut et puissant seigneur Guyon des Escotais, baron d'Ingrande, d'une très-ancienne maison d'Anjou, qui subsiste encore aujourd'hui, et de noble demoiselle Jeanne de Marcillé, fille de Jean seigneur de Marcillé, et de Guillemette de Froulay, fille

de Guillaume de Froulay, comte de Tessé, et de Marguerite le Sénéchal Kercado. Jeanne, (sœur dudit Guyon des Escotais) qui comptait, parmi ses mères du côté marternel, Jeanne d'Anjou, fille de Pierre d'Anjou et de Louise de Châteaubriant), avait épousé Jacques de Cochefilet, seigneur de Bellavilliers, duquel descendait Charlotte de Cochefilet, qui épousa, vers l'an 1680, Charles III, duc de Rohan, prince de Guémené : ce qui fait que par ce mariage, les maisons du Parc et des Escotais sont devenues alliées de celle de Rohan, ledit Guyon des Escotais, au droit de Jeanne d'Ingrande, son aïeule maternelle, partagea, le premier décembre 1502, les biens de Jean V, baron d'Ingrande, mort sans enfants, avec MM. de Cochefilet et de Fontenailles, ses beaux-frères, et pour son préciput des deux tiers, il eut la terre d'Azé et la baronie d'Ingrande.

Bernard du Parc échangea, le 9 décembre 1512, devant les tabellions des Cresnays, le fief d'Availlis, situé dans la paroisse du Mesnil-Thibaut, près Avranches, avec Guillaume Avenel, qui lui donna le fief de Haumanoir, assis en la paroisse des Cresnays. Availlis appartient à M. du Manoir Guesdon de Mortain, et l'on y voit encore les armes de la maison du Parc.

Bertrand du Parc et Renée des Escotais avaient, le premier septembre 1522, fait un accord avec Gilles des Escotais, frère de Renée, dont ils partagèrent la succession le 19 octobre 1524, prenant pour le préciput, ou les deux tiers, les baronies d'Ingrande et d'Azée, ainsi que le fief de Portepye à Biarné, en Anjou : ils donnèrent la terre des Escotais, située à Jubleins, au Maine, à Guillemette des Escotais, épouse de François, seigneur de Mondemer. — La seigneurie de Monjoubert, ou la vieille cour à Mazangé, au Maine, et la métairie de Fleuriage à Châtelain, près Château-Gontier, à Françoise des Escotais, épouse de Julien Rabaut, seigneur de Villeneuve, au Maine. — Le tiers en argent de la seigneurie des Escotais, et quelques métairies et vignes en la paroisse de Gennes, à Louise des Escotais, épouse de Guillaume Bachelot, seigneur de la Bachelotière, près Château-Gontier. Ils partagèrent aussi, le 12 janvier 1534, la succession de leur tante Anne des Escotais, épouse de Jean de Fontenailles, chevalier, seigneur de Mongenaud, avec Jeanne des Escotais, sœur de ladite Anne et épouse de M. de Cochefilet.

Bertrand et son épouse firent rebâtir un des grands clochers de l'église Saint-Maurice, cathédrale d'Angers. Bertrand mourut des suites de ses blessures en 1536, laissant de Renée des Escotais, sa femme, qui avait fait son testament à Azé, le 26 février 1559 :

1.° Adrien du Parc, dont l'article suit ;

2.° Nicolas du Parc, qui fonde la branche des marquis des Cresnays, barons de Biards, rapportée ci-après ;

3.° Guy du Parc, qui fut le dernier abbé de Beaulieu les Mares, au Mans, vers 1541. (Voyez le Dictionnaire du Maine, tome 2, page 215).

4.° François du Parc, chevalier, seigneur de Baumanoir, Chenedolé, etc. grand doyen du Mans, protonotaire du Saint-Siége qui assista à l'acte de tutelle d'Etienne du Parc, son neveu, le 27 juillet 1571. Etant mort en odeur de sainteté, en 1582, sa succession fut partagée entre son petit-neveu René du Parc, baron d'Ingrande, et son neveu François du Parc, marquis des Cresnays, aîné de sa branche ;

5.° Françoise du Parc, qui épousa, le 17 octobre 1526, noble seigneur Robert de la Bigne, chevalier, seigneur de Lambosne, de la Rochelle, etc. ;

6.° N..... du Parc, qui épousa noble seigneur Jean de Clinchamp, seigneur de la Pigassière;

7.° Bertrande du Parc, religieuse, qui devint abbesse de Saint-Michel du Bost, près la Haye du Puits, en basse Normandie.

IX. Adrien du Parc, chevalier, chef de sa maison, baron d'Ingrande, châtelain d'Azé, en Anjou, seigneur de Chenière, en Charnie au pays du Maine, de Bernières le Patry, Mesnillet, la Rochelle, la Rocque-Chauvin, Beauvais Viessoye, etc. en basse Normandie, chevalier de l'ordre du roi, lieutenant du capitaine des gentilshommes du royaume et capitaine de la noblesse du Cotentin et pays de Mortain, qualifié dans plusieurs titres de haut et puissant seigneur, servit avec distinction en Savoye, sous l'amiral de Brion, en Provence; sous Anne de Montmorency, combattit, en 1544, sous le comte d'Enghien, à la Journée de Cerizolles, et sous le duc de Guise, à Kenti ; en 1577, à la bataille de Saint-Quentin, fut fait prisonnier au combat de Gravelines, par le prince d'Egmont ;

en 1558, et ayant été blessé en 1569, à la bataille de Jarnac, d'un coup de lance à la tête, et d'une mousquetade au bas ventre, il mourut quelque années après. Il assista, le 27 juillet 1571, à l'acte de tutelle d'Etienne du Parc, son neveu, dans lequel il est qualifié chevalier de l'ordre du roi. Il avait épousé, en 1530, noble demoiselle Guillemette de Pellevé, fille de haut et puissant seigneur Jacques de Pellevé, chevalier, seigneur de Cussy, Aubigny, Fontaine, etc., et de haute et puissante demoiselle Avoye de Clermont Gallerande, fille de René, chambellan du roi, vice-amiral de France, allié à la maison de Bourbon, par celle d'Etouteville : duquel mariage sortirent sept enfants :

1.° Jean du Parc, IIe du nom, baron d'Ingrande, qui fut tué à Fontainebleau, par M. de Jervé, avant d'avoir été marié, ainsi qu'on le voit dans une généalogie qui existe au cabinet généalogique de la bibliothèque du roi ;

2.° René du Parc, baron d'Ingrande, qui fut fiancé à Anne d'Espinay, et mourut avant d'avoir été marié ;

3.° Guy, dont l'article suit ;

4.° Marguerite du Parc, qui épousa, en 1565, François du Breuil, chevalier, seigneur de Curcy, Conteil, le Mesnil-Hautbourg, etc., et mourut vers 1625. Elle devint baronne d'Ingrande (1), châtelaine d'Azé en Anjou, etc., comme on le verra, par la mort de René du Parc, baron d'Ingrande, son neveu ;

5.° Jacqueline du Parc, dame de Chemiré-en-Chamie, au pays du Maine, qui fut vendu par son fils au marquis de Tourzel-Sourches, dame de la Rocque Chauvin-Viessois, en Normandie. Elle avait épousé, le 20 juin 1565, noble seigneur Jean de Hennot, chevalier, seigneur de Théville,

---

(1) La baronnie d'Ingrande, située à Azé, et s'étendant dans Château-Gontier, en Anjou, où l'on voyait les armes de la maison du Parc, ainsi que dans l'église d'Azé, a été possédée successivement par les maisons d'Ingrande, des Escotais, du Parc, du Breuil et d'Ampoigni-d'Héliand, et elle a été vendue à cause de l'émigration de M. le comte d'Héliand, ancien capitaine aux Gardes-Françaises.

Cocqueville, etc., député par les trois ordres de la vicomté de Valognes pour aller aux états généraux tenus à Rouen en 1569, et duquel descendait le comte de Hennot d'Octeville, qui avait épousé la fille aînée du marquis de Thieuville, dernier rejeton d'une des plus anciennes maisons de Normandie, et duquel l'autre fille avait épousé le marquis de Thiboutot, lieutenant général, cordon rouge, etc. Le comte d'Octeville n'a laissé qu'une fille, qui a épousé le comte le Vicomte de Blangy, ancien officier supérieur des gardes du corps ;

6.° Isabelle du Parc, qui devint dame de la Rochelle-Chesnedollé, et avait épousé, 1.° noble seigneur Richard le Scesne, conseiller du roi en ses conseils, grand-bailli d'épée pour le Cotentin, seigneur de Négreville, Pontrilly, etc., dont un fils, mort sans enfants; 2.° messire René de Vaubaye, chevalier, seigneur de Fleurimont, duquel elle n'eut point d'enfants ;

7.° Bertrande du Parc, qui était religieuse à l'abbaye de Sainte-Trinité de Poitiers ; et quand son neveu le baron d'Ingrande mourut, Jean de la Rocque, écuyer, avocat à Vire, ancien gentilhomme, parvint à la faire relever de ses vœux par le pape et par le parlement. (Voyez l'arrêt dans la Coutume de Normandie, par Beraut.) Elle épousa, par reconnaissance, ledit sieur de la Roque, qui lui fit recouvrer de grands biens, et comme elle n'eut pas d'enfants, elle donna à son mari les terres de Bernières, de Patry, Mesnillet, etc., qui passèrent à ses frères, desquels descendait le comte de la Rocque-Mesnillet, officier au régiment d'infanterie du roi, mort pendant la révolution, et la marquise de Menillet, née Gislain. Sa mère, qui a hérité de lui, a vendu, il y a quelques années, lesdites terres.

X. Guy du Parc, chevalier, baron d'Ingrande, chambellan du roi Charles IX, était, avec son père, à la tête du parti catholique ; il fut pris et tué, le 18 mars 1569, à la bataille de Jarnac, où fut blessé son père ; qui reçut, à l'occasion de la mort de son fils, une lettre de Henri III, alors duc d'Anjou, qu'on trouve dans les ou-

vrages du père Monfaucon, et qui finit ainsi : *Votre bon ami Henri*. On lit dans les Mémoires du marquis de Castelnau, rédigés par le Laboureur, tome III, pages 630, 638 et 639 : « Guy du Parc, baron d'Ingrande, l'un des » principaux du parti catholique qui furent tués en cette » journée de Jarnac, était un jeune gentilhomme de » grande espérance pour l'estime qu'il avait acquise, » pour les biens qu'il possédait et pour les alliances de sa » maison. Il était fils d'Adrien du Parc, baron d'In» grande, et avait été marié l'année précédente avec » Anne d'Espinay, fille de Guy et de Louise de Goulaine, » et en eut un fils, tué contre les Huguenots ». Gui du Parc avait épousé, comme on le voit, le 13 mai 1567, noble et puissante demoiselle Anne d'Espinay, seconde fille de Guy, sire d'Espinay, d'une très-illustre et très-ancienne maison de Bretagne, et qui passa pour un des plus sages et des plus adroits gentilshommes de son siècle. Il fut aimé et respecté de la Bretagne entière, où il possédait douze terres considérables (Histoire de Bretagne, page 185), et de Louise de Goulaine, d'une maison très-ancienne et encore existante. Ladite Anne avait été fiancée à René du Parc, frère aîné de Guy, qui mourut avant d'avoir été marié. Elle eut de son mariage avec Guy du Parc, un fils, nommé René du Parc, baron d'Ingrande, qui suit, et elle se remaria au baron de Coulonges, chevalier de l'ordre du Roi, gouverneur des ville, château et vicomté de Vire, duquel elle n'eut point d'enfant.

Nota. On voit la mort dudit Guy du Parc dans l'Histoire des guerres civiles, par Davila, tome I, page 255, et l'on trouve son mariage dans Moréri, article Espinay, ainsi que dans l'Histoire de Bretagne, par frère du Paz, page 308, et dans le Dictionnaire historique-généalogique de Bretagne, par Agé, page 183.

XI. René du Parc, chevalier, dernier baron d'Ingrande de son nom, châtelain d'Azé, seigneur de Bernières, etc., fils unique de Guy du Parc, baron d'Ingrande, et d'Anne d'Espinay, servit très-jeune dans l'armée du roi, avec son père et son grand-père, et fut tué à l'âge de vingt ans, au voyage de Guyenne, contre les Huguenots, en 1588, comme on le voit dans Castelnau, tome 2, p. 639, et dans frère du Paz, page 309. Dans la généalogie de la maison des Escotais, il est employé sous les noms de

René-Gilles, comme ayant épousé Suzanne Chamières, dont il n'eut point d'enfants. Ledit baron d'Ingrande, qui fut le seul héritier d'Adrien du Parc, son aïeul, eut pour tuteur Jean de Hennot, seigneur de Locqueville, mari de sa tante Isabelle du Parc. Il avait partagé, en 1582, la succession de François du Parc, son grand-oncle, grand-doyen du Mans, seigneur de Beaumanoir, etc., avec François du Parc, marquis des Cresnays, son oncle à la mode de Bretagne, et la riche succession dudit baron d'Ingrande fut partagée, en 1588, entre ses tantes. Marguerite-Jacqueline et Isabelle transigèrent, le 27 mars 1588, sur ladite succession, et obtinrent une sentence du bailli de Tinchebray, en date du 31 août suivant, pour la choisie des lots, contre laquelle protestèrent Bertrande du Parc et Jean de la Roque, son mari.

Marquis des Cresnays, barons des Biards, en Normandie.

IX. Nicolas du Parc, chevalier, baron des Cresnays, seigneur de Saint-Georges, Romilly, Haumanoir, Verdun, des Touches, la Gueripierre, etc.; deuxième fils de Bertrand et de Renée des Escotais, capitaine d'une compagnie d'ordonnance, gouverneur d'Avranches et de Fougères, servit en 1552, aux prises de Metz, Toul et Verdun, et en la même année sous François, duc de Guise, à la défense de Metz assiégé par Charles-Quint, en 1558 aux prises de Calais et de Thionville, en 1563 à celle du Hâvre-de-Grâce, et fut blessé dangereusemeut à la bataille de Saint-Denis, le 10 novembre 1567. Il fit ses preuves d'ancienne noblesse devant les commissaires du roi à Mortain, tant pour lui que ses frères Adrien du Parc, baron d'Ingrande, et François, seigneur de Beaumanoir, grand doyen du Mans, et constate que Guillaume du Parc, leur quartaïeul, était issu des seigneurs de la Motte du Parc en Bretagne. Il avait fait foi et hommage au seigneur et évêque d'Avranches, le 10 février 1561, des fiefs de Notre-Dame et de Saint-Pierre des Cresnays. Il reçut des aveux les 13 juillet 1553 et 21 octobre 1560, où il est qualifié de noble et puissant seigneur. Il reçut des quittances de la contribution au ban et arrière-ban, en date des 21 janvier 1567, 22 juin 1568 et 19 août 1569.

Ledit Nicolas du Parc, avait épousé par traité du 1er

avril 1534, noble demoiselle Jacqueline de Crux, d'une ancienne famille près Avranches, dame et patronne de Monfarville, Rauville-la-Place, Thibosville, dont son mari rendit aveu au roi, le 20 avril 1540, et dame, en partie du Mesnil-au-Val qui avait été érigé en fief en 1541, pour récompense de services militaires en faveur de Guillaume du Fou, gouverneur de Cherbourg, qui fit bâtir le château du Mesnil-au-Val. Ledit Guillaume du Fou d'une ancienne maison de Bretagne, ainsi que Gilette de Sucbria, son épouse. Il était oncle de Renée du Fou, dame de Montbazon, qui épousa Louis III de Rohan, seigneur de Guemené, duquel descendent messieurs les ducs de Rohan, Montbazon, avec lesquels la maison du Parc est encore alliée de cette manière. Il ne laissa qu'une fille Jenne du Fou, qui épousa le sieur Gisles de Belval, dont la fille unique Jeanne de Belval, dame de Ranville et du Mesnil-au-Val, épousa, 1.° François de Crux, chevalier, seigneur de Crux, Bellefontaine, la Giffardière, etc.; 2° Guillaume de Gouberville, en sorte que Jacqueline de Crux, fille dudit François, partagea le 19 juin 1539 avec sa tante Renée de Gouberville, la seigneurie du Mesnil qui resta ainsi divisée entre les maisons du Parc et Boudet de Crosville jusqu'en 1736, que cette dernière vendit sa portion à l'autre. Nicolas du Parc mourut en son château de Cresnay en 1571, et le 27 juillet de la même année, Jacqueline de Crux, sa veuve, fut déclarée tutrice d'Etienne du Parc, son fils cadet, et fut déchargée de la tutelle le 10 décembre 1590. Elle avait d'abord été dotée par Jacques et Antoine de Crux, chevaliers, ses frères d'un autre lit; elle fut assiégée en 1589, dans son château de Monfarville près Barfleur, par les ligueurs, à cause que ses deux fils servaient dans le parti du roi, et elle aurait péri ainsi que sa petite-fille et filleule Jacqueline du Parc, si ses vassaux n'étaient venus à son secours. La perte qu'elle éprouva fut estimée à plus de trente mille francs, ce qui était alors une somme très-considérable de laquelle ni elle ni ses enfants ne purent jamais obtenir aucun dédommagement. Du mariage de Nicolas du Parc et de Jacqueline de Crux, sortirent deux fils :

1.° François du Parc, qui suit;

2.° Etienne du Parc, qui fonde la branche des ba-

rons du Mesnil-Cresnay, marquis de Barville, comtes du Parc, rapportés ci-après.

X. François DU PARC, chevalier, marquis des Cresnays, seigneur de Saint-Georges, Haumanoir, Beaumanoir, Chesnedolé, Verdun, des Touches, la Guéripierre, Monfarville, Thibosville, etc., qualifié dans plusieurs titres de haut et puissant seigneur, chef de sa maison en 1588, par la mort du dernier baron d'Ingrande, son neveu à la mode de Bretagne, chevalier de l'ordre du roi, nommé gentilhomme ordinaire de sa chambre, le 28 avril 1580, gouverneur des ville et château de Fougères le 8 octobre 1585, et d'Avranches le 12 février 1587, capitaine de cent hommes d'armes, fut blessé en 1570 sous le maréchal de Cossé, combattit le 15 octobre 1587 sous le maréchal de Joyeuse à la bataille de Coutras, et fut tué à la bataille de Saint-André d'Ivry en 1590, portant la cornette du duc de Montpensier. Il avait été envoyé comme ambassadeur à la Reine pour traiter de la paix. (Voyez les Mémoires de Condé, tome 4, pages 245 et 246). Il est cité sous le nom de Cresnay, comme un des personnages les plus distingués qui périrent à la bataille d'Ivry, dans l'Histoire de Normandie, par Masseville, tome 5, page 301; dans les Mémoires de la Ligue, tome 4, page 249, et dans l'Histoire d'Henri-le-Grand, par madame de Genlis, tome 1er, page 332. François du Parc, rendit un aveu le 13 mars 1572, au seigneur évêque d'Avranches, de la terre des Cresnays, dans lequel il est dit qu'il était fils de Nicolas qui l'était de Bertrand. Il avait fait bâtir le château de Cresnay, où l'on voyait ses armes, ainsi qu'à la cathédrale d'Avranches. On rapporta son corps à Cresnay, où on voyait cette épitaphe gravée en cuivre sur son tombeau dans l'église de Saint-Pierre de Cresnay.

« Ci gît François du Parc, seigneur, patron d'ici
» Et baron des Biards, gentihomme ordinaire
» De la chambre du roi, et chevalier aussi.
» Dans le champ Saint-André combattant l'adversaire,
» Un plomb faussa son chef, dont hélas ! il est mort.
» Le roi l'a regretté, le peuple le regrette;
» De l'un bon serviteur, de l'autre bon support. »

François du Parc avait épousé, le 7 mai 1573, noble dame Marie le Prevost, dame et baronne des Biards,

des Cherits, Biville-la-Rivière, Gœuvres, Monguenaud, Aupégard, la Fontaine, Bellemare, Bernomesnil en Caux, etc., veuve de noble seigneur Jean de la Vigne, chevalier, seigneur d'Emondeville en Cotentin, fille et héritière de noble seigneur Jacques le Prevost, baron des Biards, de Biville, etc., et de noble dame Antoinette de la Motte, dame des Cherits, etc.; duquel mariage sortirent trois enfants :

1.° Jacques, dont l'article suit ;

2.° Antoinette du Parc, qui devint dame et baronne des Biards, des Cherits, Monfarville, du Rocher, Bellefontaine, et épousa le 6 janvier 1596, devant les notaires de Vire, très-haut et très-puissant seigneur Tanneguy, comte de Warignies, frère du marquis de Blainville, cordon bleu, chevalier, seigneur de la Boutellerie, Cabourg, conseiller du roi en ses conseils d'état et privé, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, lieutenant pour Sa Majesté au bailliage de Caen et gouverneur de Lectoure ; duquel mariage descendent par les Despinay, le prince de Lorraine, Lambescq et le marquis d'Harcourt, existants aujourd'hui. (Voyez le Dictionnaire de Moréri, article Espinay, et l'Histoire de la maison d'Harcourt, tome 1er, page 954) ;

3.° Jacqueline du Parc, qui devint marquise des Cresnays, dame de Saint-Georges, Romilly, Haumanoir, Beaumanoir, Verdun, etc., et épousa haut et puissant seigneur Louis de Boulainvilliers, chevalier, baron de Courtenay, la Motte-aux-Aulnées, etc., dont plusieurs enfants, entr'autres Catherine de Boulainvilliers, fille d'honneur de la reine, qui épousa, le 29 avril 1621, Gédéon de Vic, comte de Furnes et d'Armenonville, maréchal-de-camp, dont postérité. Il était neveu du fameux Dominique de Vic, d'une très-ancienne famille de Guyenne, qui fut surnommé le capitaine Sarest, lequel avait une jambe de bois et était l'un des plus braves capitaines de l'armée d'Henri IV, qui permit à sa famille d'ajouter à ses armes, un petit écusson chargé d'une fleur de

lys d'or (Voyez l'Histoire généalogique des grands officiers de la couronne, par le Père Anselme, tome 1er, page 464 ; et l'Histoire d'Henri-le-Grand par madame de Genlis, tome 1er, page 325). Ladite marquise des Cresnays obtint des lettres de chancellerie à Caen, le 3 janvier 1592, comme tutrice de son fils au nom duquel elle transigea ainsi que ses filles, le 12 décembre 1594, sur un procès avec Etienne du Parc, leur oncle.

XI. Jacques du Parc, chevalier, marquis des Cresnays, baron des Biards, seigneur de Biville, Monfarville, des Cherits, Verdun, chef de sa maison, fils unique de François du Parc, obtint des lettres de bénéfice d'âge, en 1591, comme ayant dix sept ans et mourut sans avoir été marié, laissant sa riche succession à ses deux sœurs, dont les époux, MM. le comte de Warignies et le baron de Boulainvilliers firent, en 1598, les partages qui se trouvaient, en 1790, entre les mains de M. de Saint-Martin-Don, demeurant près Vire, possesseur par acquisition des terres de Chesnedolé et Beaumanoir. La terre de Cresnay près Avranches, dont Jacques du Parc était le huitième seigneur de son nom, passa par vente, en 1666, dans la maison de Poilvilain qui la possède encore aujourd'hui, et la baronnie des Biards a passé dans celle de Williamson, par son alliance avec la maison de Pierrepont.

Barons du Mesnil, Cresnay, marquis de Barville ; comtes du Parc, etc., en Normandie.

X. Etienne du Parc, chevalier, baron du Mesnil, Cresnay, Rauville-la-Place, etc., chevalier de l'ordre du roi, gentilhomme ordinaire de la chambre de la reine Marguerite, devenu en 1598, par la mort du marquis des Cresnays, son neveu, chef de sa maison, fils puîné de Nicolas du Parc et de Jacqueline de Crux, se trouva beaucoup moins riche que son frère François; parce que celui-ci comme aîné avait eu la plus grande part non-seulement dans les successions de ses père et mère, mais encore dans celle de François du Parc, grand doyen du Mans, leur oncle. Ledit Etienne du Parc eut d'ailleurs tant de procès à soutenir contre ses nièces mesdames de Warignies et de Boulainvilliers, et contre

MM. de Crosville, ses coseigneurs au Mesnil-au-Val près Cherbourg, qu'il ne lui resta que cette terre qu'il habita, et dont il fit foi et hommage le 4 février 1608, en la chambre des comptes de Rouen. Etienne du Parc suivit en Flandre, en 1581, le duc d'Anjou, fut pris et blessé en 1583, à la retraite d'Anvers, fut fait prisonnier de nouveau en 1591, sous le duc de Montpensier dans la ville de Craon, servit en 1597 sous le maréchal de Biron, à la prise d'Amiens, fut blessé en 1621 au siége de Montauban d'une balle qui lui cassa la jambe, et il mourut des suites de ses blessures, le 19 août 1628, au château du Mesnil-au-Val, âgé de cinquante-un ans. Il avait épousé, 1.° en 1584, noble demoiselle Jacqueline de Thilly, d'une très-ancienne famille de Normandie, fille et héritière de noble seigneur Christophe de Thilly, seigneur de la Hougue, et des fiefs et contreries d'Orglande, etc., et de demoiselle Marie le Capelain, de laquelle il n'eut point d'enfants; 2.° le 18 avril 1599, par contrat sous seing reconnu devant les notaires de Saint-Germain de Tournebut, le 10 décembre 1614, (ce mariage fut célébré le 25 avril 1599, à Cocqueville, par le curé de Monfarville), noble dame Jeanne Lhermite, dame de Brillevast, Boutron, Barville, fille de noble seigneur Richard Lhermite, chevalier, seigneur desdits lieux, et de noble demoiselle Catherine du Hommel de Mesnidurand, famille très-ancienne de Normandie. (Voyez Masseville, tome 3, page 55); et ladite Jeanne Lhermite qui devint héritière de noble seigneur Guillaume Lhermite, son frère, était veuve de noble seigneur Olivier de Hennot, chevalier, seigneur de Cocqueville, dont elle avait un fils Jean de Hennot, maison éteinte comme on l'a vu dans la personne de madame la comtesse de Blangy, et elle eut d'Etienne du Parc:

1.° Robert du Parc, qui suit;

2.° Guyon du Parc, appelé le chevalier du Mesnil, qui vendit la terre de Brillevast qui lui était échue en partage, et qui ayant été assassiné ainsi que son domestique, le 12 septembre 1651, dans le haut du Mesnil auprès de la fontaine de Grandcamp, où il passait pour aller à Tourlaville, mourut quelques jours après sans avoir été marié.

XI. Robert du Parc, chevalier, seigneur, baron du

Mesnil, Cresnay, Barville, etc., chef de sa maison, né au Mesnil-au-Val, le 12 août 1603, fit sa première campagne sous son père au siége de Montauban, suivit le roi en 1622 au siége de Royan, servit en 1626 et 1627 dans la compagnie du duc d'Angoulême au siège de la Rochelle, combattit le 20 mars 1623 à la bataille d'Avein sous les maréchaux de Brézé et de Châtillon, au combat de la Marfée en 1641 sous le duc d'Enghien, aux journées de Fribourg des 3 et 9 août 1644, et reçut en 1658 à la bataille des Dunes, un coup de feu qui lui cassa l'épaule et le força à quitter le service.

Ledit Robert rendit aveu au roi de la seigneurie du Mesnil-au-Val, le 22 mars 1679. Il avait partagé en 1635, les biens de sa mère avec son frère Germain Guyon du Parc, qui eut Brillevast, et Jean de Hennot son frère consanguin, qui fut seigneur de Boutron.

Le grand bailly du Cotentin délivra, en 1635, à Robert du Parc, seigneur du Mesnil, et à Guyon du Parc, seigneur de Brillevast un certificat qui constate qu'ils ont servi fidèlement le roi. Il obtint des lettres de maintenue comme ancien noble, ainsi qu'on l'a vu, le 18 septembre 1624 et 1641. Il fut aussi compris en 1668 dans la recherche de Chamillard, qui certifie qu'il descendait de Bertrand, son bisaïeul, et que ses ancêtres étaient nobles du temps de Monfault. Robert du Parc mourut le 26 novembre 1687 au château du Mesnil-au Val, âgé de quatre-vingt-quatre ans. Il avait épousé, par contrat passé devant les tabellions de Tourlaville, le 16 mars 1638 (ledit mariage fut célébré à Tourlaville), noble demoiselle Catherine de Quetil, qui hérita, avec ses deux sœurs, de noble seigneur Jean de Quetil, leur frère, décédé sans postérité légitime, et eut une partie de la seigneurie de Réville, qu'elle vendit à Madeleine de Quetil, sa sœur, qui épousa en secondes noces André Fouquet, aieul du marquis de Réville, mort en 1777 ; ladite Catherine, fille de noble seigneur Guillaume de Quetil, chevalier, seigneur de Réville, la Motte, le Vart, le Buisson-Hauteville, et de noble demoiselle Catherine de Tourlaville, duquel mariage sortirent :

1.° Pierre du Parc, dont l'article suit ;

2.° Etienne du Parc, jésuite, connu sous le nom de *père du Parc*, qui fut employé dans les ambas-

sades de Suède et de Danemarck, avec le marquis de Villars, fut ensuite placé à la tête du collége de Rennes, et mourut à Paris le 4 mars 1708, supérieur de la congrégation de gentilshommes, justement regretté de son ordre et de sa famille ;

3.° Charlotte du Parc, qui, le 11 septembre 1670, épousa Jean Hervé du Prey, chevalier, seigneur de Senecey, capitaine au régiment de Normandie, tué en 1679, devant Fontarabie, bisaïeul de noble demoiselle Thérèse-Françoise du Prey le Senecey, aujourd'hui veuve de M. Gigault Belfont, d'une ancienne maison orginaire du Berri, qui a produit un maréchal de France sous Louis XIV ; elle a perdu quatre fils et son gendre (le chevalier de Feuardent d'Eculleville) au service du roi pendant la révolution, et le seul qui lui reste (Julien-François-Marin Gigault, comte de Belfont) a été blessé à l'armée de Condé, où il a constamment servi avec distinction jusqu'à l'époque du licenciement (1801) ; a été, avec M. de la Chapelle, son beau-frère, député, en avril 1814, pour aller à Jersey au-devant de monseigneur le duc de Berri, prier ce prince de descendre à Cherbourg, et il a été reçu chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, le 7 novembre 1814, par le comte du Parc, son cousin.

XII. Pierre du Parc, chevalier, baron du Mesnil-au Val, Barville, etc., chef de sa maison, né au château du Mesnil le 26 octobre 1639, fut d'abord mousquetaire du roi en 1656 ; fut pris en 1658, à la bataille des Dunes ; servit en 1664, sous le duc de Beaufort, à la prise de Gigeri en Afrique, et nommé par le prince de Condé pour un de ses aides-de-camp aux campagnes de la Franche-Comté et de la Hollande, en 1668 et 1672 ; fut blessé le 11 août 1674, à côté de ce prince, à la journée de Senef, d'une balle qui lui brisa la hanche droite, ce qui l'obligea à quitter le service quelque temps après ; il le reprit ensuite, et fut d'abord major-général, et ensuite capitaine-général des gardes-côtes du Val-de-Cères et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Pierre du Parc rendit aveu au roi de la seigneurie du Mesnil-au-Val le 15 mai 1688, et mourut au château du

Mesnil en 1728, âgé de quatre-vingt-neuf ans. Il avait épousé, par contrat passé devant les notaires de Sainte-Marie-du-Mont, le 27 juin 1671 (le mariage fut célébré à Brucheville), noble demoiselle Catherine-Guillemette Simon (ancienne maison de Normandie, ayant pour armes : D'azur, au croissant d'or, accompagné de trois fers de pieu aussi d'or, aujourd'hui éteinte), fille de noble seigneur Pierre Simon, chevalier, seigneur de la Haye-Saint-Sauveur en Brucheville, et de noble demoiselle Jacqueline Hue. Son frère Michel Simon, seigneur desdits lieux, étant mort sans postérité, elle partagea sa succession avec ses sœurs madame d'Osbers d'Agneaux, qui mourut sans enfants, et madame le Patou du Moley, de laquelle descendaient mesdames Hue de Sully, de Rouesville et Banage, qui ont laissé des enfants. Elle eut pour sa part, comme aînée, le fief de la Haye, autrefois Silly en Brucheville, relevant de la baronnie de Briquebec, et madame du Moley eut le fief de Saint-Sauveur, aussi dans ladite paroisse, relevant du roi. Parmi les parents signataires au contrat de mariage de la demoiselle Simon, on remarque Jean-François de la Houssaye, baron d'Ourville, cousin-germain duquel descendent Mesdames de Vauquelin, Cussy-Mandeville et Sainte-Colombe, et leurs nièces mesdames d'Héricy-Vaucieux, nées la Houssaye. Geneviève-Simon de Franqueville, cousine de ladite Catherine, épousa noble seigneur messire Hervé-Eustache d'Anneville, duquel descend le baron d'Anneville de Valogne, chef d'une des plus anciennes maisons de Normandie. De ce mariage sont issus quatorze enfants, dont huit moururent jeunes. Ceux qui restèrent furent :

1.° Bon-Thomas du Parc, chevalier, marquis de Barville, seigneur du Mesnil-au-Val, Barville, la Haye, etc., né au château du Mesnil le 21 novembre 1678, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis et mestre-de-camp de cavalerie. Il entra d'abord au service, en 1693, comme mousquetaire gris ; fut nommé, en 1703, capitaine de cavalerie au régiment de Saint-Pouanges, qui devint ensuite régiment d'Aumont ; servit cette année-là aux siéges de Vieux-Brisach et de Landau ; fut blessé, le 17 août 1703, à la bataille

de Spire, sous les ordres du marquis du Parc-Locmaria, son cousin, (alors maréchal-de camp, commandant une division de cavalerie, et depuis lieutenant-général), de deux coups de baïonnette au bras et à la main, en enfonçant l'infanterie ennemie ; combattit, en 1709, à la bataille de Malplaquet ; en 1713, au siége de Landau, à l'attaque des retranchements du général Vaubonne, et au siége de Fribourg ; en 1719, aux siéges de Fontarabie, Saint-Sébastien et d'Urgel, en Espagne ; en 1733, aux siéges du fort de Kell et de Philisbourg ; en 1742, aux actions de Deggendorf et de Landau ; en 1743, à celles d'Ingelfing et de Prailling ; et, de retour en France, où il ramena le régiment d'Aumont dont il était lieutenant-colonel, il obtint le grade de colonel et une pension, en faveur de l'ancienneté et de la distinction de ses services. Le marquis de Barville se trouvant, pendant le quartier d'hiver attaqué d'une fièvre continue et d'un flux de sang qui, après ses campagnes de Bavière l'avaient mis à la mort, fut obligé de quitter le service, et mourut à Paris, le 4 mars 1753, âgé de soixante-quinze ans, sans avoir été marié, et fut inhumé à Saint-Jacques-du-Haut-Pas. Le marquis de Barville, officier de cavalerie très-distingué, cultivait aussi les lettres et parlait sept langues différentes ; mais il avait une préférence tellement marquée pour le latin, qu'il exigea que l'aîné de ses neveux et son filleul, fût élevé en latin et ne parlât que cette langue dès sa plus tendre enfance, ce qui fut exécuté jusqu'à sa mort. Ce fut lui qui décida son frère à se marier, et lui céda à cette occasion ses biens, en se réservant seulement une pension ;

2.° François-Georges du Parc, qui fut religieux prémontré, et mourut prieur d'Avesnes, le 12 mai 1710, âgé de trente ans ;

3.° François du Parc, dont l'article suit ;

4.° Catherine du Parc, religieuse à la Visitation, à Caen ;

5.° Elisabeth, religieuse à Carentan ;

6.° Marie-Jeanne du Parc, morte en 1731, au châ-

teau du Mesnil, âgée de quarante-huit ans, sans avoir été mariée.

XIII. François du Parc, chevalier, d'abord comte et ensuite marquis de Barville, devenu en 1753, par la mort de son frère aîné, chef de sa maison seigneur et patron du Mesnil-au-Val, du Chapitre, Barville, la Haye, Silly, Saint-Sauveur, etc., colonel d'infanterie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, né au château du Mesnil le 24 juin 1686, entra au service comme mousquetaire gris, en 1701, eut le bras droit cassé et son cheval tué sous lui à la bataille de Malplaquet, en 1709, ce qui lui fit obtenir, en 1714, une place d'enseigne au régiment des Gardes-Françaises; il fut un des trois premiers chevaliers de Saint-Louis nommés par Louis XV, devint sous-lieutenant au régiment des Gardes en 1718, lieutenant en 1731, et quitta en 1736, pour prendre du service dans les gardes-côtes; fut fait major-général et ensuite colonel-commandant sur les côtes du Val-de-Cères, et servit dans ce grade sous M le comte de Raymond, en 1758, au camp de Montepinguet, quand les Anglais descendirent à Cherbourg. François du Parc réunit la totalité de la seigneurie du Mesnil-au-Val, en retirant à droit féodal la moitié de ladite terre, le patronage et le fief du Chapitre, que M. le chevalier de Crosville avait vendus à M. le marquis de Bricqueville, par contrat passé à Tourlaville le 9 avril 1737, et il acheta, le 21 octobre 1750, devant les notaires de Bayeux, le fief de Saint-Sauveur en Brucheville, de M. Hue de Sully, qui le possédait au droit de demoiselle de Patou du Moley, son épouse.

Le marquis de Barville, son frère aîné, âgé de soixante-dix ans, lui ayant cédé ses droits pour le déterminer à se marier, il épousa, par contrat passé devant des Hayes, notaire à Paris, et son collègue, le 9 mai 1748 (le mariage fut célébré à Annebault-sur-Rille, en Normandie, le 25 juin suivant), noble demoiselle Marie-Adélaide Danican d'Annebault, née à Paris, paroisse Saint-Paul, le 16 janvier 1717, devenue en 1777 dame et marquise haute-justicière d'Annebault en Auge, fille aînée de noble seigneur Jean-Baptiste-Julien Danican d'Annebault, marquis d'Annebault-sur-Rille et en Auge, comte de Montfort, vicomte de Pont-Audemer et de Pontaulon, baron

d'Aubigny, etc., ayant réuni en 1723 ces diverses terres, vendues par décret, et provenant de Madeleine d'Annebault, marquise de Saluces, fille unique du maréchal et amiral d'Annebault, ministre de François Ier, acquisition qu'il fit au droit de son épouse mademoiselle de Tilly-Blaru, descendant par ses mères de Jeanne d'Annebault, sœur du maréchal, ladite Marie-Adélaïde aussi fille de haute et puissante demoiselle Claude-Charlotte de Tilly-Blaru ; qui fit ses partages avec ses frères, par acte devant Bouron, notaire à Paris, le 18 février 1733, et mourut à Paris le 14 mars 1764, après avoir fait son testament devant Belanger, notaire, le 3 mars précédent. Elle était d'une des plus anciennes maisons de Normandie, alliée à celles d'Harcourt, Mortemart, Nivernais, Brissac, Talaru, Conflans, Boufiers. Elle était sœur du marquis de Tilly-Blaru, lieutenant-général des armées du roi, commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, commandant d'escadron des gardes du corps, etc. ; elle était tante à la mode de Bretagne des duchesses de Nivernais et de Mortemart (Voyez Waroquier, tome 5, page 23) ; elle était fille de Charles de Tilly, marquis de Blaru, et de demoiselle Catherine de Manneville, très-ancienne maison de Normandie, dont les deux héritières ont épousé le duc de Mortemart et le marquis de Colbert-Maulevrier. Ladite Claude-Charlotte descendait, par les Darconna, de Clere, et les comtes de Meulan, au seizième degré du comte de Vermandois (Hugues-le-Grand), fils de Philippe Ier, roi de France, et par les Macquerel, Beaussart, de Beu et les comtes de Dreux, au quinzième degré de Robert, comte de Dreux, dit le Grand, fils de Louis VI, dit le Gros, roi de France; ce qui a procuré aux familles de Mortemart, Colbert, Rougé, Tilly, du Parc, une double alliance avec la maison de France.

François du Parc mourut au château du Mesnil-au-Val le 25 février 1771, âgé de quatre-vingt-quatre ans ; et sa veuve, devenue tutrice de ses enfants avec M. Gigault de Belfont, tuteur actionnaire, MM. le baron Damneville et du Praël de Maubrey, parents délégués, obtint, le 15 juin 1771, la garde noble royale de son fils, et elle mourut à Valogne le 6 avril 1797, âgée de quatre-vingt-un ans, après avoir subi plusieurs mois de détention, comme mère d'émigré. Son frère le marquis d'An-

nebault, ancien capitaine de dragons, était mort à Versailles le 15 février 1772, et sa sœur madame d'Annebault, prieure des dames Carmelites de Grenelle à Paris, est morte très-regrettée de son ordre, à Paris, le 3 juin 1798. De ce mariage sont issus :

1.° Auguste-Thomas du Parc, né au Mesnil-au-Val le ..... 1750, mort en pension à Paris, à l'âge d'environ sept ans ;

2.° Constantin-Frédéric-Thimoléon, comte du Parc, qui suit ;

3.° Céleste-Adélaïde, née le 26 juin 1752, et morte aux Carmelites de Gisors (où l'on voit son épitaphe), bienfaitrice de cette maison, le 27 janvier 1788 (Voyez le Mercure de France du 23 février 1788). On lit dans la circulaire imprimée que la prieure de Gisors adressa aux autres maisons de son ordre à l'occasion de cette mort : « Sa famille, » aussi ancienne qu'illustre, est originaire de » Bretagne, avec la prétention qu'elle conserve » encore aujourd'hui de descendre des anciens » souverains de cette province par la maison » d'Avaugour, dont elle est une branche cadette » ;

4.° Marie-Sophie du Parc, née au Mesnil le 25 novembre 1756, qui épousa, le 19 décembre 1779 (le mariage fut célébré au Mesnil-au-Val), Marie-Henri-Fortuné, comte le Forestier, seigneur et patron de Sideville, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, ancien capitaine au régiment de Royal-Vaisseaux et lieutenant du roi, commandant à Cherbourg, d'une très-ancienne maison qui prétend descendre de celle de Flandre, dont elle porte les armes et dont il existe encore plusieurs branches sous les noms de comtes de Vandeuvre-d'Osseville, Mobecq, etc. Ils sont morts tous les deux à Valogne, sans postérité ; le mari le 7 février 1798, et sa veuve Marie-Sophie du Parc, le 27 septembre 1803, de la petite-vérole, ayant son frère pour héritier.

XIV. Constantin-Frédéric-Thimoléon, comte du Parc, colonel de cavalerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, membre de la chambre des députés de 1815, chef de sa maison, naquit au Mesnil-au-Val, le 13

décembre 1759, fut baptisé le lendemain, et nommé par le marquis de Tilly, devenu commandant d'escadron des gardes-du-corps, maréchal-de-camp et cordon rouge, père des marquis et comte de Tilly, existants aujourd'hui, cousin-germain de sa mère, et par madame la baronne Damneville, née Camprond, sa cousine paternelle. Comme il était mineur, à l'époque de la mort de son père, il resta sous la tutelle de sa mère qui obtint pour lui, le 15 juin 1771, des lettres de garde noble royale, de laquelle il ne fut relevé que le 5 décembre 1781.

Le comte du Parc rejoignit à Besançon, le 7 décembre 1776, le régiment d'infanterie du Roi, auquel il fut nommé second sous-lieutenant surnuméraire le 9 février 1777; fit, en 1779, la campagne d'Honfleur, où le régiment du Roi faisait partie de l'armée destinée à s'embarquer pour aller attaquer l'Angleterre; devint sous-lieutenant en pied le 3 juin 1780, lieutenant en second le 9 mai 1784, lieutenant en premier le 27 avril 1788. La révolution l'empêcha d'être proposé à une majorité en second, ainsi qu'il en avait obtenu la promesse écrite du ministre de la guerre, en date du 23 mai 1788. Il émigra avec sa famille le 22 janvier 1791, ce qui a fait vendre la totalité des biens qu'il possédait, et le tiers de ceux de sa mère. Il est allé se faire inscrire à Coblentz, chez M. le marquis de Miran, le 12 août suivant, avec ses beaux-frères le marquis et le chevalier de Caillebot la Salle; a rejoint le cantonnement d'Etelbruck, près Arlon, commandé par le général Klinglin le 20 mai 1792, et a fait cette campagne dans la compagnie des chasseurs à cheval de Franche-Comté, qui fit partie de la cavalerie de l'avant-garde de l'armée du centre aux ordres des Princes frères du Roi, au licenciement da laquelle il obtint de M. le maréchal de Broglie, un passeport pour aller à Rastadt, et y attendre des ordres des Princes frères du Roi. Nommé chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis par Sa Majesté Louis XVIII, le 29 décembre 1795, avec MM. les comtes de Balay, Charles de Juigné, la Vallière et de Pont, il fut reçu à Constance, en Souabe, par le marquis de Caillebot la Salle, son beau-père le 9 janvier 1796. Il reçut quelque temps après, par M. le baron de Flachslanden, l'autorisation du Roi pour aller servir en Bretagne; mais les désastres de Quiberon empêchèrent son départ. Rentré avec sa famille en 1801, en France, il n'y a occupé aucune

place, et le 31 mars 1814, il conduisit ses trois fils qui ne l'avaient jamais quitté, sur la place Louis XV et tous quatre furent au nombre des fidèles royalistes qui, après avoir arboré la cocarde blanche, allèrent au-devant des alliés, ayant le comte Thibaut de Montmorency à leur tête (Voyez le Journal des Débats, du 8 janvier 1815). Le comte du Parc alla avec ses enfants, le 12 avril, au-devant de Monsieur, au delà de la barrière de Pantin, et dans un quatrain (1) qu'il remit à ce Prince, offrait au Roi les services de ses trois fils. Il fut un des rédacteurs et des signataires du mémoire que les officiers du régiment d'infanterie du Roi firent présenter à ce monarque à son arrivée à Paris, pour renouveler à Sa Majesté leur serment de fidélité et la supplier d'accepter de nouveau leurs services et il se trouvait au nombre des anciens officiers de ce corps qui furent présentés au Roi, le 27 mai 1814, par le marquis de Balivière, alors maréchal-de-camp, leur ancien colonel en second.

Le comte du Parc eut l'honneur, le 13 mai, de présenter au Roi ses fils en disant : « Sire, je viens mettre aux » pieds de Votre Majesté les restes d'un soldat fidèle, et les » premiers services de ses trois fils ». Le Roi lui répondit avec cette bonté qui caractérise ce souverain : « Ce sont les petits fils du marquis de la Salle. » Le comte du Parc et ses fils faisaient partie de la noblesse de Bretagne, qui fut présentée au Roi, par M. le duc de Rohan Chabot, le 6 juin 1814.

Le comte du Parc, nommé par le Roi, le 20 octobre 1814, colonel de cavalerie, à prendre rang dans l'armée à dater du 18, s'est fait inscrire le 13 mars 1815, chez M. le duc d'Havré, comme volontaire de la compagnie écossaise dans laquelle servaient ses trois fils, et il y a fait la campagne de Béthune à pied avec son fils cadet; les deux aînés qui l'ont faite dans l'escadron, ont passé avec les Princes le 24 mars 1815, et sont revenus avec le Roi. Il a été nommé membre de la chambre des députés, par le département de la Manche, le 22 août 1815.

---

(1) Sous le Corse souvent j'ai gémi d'être père ;
Maintenant je jouis de posséder trois fils,
Puisqu'aux yeux de la France entière
Je peux les offrir à Louis.

Le comte du Parc fit foi et hommage au Roi, en sa chambre des comptes de Rouen, le 25 février 1782, des fiefs du Mesnil-au-Val, du chapitre de Saint-Sauveur, Hautteville, comme relevant tous quatre du Roi ; il prit séance à cause desdits fiefs et ceux de la Haye et de Barville, etc., à l'assemblée de la noblesse du bailliage du Cotentin, à Coutances, le 16 mars 1789, pour élire des députés aux états généraux, et se trouve compris dans le rôle des gentilshommes, imprimé à cette époque à Coutances, voyez pages 19, 30, 54, 67.

Le comte du Parc obtint l'agrément du Roi, pour son mariage demandé par le duc de Mortemart, son cousin, le 30 mars 1788, et par contrat passé devant Brichard, notaire à Paris et son collègue, le 6 avril, et signé le même jour par le roi et la famille royale (voyez la Gazette de France du 11 avril, et le Mercure du 19 avril). Il épousa très-haute et très-puissante demoiselle Marie-Claudine-Elisabeth, marquise de Caillebot la Salle, fille aînée du seigneur Marie-Louis, marquis de Caillebot la Salle et de la Haye du Puits, en basse Normandie, seigneur et patron de Biville la Martel en Caux, duquel il avait hérité en 1778 (comme parent et légataire universel du dernier marquis de Marivaux, de l'illustre maison de Villiers l'Ile Adam), lieutenant-général des armées du roi, commandant en chef en Alsace, en l'absence de M. le maréchal de Contades, gouverneur et lieutenant-général de la province de la Marche, sénéchal et bailly d'épée du Puy et du pays de Vélay, et de sa seconde femme très-haute et très-puissante dame madame Marie-Charlotte de Clermont Chaste, comtesse de Roussillon, dame de Charpey et de l'Epine en Dauphiné, baronne de la Brosse et de Faye en Vélay, héritière de la branche connue sous le nom de Clermont Chaste, ayant pour armes les deux clefs d'argent en sautoir, et au haut de l'écusson une fleur de lys au champ d'azur (1), au lieu de la thiare que porte la branche aînée. Ladite branche de Chaste alliée aux maison de Joyeuse, Brancas, Descars de Bé-

(1) François de Clermont, baron de Chaste, obtint de porter une fleur-de-lys au champ d'azur, pour s'être signalé à la tête de la noblesse du Dauphiné, qu'il commandait en 1551, quand le duc de Guise défendait Metz assiégé par l'empereur.

renger, de Polignac, etc., a produit, en 1593, un grand maître de l'ordre de Saint-Lazare, Aynar de Clermont Chaste qui ouvrit à Henri IV, les portes de la ville de Dieppe, dont il était gouverneur, et mourut le 13 mai 1603. (Voyez l'Histoire des ordres du Mont-Carmel et de Saint-Lazare, tome premier, pages 414, 415, et l'Histoire d'Henri-le-Grand, par Madame de Genlis, tome premier. page 296); et un grand-maître de l'ordre de Malte, Anet de Clermont Chaste Jessan qui fut élu le 2 juin 1660, et mourut trois mois après, âgé de soixante-treize ans (voyez l'Histoire de Malte, tome 5, page 219). Ladite Marie-Charlotte de Clermont, fille du second lit de Charles-Balthazar de Clermont, comte de Roussillon, et de demoiselle Marie Butler, de la maison du duc d'Ortmond, pair d'Angleterre, hérita de ses frères du premier lit, le marquis et le comte de Chaste, maréchaux-de-camp. Elle est morte à Bayreuth, dans la Franconie prussienne, le premier décembre 1796, après avoir eu tous ses biens vendus.

Le marquis de Caillebot la Salle, d'une ancienne famille originaire du Perche, où existait d'abord le marquisat de la Salle, qui a été transféré sur la terre de Monpinchon près Coutances, était le troisième chevalier des ordres de sa maison; son père, Louis de Caillebot, marquis de la Salle, avait été reçu le 30 décembre 1688, et son aïeul Louis, marquis de la Salle, capitaine des gendarmes de la garde, lieutenant général des armées, nommé en 1682, était mort avant d'avoir été reçu. Il avait épousé 1.° demoiselle Benoize de laquelle il eut une fille unique, qui épousa le vicomte de la Montagu Beaune, lieutenant-général des armées du roi, et qui mourut en 1766 dame du palais de la reine, ne laissant qu'un fils, le marquis de Montagu, qui a épousé la quatrième fille du duc de Noailles d'Ayen, dont il a un fils et trois filles; et du deuxième lit le marquis de la Salle a eu, outre la comtesse du Parc, quatre autres enfants; le marquis de Caillebot, colonel, marié à mademoiselle de Vergers de Maupertuis, dont trois garçons et une fille; le chevalier de la Salle, maréchal de camp, aide de camp de MONSIEUR, frère du Roi; mademoiselle de Roussillon, morte à Paris le 18 avril 1805, sans avoir été mariée; et mademoiselle Pauline de la Salle non mariée.

Le marquis de la Salle, né au château de Renencourt,

à Villemeux, près Dreux, le 11 février 1716, est mort à Constance, en Souabe, le 3 février 1796 ; et presque tous ses biens ont été vendus.

Le comte du Parc, après avoir fait ses preuves devant M. Chérin, généalogiste de la cour, eut l'honneur de monter dans les carrosses de S. M. et de la suivre à la chasse, le 11 avril 1788 (voyez la Gazette de France du 18 avril et le Mercure du 26 avril), et la comtesse du Parc eut l'honneur d'être présentée par madame la duchesse de Mortemart, sa cousine, le dimanche 27 avril 1788. (Voyez la Gazette de France du 2 mai, et le Mercure du 10 mai 1788).

Le comte du Parc fit insérer dans la Gazette de Paris du 21 octobre 1791, sa profession de foi signée de lui, dans laquelle on remarque ces passages : « Voulant trans- » mettre à mes descendants cette propriété précieuse, » (la noblesse), dans toute sa pureté, ainsi que je l'ai » reçue de mes pères, qui ne la tenaient que de Dieu et » de leur épée, et qui constamment fidèles à leur souve- » rain et à leur patrie, n'oublièrent jamais un seul ins- » tant, quand ils furent assez heureux pour servir l'un et » l'autre, que la devise de leurs armes était *vaincre ou* » *mourir*, leur cri de guerre *honneur*. — Inviolablement » attaché aux descendants d'Henri IV, vraiment dignes » de ce héros, auquel nos pères ont dû autrefois la paix » et le bonheur, je leur ai voué à jamais les sentiments » d'amour et de respect que les vrais Français conservent » pour le sang de leurs rois. »

Le mariage du comte du Parc fut célébré à Paris, paroisse de Saint-Sulpice, le 8 avril 1788, comme on le voit dans le Journal de Paris du 9 avril, nº 100, page 446. Les témoins furent de son côté le duc de Mortemart, pair de France, son cousin maternel, et le marquis du Parc Locmaria, maréchal de camp, son cousin paternel, et du côté de mademoiselle de Caillebot la Salle, le vicomte de Montagu Beaune, lieutenant général des armées du Roi, son beau-frère, et le marquis de Monteynard, ancien ministre de la guerre, gouverneur et lieutenant général du royaume de Corse, son cousin paternel. Dudit mariage sont issus :

1.º Maurice-Henri-Frédéric, marquis du Parc, qui suit ;

2.° Henri-Charles-Thimoléon, comte du Parc, qu'on verra ci-après.

3.° Louis-Paul-Maurice, comte du Parc, qu'on verra ci-après.

4.° Adélaïde-Louise-Nathalie du Parc, née à Paris, le 23 avril 1789, baptisée à Saint-Sulpice, et nommée par le marquis de Caillebot la Salle, son aïeul paternel, et madame la marquise du Parc de Barville, son aïeule maternelle. Elle a épousé par contrat passé le 4 août 1812, devant Denis, notaire à Paris, et son collègue, très-haut et très-puissant seigneur Louis-Gabriel-Auguste, comte d'Andigné de Mayneuf, ancien conseiller au parlement de Bretagne, membre de la chambre des députés de 1815, d'une très-ancienne maison d'Anjou, divisée en plusieurs branches, dont quelques-unes existent encore dans cette province, et les autres en Bretagne et dans le Maine; et de ce mariage sont déjà sorties deux filles, Marie-Charlotte-Elisabeth d'Andigné, née à Paris, le 20 juin 1813 (10e arrondissement), et Rosalie-Constance-Marie-Alix d'Andigné, née à Angers le 10 juillet 1814.

5.° Marie-Charlotte-Elisabeth du Parc, née à Paris, baptisée à Saint-Sulpice, et nommée par M. le duc de Mortemart, son cousin paternel, et madame la marquise de la Salle, son aïeule maternelle.

6.° Sophie-Louise-Pauline du Parc, née à Rastadt, dans le pays de Baden, le 29 décembre 1791, et morte à Constance en Souabe, le 18 juin 1814.

7.° Amélie. (Voyez le Mémoire.)

XV. Maurice-Henri-Frédéric, marquis DU PARC, lieutenant de cavalerie, fils aîné de Constantin-Frédéric-Thimoléon, comte du Parc, né à Constance en Souabe autrichienne, le 1er octobre 1793, nommé par le comte le Forestier de Sideville, son oncle paternel, et la marquise de Caillebot, sa tante maternelle; fut avec son père et ses deux frères, au nombre des royalistes qui prirent la cocarde blanche sur la place Louis XV à Paris, le 31 mars, pour aller au-devant des alliés (voyez le journal des Débats du 10 janvier 1815); il fut présenté par son père au roi et la famille royale, le 13 mai suivant; a été reçu garde-du-corps de la compagnie écossaise, le 16 juin sui-

vant; a été du premier guet qui ait fait le service auprès du Roi; a fait la campagne de Béthune à cheval, dans l'escadron de cette compagnie; a passé avec les princes le 24 mars 1815, et est revenu avec le roi; il a été du premier guet qui ait fait le service au retour de S. M. Il a été nommé le 12 novembre 1815, sous-lieutenant au premier régiment des grenadiers à cheval de la garde du roi.

XV. Henri-Charles-Thimoléon comte du Parc, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, lieutenant de cavalerie, deuxième fils de Constantin-Frédéric-Thimoléon, comte du Parc, né à Bayreuth, dans la Franconie prussienne, le 6 novembre 1796, nommé par le chevalier de Caillebot la Salle, et mademoiselle de la Salle Roussillon, ses oncle et tante maternels, se trouva avec son père et ses frères au nombre des royalistes qui le 31 mars 1814, prirent la cocarde blanche sur la place Louis XV, pour aller au-devant des alliés (voyez le journal des Débats du 10 janvier 1815). Il fut présenté au roi et à la famille royale par son père, le 13 mai suivant; fut reçu garde-du-corps de la compagnie écossaise, le 16 juin 1814; a été du premier guet qui ait fait le service auprès du roi; a fait la campagne de Béthune à cheval, dans l'escadron de cette compagnie; a suivi les princes le 24 mars 1815, et revenu avec le roi, il a été du premier guet qui ait fait le service à Paris, au retour de S. M., et a été nommé sous-lieutenant dans le régiment des dragons de la garde, le 13 novembre 1815. Il a obtenu par un bref donné *à latere*, le 10 mars 1815, la croix de dévotion de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem.

XV. Louis-Paul-Maurice, comte du Parc, chevalier de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, lieutenant de cavalerie, troisième fils de Constantin-Frédéric-Thimoléon, comte du Parc, né à Bayreuth dans la Franconie prussienne, le 16 août 1799, nommé par le marquis de Caillebot la Salle, et mademoiselle Pauline-Eléonore de Caillebot la Salle, ses oncle et tante du côté maternel; fut avec son père et ses frères, au nombre des royalistes fidèles qui, le 31 mars 1814, arborèrent la cocarde blanche sur la place Louis XV, pour aller au-devant des alliés. A été présenté au roi par son père, le 13 mai suivant; est entré comme garde-du-corps de la compagnie écossaise, le 14 janvier 1815, et a fait la campagne de Béthune, avec

le comte du Parc, son père, dans la partie de cette compagnie qui était à pied. Après la dislocation de l'infanterie qui eut lieu à Béthune, il est allé avec son père en Anjou, se mettre aux ordres de M. le général d'Andigné, commandant l'armée royale, et a rejoint les gardes-du-corps à Paris, le 24 juillet 1815.

Armes : « Ecartelé, aux 1 et 4 d'argent, à trois jumelles » de gueules, qui est de du Parc ; aux 2 et 3 d'or, à deux » fasces d'azur, accompagnées de neuf merlettes de gueu- » les, quatre, trois et deux ; au franc-canton d'hermine, » qui est de Paynel. Supports, un lion et une aigle. De- » vise : *vaincre ou mourir*.

DUFOURC, famille ancienne de Bigorre, dont la noblesse a été constatée par plusieurs jugements souverains et relexes, entr'autres par jugement de M. de Lamoignon, intendant de la généralité de Guienne, du 15 mai 1716. Presque tous les membres de cette famille ont suivi la carrière militaire, dans laquelle un d'eux se signala de manière à recevoir une récompense digne de la munificence d'Henri-le-Grand, qui daigna faire mentionner dans le brevet qu'il lui fit délivrer, que c'était à raison des services considérables qu'il lui avait rendus.

Une branche de cette famille s'établit à Tarbes, et Jean-François Dufourc ayant voulu faire le retrait de la terre et seigneurie d'Antist en Bigorre, appartenante à la maison de Foix, dut prouver sa parenté, qui fut constatée par arrêt du parlement de Toulouse. Depuis l'acquisition de cette terre qui donnait l'entrée aux états de Bigorre, le chef de cette branche y siégeait dans l'ordre de la noblesse. Cette famille est aujourd'hui divisée en deux branches, représentées par :

BRANCHE AINÉE.

Jean-François-Charles Dufourc d'Antist, écuyer, major de cavalerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, membre du conseil général des Hautes-Pyrénées, a émigré en 1791, et a servi sous

les ordres des princes. Il a épousé Claire de Magnol, fille de M. de Magnol, maréchal-de-camp et commandant du château de Lourde. De ce mariage sont issus :

1.° Jules Dufourc d'Antist, chef d'escadron des chasseurs à cheval de Marie-Thérèse, ou neuvième;
2.° Ernest Dufourc d'Antist.

BRANCHE PUINÉE.

Jean-Alexandre Dufourc d'Antist, écuyer, né en 1770, brigadier des gardes du corps du roi, avec rang de chef d'escadron en 1814, a émigré en 1791 et a servi dans l'armée des princes. Il a épousé, en 1806, Catherine-Thérèse-Augustine Soulé. De ce mariage sont issues :

1.° Béatrix Dufourc d'Antist;
2.° Caroline Dufourc d'Antist;
3.° Rosette Dufourc d'Antist.

Armes : « Ecartelé, aux 1 et 4 d'azur, à trois crois- » sants d'argent; au chef d'or, chargé de trois glands » de sinople; au 2 de gueules, à une montagne de six » coupeaux d'argent, mouvante du bas de l'écu ; au » chef du même, chargé de trois étoiles d'azur; au 3 » d'argent, à trois merlettes de sable. Couronne de mar- » quis. Tenant et support, un sauvage et un lion ».

BELLEMARE, en Normandie, diocèse d'Evreux, ancienne noblesse dont parlent la Roque et plusieurs autres écrivains de Normandie. Un Bellemare passa dans la Terre-Sainte en 1214 avec saint Louis. Un autre Guillaume de Bellemare fut appelé à l'arrière-ban en 1242. Un autre Bellemare fut sergent de bataille et gouverneur de Sainte-Menehoult. On trouve aussi un Bellemare, chambellan du roi Charles VII; un Bellemare, exempt des gardes du corps; et un autre favori du grand Dauphin, fils de Louis XIV (ce qui se prouve par plusieurs lettres de ce prince, que l'on conserve dans la famille) mort au camp de Timéon à deux lieues de Charleroi, et inhumé le 23 mai 1675 dans l'église dudit village.

Cette famille a contracté des alliances avec les maisons de la Luzerne, Beuzeville, Blancmenil, la Fonds, Guitry, Chaumont, Merle, Rupièrre, Bonnet de la Tour, Nocey, le Roux-d'Esneval, Chambray, Nollent, Lieuray, Franqueville, etc., etc.

Il y a trois branches dans cette famille, la première est celle de Bellemare-Duranville, dont nous n'avons aucune connaissance, non plus que de la seconde, qui est de Bellemare-Thiebert, seigneur de Thiebert et autres lieux.

La troisième est celle de Bellemare-de-Saint-Cyr, dont nous allons donner la filiation suivant un mémoire qui nous a été envoyé.

Branche des seigneurs de Bellemare-de-Saint-Cyr.

I. Jean de Bellemare, Ier du nom, écuyer, seigneur et patron de Borgueraux, vivait en 1300. Il eut pour fils :

II. Robert de Bellemare, écuyer, marié en 1386, avec Jeanne de la Queze, fille de Guillaume de la Queze, écuyer. Il partagea les biens de Guillaume de la Queze avec la sœur cadette de sa femme en 1391 ; et les terres qu'il eut étaient encore dans la famille avant la révolution. De son mariage vint :

III. Jean de Bellemare, IIe du nom, écuyer, qui épousa, par contrat passé devant Echallard, garde du roi en la vicomté d'Orbec, le 22 mai 1454, Guillemette de la Rivière, dont :

IV. Jean de Bellemare, IIe du nom, écuyer, qui s'allia, par acte passé devant Guillaume et Michel de Bailhache, tabellions royaux, au Bourgtheroutte, le 19 octobre 1491, avec Jeanne le Muet, fille d'Artus le Muet, écuyer. De ce mariage vint :

V. Louis de Bellemare, écuyer, qui se maria, par contrat passé devant les tabellions de Neuf-Bourg, le 4 octobre 1518, avec une des filles de Charles du Bosguyon, écuyer, sieur des Jardins. Leur fils fut :

VI. François de Bellemare, Ier du nom, écuyer, qui épousa le 31 août 1556, Françoise Eudes, fille de Guillaume Eudes, écuyer, sieur de Norois. De ce mariage vint :

VII. Antoine DE BELLEMARE, écuyer, marié le 21 octobre 1601, avec Marguerite de Montgoubert, fille d'Antoine de Montgoubert, écuyer. Il fut père de :

VIII. Philémon DE BELLEMARE, écuyer, qui, par contrat passé devant les tabellions du Pont-de-l'Arche, le 6 février 1635, se maria avec Anne de Malhortie, dame de Neufvillette, fille héritière en partie de Marguerin de Malhortie, écuyer, sieur de la Garenne.

IX. François DE BELLEMARE, IIe du nom, écuyer, leur fils, fit alliance par acte passé devant les tabellions de Saint-Georges du-Vieuvre, le 24 février 1669, avec Anne des Perrières, fille de Jacques des Perrières, écuyer, dont :

1.° Philémon-François, qui suit ;

2.° Deux autres garçons, l'un tué à Malplaquet et l'autre dans un combat particulier.

X. Philémon-François DE BELLEMARE, marié en 1699, avec Françoise des Hayes-de-Gossard, fille de N.... des Hayes, écuyer, a eu pour enfants :

1.° Cyr-Sébastien-François, qui suit ;

2.° François, qui a servi très-long-temps dans l'infanterie, et dans les Indes Orientales. Il a épousé demoiselle des Perriers-de-Saint-Marc, dont sont issus deux garçons ;

3.° Nicolas, capitaine au régiment des Grassins, et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Il s'est trouvé au siége de Prague, à l'action de Mesle en Flandre, à la bataille de Fontenoy, et à celle de Lawfeld, où il reçut plusieurs blessures dont il est mort : sa bonne conduite et sa valeur l'ont fait regretter de ses officiers généraux ;

4.° Marc-Antoine, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, appelé le chevalier de Saint-Cyr, brigadier des mousquetaires du roi dans la seconde compagnie, et gouverneur des ville et château de Conche ;

5.° Et quatre filles.

XI. Cyr-Sébastien-François DE BELLEMARE, écuyer, chevalier, seigneur et patron de Saint-Cyr et de Salerne, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et lieutenant de MM. les maréchaux de France, a épousé, par contrat passé le 15 novembre 1744, et déposé, devant les conseillers du roi, notaires au châtelet de Paris, le 4 avril 1745, Elisabeth de Canouville, fille de Georges de Canouville, laquelle lui a apporté en dot les terres, seigneuries et patronages des paroisses du Mesnil-au-Vicomte, Burcy, Louversey en partie, le Breuil, Poignard, et le Clos-Martin. De ce mariage sont nés :

1.° Nicolas, dont l'article suit ;

2.° Georges-Cyr-Marc de Bellemare-Saint-Cyr, chevalier des ordres de Saint-Louis et de Saint-Lazare, lieutenant-colonel d'infanterie. Il a épousé Marie-Thérèse Leger ; il n'a pas d'enfants ;

3.° Georgette-Elisabeth-Anne-Foi, mariée à Henri de Bellemare de Neuville son cousin, dont elle n'a pas eu d'enfants ;

4.° Elisabeth, élève de Saint-Cyr, mariée à M. de Marguerit Dufresne, dont elle a une demoiselle mariée à M. Alexandre de Guérout.

XII. Nicolas DE BELLEMARE-SAINT-CYR, écuyer, page de la reine, mousquetaire du roi dans la deuxième compagnie, en 1769, lieutenant des maréchaux de France à Lisieux, chevalier de l'ordre royal et militaire de St-Louis; a épousé Antoinette-Julie Charlotte Thyrel de Boscbénard, de laquelle il a eu :

1.° Charles, dont l'article suit ;

3.° Antoine-Georges de Bellemare, a été tué à Œls, dans la dernière guerre ;

3.° Julie de Bellemare qui a épousé M. de Captot ;

4.° Antoinette de Bellemare.

XIII. Charles DE BELLEMARE-SAINT-CYR, écuyer, né le 16 septembre 1784, mousquetaire de la deuxième

compagnie, en 1814; a épousé Elisabeth Canuel, de la quelle il a :

Elisabeth-Georgette de Bellemare-Saint-Cyr.

Armes : « De gueules, à la fasce d'argent, accom » pagnée de trois carpes contournées du même ».

CHAMBARLHAC DE L'AUBEPAIN (DE), en Velay, l'une des plus anciennes maisons du Languedoc, qui a fourni une quantité considérable d'officiers distingués au service de nos rois; et un comte au chapitre noble de Brioude en 1582.

Raymond de Chambarlhac, chevalier, fut présent à la fondation de la chartreuse de Bonnefoy, le 24 juillet 1179, par Raymond, comte de Toulouse. Dans cet acte, Raymond de Chambarlhac, prend la qualité de *Miles*.

On lit dans l'Histoire du département de la Haute-Loire (Velay), par M. du Lac de la Tour, imprimée au Puy, en 1813, que « Charles VI, visitant le Languedoc, » s'arrêta dans la ville du Puy, en 1394, et que ce mo- » narque logea pendant trois jours dans la maison de M. » Pierre de Chambarlhac (1), chanoine de la cathédrale, » issu d'une famille illustre et ancienne, qui subsiste avec » l'éclat et la distinction qui sont inséparables du mérite ».

I. Hugon DE CHAMBARLHAC DE LHERM, damoiseau, vivait en 1326 qu'il rendit hommage, le 9 mars de la même année, au puissant seigneur et baron de Fay. Il fut père de :

II. Raymond DE CHAMBARLHAC DE LHERM, damoiseau, qui rendit hommage au baron de Fay, le 3 mai 1352. Il eut pour fils :

III. Pons DE CHAMBARLHAC DE LHERM, qui, au nom de noble Garianne de Truchet, sa femme, rendit hommage au baron de Fay. Il fut père de :

IV. Jean DE CHAMBARLHAC DE LHERM, Ier du nom, da-

---

(1) M. le baron de Chambarlhac de d'Aubepain, lieutenant-généra des armées du roi, possède encore cette maison.

moiseau, qui paraît dans une reconnaissance de la rente des Estreyts, du 29 mars 1400. Il eut pour fils :

V. Jean DE CHAMBARLHAC DE LHERM, IIe du nom, damoiseau, qui paraît dans une reconnaissance en sa faveur de la rente des Estreyts, le 10 septembre 1479. Il fut père de :

VI. Louis DE CHAMBARLHAC DE LHERM, qui vivait le 15 avril 1510, et donna une quittance générale à Pierre et Jean de Chambarlhac, père et fils, de la paroisse des Vostres, le 15 septembre 1524. Il eut pour fils :

1.° Jean, dont l'article suit;
2.° Antoine de Chambarlhac, dominicain.

VII. Jean DE CHAMBARLHAC, IIIe du nom, seigneur de Lherm, reçut quittance des biens paternels, d'Antoine de Chambarlhac, son frère, religieux dominicain, le 15 avril 1510. Il testa, le 20 décembre 1534, et eut pour fils :

1.° Antoine, dont l'article suit ;
2.° Pierre, qui testa, le 15 juillet 1557 ;
3.° Autre Pierre, chanoine et comte de Brioude, en 1582 ;
4.° Louis de Chambarlhac, qui a fait branche.

VIII. Antoine DE CHAMBARLHAC DE LHERM, Ier du nom, écuyer, épousa, par contrat du 20 mai 1527, Colombe d'Estrées, et en eut :

IX. Claude DE CHAMBARLHAC DE LHERM, écuyer, marié, par contrat du 15 janvier 1557, avec Anne des Cours, qui étant veuve, fit une donation le 19 mai 1607, en faveur d'Antoine, dit le Jeune, l'un de ses fils, qui furent :

1.° Antoine, dit le Vieux, dont l'article suit ;
2.° Antoine, dit le Jeune, qui a fait branche.

X. Antoine DE CHAMBARLHAC, IIe du nom, dit le Vieux, damoiseau, seigneur de Lherm, épousa, par contrat du 21 mai 1581, Marguerite Guillot, rendit hommage au seigneur et baron de Fay, le 16 mai 1601, et eut pour fils :

1.° Jean, dont l'article suit ;
2.° Autre Jean, seigneur de Costechaude, qui a fait branche ;

3.° Alexandre, qui, comme procureur fondé de noble Jean, son frère, rendit hommage au baron de Fay, le 17 août 1639, avec dérivation de l'hommage rendu en 1352, par noble Raymond de Chambarlhac ;

4.° Marguerite de Chambarlhac, mariée, par contrat du 4 octobre 1644, avec Pierre Blanc de Molines, seigneur de Champs.

XI. Jean de Chambarlhac de Lherm, IVe du nom, écuyer, épousa, par contrat du 22 novembre 1654, Marie Blanc de Molines, et testa le 29 juin 1617. Il laissa de son mariage :

XII. Jean de Chambarlhac de la Chaumette, V^e du nom, écuyer, marié, par contrat du 27 novembre 1698, avec Marie-Thérèse Allirand, dont il eut :

XIII. Jean-Antoine de Chambarlhac de l'Aubepain, Ier du nom, chevalier, marié, par contrat de 16 septembre 1723, avec Marie-Madeleine de Goyx. De ce mariage sont issus :

1.° Jean-Antoine, dont l'article suit ;

2.° Louis-Joseph de Chambarlhac, premier capitaine commandant au régiment d'Auvergne, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

XIV. Jean-Antoine de Chambarlhac de l'Aubepain, Ier du nom, chevalier, député à l'assemblée provinciale de la noblesse du Puy et du Vélay, épousa, par contrat du 21 novembre 1750, Isabeau de Sahuc. De ce mariage est issu :

XV. Jacques-Antoine, baron de Chambarlhac de l'Aubepain, né en 1754, ancien officier au régiment d'Auvergne, lieutenant-général des armées du roi, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, commandant de la Légion d'Honneur ; ainsi que son oncle Louis-Joseph, et son père, il a été plusieurs fois député de la noblesse aux états provinciaux du diocèse du Puy et de Vélay. Il est père de :

1.° Jean-Antoine de Chambarlhac, lieutenant-colonel au premier régiment des chasseurs à cheval du Roi, chevalier de la Légion d'Honneur, ad-

mis aux pages de MONSIEUR, frère du Roi, d'après le certificat de M. le Maistre, généalogiste, du 9 mars 1786 ;

2.° Alexandre de Chambarlhac, lieutenant au 64e régiment de ligne ;

3.° Louis-André-Antoine de Chambarlhac.

Armes : « Ecartelé, aux 1 et 4 d'azur, au chevron » d'or, accompagné de trois colombes d'argent, bec- » quées et membrées de gueules, qui est de CHAMBAR- » LHAC ; au 2 d'or, à l'aubépin terrassé de sinople, qui » est de l'AUBEPAIN ; au 3 de sinople, à un camp de » trois tentes d'argent, celle du milieu supérieure ; » *Armes de récompense militaire* ».

Cette famille a été maintenue dans son ancienne noblesse, par jugement du 18 octobre 1669, de M Basin de Bezons, intendant de la province du Languedoc, et député par Sa Majesté pour la vérification des titres de noblesse.

NOTA. Le baron André de Chambarlhac, aussi lieutenant-général des armées du roi, en 1804, est d'une branche de la même maison.

FELIX (DE). Le lustre et la noblesse de la maison de Felix, originaire de Piémont, non-seulement ont toujours été reconnus par les auteurs qui ont traité de la noblesse de Piémont et de Provence, mais son ancienneté est encore constatée par les fiefs, les palais, les tombeaux, les armoiries et diverses autres marques d'honneur dont cette famille jouissait, principalement à Rivoli, lieu de son ancienne résidence (*G. Augusta Taurinorum*).

En effet, Pingon place la famille de Felix dans le Catalogue des nobles de la ville de Turin, *ab anno Christi* 700 (part. 2, p. 382).

L'évêque de Saluces, dans la Couronne royale de Savoie, la reconnaît très-noble et très-ancienne. Il dit qu'à Rivoli : *Nobilemente vivevano delli Felici Chantempo sono stato, signori di villa Fociadæ dello Joconera, e Hoggidi, nobilemente vivano in provensa con focidi, e titolo*

honoratissimi et apparentati cun familie principali de qual paeze.

Elle a possédé les fiefs de la Jaconière et de Villarfonchard, dont elle a prêté hommage aux ducs de Savoie les 4 février 1427, 19 octobre 1465 et 26 janvier 1643 ; un palais fortifié d'une grande tour, muni d'un pont-levis et attenant à celui du prince de Rivoli ; des tombeaux (1) dans la chapelle de la Stella, église principale de Rivoli, sur lesquels on lit ces mots : *Antiqui signori Felici* ; des armoiries (2) de cette famille se trouvent placées dans l'ancien presbytère de cette église qu'elle avait fait bâtir (3) et où elle avait droit de baldaquin, qui était de porter le premier bâton du poêle ou dais, le jour de la Fête Dieu et autres.

Amédée, IVe du nom, comte de Savoie, désirant reconnaître la fidélité des principaux habitants de Rivoli, leur accorda (4), par transaction du 4 septembre 1247, le droit d'entrée à l'avenir, et d'être les seuls juges et médiateurs des contestations qui pourraient naître entre lui, ses successeurs et les habitants de la ville de Turin, et il voulut que la famille de Felix portât trois F F F sur la bande de ses armes, qui signifient *Felices fuerunt fideles.*

L'origine de la maison de Felix de Provence, et son extraction de celle de Rivoli en Piémont, est confirmée par les jugements de la chambre souveraine des francs-fiefs, du 16 octobre 1616, et de la commission concernant la noblesse, du 22 septembre 1663, et par les preuves faites pour l'ordre de Malte en 1641, par Jean-Baptiste Felix de la Reynarde.

L'Ermite, le Mercure de France, Girard, Ségoing, Fournier, Boucher, Sébastien Fantoni, Nicolas Chorrier, l'abbé Robert et autres, reconnaissent unanimement dans les Felix de Provence et ceux de Rivoli la même noblesse et la même origine.

I. Jean-Richard Felici, vivant en 1320, était seigneur

---

(1) Enquêtes judiciaires faites par Ignacio Corrocio, fils d'Anne de Felix, du 18 juin 1648.

(2) *Ibid.*

(3) *Ibid.*

(4) Pingon, *Augusta Taurinor.*, page 45 ; l'évêque de Saluces, part. 1, pag. 176, et autres.

de la Jaconière, et résidait à Rivoli, ainsi qu'il appert par un acte reçu par Brati, notaire de cette ville, du 3 décembre 1380. Il eut pour fils:

1.° Jean, dont la branche resta en Piémont, possédant la seigneurie de la Jaconière, et qui s'éteignit dans Anne de Felix, dame de la Jaconière, mariée à Thomas Carrocio. Elle fut mère du premier président en la chambre des comptes de Savoie de ce nom, et ambassadeur de S. A. R. S. auprès du roi de France;

2.° André, dont l'article suit:

II. André DE FELIX, épousa noble Anne de Fraxinello de Lignano, maison dont ils étaient sortis, suivant l'abbé de Saluces (part. 2, p. 210), le béatus Arducius de Lignano, compagnon de saint François, lequel mourut à Senegallo, près Lorette, le 13 octobre 1231, et sanctus Henricus de Lignano, de l'ordre des Humiliés, dont le corps est conservé à Saint-Christophe de Veracit. De ce mariage vint:

III. Antoine DE FELIX, mentionné dans le contrat de ratification de l'accord fait entre les familles de Rivoli, passé par Amédée de Savoie, prince d'Achaïe, du 21 octobre 1392, reçu par Martin Solène, notaire de Rivoli. Il épousa Louise de Guignes, dont il eut:

IV. Philippe DE FELIX, Ier du nom, né à Rivoli en Piémont, qui passa les monts et vint s'établir à Avignon où il fut mis au rang des gentilshommes italiens, par délibération du conseil de cette ville, l'an 1461; ayant hérité de Jacques de Fraxinello, son cousin-germain, succession qui lui occasionna divers procès avec le comte de Casal et le marquis de Montferrat, qu'il fit condamner au petit sceau de Montpellier, en 1466, et sur les difficultés de l'exécution, il obtint des lettres de représailles des rois Louis XI, Charles VIII et du roi René, en 1568 et 1483. Il acquit la terre de la Ferratière et avait épousé, dans la ville du Saint-Esprit, en Languedoc, par contrat du 13 janvier 1451, reçu par Lucius, notaire de ladite ville, Sybille d'Arduchio, fille de Pierre d'Arduchio, du lieu de Lans, diocèse de Turin, et de dame Englieu Despardieu. De ce mariage sont issus:

1.° Claude, dont l'article suit;

2.° Aleman, qui servit le duc de la Trémouille en Bretagne, et fut tué à la bataille de Saint-Aubin ;

3.° Alexandrette, mariée, 1.° par contrat du 20 octobre 1487, avec noble Perrinet de Grilles, baron de Brissac et de Saint-Trivier; 2.° par contrats du 16 décembre 1497, et du 20 août 1515, avec noble Jean de Clapet, président de Bresse et ensuite chancelier de Savoie;

4.° Catherine de Felix, mariée, par contrat du 19 octobre 1495, avec noble Georges Meissonis.

V. Claude de Felix, né à Roignon, fut compris aux rôles de la noblesse de cette ville, en 1492 (1), et épousa, par contrat du 6 mai 1493, reçu par Poncet de Petra, notaire à Avignon, noble Isoarde de Pérussis, fille aînée de Rodolphe de Pérussis et d'Hélène de Fallet. Leurs enfants furent, suivant le testament d'Isoarde de Pérussis, du 9 février 1589:

1.° Pierre, dont l'article suit :

2.° Philippe, auteur de la branche des comtes du Muy, rapportée plus loin ;

3.° Pons, qui fut capiscol de Notre-Dame de Dons d'Avignon. Son nom et son portrait paraissent encore à côté de l'hôtel qui est la première chapelle du côté gauche en entrant dans l'église, avec cette inscription : *P Felix, præcentor et canocicus hujus ecclesiæ hoc opus ad laudem Dei-omnipotentis fieri curavit* 18 *kalendis septembris* 1548 ;

4.° Olivier, qui fut secrétaire de Piolenc ;

5.° Alexandre de Felix, religieuse au monastère de Sainte-Claire d'Avignon ;

6.° Sybille, élevée près de la chancelière de Clopet, sa tante, et mariée avec François de Pelleterat de Tressort, gentilhomme de Bourg en Bresse ;

7.° Hélène, mariée à noble George Gaignon, d'Ast en Piémont, habitant à Avignon.

VI. Pierre de Felix, seigneur de la Ferratière, épousa, par contrat du 7 janvier 1542, reçu par Egidien Roberty,

(1) Fanton ; Histoire d'Avignon, tome 1, liv. 1.

notaire d'Avignon, Marie-Anne de Francico, dont il eut :

1.° Philippe, dont la postérité s'éteignit dans le commencement du dix-septième siècle. Elle a fait des alliances avec les familles de Loques, d'André, de Chaylan, de Mouriès, de Saint-Marc, etc. ;

2.° Henri, auteur de la branche des seigneurs de la Ferratière, qui forma des alliances avec les familles de Lopis, de Henrici de Chailus de Propia, de Greffet, de Saboulin, de Gérente la Bruyère, etc., et qui s'éteignit dans la personne de Pierre de Felix de Greffet, chevalier, comte de Villarfouchard, seigneur de la Ferratière, dont la fille unique, Clotilde-Adélaïde de Felix de Greffet, épousa, par contrat du 19 janvier 1751, Jean-Claude Palamède, marquis de Forbin Gardanne, seigneur de Saint-Marcel. Un rameau sorti de cette branche, et fixé à Avignon, s'est également éteint dans Anne-Charlotte de Felix, mariée à Joseph-Antoine de Brunet de Vacheres ;

3.° Olivier de Felix, qui a formé une branche qui s'est établie à Aix, et qui a formé des alliances avec les familles d'Eiguésier, d'Albert, de Gantès, d'Orcin, de Gaillard, de Raffelis-Granbois, etc. Elle subsiste encore dans les enfants de Joseph de Felix, chevalier, marié, par contrat du premier juillet 1754, avec Marie-Madeleine de Gantel-Guitton-Mazargues, fille de Nicolas de Gantel-Guitton, seigneur de Mazargues, et de Madeleine du Mont.

SECONDE BRANCHE.

Comtes du Muy et de la Raynarde.

VI. Philippe DE FELIX, IIe du nom, né à Avignon le 17 décembre 1510, second fils de Claude et d'Isoarde de Pérussis, se retira à Marseille, où il fut mis au rang des nobles de cette ville, le 7 juin 1541. Il avait épousé, en 1538, Madeleine de Bus, fille de Pierre de Bus et d'Anne de Sade-Saumane. De ce mariage vinrent :

1.° Louis, dont la branche s'éteignit après avoir fourni plusieurs personnages illustres ;

2.° Antoine, dont l'article suit ;
3.° Anne, mariée à Antoine de Valbelle, seigneur de Beaumelles ;
4.° Isoarde de Felix, femme de Pierre d'Audiffret, des barons de Greoux.

VII. Antoine de Felix, contrôleur général de la marine, épousa, 1.° par contrat du premier mai 1576, reçu par Vivaud, notaire à Marseille, Louise de Huc, fille aînée et héritière de François de Huc, seigneur de la Reynarde, fief démembré de Saint-Marcel, et de Claudine de la Cépède. De ce mariage vinrent :

1.° Philippe, dont l'article suit ;
2.° Pierre, commandeur de Beaulieu et de Raiffac, bailli et grand'croix de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem ;
3.° Isabeau, mariée, le 26 décembre 1593, à Nicolas de Bausset, fils de François de Bausset et de Claire de Bertrand ;
4.° Marguerite, alliée à Jean-Louis-Antoine de Glandevez, seigneur de Niozelle et de Mirabeau ;
5.° Michelle, femme de Gaspard-Antoine de Glandevez, seigneur de Niozelle et de Mirabeau, fils du président ;
6.° Marquise, femme de Nicolas de Vento, seigneur de la Baume et des Pennes, fils de Louis et de Madeleine d'Albertus de Villecrose ;
7.° Deux autres filles, alliées dans les maisons de la Cépède et du Revert.

VIII. Philippe de Felix, IIIe du nom, seigneur de la Reynarde, élu premier consul de la ville de Marseille en 1628, et capitaine d'une des galères du roi, épousa, le 2 juillet 1612, Jeanne d'Arène, fille d'Antoine d'Arène, seigneur de Rousset, commissaire de la marine, et de Madeleine de Mouans, sa première femme, dont il eut :

1.° Antoine, mort capitaine de galères en 1644 ;
2.° Jean-Baptiste, dont l'article suit ;
3.° Louis, qui fonde la branche des barons d'Olières, comtes de Grignan, rapportée ci-après ;
4.° Joseph, reçu chevalier de Saint-Jean de Jérusalem en 1639, mort grand-prieur de Saint-Gilles et chef d'escadre des armées navales du roi.

IX. Jean-Baptiste DE FELIX, I[er] du nom, seigneur du Muy et de la Reynarde, épousa, le 19 juin 1654, Françoise de Valbelle, fille de Jean-Baptiste de Valbelle, seigneur de Baumelles, capitaine des galères, et de Françoise de Savournin d'Aiglun, dont :

1.° Jean-Baptiste, dont l'article suit ;
2.° Deux chevaliers de Malte ;
3.° Une fille, mariée à Palamède de Forbin, chevalier, seigneur de la Barben.

X. Jean-Baptiste DE FELIX, II[e] du nom, chevalier, marquis du Muy, de Grignan et de la Reynarde, conseiller en la cour de parlement d'Aix, commandant en Provence, gouverneur du Dauphin, conseiller d'état d'épée, épousa Marguerite d'Armand de Mizon, gouvernante des enfants de France, fille de Charles d'Armand, marquis de Mizon et de Châteauneuf, et de Marquise Valbelle-Montfuron, De ce mariage sont issus :

1.° Joseph-Gabriel-Tancrède, dont l'article suit ;
2.° Louis-Nicolas-Victor de Felix, comte de Grignan, de Montségur, de Collouzelles, de Chantemerles, de Salles, de Chamaret, de Clansayes, de Reauville, etc., chevalier des ordres du roi, maréchal de France, gouverneur de Villefranche en Roussillon, menin de monseigneur le Dauphin, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, commandant de la Flandre, mort ministre de la guerre, le 11 octobre 1775.

XI. Joseph-Gabriel-Tancrède DE FELIX, marquis du Muy, comte de Reynarde, lieutenant-général des armées du roi, de la ville et fort d'Antibes, premier maître-d'hôtel, d'abord de madame la Dauphine, et ensuite de madame, comtesse de Provence, femme du roi régnant (1816); a épousé, le 13 mars 1744, Louise-Elisabeth-Jacqueline d'Alsace d'Hennin-Liétard, morte le 27 juin 1764, fille unique de Jean-Louis d'Alsace d'Hennin-Liétard, chevalier, marquis de Saint-Phal, seigneur de Cressentine, de Machy, de Pomery, de l'Etang, de Blaincourt, de Vautry et autres lieux, capitaine de gendarmerie, et de Marie-Elisabeth d'Anglebelmer, dame de Lagny, d'Haution et de Beaurepaire. Le marquis de Muy n'a eu qu'une fille unique qui a épousé le marquis de Créquy dont il n'y a point de postérité.

TROISIÈME BRANCHE.

Barons d'Olières, comtes de Grignan.

IX. Louis de Felix, troisième fils de Philippe, IIe du nom, et de Jeanne d'Arène, épousa, par contrat du premier juin 1665, Madeleine d'Agoult, fille de Joseph d'Agoult, chevalier, baron d'Olières, et de Marthe de Gaspari. Il acquit la moitié de la baronnie d'Olières, et laissa de son mariage :

1.° Philippe, dont l'article suit ;
2.° Deux chevaliers de Malte ;
3.° Trois filles, mariées dans les maisons d'Agoult d'Olières, de Gautier d'Aiguines et d'Audibert-Ramatuelle.

X. Philippe de Felix, IVe du nom, chevalier, baron d'Olières, épousa Marie de Salmon, fille de noble Vincent, écuyer, et de Marie de Grimaldi. De ce mariage sont issus :

1.° Philippe-Louis, dont l'article suit ;
2.° Lazarin, mort chevalier de Malte ;
4.° Anne de Felix, mariée, en 1743, avec noble Jean-André de Monyer de Melan de Châteaudeuil.

XI. Philippe-Louis de Felix, chevalier, marquis d'Olières, seigneur de Dauphin, de Saint-Maime et autres places, élu premier consul d'Aix en 1754, avait épousé, 1.° en 1742, Anne-Diane d'Albert de Sillans; 2.° le 22 septembre 1750, Madeleine de Tressemanes-Brunet. Ses enfants sont :

Du premier lit :

1.° Louis-Antoine de Felix, marquis d'Olières, né à Aix le 22 mai 1748, mort sans postérité ;

Du second lit :

2.° Jean-Louis-Philippe, qui suit ;
3.° Deux demoiselles, dont l'aînée veuve sans enfants de M. le marquis de Simiane, et la cadette, veuve de M. le marquis de Gueidan, dont elle a un fils.

XII. Jean-Baptiste-Louis-Philippe de Felix d'Olières, comte du Muy et du Grignan, lieutenant-général des armées du roi, pair de France, a épousé, le 21 décembre 1788, Candide-Dorothée-Louise de Vintimille du Luc, des comtes de Marseille.

Armes : « Ecartelé, aux 1 et 4 de gueules, à la bande » d'argent, chargée de trois F F F de sable ; aux 2 et 3 » de gueules, au lion d'or, à la bande d'azur brochante » sur le tout. Devise : *Felices fuerunt fideles* ».

WEISS ou d'ALBI (de) ; (le premier nom n'étant que la traduction allemande du second) ; famille noble de Suisse, très-ancienne, originaire de France ; la généalogie des vicomtes d'Albi, remontant jusqu'à l'année 918, est insérée dans l'Histoire générale du Languedoc, tome II, page 579 ; et page 509 du même volume, il est dit : « Qu'après les comtes de Toulouse, c'était la plus puis- » sante maison de la province, sinon en dignités, du » moins en domaines; qu'elle posséda les vicomtés » d'Albi, Nîmes, Rasez, Béziers, Agde et Carcassonne, » avec plusieurs châteaux et seigneuries dans le Toulou- » sain, le Narbonnais, etc. ». Au rang des preuves de l'identité de la maison de Weiss, avec celle d'Albi, se trouvent des lettres-patentes et autres actes authentiques dans lesquels après le nom de Weiss, on voit toujours placé *aliàs* d'Albi *Trencavel*, ou d'origine d'Albi *Trencavel.*

I. Bernard, Ier du nom, vicomte en 918.

II. Aton, Ier du nom, vicomte d'Albi ou d'Ambialet en 937 et 942 : épousa Diafronisse ; il avait pour frère Frotaire, évêque d'Albi en 942.

III. Bernard, IIe du nom, vicomte d'Albi et de Nîmes en 956, 957 et 974 : épousa Gauciane. Son frère Frotaire fut évêque de Cahors en 957 et 961.

IV. Aton, IIe du nom, vicomte d'Albi et de Nîmes : épousa Gerberge; mourut vers l'an 1032. Son frère Frotaire était évêque d'Albi en 972 et 975, ensuite évêque de Nîmes, depuis l'an 988 jusques vers l'an 1014.

V. Bernard-Aton, IIIe du nom, vicomte d'Albi et de

Nîmes, épousa Rangarde, et mourut vers l'an 1060. Avait deux frères : Sigarus et Frotaire II, évêque de Nîmes, depuis l'an 1027 jusqu'en 1077.

VI. Raymond-Bernard, surnommé *Trencavel*, vicomte d'Albi et de Nîmes, épousa Ermengarde, fille de Pierre-Raymond, comte de Carcassonne, et héritière de Roger III, son frère, comte de Carcassonne et de Rasez, vicomte de Béziers et d'Agde. Il mourut vers l'an 1074.

VII. Bernard-Aton, IVe du nom, vicomte d'Albi, Nîmes, Carcassonne, Rasez, Béziers et Agde : épousa, en 1083, Cécile de Provence, et mourut en 1012 Avait pour sœur Guillemette, qui épousa 1.° en 1129 Pierre Aton, vicomte de Bruniquel ; 2.° vers l'an 1069, Hugues de la Roque.

Roger, Ier du nom, vicomte d'Albi, de Carcassonne et de Rasez: épousa 1.° Adélaïde de Pons, 2.° en 1139, Bernardine de Comminges, et mourut sans enfants.

VIII. Raymond Trencavel, vicomte de Béziers, succéda à son frère Roger I, dans les vicomtés d'Albi, Carcassonne et Rasez : épousa 1.° Adélaïde ; 2.° Saure, et mourut en 1167. On lui connaît quatre sœurs ; Manteline, qui épousa, en 1105, Arnaud de Béziers ; Ermengarde Trencavel, épousa, en 1110, Gauffred, comte de Roussillon ; Ermessinde épousa, en 1121, Rosating de Posquières ; Pagane, non mariée. Plus, un second frère Bernard-Aton V, vicomte de Nîmes et d'Agde : épousa Guillemette de Montpellier, et mourut vers l'an 1159.

IX. Roger, IIe du nom, vicomte d'Albi, Béziers, Carcassonne et Rasez, épousa, vers l'an 1171, Adélaïde, fille de Raymond V, comte de Toulouse. Roger eut une sœur du premier lit, Cécile, qui épousa, en 1151, Roger-Bernard, comte de Foix ; et du second lit (duquel il était lui-même), Adélaïde qui épousa, en 1176, Sicard, vicomte de Lautrec ; Béatrix, épousa Raymond VI, comte de Toulouse. Plus, Roger eut un frère, Raimond Trencavel, duquel une variante historique fait descendre Marc qui suit : mais plus probablement ;

X. Marc-Raymond d'Albi, était un des fils de Roger II, vicomte d'Albi, et d'Adélaïde, fille de Raimond V, comte de Toulouse. Les malheurs historiquement connus de sa famille et de son pays, obligèrent Marc-Raymond

de se retirer en Italie vers l'année 1200. Il épousa Béatrix d'Alben, branche allemande de la même maison, déjà séparée en 1030, étant passée au service d'Henri III, avant qu'il fût élu empereur. Du susdit mariage naquit :

XI. Antoine ALBI, né 1214, mort 1287 ; vivait à Pise : épousa Maxime Dolabella, duquel mariage :

XII. Jean D'ALBI TRENCAVEL, né en 1250, mort en 1312 ; fixé à Florence ; épousa Mathilde Cerqui, dame de Seravalla. Les troubles de la Toscane, divers exils pillages, arrestations, incendies, l'engagèrent à chercher la paix ailleurs. Il s'établit dans le Valais, en Suisse, l'année 1304, où sa descendance a résidé près de trois siècles. Du susdit mariage vinrent :

1.° Pierre Albi, qui suit :
2.° Walther in Alben, allié Tschoudi, grand banneret de Dizain de Viége, dès 1330 à 1356 : ce Walther fut la tige de la noble famille des In-Albons ;
3.° Mathieu d'Albi ou d'Alben, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem.

XIII. Pierre D'ALBI, né en 1280, tué à la chasse, en 1319 ; devint, par échange de ses propriétés en Toscane, co-seigneur de divers fiefs dans la Savoie, le Valais et le Val-d'Aoste, qui composaient le grand fief de Schalen ou Chalon, et fut le premier qui en porte le titre. Épousa Marie de Raron, duquel mariage :

XIV. Antoine ALBI ou WEISS DE SCHALEN, né en 1308, mort en 1356 ; sur-intendant des biens des chevaliers de Rhodes ou de Jérusalem dans le Valais. Figura dans le célèbre tournoi, donné par Amédée, comte de Savoie, en 1346. Epousa Anne de Chalon, ce qui compléta ses droits sur les terres et fiefs de même nom, dont la seigneurie de Salin faisait déjà partie. De ce mariage vint :

XV. Berchtold WEISS DE SCHALEN, né en 1333 ; succéda aux emplois de son père, dissipa sa fortune, épousa Sabine de Werdenberg : duquel mariage :

1.° Jean Weiss de Schalen, commandeur de Rhodes ou Malte, à Biberstein dans l'Argovie, dès 1391 jusqu'en 1397 ;
2.° Henri, dont l'article suit :

XVI. Henri WEISS DE SCHALEN, né en 1373, mort en

1436 ; se nommait en Allemagne d'Alben ; perdit son fils Max en duel ; épousa Ursule du Col de Réri. Duquel mariage naquit, avec autres enfants ;

XVII. Jean Weiss de Schalen ou d'Albi, chevalier, né en 1402, capitaine de deux cents hommes au service de Savoie, grand châtelain de Sion, de 1448 à 1468. Il épousa Marie de la Roche : duquel mariage naquit ;

XVIII. Georges Weiss d'Alben, maire du Dizain de Conches de 1501 à 1507, et grand banneret de 1491 à 1510. Il épousa Sara de Torrent, fille du dernier baron d'Aigle. Duquel mariage, avec autres enfants ;

XIX. Antoine Weyss ou d'Albi, seigneur de Salin, né en 1472 ; grand bailli du Valais en 1522, se distingua par ses talents et services rendus à l'Etat. Il eut trois femmes dont une, Marie d'Ouffhousen, duquel mariage, entre autres enfants, naquit :

XX. Thomas dr Weyss de Schalen, seigneur de Salin, servit en qualité de chef d'escadron, sous Charles-Quint ; blessé et retiré dans le Valais, devint grand châtelain de Sion en 1541 ; rentra au service impérial, où il fut tué en 1546. Il avait épousé une Hongroise, Eve de Tschokak : duquel mariage vint :

XXI. Bartholomé Weyss de Schalen ou d'Albi, né vers 1529, mort en 1604, seigneur de Salin, grand châtelain de Sion en 1566, 1571, et 1578 : un des chefs du protestantisme après les massacres de la Saint-Barthélemi. Pour services rendus, fut gratifié en 1589 de la haute bourgeoisie patricienne de Berne, où il fixa sa résidence. Il avait épousé Marguerite du Col-de-Réri. De ce mariage :

XXII. Bartholomé-Antoine Weyss d'Alben, barons de Salin, laquelle terre il céda à la ville de Sion, avec autres beaux droits, en 1601 ; bourguemestre en 1580 ; n'émigra qu'en 1604, pour cause de religion ; rentra dans le Valais et le catholicisme : fut réélu bourguemestre de Sion en 1615, sous le nom de Bartholomé de Albo ou de Albon, ces variantes étant jadis communes dans ce pays, par la diversité d'idiômes, et pour mieux distinguer les individus de même famille. Il épousa Catherine de Torrenté, duquel mariage :

XXIII. Samuel Weyss de Schalen, commissaire géné-

ral du pays de Vaud en 1602; membre du conseil souverain de la république de Berne en 1612; auditeur-général des armées de Gustave-Adolphe, roi de Suède en 1624; président de son conseil de guerre en 1630, avec rang de général-major; se distingua en cette dernière qualité à la première bataille de Leipsick, à celle de Lutzen et autres; était aussi colonel d'un régiment suisse de son nom, au même service, qui fut presque entièrement détruit à Nordlinguen. Mort en 1638. Avait épousé en premières noces Marie de Bélissari, et en secondes, Marie de Louterneau, 1610. De ce dernier mariage est issu :

XXIV. Gabriel DE WEISS DE CHALON, seigneur de Mollens, né 1613, mort 1684; major au service de Suède 1639; membre du conseil souverain de la république de Berne 1645; commandant de l'Oberland 1655; bailli de Gessenay 1656; colonel d'un régiment suisse de son nom, au service de Venise 1658; sénateur de Berne 1660; bailli de Lausanne 1668; haut commandant du pays de Vaud 1672; envoyé à diverses reprises en ambassade à la cour de Turin, par les Cantons protestants; où il réussit comme dans d'autres missions importantes. Le colonel de Weiss épousa en premières noces 1642, Suzanne Sturler, fille du bailli de Bonmont; et en secondes noces 1665, Jeanne Steiguer, dame de Mont, fille de Jean de Steiguer, baron de Rolle. Du premier mariage naquit :

Madeleine de Weis de Mollens, qui épousa Samuel de Frischnig, avoyer ou consul de la république de Berne.

Du second mariage de Gabriel de Weiss, vinrent :

1.° Sigismond, qui suit;
2.° Georges-Albert, tué à la bataille d'Orbassens, sans postérité.

XXV. Sigismond DE WEISS, seigneur de Mollens et de Goumoens-le-Jux, né 1666, mort 1724; capitaine de cavalerie 1688; membre du conseil souverain de Berne 1710; bailli de Romainmotier 1717. Epousa Catherine de Villarmin, fille du baron de Montricher. De ce mariage vinrent :

1.° Bernard, seigneur de Mollens et Goumoens-le-Jux, né 1690, mort 1756; du conseil souverain de Berne 1735; bailli de Brandis 1740; avait épousé Salomé de Gingins de Chivilly, de laquelle il eut Rodolphe-Albert, tué en duel 1761, sans postérité, et Catherine, dame de Mollens, par le mariage de laquelle cette seigneurie passa dans la famille de Watterville;

2.° Albert, né 1702, capitaine en France 1733; lieutenant-colonel des gardes suisses en Hollande, et général-major dans le même service 1766; mort sans descendance mâle;

3.° Sigismond, qui suivra;

4.° Gabriel, né 1706, tué au service de France, sans postérité;

5.° Louis, né 1712, mort au service de Piémont, 1747, sans descendance.

XXVI. Sigismond, seigneur DE DAILLENS, né 1705, mort 1782, capitaine en Piémont, régiment de Diesbach 1738; lieutenant-colonel du régiment de Budé, service de Hollande 1748; du conseil souverain de la république de Berne, 1755; colonel en Suisse et membre du conseil de guerre 1759; bailli de Moudon 1763. Epousa en premières noces Suzanne Muller de Marnand, fille de Jean de Marnand, banneret de Berne, et de Salomé de Watterville; s'allia en secondes noces avec Esther de Lerber, sans descendance. De son premier mariage vinrent :

1.° François-Rodolphe, qui va suivre;

2.° Elisabeth, non mariée;

2.° Marianne, qui épousa le colonel L. de May, bailli d'Oron et de Brandis.

XXVII. François-Rodolphe DE WEISS DE DAILLENS, né 1732, mort 1803; colonel-commandant du régiment de Smissart-Vallon, service de Hollande 1779; du conseil souverain de la république de Berne 1775; seigneur bailli de Lentzbourg de 1788 à 1795. Epousa en premières noces Henriette de Rusillon, fille du capitaine Jean-Rodolphe, duquel un brevet signé par le roi Louis XV, dit: « Sa Majesté désirant traiter favorablement ledit sieur de » Rusillon en considération de ses services, de ceux de » son aïeul, de son père et de deux de ses oncles tués

» à son service... Sa Majesté a permis et permet audit » sieur de Rusillon, etc., sous date du 18 septembre » 1728 ». Le colonel de Weiss de Lentzbourg épousa en secondes noces Charlotte de Gross, (fille du chancelier), sans descendance. Du premier mariage naquit :

XXVIII. François Rodolphe DE WEISS, fils unique du précédent et dernier mâle en majorité de cette famille, les autres branches s'étant éteintes, né en 1751, servit d'abord comme officier en France et en Prusse ; fit de grands voyages, cultiva les sciences, fut reçu membre des académies de Rome, Naples, Nanci, Florence, etc. Il est auteur de plusieurs ouvrages, et entre autres des *Principes philosophiques, politiques et moraux*, qui ont obtenu l'honneur de la septième édition ; membre du conseil souverain de la république de Berne en 1785 ; vice-bailli de Zweysimme 1786 ; réforma, perfectionna les lois et droits particuliers du Haut-Simmenthal, avec l'approbation fortement prononcée du souverain, et la reconnaissance de ses ressortissants ; major de la ville de Berne et chef de ses gardes 1787 ; fut envoyé diverses fois en mission à Paris, où en février 1793, il contribua beaucoup à conserver la paix entre la France et la Suisse, ce qu'attestent la *Correspondance diplomatique, les Mémoires du général Dumouriez, l'Histoire philosophique de la Révolution, par Desodoards*, et nombre d'autres ouvrages marquants ; bailli de Moudon en 1793 ; colonel du régiment d'Arbourg 1794 ; commandant-général des troupes du pays de Vaud en janvier 1798 (époque de la révolution Suisse), mais trop tard. Trop faible en moyens pour obtenir le but proposé, trop philosophiquement humain pour faire répandre un sang inutile, il diminua le mal ne pouvant faire le bien. Le général de Weiss-Albi fut obligé d'émigrer, et deux ans après, de retour dans sa patrie, et mécontent du cours de la révolution, il se refusa à tous les emplois qui lui furent offerts ; cependant il fut nommé malgré lui président de la commune d'Erihaut, dans la grande assemblée primaire de la ville de Berne, mars 1802, et le lendemain élu un des électeurs ou représentants de ladite capitale, avec plus de voix qu'aucun de ses concitoyens n'en ont obtenu. Il épousa en premières noces 1787, Sophie de Sinner, fille de Philippe, bailli de Lucens et de Marie de Graffenried,

duquel mariage existaient en 1802, un fils et deux filles en bas âge. Les détails ultérieurs ne nous sont pas connus.

Armes : « D'azur, au pégase d'or ; anciennement écar-» telé aux 1 et 4 d'azur, au pégase d'or; aux 2 et 3 de » sable, à la croix de Toulouse d'or, couronne de vicomte. » Une des branches se distinguait en écartelant aux 2 et » 3 de gueules, à la croix d'or.

Cette généalogie a déjà été imprimée dans le tome 5 du Nobiliaire universel ; mais comme il s'y était glissé des fautes, et que l'imprimeur à beaucoup d'exemplaires avoit mis *Frencavel* pour *Trencavel*, j'ai cru devoir la rétablir ici.

BONADONA (DE), au Comtat-Vénaissin, ancienne noblesse originaire de Piémont. Les chartes et les chroniques de Piémont rendent hommage à l'ancienneté de cette famille Les chevaliers de ce nom suivirent Godefroi de Bouillon dans la Palestine, en 1099, avec plusieurs autres guerriers tant piémontais que savoyards. Un historien des plus exacts (1) s'exprime en ces mots : « *Della qual famiglia è stato Giovanni Druento di caza Prohana, ch'essendo andato alla guerra sacra con una compagnia di venturieri militando sotto Odoardo Pusterla valoroso condottore milanese, merito di recever la croce, e esser fatto cavaliere del gran Godofredo Buglione, e morendo esser sepulto nella chieza Sant' Anna (1135), fuori della città di Gierusalemme, ove, per molti anni apresso, si sono veduti l'armi di suo cazato, come referisce un manoscritto nel quali registrati si vedono gli epitaffi di quei cavalieri che, morendo in qual impressa, furono sepulti in detta città, come pure, delli Bonadona di Rivoli, Bellacomba d'origine Savoyardi*... Le même auteur, parlant de la famille de Felix, transplantée en Provence et à Avignon, dit : *In questo luogo* (Rivoli) *nobilimente vivevano alli Felici ch'un tempo sono stati*

---

(1) François-Augustin de la Chieza, évêque de Saluces, Hist. du Piémont, part. II, chap. 19, p. 444.

signori da Villafochiarda, e della Chiaconara, e Roggidi nobilmente vivano in Provenza con feudi titoli honoratissimi, e apparentati con famiglie principali di quel paese, e d'aquella delli Bonadona già signori d'Altessano inferiori, e da altre ch'in detto luogo hanno avuti cavalieri gierosolimitani, e fatta piu volte prova di nobiltà ».

On trouve les seigneurs du bas Altessano du nom de Bonadona à l'hommage général rendu à Pierre, comte de Savoie (1), successeur du comte Boniface en 1256. Les seigneurs de Bonadona ont été compris dans les revisions générales et recherches de la noblesse faites en Piémont, par ordre de Charles et Charles-Jean-Aimé, ducs de Savoie, en 1485 et 1491.

Jeannin de Bonadona dont nous parlerons plus bas, est le premier auteur de cette famille dans le Comtat-Vénaissin, où il vint se fixer. Nous avons connaissance de quatre de ses frères : Conrad, Michel, Guillaume et Dominique de Bonadona.

Cette famille a contracté des alliances avec les maisons les plus distinguées de la Provence et du Comtat-Vénaissin, entr'autres avec celles de Rainoard, d'Andrée, de Cozeran, d'Anselme de Grugières, de Blégier, etc.

I. Jeannin DE BONADONA, chevalier, et D. et D. vicaire de Verceil, charge qui donne rang immédiatement après les princes, (la Chieza, Hist. de Piémont, part. I, chap. VII, pag. 448), est rappelé dans le testament de Conrad de Bonadona, son frère, prieur de Malemort, au diocèse de Carpentras, reçu par Martini, notaire de Ville, au Comtat-Vénaissin, le 3 septembre 1505, par lequel testament il fait des legs à Antoine, Antoinette et Catherine de Bonadona, enfants de Jeannin, son frère, à la condition qu'Antoine ne pourra demander autre chose à ses parents sur les biens du Piémont et du Montferrat. Il institue ses héritiers par égales portions, Gabriel, Martin et Mathieu de Bonadona, autres enfants de Jeannin, son frère. Il lègue aussi à ses frères, neveux et cousins, résidants en Piémont, tous les droits qu'il peut avoir sur les biens qu'ils possèdent dans tout

---

(1) Archives de Turin, livre des concessions et inventaires des cours camérales.

le Piémont, sa patrie ; il ordonna sa sépulture dans le tombeau de la chapelle qu'il avait fait construire dans l'église de Malemort, et où Jeannin de Bonadona, son frère, a été enseveli. Michel de Bonadona, leur frère, continua sa branche à Rivoli, éteinte depuis longtemps. Jeannin de Bonadona avait épousé, 1.° dame Jacobine; 1.° N..... 3.° Marguerite. Il mourut fort âgé, ayant eu :

Du premier lit :

1.° Pancrace de Bonadona qui sous l'autorité de son père fit donation, le 12 novembre 1445, acte reçu par Pierre Raynovius, notaire de Valangorio, en Piémont, dans la ville de Verceil, *et in palatio dicti loci, in camerâ cubiculari egregii legum doctoris et militis domini Jehannini de Bonadona, vicarii ipsius civitatis,* des biens de noble Jacobine sa mère, dont il promet ne jamais faire la demande à Antoine, Antoinette et Catherine de Bonadona, ses frères et sœurs consanguins et non utérins, ni aux enfants qui naîtront à l'avenir de noble Jeannin de Bonadona son père, *quâvis occasione et prætextu minoris ætatis* en faveur de ses frère et sœurs du second mariage de son père;

Du second lit :

2.° Antoine de Bonadona, auteur de la branche aînée des seigneurs de la Buyre, éteinte à Pernas (1) en 1760, dans la personne de noble Catherine de Bonadona, veuve de messire Joseph de Chaylus, seigneur de Propiac. Antoine de Bonadona fut auteur de deux autres branches établies l'une à Marseille et l'autre à Pertuis, en Provence ; celle de Pertuis n'existe plus qu'en la personne de messire .... de Bonadona, prêtre, curé de la Bastidona ; cette branche s'est alliée avec les maisons de Geoffroy, de Gautier, de Granbois, de Remeroille, de Saint-Chamart : celle de Marseille finit en la personne de noble Louise de Bonadona, femme de noble Jean de Meaulx. L'on voit dans

(1) Picton, Curt. t. 1, p. 170.

l'église RR. PP. Carmes, de la même ville, l'inscription suivante ;

Divæ Mariæ montis Carmeli.

Votum ab illustri Dominâ nobili Ludovicâ de Bonadonâ, incomparabilis pietatis fœminâ, morum sanctimoniâ, omnibusque ornatâ virtutibus, nobilis Joannes de Meaulx per 26 dulces annos conjuge charissimâ quæ febri heu leviter ossibus inhærente et paulatim corpus absumente, post quindecim menses extabuit. Die ergo D. Andreæ ann. 1644, omnibus ecclesiæ sacramentis ritè munita ; auditâ priùs devotè in cubiculo ubi jacebat ægrotans missâ, et sacro Christi corpore humiliter sumpto ; gratiarum actione Deo postmodum factâ, constanter et quieta obdormivit in Domino, an. ætatis 48 et sex menses ; relictis quinque liberis, quos curâ et sollicitudine ut maritum fide et observantiâ, parentes reverentiâ, fratres mutuâ benevolentiâ et propinquos omni officiorum genere sibi devinciebat. Ita quæ piè vixerat, tam sanctè moritur, non sine magno totius urbis Massiliæ planctu et admiratione.

Expectat carnis resurectionem in ligneo feretro clavis compacto, intra sepulchrum quod est juxtà veterem januam sacristiæ ecclesiæ RR. PP. Carmelitarum Massil.

3.° et 4.° Antoinette et Catherine de Bonadona.

Du troisième lit :

5.° Gabriel de Bonadona, qui suit ;
6.°, 7.° et 8.° Martin, Mathieu et Marguerite de Bonadona, dont nous ignorons les destinées.

II. Gabriel DE BONADONA, cohéritier de son oncle Conrard, épousa demoiselle Antoinette-Lucie de Robin, fille de noble Etienne, seigneur de Gravaison, et de dame Marie de Posquieres. Il laissa un fils nommé :

III. Denis DE BONADONA, qui épousa demoiselle Antoinette Formari, dont sont issus :

1.° Louis, dont l'article suit ;

2.° Joseph de Bonadona, tige des seigneurs du Devencet, éteints dans ce siècle (1).

VI. Louis de Bonadona, épousa demoiselle Françoise de Taverneri, fille de Louis; de laquelle il eut :

1.° Gabriel, qui suit ;
2.° Argentine de Bonadona, femme de Jean de Guiramand, seigneur d'Entrechaux.

V. Gabriel de Bonadona, IIe du nom, chevalier de l'ordre du Pape, reçut le bonnet de docteur en l'université de Macerata, et fut marié, 1.° par contrat du 5 janvier 1631, reçu par Bouquet, notaire d'Avignon, avec demoiselle Lucrèce de Savone, fille de Guillaume, sieur de Fontenille, et de noble Catherine de Tonduti; 2.° par contrat du 4 septembre 1634, reçu par Guillaume, notaire, avec demoiselle Françoise de Perrier, fille de noble Esprit, et de noble Catherine de Serre; 3.° par contrat du 24 novembre 1647, reçu par Denis Carcoli, notaire, avec demoiselle Elisabeth de Blégier, fille de noble Robert de Blégier, seigneur de la Vitasse, et de Pierre Grosse, mousquetaire du roi, et de noble Françoise de Rhodes; 4.° en 1650, par contrat reçu par Justramond, notaire de Boulena, avec noble Delphine de Breullelion de Combé, du bourg de Pierrelatte. Ses enfants furent :

Du premier lit :

1.° Jacques de Bonadona, qui suit;

Du quatrième lit :

2.° Charles, } morts sans postérité;
3.° Joseph, }
4.° Esprite-Madeleine de Bonadona, mariée à Alexan-

---

(1) Joseph, dit de Denis, Jean, Jérôme et Barthélemi de Bonadona furent notaires. Il y en a qui ont fait branche à Malemort et à Méthamis, et qui vivent dans l'obscurité; état dont ils pourront sortir un jour, en réclamant les titres et qualités de leurs ancêtres. Ils sont cités, pour qu'on ne les confonde pas.

Joseph de Denis, dont la branche est éteinte, fonda une chapellenie dans la paroisse de Malemort, et chapelle de la famille, sous le titre et invocation de la Sainte-Vierge et Saint-Joseph; il en réserve le patronage à ses héritiers, qui est échu, par succession immédiate, aux branches de Bonadona de Puygranier et de la Buyre.

dre de Joannis Amala mère ; elle n'eut qu'une fille, épouse du baron de Saunier, marquis de Gras, de la ville d'Orange, qui disposa de ses biens maternels en faveur de messire François-Thomas de Bonadona, chevalier du Vals, le 1er juin 1776.

VI. Jacques DE BONADONA, écuyer, seigneur du Vals, s'allia, au mois de novembre 1662, avec demoiselle Anne de Vincens, fille de noble Esprit et de dame Blanche de Pinay, petite-fille d'Arnould de Vincens, gentilhomme de Vicence, commandant de la garnison d'Arbitrech en Corse, et gouverneur de Maubec et Robion, et de Claudine de Calorera de Saint-Césaire. Il laissa de ce mariage :

1.° Jean-Raimond de Bonadona qui suit;
2.° Joseph-Dominique de Bonadona, dontnous parlerons après la branche de son frère ;
3.° Jean-Jacques de Bonadona, prieur de Fontarèche, au diocèse d'Uzès ;
4.° Marie-Anne, épouse de Barthelemi d'Anglesif de Cozéran.

VII. Jean-Raimond DE BONADONA, épousa par contrat du 15 novembre 1683, reçu par Fermin, notaire à Carpentras, demoiselle Marie de Bonadona, sa parente, fille de noble Jean-Joseph et de demoiselle Esprite d'Ambrun, de laquelle il eut :

1.° Hyacinthe-Henri, qui suit ;
2.° Joseph-Alexandre, dominicain ;
3°. Thomas, abbé de Bonadona ;
4.° Jean-Baptiste, docteur de Sorbonne, vicaire de l'inquisition à Carpentras.
5.° et 6.° Françoise et Esprite de Bonadona, religieuses à la Visitation Sainte-Marie, à Carpentras.

VIII. Hyacinthe - Henry DE BONADONA, écuyer, seigneur de Puygranier, épousa par contrat du 4 mai 1726, reçu par Floret, notaire à Carpentras, demoiselle Marie-Françoise de Sinetti, fille de noble Jean-Joseph, commissaire des guerres, et de dame Marthe de Ripert-la-Verrière de la ville d'Apt en Provence. Il a laissé de ce mariage une nombreuse postérité :

1.° Barthelemi-Joseph, 2.° Sébastien , 3.° Xavier,	sourds-muets de naissance.

4.° Thomas-Jean-Hyacinthe de Bonadona d'Ambrun, ancien lieutenant d'infanterie, marié *invitis parentibus* ;

5.° Jacques, dont l'article suit ;

6.° Dominique de Bonadona, rapporté ci-après ;

7.° Françoise, 8.° Marie, 9.° Geneviève,	Religieuses à la Visitation de Carpentras, et Marie à Sainte-Praxède à Avignon.

10.° Victoire, morte prétendante au même couvent de ses sœurs ;

11.° Marguerite, vivant demoiselle à Malemort ;

12.° Delphine, femme de François-Thomas de Bonadona, chevalier de Vals, son cousin.

XI. Jacques DE BONADONA, a épousé demoiselle Marguerite Bertrand, de laquelle il a :

Jean Raymond de Bonadona.

IX. Dominique de Bonadona, frère jumeau de Jacques, écuyer de Malemort, a épousé demoiselle Marie Rousset. Il a de ce mariage :

1.° Thomas-Dominique Hyppolite ;

2.° Marie, religieuse à St.-Louis d'Avignon ;

3.° Félicité de Bonadona, religieuse à l'abbaye de Sainte-Catherine de la même ville.

SECONDE BRANCHE.

VII. Joseph-Dominique DE BONADONA, seigneur du Vals, second fils de Jacques et de dame Anne de Vincens, servit en 1684 dans la compagnie des cadets gentilshommes de Valenciennes, après avoir fait ses preuves. Il fut nommé officier au régiment de la marine au service de France, et ensuite capitaine d'infanterie au régiment du comté Venaissin, en 1708. Il épousa par contrat du 11 avril 1693, reçu par Cotton, notaire à Malemort, demoiselle Marie-Esprite de Bonadona, fille de Jean-Raimond, seigneur du Devancet ; 2.° en 1718, demoiselle Marie-Madeleine d'Orgon, fille de noble Pierre, coseigneur de Puymichel, dont il n'eut point d'enfants. Ceux de son premier mariage sont :

1.° Joseph de Bonadona qui suit ;

2.° Jean, chanoine théologal de l'église collégiale de Lorgues, au diocèse de Fréjus en Provence.
3.° François-Thomas, époux de Delphine de Bonadona, sa cousine;
4.° Joseph-Alexis, religieux de l'ordre de Saint-Dominique, à Sens, en Bourgogne;
5.° Françoise-Catherine-Madeleine, mariée avec Jean Baptiste Laval à Auvel.

VIII. Joseph DE BONADONA, seigneur du Vals, lieutenant de la compagnie de son père, au service du pape en 1708, obtint après la paix entre le pape et l'empereur, une lieutenance dans le régiment de Tournaisis, dans lequel il servait lors de la bataille de Malplaquet; il alla servir ensuite dans l'armée des Vénitiens, en qualité de capitaine et de major, dans le régiment de Mazetti, en 1717, il se distingua dans plusieurs combats navals, dans l'un desquels il eut la gloire de sauver, en 1719, un vaisseau du naufrage, ce qui se justifie par des brevets et de certificats du comte de Schulembourg, généralissime des troupes de la république, et du comte de Villars, colonel d'un régiment d'infanterie étrangère. Il se maria par contrat du 31 mars 1737, reçu par Pierre Dunès, notaire de Cadenet, avec demoiselle Françoise d'Ode, fille de Joseph, ancien capitaine d'infanterie, pensionnaire du roi, et de dame Marie-Anne de Tulles. De ce marige sont issus :

1.° Charles-Henri de Bonadona qui suit;
2.° Joseph-Charles-César de Bonadona du Vals, garde de la marine, et successivement garde du pavillon amiral au département de Toulon, mort à Louisbourg dans le Canada, en 1758.

IX. Charles-Henri DE BONADONA, chevalier, seigneur du Vals et de la Buyre, citoyen de Pernès, a épousé par contrat du 27 janvier 1765, reçu par Delacourt, notaire à Pernès, demoiselle Hyppolite-Gabrielle d'Anselme, fille de messire Gaspard, marquis de Grugières, et de dame Madeleine de Seguins-Cabassolle.

Armes : « D'azur, à la bande d'argent, accompagnée » de deux roses du même. Devise : *Hæc sunt bona virtutis dona.* »

PICHON (DE), famille originaire de Guienne, province où elle réside encore de nos jours, divisée en deux branches issues de Bernard de Pichon, président à mortier au parlement de Bordeaux, sous les rois Louis XIII et Louis XIV; il était seigneur haut-justicier et baron de Parampuyre, baron de Longueville, seigneur de Carriet et autres lieux. Ces deux branches sont représentées par les fils mineurs du baron de Pichon, mort dans son château de Carriet ou de Pichon, près Lormont, au mois d'avril 1815, et par Joseph, baron de Pichon-Longueville, né en novembre 1748, marié au mois de mai 1784, avec Marguerite-Rosalie-Sophie-Félicité de Narbonne-Pelet d'Anglade, de laquelle sont issus :

1.° Raoul-Jacques-Albert-Paulin de Pichon-Longueville, officier de cavalerie, chevalier de la Légion d'honneur et décoré du Brassard ;
2.° Louis-Antoine-Bernard-Joseph de Pichon-Longueville, membre de la Légion d'Honneur et décoré du Brassard;
3.° Sophie de Pichon-Longueville;
4.° Virginie de Pichon-Longueville;
5.° Gabrielle de Pichon-Longueville.

Armes : « D'azur, au chevron, accompagné en chef de » deux molettes d'éperon, le tout d'or, et en pointe d'un » croissant d'argent, surmonté d'un agneau du même ».

VAULCHIER (DE), noble famille de l'ancien comté de Bourgogne, qui a fourni plusieurs personnages distingués, et qui a fait des preuves chapitrales. On trouve :

Mathias VAULCHIER, écuyer, qui épousa en 1314, Huguette, d'Haquenay, et Viennot VAULCHIER, qui vivait en 1349; mais la filiation suivie de cette famille ne commence qu'à :

I. Jean DE VAULCHIER, Ier du nom, écuyer, et qualifié de noble dans son contrat de mariage, passé par les notaires commis par l'official de Besançon, le 18 septembre de l'an 1430, avec demoiselle Françoise de Bracon, fille de Robert de Bracon, écuyer. Dans cet acte,

Jean de Vaulchier est assisté de François de la Tour-Saint-Quentin, son oncle maternel, et Françoise de Bracon est assistée de Philippe d'Andelot, écuyer, beau-frère de Robert de Bracon ; François de Champagne et Louis de Thou, écuyer, ont signé cet acte comme témoins. De ce mariage est issu :

II. Henri DE VAULCHIER, écuyer, qui épousa, en 1460, Françoise de Chissey, de l'une des plus anciennes et des plus illustres maisons de la province. De ce mariage est issu :

III. Jean DE VAULCHIER, IIe du nom, écuyer. Il fit avec son fils Lierne, en 1543, une fondation à l'église du bourg d'Arlay. Il épousa, en 1490, Catherine de Vorne, et eut pour fils :

1.° Pierre, qui suit;
2.° Philippe de Vaulchier, écuyer, qui fut député en 1531, par les états du pays, vers l'empereur Charles-Quint, et en obtint la déclaration la plus honorable et la plus avantageuse aux Francs-Comtois; et il signa, en 1557, le traité que ce monarque fit avec François Ier, roi de France;
3.° Etienne, prieur de Ruffey, tuteur des enfants de Pierre son frère, qui suit.

V. Pierre DE VAULCHIER, écuyer, seigneur du Deschaux, épousa, en 1520, Claire le Goux de la Berchère, de laquelle il eut :

V. Philippe DE VAULCHIER, Ier du nom, seigneur du Deschaux, servit avec distinction dans les guerres de Flandres et de Hongrie. Il avait épousé, en 1552, Marguerite-Daniel de Molamboz, d'une famille noble de Besançon, de laquelle il eut :

VI. Etienne DE VAULCHIER, Ier du nom, écuyer, seigneur du Deschaux, qui suivit, ainsi que son père, le parti des armes, fut fait prisonnier en défendant les frontières du pays, et paya une grosse rançon pour sa liberté. Il épousa en secondes noces, en 1612, Anne de Bougne, dont il eut :

VII. Charles DE VAULCHIER, écuyer, seigneur du Deschaux, qui servit pendant vingt années en Italie, avec Adrien, son frère aîné du premier lit, qui y fut tué ; il

périt lui-même, étant sergent de bataille au service de Sa Majesté. Il avait épousé, en 1655, Marie-Françoise Aymon de Montespin, fille de François Aymon, écuyer, seigneur de Montespin, et de Pierrette Motin de Courcelles. De ce mariage sont issus :

1.° François-Louis, dont l'article suit ;
2.° Gaspard, écuyer, seigneur de Grandchamp, capitaine au régiment de Poitiers, marié avec Louise-Marguerite du Parois, fille de Jean du Parois, écuyer, et de dame Anne-Marguerite Aymon de Montespin, dont est issu François-Louis de Vaulchier, seigneur de Grandchamp et de Maynal, qui servit longtemps dans le régiment de Champagne, et fut marié avec dame Judith-Aimée-Françoise du Saix d'Arnans, dont il eut Simon, comte de Vaulchier, mort sans postérité en 1798, et Claudine-Marie-Pétronille de Vaulchier, mariée à Antoine-Ferdinand, comte d'Amandre, dont est issu Louis-Henri d'Amandre.

VIII. François-Louis DE VAULCHIER, seigneur du Deschaux, épousa, en 1688, dame Claude-Nicole du Saix, fille de François-Marie du Saix, comte d'Arnans, et de dame Louise de Liobard. De ce mariage sont issus :

1.° François-Marie-César, dont l'article suit ;
2.° Pierre-Louis, capitaine, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, qui servit pendant vingt ans dans le régiment de Poitiers ;
3.° Adrien-Dominique de Vaulchier, reçu en 1718, d'après ses preuves de seize quartiers de noblesse, au chapitre noble de Saint-Claude.

IX. Francois-Marie-César, marquis DE VAULCHIER, par lettres-patentes du mois de février 1755, seigneur du Deschaux, d'abord page du roi Louis XIV, en 1709, entré au régiment de Champagne, infanterie, dont il devint lieutenant-colonel ; fut fait brigadier des armées du roi, et mourut dans l'exercice de ce grade en 1766. Il avait épousé, en 1738, Françoise-Gasparine de Poligny, fille de Gabriel, comte de Poligny, et de dame Antoinette de Beaurepaire. De ce mariage sont issus :

1.° Georges-Simon, dont l'article suit ;

2.° N.... de Vaulchier, mort capitaine au régiment de Mestre-de--Camp-Général;

3.° Georges-Simon le jeune, reçu à Malte en 1749, mort commandeur de cet ordre en 1803, après avoir été capitaine au régiment de Champagne;

4.° Charlotte-Gasparine de Vaulchier, reçue à la maison royale de Saint-Syr, puis chanoinesse de Lons-le-Saulnier.

X. Georges-Simon, marquis DE VAULCHIER, seigneur de Deschaux, reçu d'abord chanoine de Saint-Claude en 1763, quitta le chapitre et fut ensuite chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem. Il épousa, en 1777, dame Charlotte-Félicie Terrier de Montciel, fille de Claude-François Terrier, marquis de Montciel, maréchal des camps et armées du roi et ministre plénipotentiaire de France près le duc de Wurtemberg, et de dame Thérèse de Raousset. De ce mariage sont issus :

1.° Louis-René-Simon, dont l'article suit;

2.° Louise-Marie-Simonne de Vaulchier.

XI. Louis-René-Simon, marquis DE VAULCHIER, aujourd'hui préfet du département de la Corrèze. Il a épousé, en 1807, Céleste-Guillemine-Gasparine de Montjustin, fille de Charles-François, baron de Montjustin, et de Marie-Françoise-Xavier de Laurencin. De leur mariage sont issus :

1.° Louis de Vaulchier, né en 1808;

2.° Charles-Marie de Vaulchier, né en 1812.

Armes : « D'azur, au chevron d'or, accompagné de » trois étoiles du même ».

THIÉRIET, en Lorraine, famille originaire de Rome.

I. Jean-Joseph THIÉRIET, épousa, en 1509, Catherine Mélian, d'une ancienne famille de Lorraine, et s'établit à Herbéviller, près Blamont. Il fut tué à la bataille de Marignan, en 1515, laissant de son mariage :

II. Jean THIÉRIET, Ier du nom, né en 1510. Ayant perdu son père à l'âge de cinq ans, et sa mère peu après,

et n'ayant pu justifier suffisamment son origine de Rome, il fut contraint de recourir aux grâces de Charles III, duc de Lorraine, qui lui accorda, le 11 septembre 1549, de nouvelles lettres de noblesse, tant à cause de son mérite personnel, que des bons services qu'il avait rendus, lui et son père, à la maison de Lorraine, qu'en considération de ceux que ses cinq fils continuaient de rendre alors à la même maison dans les premières charges de l'état qu'ils occupaient à cette époque, suivant le contenu desdites lettres. Jean Thiériet avait épousé, en 1540, Alison Colini, d'une famille noble d'Italie, nièce de Didier Colini, abbé commandataire de l'abbaye de Saint-Léon de Toul, et fille de Bertrand Colini et d'Alison Bertrand, d'une ancienne famille de Lorraine. De ce mariage sont issus :

1.° Théodore, vicaire-général et official, chantre et conseiller du conseil privé du cardinal de Vaudémont, évêque de Toul, et secrétaire de sa chambre épiscopale. Il fut employé dans plusieurs commissions honorables, et fut abbé commandataire de l'abbaye de Saint-Léon, par la démission que lui en fit Didier de Colini, son grand-oncle. Après la mort du cardinal de Vaudémont, le chapitre de Toul l'élut pour évêque ; mais cette élection n'eut point d'effet, le duc de Lorraine ayant fait nommer M. de la Vallée à cet évêché. Clément VIII ayant reconnu le mérite de Théodore, promit de lui donner l'évêché de Metz à la première vacance ; mais étant mort en 1599, il ne profita point des promesses de ce souverain pontife. Il avait fait, le 20 avril 1598, un testament olographe dans lequel il rappelle tous ses frères et neveux. Il fut inhumé dans l'église cathédrale de Toul, où se voit encore son épitaphe et l'écusson de ses armes ;

2.° Nicolas, chanoine de la cathédrale de Toul, archidiacre de Vosges et clerc de la chambre épiscopale, mort à Paris où il avait été envoyé pour les affaires de son chapitre, et inhumé dans l'église du Mont en 1597 ;

3.° Didier, conseiller et secrétaire d'état du grand-duc Charles III. Il épousa Christine de Villers, et

mourut à Nancy, laissant de son mariage Henri de Thiériet, qui succéda à son père dans la charge de conseiller et secrétaire d'état, par lettres du grand-duc Charles, du 9 novembre 1598. Il mourut sans postérité de Nicole Bardin, fille de Jean Bardin, conseiller d'état ;

4.° Henri, dont l'article suit ;

5.° Jean, auteur de la seconde branche, rapportée ci après.

III. Henri Thiériet, Ier du nom, épousa Catherine Odam, d'une famille noble de Toul, et mourut en 1615, laissant de son mariage :

1.° Henri, dont l'article suit ;

2.° Françoise, femme de Didier Maillot ;

3.° Catherine Thiériet, femme de Claude Guichard, conseiller et secrétaire du grand-duc Charles, morte le 16 août 1634.

IV. Henri Thiériet, IIe du nom, écuyer, épousa, par contrat du premier août 1606, Marie d'Einville, fille de Nicolas d'Einville, chevalier, seigneur de Gueblange, et de Marie de Vigneulles. De ce mariage est issu :

V. Claude Thiériet, écuyer, qui s'établit à Vic où il épousa, le 15 juillet 1631, Barbe Dietreman, fille de Jean Dietreman et de Jeanne d'Abocourt. Il mourut à Vic en 1668, et fut inhumé aux Cordeliers, où l'on voit encore l'épitaphe qui lui fut donnée. De ce mariage sont issus :

1.° Jean-Claude, qui épousa Marie Mathieu, dont il eut :

a. Louis, tué à la bataille qui se donna près de Donawert, en 1703, étant lieutenant de la compagnie mestre-de-camp du régiment de Légal, cavalerie ;

b. Barbe, mariée, en 1698, à Jean-Louis-Bertrand de Marimont, écuyer, capitaine de cavalerie au régiment de Condé, dont elle eut entre autres enfants un fils qui fut chambellan de l'empereur Charles VI et lieutenant-colonel du régiment d'Estain, dragons ;

c. Catherine, qui épousa, 1.° Sébastien-Bertrand

de Marimont, officier au régiment de Rose, cavalerie; 2.° Ambroise de Remberviller, capitaine de dragons au régiment de Bellabre;

2.° Henri, dont l'article suit;

3.° Marie, femme, en 1655, de Nicolas Mesguin, écuyer, seigneur de Dorval;

4.° Barbe, morte sans alliance.

VI. Henri Thiériet, III[e] du nom, écuyer, servit d'abord dans le régiment de Picardie, puis dans celui de la Ferté, où il fut capitaine-lieutenant de la compagnie de mestre-de-camp. Il assista au siége de Lille, en qualité de volontaire. Accompagnant son colonel, avec quelques autres officiers, il reçut un coup de feu à la cuisse, en partant de camp de Charleroi. Il quitta le service en 1668, et se maria en 1670, avec Marguerite de la Serre, fille de Pierre de la Serre, seigneur de Marsanne et de Saint-Aubin, près de Toulouse. Il mourut à Vic le 7 mars 1714, et son épouse le 28 août 1728. De ce mariage naquirent treize enfants, dont sept morts jeunes; les autres furent :

1.° Jean-Joseph, dont l'article suit;

2.° Claude-Nicolas, né le 5 décembre 1690, qui entra au service en 1705, dans le régiment de Froulay, infanterie, et passa ensuite dans celui de Provence, où il prit le nom d'O.icourt, pour se distinguer de son frère aîné, capitaine au même régiment. Il donna des preuves de valeur en plusieurs occasions; fut fait capitaine en 1710; servit en cette qualité au siége de Landaw où il fut blessé, et au siége de Fribourg; à celui de Barcelone en 1734, et de Philisbourg. Il quitta le service en 1740, et mourut sans alliance;

3.° Barbe Thiériet,
4.° Thérèse Thiériet, } mortes sans alliances.
5.° Marie Thiériet.

6.° Marguerite Thiériet, religieuse de Saint-Augustin, à Vic.

VII. Jean-Joseph Thiériet, lieutenant-colonel du régiment de Provence, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, entra au service en 1694, dans le régiment de Buoloben, allemand, et passa ensuite dans

celui de Provence. Il se trouva à plusieurs batailles, entre autres à la seconde bataille d'Hochstet, où il donna des preuves de sa bravoure en enlevant un drapeau à un Anglais qu'il tua d'un coup de pistolet. Ayant été fait prisonnier, ensuite échangé, il fut fait capitaine, et assista en cette qualité à plusieurs siéges et actions. Il fut nommé, en 1722, gouverneur de la ville de Saint-Pol en Artois, et se trouva, en 1734, au siége de Philisbourg. Etant enfin parvenu au grade de lieutenant-colonel, il commanda souvent lui seul le régiment de Provence, soit en Westphalie, soit en Bavière ou en Bohême. Il passa dans la suite en Italie, et se trouva en 1746 à la bataille de Plaisance, où, ayant donné des marques de son courage et de sa capacité, il fut pris par les ennemis qui l'emmenaient prisonnier, lorsque quelques pandoures qui arrivaient le massacrèrent. Il avait épousé à Arras Marie-Joséphine Palissot, fille de Philippe-François Palissot chevalier, seigneur d'Emcourt, premier président du conseil souverain d'Artois, et de Barbe de Lelé. De ce mariage sont issus :

1.° Jean-Baptiste, capitaine au régiment de Provence, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, mort en 1745 des blessures qu'il avait reçues en 1744, à l'attaque du Mont-Dauphin ;

2.° Alexandre-Claude, dont l'article suit :

VIII. Alexandre-Claude Thiériet, né en 1717, seigneur de Nedoncel, dont il a toujours porté le nom, pour se distinguer de son frère qui servait dans le même corps ; a été capitaine dans le régiment de Provence, ensuite chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis et pensionnaire du roi. Sa branche s'est éteinte dans sa personne, n'ayant point contracté d'alliance.

SECONDE BRANCHE.

III. Jean Thiériet, IIe du nom, cinquième fils de Jean Thiériet, Ier du nom, et d'Alison Colini, fut licencié en droit et conseiller d'état du grand-duc Charles III, qui l'avait pourvu de l'office de lieutenant-général au bailliage des Vosges le 8 juillet 1591. Il avait épousé, par contrat du 18 mars 1585, Marie des Combles, fille de Jean des Combles, seigneur de Taintouse,

de Beauregard, de Chavoitel, de Maillote, etc. De ce mariage sont issus :

1.° Jean-Louis, dont l'article suit ;
2.° Jean, qui a fait branche ;
3.° Epvre, mort prêtre en 1626 ;
4.° Marie Thiériet, morte sans alliance en 1622.

IV. Jean-Louis Thiériet de Beauregard, épousa, en 1612, Marie de la Pointe, fille de Charles-François de la Pointe, écuyer, ancien capitaine au service d'Espagne, et de Christine Thyry, Jean-Louis Thiériet de Beauregard servit d'abord dans le régiment de Picardie, d'où il passa dans un régiment de dragons, puis dans les mousquetaires ; il se trouva dans ce dernier corps au siége de Montpellier, en 1622, sous le commandement du maréchal de Lesdiguières. Il fut envoyé, avec son corps, en expédition à la Valteline, en 1624, après que Montpellier eut capitulé ; repassa en Lorraine en 1626, au service du duc Charles IV, qui le reçut brigadier dans les chevau-légers de la garde ; fit plusieurs campagnes sous ce prince, et se retira du service en 1639, étant alors maréchal-des-logis des chevau-légers de la garde du duc de Lorraine, corps où son fils fut à la suite reçu brigadier. Il avait fait, en 1622, un acte de renonciation à son père, à raison de ce qu'il avait touché à peu près la part et portion qui lui revenait des successions tant directes que collatérales.

V. Jean Thiériet, IIIe du nom, son fils, fut fait, en 1636, l'un des chevau-légers de la garde du duc Charles IV, et prit alors le nom de la Pointe, que portait sa mère ; il suivit ce prince à Bruxelles en 1636, ainsi que son père ; se trouva, en 1638, à l'affaire de Cernoy, où son corps donna des preuves de valeur ; en fut fait brigadier, avec rang de capitaine de cavalerie ; fit en cette qualité plusieurs campagnes, et fut tué à la bataille qui se donna près du village de Taverne, contre le maréchal de Créqui. Il avait épousé, en 1658, Anne le Poignant, fille de N..... le Poignant et de damoiselle Anne Harmand d'Odoncourt. De ce mariage est issu :

VI. Jean Thiériet, IVe du nom, receveur des domaines de S. A. R. à Dompaire. Il épousa, en 1696, Marie Renouard, fille du sieur Renouard, ancien grand-

échevin de l'hôtel-de-ville de Remiremont, et de demoiselle Catherine Michel, de la même ville. De ce mariage sont issus entre autres enfants :

1.° Sébastien-Etienne, dont l'article suit;
2.° Marie, femme du sieur Bigot, conseiller du roi au bailliage de Darney.

VII. Sébastien-Etienne Thiériet, avocat à la cour souveraine de Lorraine, lieutenant particulier en la prévôté d'Arches, puis conseiller du roi, son lieutenant particulier au bailliage de Remiremont, honoraire en 1785; avait épousé, par contrat du 6 février 1736, Marie-Thérèse Gourmier, fille du sieur Gourmier, ancien grand-échevin en l'hôtel-de-ville de Remiremont, et de demoiselle Barthélemi de la Mothe. De ce mariage sont issus treize enfants, entre autres :

1.° Joseph-Sébastien-Etienne, dont l'article suit;
2.° Charles-Gabriel Thiériet, officier des maréchaux de France, juge du point d'honneur entre gentilshommes, marié, le 11 décembre 1776, avec Marie-Thérèse Maire, fille de Pierre-Léopold Maire, dont il n'a pas eu d'enfants;
3.° Marie-Thérèse, mariée à Pierre-Nicolas Denizot, avocat célèbre au parlement de Nancy;
4.° Marie-Anne Thiériet, morte sans alliance.

VIII. Joseph-Sébastien-Etienne de Thiériet, avocat au parlement, seigneur de Bancs, de Longchamps et autres lieux, reçu avocat à la cour de Nancy le 6 août 1770, a émigré le 2 février 1792, a été fait fourrier de la compagnie de Saint-Clair, premier régiment de cavalerie de la noblesse à l'armée de Condé, le 14 février de la même année ; a servi dix ans, jusqu'au licenciement ; est rentré en France le 2 septembre 1802 ; juge d'instruction au tribunal de Remiremont le 21 mars 1811 ; sous-préfet à Remiremont, par ordonnance du roi du 26 juillet 1814, décoré de la croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis au mois de septembre suivant ; a épousé Marie-Hélène-Gertrude Doyette, dont il a :

1.° Charles-Sébastien-Ignace de Thiériet, émigré à l'âge de quatorze ans, avec son père, aujourd'hui chef d'escadron;

2.° Joseph-Gabriel de Thiériet, receveur des impositions indirectes;
3.° Marie-Joséphine de Thiériet.

Armes: « D'azur, à trois roses d'argent, pointées de » gueules; au chef d'or, chargé d'un lion naissant du » troisième émail ».

CHEVIGNÉ (DE), maison établie depuis l'an 1130 dans le duché de Bretagne, qui tire son origine de la baronnie de Chevigné, située dans le duché de Lancastre en Angleterre, et aussi distinguée par ses services et ses alliances, que par son ancienneté. Elle a fait ses preuves en 1785, devant M. Chérin, généalogiste des ordres, pour être admise à jouir des honneurs de la cour, et pour l'ordre de Saint-Lazare. Elle a eu l'honneur, dans les guerres de la Ligue, de loger en la terre de la Sicaudais, l'une de ses possessions, le roi Henri IV, qui n'était alors que roi de Navarre.

I. François DE CHEVIGNÉ, Ier du nom, chevalier, passa en France du temps des troubles arrivés en Angleterre sous le règne de la reine Mathilde, et gagna la faveur de Conrad III, dit *le Gros*, duc de Bretagne, qui lui fit épouser Catherine de Châteaubriant, fille de Jean de Châteaubriant et de Jeanne de Coymes. De ce mariage vint :

II. Charles DE CHEVIGNÉ, Ier du nom, chevalier, seigneur de Coymes, marié avec Marguerite de Soubise. Il en eut :

III. Roland DE CHEVIGNÉ, Ier du nom, chevalier, seigneur de Coymes et autres places, qui épousa Perrine de Lannion, dont sont issus :

1.° Alix, dont l'article suit;
2.° Morin, qui forme la seconde branche, rapportée ci-après.

IV. Alix DE CHEVIGNÉ, chevalier, qualifié noble et puissant, baron de Binandinant, seigneur de Coymes, de Tirze, de Noyal, du Lauroux, etc., commanda, en qualité de lieutenant du duc de Bretagne, les troupes

entretenues au service du roi, lesquelles furent employées en Piémont et en Savoie. Il laissa de son mariage avec Louise de Tournemine de la Hunaudaye:

V. Guillaume DE CHEVIGNÉ, Ier du nom, chevalier, seigneur de Coymes, du Lauroux, du Plessis-Gatereux, etc., qui était de l'association faite par la noblesse de Bretagne au mois d'avril 1379, et fit son serment à Amaury de Fontenoy, chevalier, seigneur de la Motte-au-Vicomte, comme capitaine de la ville de Rennes; il est nommé le premier des vingt-deux compagnons pour la garde de ladite ville. Il eut de son mariage avec demoiselle N.... de Tournemine:

VI. Alexandre DE CHEVIGNÉ, chevalier, qualifié noble et puissant, seigneur de Coymes, de Noyal, du Blotereau, d'Anet, etc., marié avec Marie de Saffré, dame héritière de Henri, de laquelle il eut:

VII. Pierre DE CHEVIGNÉ, Ier du nom, chevalier, seigneur de Coymes, de la Hébaudière, d'Héridinant, etc., qui fut fait chevalier de l'ordre du Roi, pour avoir servi généreusement ce prince. Il épousa Guillemette de Clisson, dont est issu:

VIII. Roland DE CHEVIGNÉ, IIe du nom, chevalier, seigneur de Coymes, de Noyal, etc., marié avec Brionde de Rosmadec, dont il laissa:

IX. Jérôme DE CHEVIGNÉ, Ier du nom, chevalier, seigneur de Coymes, de Noyal, etc., qui épousa Jeanne d'Harambures, qui le rendit père, entre autres enfants, de:

X. Jean DE CHEVIGNÉ, Ier du nom, chevalier, seigneur de Coymes, de Noyal, etc., gouverneur de Rennes, marié avec Jeanne des Veaux. Ses enfants furent:

1.° Bertrand de Chevigné;
2.° Guillaume de Chevigné, qui eut ordre du duc de Bretagne de faire le dénombrement du comté Nantais. Il épousa Sainte de Goulaine, dont il eut un fils qui porta l'oriflamme devant François Ier, à la bataille de Pavie. Il ne laissa qu'une fille qui se maria dans la maison de Beaucaire, où sont passés les biens de cette branche.

SECONDE BRANCHE.

IV. Morin DE CHEVIGNÉ, Ier du nom, écuyer, seigneur de Lessart, dans le duché de Retz, vivant en 1292, second fils de Roland de Chevigné, chevalier, seigneur de Coymes, et de Perrine de Lannion, épousa Jeanne des Forges, dont il eut :

V. Gilles DE CHEVIGNÉ, Ier du nom, qui fut père de:

1.° Gérard, dont l'article suit;
2.° Raoul de Chevigné, vivant en 1356. Son sceau paraît dans les Antiquités de Bretagne, par dom Morice, tome 1, planche 18, n° CCXLII; il représente *quatre fusées rangées en fasce, accompagnées en chef de trois mouchetures d'hermine.*

VI. Gérard DE CHEVIGNÉ, Ier du nom, chevalier, paraît dans divers actes des années 1373 et 1379, et plaidait contre Pérault, de Clervault, le lundi 7 septembre 1398. Il avait épousé Hublin du Châtaigner, sœur de Jean de Châtaigner, et mourut en 1407. Sa femme était remariée en 1462, qu'elle passa une transaction avec Gilles de Chevigné, son petit-fils. De son premier mariage est issu :

VII. Gérard DE CHEVIGNÉ, IIe du nom, chevalier, seigneur d'Anet, dont il rendit aveu, conjointement avec Isabeau le Comte, sa femme, en 1431. Il paraît encore dans la réformation de Bretagne en 1437. Leurs enfants furent :

1.° Gilles, dont l'article suit;
2.° Jeanne de Chevigné, mariée, en 1449, à noble homme Philippeaux de la Rochière;
3.° Marguerite de Chevigné, mariée, par contrat du 15 mai 1450, avec noble homme Jean Frequin, seigneur de différents domaines;
4.° Renée de Chevigné, qui épousa, en 1459, noble homme Jean de la Bergerie, seigneur de différents lieux.

VIII. Gilles DE CHEVIGNÉ, IIe du nom, chevalier, seigneur d'Anet, transigea avec Hublin du Châtaigner, son aïeule maternelle, en 1462. Il paraît dans des actes de 1455, du 23 avril 1483 et du 17 juin 1500. Il avait

épousé, par contrat du 18 juin 1456, noble demoiselle Eustache Hay. Leurs enfants furent :

1.° René, dont l'article suit ;
2.° François de Chevigné, marié le 2 juin 1482 ;
3.° Anne de Chevigné, mariée, par contrat du 14 juin 1472 à noble François Chaperon.

IX. René DE CHEVIGNÉ, Ier du nom, chevalier, seigneur d'Anet, paraît dans un acte du 27 février 1505, et obtint la haute et basse justice de la terre de la Sicaudais, par lettres de Tannegui Sauvage, baron de Retz, du 10 mai 1519. Il avait épousé, par contrat du 2 juillet 1505, demoiselle Julie de l'Eperonnière, dont il eut :

X. Arthur DE CHEVIGNÉ, Ier du nom, chevalier, seigneur d'Anet et de la Sicaudais, qui reçut un aveu en 1541. Il avait épousé, par contrat du 29 avril 1528, demoiselle de la Touche-Limousinière, qui le rendit père de :

1.° Christophe, dont l'article suit ;
2.° Marguerite, mariée, en 1554, avec noble homme François de Loiselle.

XI. Christophe DE CHEVIGNÉ, Ier du nom, chevalier, seigneur de la Sicaudais, paraît dans le rôle de la montre de la noblesse de l'évêché de Nantes, en 1567 ; fut chevalier de l'Ordre du Roi, par brevet du 14 mars 1570. Il avait épousé Claude le Boutellier, dont il eut :

1.° Arthur, dont l'article suit ;
2.° Réné, qui forme la troisième branche, rapportée en son rang ;
3.° Claude de Chevigné, mariée, par contrat du 18 juillet 1580, avec noble homme Christophe de Pontoise.

XII. Arthur DE CHEVIGNÉ, IIe du nom, chevalier, seigneur de la Sicaudais, épousa, en 1594, demoiselle Aliénor Gautier, dont il eut :

XIII. Pierre DE CHEVIGNÉ, Ier du nom, chevalier, seigneur de la Sicaudais, chevalier de l'Ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, marié, en 1611, avec Jeanne de la Touche-Limousinière. Il eut pour fils :

XIV. Olivier DE CHEVIGNÉ, Ier du nom, chevalier, seigneur de la Sicaudais, qui épousa, en 1643, Louise de Boishorand. Il fut père de :

XV. Christophe de Chevigné, IIe du nom, chevalier, seigneur de la Sicaudais, marié, en 1672, à demoiselle Robineau. Il eut entre autres enfants :

XVI. Christophe-Louis de Chevigné, chevalier, seigneur de la Sicaudais, qui épousa en 1695, demoiselle Marguerite Guilepiau, dont il eut pour fils et principal héritier :

XVII. Christophe-Guillaume de Chevigné, chevalier, seigneur de la Sicaudais, marié, en 1716, avec demoiselle Gaudier, dont naquit :

XVIII. Louis de Chevigné, chevalier, marié, en 1739, avec demoiselle Anne de Gaderant, dont il n'a eu qu'une fille qui a porté les biens de cette branche et la terre de la Sicaudais dans la maison de Tresset.

TROISIÈME BRANCHE.

XII. René de Chevigné, IIe du nom, chevalier, second fils de Christophe de Chevigné, seigneur de la Sicaudais, et de Claude le Boutellier, paraît dans divers actes des 14 août 1595, de l'an 1599, 1613, 1629, et fut maintenu dans sa noblesse en 1622. Ce fut lui qui eut l'honneur de loger Henri IV pendant les guerres de la Ligue, dans sa terre de la Sicaudais. Il avait épousé, par contrat du 13 janvier 1595, demoiselle Guyonne de la Boucherie. De ce mariage sont issus :

1.° Christophe, dont l'article suit ;
2.° Pierre, auteur de la quatrième branche, rapportée en son rang ;
3.° N..... de Chevigné, mort sans postérité ;
4.° Marie de Chevigné, mariée en 1622 ;
5.° Suzanne de Chevigné, mariée en 1624.

XIII. Christophe de Chevigné, IIe du nom, chevalier, partagea avec ses frères et sœurs le 18 mars 1639, reçut un aveu le 18 juin 1640, et en rendit un en 1644. Il avait épousé, par contrat du premier avril 1635, demoiselle Renée le Febvre, qui le rendit père de :

1.° Charles, dont l'article suit ;
2.° Jacques, mort sans lignée.

XIV. Charles de Chevigné, IIe du nom, chevalier, fut maintenu dans sa noblesse en 1665 et le 24 janvier 1667, par MM. de Colbert et de Barentin ; partagea

avec son frère en 1672 et le 14 février 1677. Il avait épousé, par contrat du 3 juillet 1667, Gratienne Boux, qui se remaria avec Pierre de Chevigné, cousin-germain de son premier mari, et dont il laissa :

1.° Christophe-Rolland, dont l'article suit;
2.° Madeleine de Chevigné, mariée à Henri de la Touche.

XV. Christophe-Rolland DE CHEVIGNÉ, chevalier, obtint des lettres de bénéfice d'âge le 9 juin 1694, partagea avec Henri de la Touche, mari de Madeleine de Chevigné, sa sœur, le 13 mai 1705 ; rendit aveu du bois de Chollet en 1706, et épousa en 1707 Anne de Boishorand, dont il eut entre autres enfants :

XVI. René-Christophe-Henri DE CHEVIGNÉ, chevalier, seigneur des bois de Chollet, marié, par contrat du premier août 1736, avec demoiselle de Pâris de Soulanges. De ce mariage sont issus:

1.° René-Augustin, comte de Chevigné, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, ancien page du roi, marié avec mademoiselle Titon de Villegenou, veuve de M. de Bragelongne; il est mort lieutenant-général des armées du roi;
2.° N.... de Chevigné, mort évêque de Séez;
3.° N.... de Chevigné, mort officier de la marine, ancien page de la petite écurie du roi ;
4.° Armand, comte de Chevigné, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis ;
5.° Louise-Félicité de Chevigné, chanoinesse de Neuville, veuve de M. le comte de Bar;
6.° Augustine de Chevigné, chanoinesse de l'Argentière, mariée à M. le comte de Châteaurenard, brigadier des armées du roi, dont postérité;
7.° Henriette de Chevigné, aussi chanoinesse de l'Argentière, mariée à M. d'Espivent, conseiller au parlement de Bretagne.

QUATRIÈME BRANCHE.

XIII. Pierre DE CHEVIGNÉ, Ier du nom, chevalier, second fils de René de Chevigné et de Guyonne de la Boucherie, partagea avec Christophe de Chevigné, son frère, en 1639, et avait épousé, en 1637, Olimpe Goeau, qui fit un partage en 1643. De leur mariage est issu :

XIV. Pierre DE CHEVIGNÉ, IIe du nom, chevalier, capitaine d'une compagnie d'infanterie, marié, par contrat du 6 avril 1690, avec Gratienne Boux, veuve de Charles de Chevigné, son cousin-germain; il fit un partage le 11 mai 1699, et eut de son mariage :

XV. Jean DE CHEVIGNÉ, Ier du nom, qui partagea avec les héritiers de Charles de Chevigné, le 8 avril 1720; fut capitaine, puis major d'infanterie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et épousa, par contrat du 19 mars 1721, demoiselle N... le Houx, dont il eut :

XVI. Anne-Jean-Baptiste DE CHEVIGNÉ, chevalier, capitaine d'infanterie, marié, en 1744, avec Marie-Lucrèce Luzeau, de laquelle sont issus :

1.° Artur-Luc, dont l'article suit;

2.° Jacques-Antoine, vicomte de Chevigné, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, qui a servi dans le régiment de Dauphiné, et a eu une compagnie dans le régiment de Chartres, dragons. Il a émigré en 1791, a fait la campagne dans les mousquetaires de l'armée des princes, et a été volontaire du lord Moyra, pour la descente à Quiberon; a servi dans l'armée de M. Mallet, comme lieutenant-colonel à l'armée royale de la Seine-Inférieure, depuis 1797 jusqu'à la pacification. Il a eu l'honneur de monter dans les carrosses du roi le 29 avril 1785, d'après les preuves faites par-devant M. Chérin. Il a épousé mademoiselle de Barral, veuve de M. le comte de Nadaillac, lieutenant-général des armées du roi;

3.° Louis-Marie, comte de Chevigné, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, qui a servi dans le régiment de Dauphiné, a émigré en 1791, et a fait les campagnes dans l'armée des princes, en qualité d'aide-major dans la brigade d'Armagnac, a été colonel dans la divison royaliste de la Loire-Inférieure, commandée par M. le comte de Coislin, en 1815, contre l'usurpateur. Il a épousé mademoiselle Gaudin de la Berillais, dont il a :

a. Louis-Marie-Auguste de Chevigné;

b. Aristide-René-Marie de Chevigné;

c. Alphonse-Marie-François-de-Salles de Chevigné.

XVII. Artur-Luc, marquis DE CHEVIGNÉ, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, ancien capitaine au régiment de Dauphiné, infanterie, a épousé mademoiselle de Neubourg, dont il a :

1.° Artur-Marie-Auguste-François-de-Salles de Chevigné;
2.° Quatre demoiselles.

Armes : « De gueules, à quatre fusées d'or, accolées « en face, accompagnées de huit besants du même ».

Nota. Il existe encore de cette famille une branche établie en Poitou, dont quatre membres étaient au service du roi à l'époque de la révolution : deux ont péri dans la Vendée, un troisième en Allemagne, dans l'émigration, et l'autre, officier du génie, a commandé la sortie de Menin en 1793, servant dans l'armée anglaise. Il a passé aux Etats-Unis, où il existe encore. Louis de Chevigné, seul rejeton de la branche de la Grassière, était garde-du-corps en 1815.

CHAMBRE DU VAUBOREL (DE LA), en Normandie; famille ancienne, qui a fait ses preuves de la cour, au mois de juin 1788, par-devant M. Chérin, généalogiste des ordres du roi, pour être admise à l'honneur d'entrer dans les carrosses de Sa Majesté et de la suivre à la chasse.

I. Jean DE LA CHAMBRE, I[er] du nom, est rappelé, avec Jeanne Bacon, sa femme, sœur germaine et héritière de Jean Bacon, seigneur du fief du Mesnil-Bacon dans une enquête faite sur la noblesse et extraction noble de Richard de la Chambre, leur petit-fils, du 20 juillet 1391, où il est dit qu'il s'était toujours porté pour noble. Il eut pour fils :

II. N.... DE LA CHAMBRE, dont l'existence n'est prouvée que par l'enquête mentionnée ci-dessus, du 20 juillet 1391. Il fut père de :

III. Richard DE LA CHAMBRE, Ier du nom, écuyer, seigneur du Mesnil, *aliàs* du Mesnil-Bacon, *aliàs* de la Baconnière, et de la Gauserdière demeurant à la Lande-Darou, paroisse de Saint-Germain de Tallevende, vicomté de Vire. Ayant été inquiété par les commis, sur le fait des nouveaux acquets qu'il tenait dans cette paroisse, *bien qu'il fût noble, né et extrait de noble génération, et que son fief du Mesnil-Bacon lui fût venu par succession de ses parents, nobles de temps immémorial,* il fit constater sa noblesse par une enquête du 20 juillet 1391, dans laquelle il est dit, entre autres choses, « qu'il était noble de père et de mère; » qu'il possédait le fief du Mesnil-Bacon du chef de son » aïeule Jeanne Bacon, sœur-germaine et héritière de » Jean Bacon; que ses armes étaient de gueules, à six » rosettes d'argent, et un bâton d'azur, l'écu bordé de » sable; que Jean de la Chambre, son aïeul, s'était » toujours porté comme noble; que lui, ses prédéces- » seurs et parents, s'étaient toujours maintenus et gou- » vernés comme nobles, et étaient nés en royal ma- » riage ». Il constitua une dot à Catherine de la Chambre, sa fille le 12 février 1404; fit aveu du fief de la Gauserdière, le 20 novembre 1407; reçut six reconnaissances, féodales les 10 et 11 février et 5 mars 1432; fit un échange le 3 mai 1439, et ne vivait plus, ainsi que Jeanne de Saint-Manvieu, sa femme, lors d'une enquête faite sur la noblesse et extraction noble de Richard de la Chambre, leur fils, du 18 mai 1449, où il est dit « qu'il était seigneur de Mesnil-Bacon, seigneurie » bien grande et noble; qu'il était allé au service du » prince, bien monté et armé, en la compagnie de mon- » seigneur de Coulonces, et qu'il était réputé pour vail- » lant homme d'armes autant que noble du pays ». De son mariage, contracté le dimanche après la Saint-Denis 1369, avec Jeanne de Saint-Manvieu, fille de Richard de Saint-Manvieu, écuyer, sieur de Saint-Manvieu, sont issus :

1.° Jean, écuyer, sieur du Mesnil-Bacon, que l'on croit père de Jeanne de la Chambre, dame en partie du Mesnil-Bacon, laquelle était veuve de Guillaume Mahéas le 4 juin 1493;

2.° Richard, dont l'article suit;

3.° Catherine de la Chambre, mariée avec Denis du Hamel.

IV. Richard DE LA CHAMBRE, II[e] du nom, écuyer, seigneur de Saint-Manvieu, de la Clérelière, de la Gauserdière et autres lieux, demeurant au Mesnil-Gilbert, en la vicomté de Mortain, fit constater sa noblesse par une enquête juridique du 18 mai 1449, portant, entre autre choses, « qu'il était noble de nom et d'armes, tant » de père que de mère, ainsi que tous ses predécesseurs, » de temps immémorial, qui avaient toujours été réputés » nobles parmi les autres nobles du pays ; et qu'il tenait, » comme ses autres prédécesseurs les avaient tenues, » plusieurs notables et grandes seigneuries, savoir, la » seigneurie de la Chambre, en la vicomté de Falaise ; » le fief de la Baconnière, à cause de son père ; la sei- » gneurie de Saint-Manvieu, à cause de sa mère ». Il reçut, pour sa part dans la succession paternelle, la vavassorie de la Clérelière, par acte passé avec Jean de la Chambre, son frère aîné, le 19 août 1446 ; obtint avec demoiselle de Michelle de la Broise, sa femme, le 20 juin 1451, une commission du bailli de Mortain, pour assigner une restitution d'héritages ; donna procuration à Guillaume de la Chambre, son fils, le 20 juin 1452 ; fit aveu de son fief de la Gauserdière le 20 novembre 1453 ; obtint encore avec sa femme, le 18 février 1458, des lettres royaux portant relief d'appel des assises du comté de Mortain au prochain échiquier de Normandie, et testa le pénultième avril 1462. Il avait épousé, par contrat du 24 avril 1432, Michelle de la Broise, dont il eut :

1.° Guillaume, dont l'article suit ;
2.° Thomasse de la Chambre.

V. Guillaume DE LA CHAMBRE, I[er] du nom, écuyer, seigneur du VAUBOREL, obtint une sentence du vicomte de Mortain, le 26 novembre 1453 ; fut commissionnaire d'héritages par lettres-patentes de Charles, comte du Maine, de Guise et de Mortain, du 12 avril 1458 ; eut main-levée de la saisie faite sur son fief du Vauborel, par ordonnance des commissaires pour les francs-fiefs, du 30 décembre 1460, ayant allégué et prouvé *qu'il était noble et extrait de noble et ancienne ligne ; que ses prédécesseurs avaient toujours fréquenté les armées, et*

qu'il ne devait conséquemment aucune finance ; fit une acquisition le 17 mai 1467 ; consentit deux baux à fief par actes du même jour 9 mai 1471; reçut deux reconnaissances féodales le 15 juin 1473, et mourut avant le 27 juin 1475. Il avait épousé, 1.° Julienne du Vauborel, fille et héritière de Jean du Vauborel, écuyer, sieur du Vauborel ; 2.° Alliette Vivien, dont il n'eut point d'enfants. De ce premier lit sont issus :

1.° Jean, dont l'article suit ;
2.° Hélène de la Chambre ;
3.° Guillemine de la Chambre.

VI. Jean DE LA CHAMBRE, II° du nom, écuyer, seigneur du VAUBOREL, de la Guellepière, *aliàs* Guéripière, etc., fit hommage au roi de son fief du Vauborel, le 16 juin 1485 ; reçut une reconnaissance faite à son fief de la Guellepière, le 14 avril 1494; obtint deux mainlevées, les 13 avril 1499 et 21 septembre 1515; passa un accord le 2 septembre 1504 ; consentit une vente le 25 octobre 1505 ; fut déchargé, par transaction du 24 juillet 1511, d'une taxe à laquelle il avait été imposé sur le rôle des tailles du Mesnil-Gilbert, *les habitants de cette paroisse ayant reconnu qu'il avait été indûment imposé, vu qu'il avait prouvé par titres qu'il était noble et extrait de noble ligne, et qu'il avait été déclaré exempt de toutes tailles, tant lui que feu Guillaume de la Chambre, son père;* reçut, conjointement avec Gilles de la Chambre, son fils, la déclaration que leur firent les mêmes habitants, par une seconde transaction du 20 février 1529, par laquelle, en se désistant du procès pendant entre eux, pour raison de ce qu'ils les avaient imposés à la taille, *contre leur privilége de noblesse ils reconnaissent qu'ils étaient personnes nobles d'ancienneté, qu'eux et leurs prédécesseurs avaient toujours vécu noblement, et qu'ils n'avaient jamais rien payé.* Il ne vivait plus lors d'une constitution faite par demoiselle Marguerite de la Chambre, sa fille, et par son mari, le 19 mai 1534. Il avait épousé, par contrat du 8 juillet 1479, Catherine Malherbe, dont il eut :

1.° Gilles, dont l'article suit ;
2.° Marguerite, femme, par contrat du 15 octobre 1521, de René de Refuveille ;
3.° Catherine de la Chambre;

VII. Gilles DE LA CHAMBRE, Ier du nom, écuyer, seigneur du VAUBOREL, de la paroisse du Mesnil-Gilbert, obtint du bailli de Mortain une sentence de clameur, le 2 mars 1517; fit un échange, conjointement avec Jean de la Chambre, son père, le 19 avril 1520; acquit avec lui le droit de gage-pleige, juridiction, cour et usage de la seigneurie du Vauborel, le 15 avril 1521; reçut quittance de François de Creux, sieur de la Guifardière, le dernier août 1523, de 70 sous qu'il lui avait payés pour avoir fait son service au ban et arrière-ban; rendit aveu au roi le 10 mai 1541; assista au traité de mariage de Gilles de la Chambre, son fils aîné, du 24 août 1552, et fut taxé à 9 livres 6 sous d'une part, et 54 sous de l'autre, pour le service de son fief du Vauborel à l'arrière-ban, de la même année 1552. Il avait épousé, 1.° Perrette du Mesnil-Adelée, dont il n'eut point d'enfants; 2.° par traité sous-seing privé du 27 décembre 1517, reconnu en justice le 6 juin 1518, Jeanne du Vauborel, fille de noble homme Léonard du Vauborel, dont il eut:

1.° Gilles, dont l'article suit;
2.° Robert, écuyer, avocat du roi à Tinchebray;
3.° Jacques, curé de Scelles;
4.° Jeanne de la Chambre.

VIII. Gilles DE LA CHAMBRE, IIe du nom, écuyer, seigneur du VAUBOREL, comparut à une montre qui fut faite des nobles et noblement tenants du bailliage de Mortain, le 24 avril 1555; reçut, tant pour lui que pour Robert de la Chambre, son frère, l'amortissement qui leur fut fait de 50 livres de rente, le 28 juin 1564; rendit aveu de son fief du Vauborel le 6 octobre 1565; délibéra comme parent paternel dans la tutelle des enfants mineurs de noble homme Jacques du Vauborel, seigneur de Louvigny et de la Chevrenaye, du 26 novembre 1567; fit condamner un de ses vassaux, par sentence des assises de Mortain du 12 octobre 1575, à lui faire la déclaration des biens qu'il tenait de lui; fut convoqué, avec les autres nobles du pays, pour nommer entre eux un député aux états de Normandie, en l'année 1579; obtint des lettres royaux le dernier septembre 1580. Dans un procès qu'il avait contre les commissaires des francs-fiefs, les commissaires députés pour le régallement des tailles

et les paroissiens du Mesnil-Gilbert, qui l'avaient imposé à l'instigation du seigneur-baron de Saint-Paër, *son ennemi capital*, après avoir justifié *que lui et ses prédécesseurs étaient personnes nobles, extraits de noble ligne; qu'ils avaient été employés au service de sa majesté et des rois ses prédécesseurs, et qu'ils avaient toujours vécu noblement*; et ne vivait plus lors d'un accord passé le dernier août 1584, entre Robert de la Chambre, son frère, et Guillaume de la Chambre, son fils aîné et principal héritier. Il avait épousé, par contrat du 24 août 1552, Françoise de Campront, fille unique de noble homme Michel de Campront, seigneur de la Trainpertière, et de Girette Nicolle. Leurs enfants furent :

1.° Guillaume, dont l'article suit ;
2.° Jean, curé de Periers;
3.° Robert, tué à la bataille de Montcontour ;
4.° Jacques de la Chambre, écuyer, sieur de la Vallée, marié avec Charlotte le Vannier, qui le fit père de :

a. Richard, } dont on ignore la destinée;
b. Jean, }
c. François de la Chambre, écuyer, sieur de la Vallée, qui servit dans l'armée commandée par M. de Longueville, suivant un certificat du baron de la Brisollière, du 23 octobre 1636. Il était âgé de soixante-dix ans, et sans enfants, le premier avril 1670, lorsqu'il fut maintenu dans sa noblesse par arrêt du conseil.

IX. Guillaume DE LA CHAMBRE, IIe du nom, écuyer, seigneur du VAUBOREL, substitut du procureur-général du roi au siége de Périers et Beaufissel, passa un accord avec Jean, Robert et Jacques de la Chambre, ses frères, de l'avis et en présence de leur mère et de Jacques et Robert de la Chambre, écuyers, leurs oncles, le 26 janvier 1589, sur le partage de la succession de feu leur père; partagea avec demoiselles Charlotte, Elisabeth, Jeanne et Marguerite Gueroult, ses belles-sœurs, par représentation de demoiselle Françoise Gueroult, sa femme, le 18 octobre 1591 ; rendit aveu de son fief du Vauborel le 2 juin 1599; eut acte, par arrêt de la cour des aides de Normandie, du 24 novembre 1604, de la déclaration

de divers paroissiens du Mesnil-Gilbert, avec lesquels il était en procès, par laquelle, *en renonçant au contredit par eux mis, outre la qualité et privilége de sa noblesse et ceux de sa famille, ils les reconnaissent pour personnes nobles et pour avoir toujours vécu noblement, lui et ses prédécesseurs, sans avoir dérogé ;* obtint, avec le susdit Jacques de la Chambre, sieur de la Vallée, son frère, dans un autre procès qu'ils avaient contre la généralité des habitants de la même paroisse du Mesnil-Gilbert, un arrêt de ladite cour des aides, le 19 février 1609, qui *les maintient en leur privilége et qualité de noblesse ancienne, et ordonne qu'ils seront rayés et distraits des rôles et contrôles à tailles de cette paroisse ;* fit deux acquisitions, l'une le 3 février 1611, et l'autre en l'année 1615 ; reçut une reconnaissance féodale le 24 mars 1612, et ne vivait plus le 6 janvier 1617. Il avait épousé Françoise Gueroult, fille de noble homme Julien Gueroult, sieur du Mesnil-Rainfray et de Husson, et de demoiselle Jeanne de Bailleul. De ce mariage vinrent :

1.° Robert, dont l'article suit ;

2.° Jacques de la Chambre, curé de Périers ;

3.° Gilles de la Chambre, écuyer, sieur de la Fortaye, lequel avait soixante-dix ans et n'avait point d'enfants lorsqu'il fut maintenu dans sa noblesse, conjointement avec Georges de la Chambre, son neveu, et François de la Chambre, son cousin, le premier avril 1670.

X. Robert DE LA CHAMBRE, seigneur du VAUBOREL, passa un accord avec Jacques et Gilles de la Chambre, ses frères puînés, le 13 septembre 1630 ; obtint une sentence des assises de Mortain, le 7 octobre 1634 ; fut maintenu dans les priviléges de sa noblesse, conjointement avec Gilles de la Chambre dont on vient de parler, par jugement des commissaires pour le régallement des tailles et la réformation de la noblesse en la généralité de Caen, du 19 avril 1635, et mourut avant le 9 novembre 1640, que demoiselle Hélène le Breton, sa veuve, reçut une reconnaissance féodale, en qualité du tutrice de Georges de la Chambre, leur fils aîné, et deux autres enfants mineurs. De son mariage, contracté le 6 janvier 1617, avec Hélène le Breton, fille de noble homme

Jacques le Breton, sieur de la Motte, et d'Hélène de Malherbe, il eut :

1.° Georges, dont l'article suit ;
2.° Pierre, écuyer, sieur des Brounes ;
3.° Martin, écuyer sieur des Demaines, qui servit dans le régiment de la Ferté-Imbault, suivant un certificat du 20 octobre 1641, et eut pour fils Henri de la Chambre, dont on croit la postérité éteinte;
4.° Henri, curé du Mesnil-Gilbert ;
5.° Yvonne, mariée, par contrat du 18 septembre 1639, avec Henri du Mesnil, écuyer sieur de la Gondinière ;
6.° Isabeau de la Chambre, morte sans alliance.

XI. Georges DE LA CHAMBRE, écuyer, seigneur du VAUBOREL, l'un des gendarmes de la compagnie de la Reine, était, avec ses frères et sœurs sous la tutelle de leur mère, le 9 novembre 1640, et avait obtenu son âge de majorité le 14 avril suivant, qu'il intervint à une transaction passée par elle ; déclara, le 10 juillet 1643, qu'il prenait, par préciput et droit d'aînesse, le fief et domaine non fieffé du Vauborel, situé en la paroisse du Mesnil-Gilbert ; fut déchargé, par ordonnance de l'intendant de Caen, du 30 septembre 1645, d'une somme de 800 liv. à laquelle il avait été taxé, comme roturier, pour son même fief du Vauborel, *quoiqu'il eût amplement justifié sa qualité et extraction de noblesse ancienne, la représentation de ses titres, et qu'il eût été maintenu par le même intendant le 24 avril 1642 ;* reçut une déclaration féodale le 10 juin 1650 ; fut déchargé comme noble de race, conjointement avec Gilles de la Chambre, écuyer, sieur de la Fortaye, son oncle, par ordonnance de la chambre souveraine établie pour la liquidation des droits de francs-fiefs, d'une somme de 1200 liv. à laquelle ils avaient été taxés ; fut maintenu, en sa qualité d'écuyer, avec le même Gilles de la Chambre, son oncle, et François de la Chambre, son cousin, par arrêt du conseil du premier avril 1670, sur le vu d'un grand nombre de titres justificatifs de leur noblesse d'ancienne extraction, remontée par filiation à Richard de la Chambre, seigneur du Mesnil-Bacon, leur septième et sixième aïeul respectif, marié en l'année 1369,

et en conséquence de cet arrêt ils furent déchargés, par autre arrêt du même conseil du 14 avril, d'une somme de 100 livres à laquelle ils avaient été taxés d'office au rôle des tailles de la province du Mesnil-Gilbert, et ne vivait plus le 13 septembre 1677. Il avait épousé, 1.° par contrat du 12 septembre 1647, Marguerite de la Broise, fille aînée de Jacques de la Broise, sieur de la Morinière, et d'Anne du Mesnil-Adelée; 2.° par contrat du 17 novembre 1675, Marie du Mesnil-Adelée, veuve de maître Pierre le Long, sieur de Hutambert, et fille de Gabriel du Mesnil-Adelée, écuyer, sieur de la Roussellière, et de Louise du Bois. Il eut pour fils:

XII. Thomas DE LA CHAMBRE, écuyer, seigneur du VAUBOREL et de Monbevon, ou Monbenon, ou Monbuon, ou Montbunon, ou Mondevon; il obtint une sentence du bailliage d'Avranches, le 10 novembre 1682, comme mari de Claude-Marie Davy, sa première femme; fit publier et afficher, par exploit du 7 octobre 1685, des lettres de gage-pleige qu'il avait obtenues pour sa seigneurie du Vauborel, du 18 août précédent; reçut quatre reconnaissances féodales les 22 août et 24 octobre 1699, et décéda avant le 17 juillet 1709, que Jean-Baptiste-Louis de la Chambre, son fils aîné, fit faire son inventaire, en présence de Jeanne Morin, sa veuve en secondes noces. Il avait épousé, 1.° le 23 septembre 1677, Claude-Marie Davy de Bénusson, fille de Jean Davy, écuyer, sieur de Bénusson et d'Yvonne de Vaufleury; 2.° Jeanne Morin, dont il n'eut point d'enfants. Ceux du premier lit furent:

1.° Jean-Baptiste-Louis, dont l'article suit;
2.° Nicolas, écuyer, sieur de Mondevon;
3.° René de la Chambre, écuyer;
4.° Henriette-Jeanne de la Chambre.

XIII. Jean-Baptiste-Louis DE LA CHAMBRE, écuyer, seigneur du VAUBOREL, né le 29 septembre 1682, servit dans le détachement de la noblesse du bailliage de Mortain, au mois de septembre 1703; fit l'inventaire des meubles et papiers de feu son père, en présence de noble dame Jeanne Morin, sa belle-mère, le 17 juillet 1709; fit deux amortissements, les 29 octobre 1710 et 12 octobre 1714; fut maintenu dans sa noblesse par jugement de

M. Guynet, intendant de la généralité de Caen, du 16 octobre 1716; fit un remboursement à Nicolas et René de la Chambre, ses frères puînés, le 24 juin 1720, et ne vivait plus le 9 octobre 1731. Il avait épousé, par contrat du 4 avril 1710, Hélène-Charlotte de Marsbodin, fille et héritière en partie de Charles de Marsbodin, écuyer, sieur de Saint-Moron, conseiller du roi, vicomte de Saint-James et de Pontorson, et de noble Françoise Artur. De ce mariage vinrent :

1.° Jacques-Julien, dont l'article suit :

2.° Catherine-Henriette de la Chambre, mariée, par contrat du 9 octobre 1731, avec Guillaume-Jacques du Vauborel, écuyer, sieur de Longuève, fils de Guillaume du Vauborel, écuyer, sieur de Louvigny, et de Jeanne du Vauborel.

XIV. Jacques-Julien de la Chambre, écuyer, seigneur du Vauborel, rendit aveu de sa vavassorie de la Championnière, en la province de Saint-Patrice du Teilleul, le 15 décembre 1745; fut inscrit aux états de Bretagne sur la liste des gentilshommes de cette province, en vertu d'une déclaration du duc de Penthièvre, lieutenant-général de la même province, du 18 décembre 1746, passa une transaction le 10 mars 1749, et était mort, ainsi que noble dame Renée de la Chambre, son épouse, le 5 décembre 1765. Renée de la Chambre, qu'il avait épousée par contrat du 21 décembre 1734, était fille de Henri de la Chambre, écuyer, et de noble dame Jeanne-Charlotte Guesdon. Leurs enfants furent :

1.° Mathieu, dont l'article suit ;

2.° Jacques-Julien, mort sans alliance ;

3.° Elisabeth de la Chambre, morte sans alliance;

4.° Julienne-Charlotte de la Chambre. Elle fut mise en arrestation dans la révolution.

XV. Mathieu de la Chambre, chevalier, seigneur du Vauborel, de la Championnière, du Mesnil-Ciboult, de Noirée, de Bénusson et autres lieux, né le 20 janvier 1746, mort en émigration, après avoir fait plusieurs campagnes; avait fait ses preuves au cabinet des ordres du roi, pour être admis à jouir des honneurs de la cour, en juin 1788, et avait épousé, par contrat du 4 octobre 1764, Marie-Renée le Harivel de Fresne, qui a émigré

avec son mari, fille de messire Jacques-Louis-François le Harivel, seigneur, baron de Fresne, du Mesnil-Ciboult, de Beauchesne, de Noirée, etc., conseiller du roi, maître des eaux-et-forêts du comté de Mortain, et de noble Marie-Charlotte-Françoise le Lasseur. De ce mariage sont issus :

1.° Frédéric-Auguste, dont l'article suit ;
2.° Charles-Louis-Alexandre-Henri, rapporté ci-après ;
3.° Amarante-Elisabeth de la Chambre, né le 17 juin 1784.

XVI. Frédéric-Auguste DE LA CHAMBRE DU VAUBOREL, chevalier, né le 15 octobre 1779, servit dans l'armée royale de Normandie, sous les ordres de M. le général comte Louis de Frotté en qualité de capitaine. Avant le retour de S. M. Louis XVIII, en 1815, il arbora le drapeau blanc en la commune de Notre-Dame de Touchet, et avait chez lui vingt volontaires royaux pour défendre et maintenir sur le clocher l'étendard des lys. Il est marié avec demoiselle N..... de Juvigny, veuve en secondes noces de M. le chevalier de Gaalon de Dorière et de M. Hautmesnil.

XVI. Charles-Louis-Alexandre-Henri DE LA CHAMBRE DU VAUBOREL, chevalier, né le 11 mars 1782, servit, ainsi que son frère, en qualité de capitaine dans l'armée royale de Basse-Normandie, jusqu'à la fin des hostilités ; servit en outre sans interruption, en qualité de lieutenant, dans les gardes nationales mises en activité pour la défense des côtes de la Manche, port et chantier de Cherbourg, depuis leur formation en 1807, jusqu'à leur licenciement en 1810 ; a été appelé, lors de l'organisation des cohortes de la quatorzième division militaire, pour commander une compagnie dans la quarante-sixième cohorte, formant ensuite le cent trente-huitième de ligne ; fut reçu garde-du-corps du roi lors de l'organisation, a été fait chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, par ordonnance de Sa Majesté, du 9 novembre 1814 ; a été reçu peu de temps après par le prince Louis de la Tremouille ; a accompagné les princes à la frontière ; licencié à Béthune, est revenu en Normandie pour organiser un parti royaliste ; a rejoint le roi lors de

son retour, et a fait son service jusqu'au premier novembre, époque à laquelle il a été mis à la disposition de S. Exc. le ministre de la guerre.

Armes : « De sable, à la fasce d'or, frettée de gueules » et accompagnée de trois roses d'or ».

BORNE DE GRAND-PRÉ (DE), famille noble, originaire du Nivernais, qui a fourni plusieurs officiers distingués à la maison du roi, et qui se trouve représentée aujourd'hui par :

BRANCHE AINÉE.

César DE BORNE DE GOUVAUT, écuyer, ancien capitaine au régiment de la Sarre, marié à mademoiselle Gudin du Pavillon, fille de M. Gudin du Pavillon, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et gendarme de la garde. De ce mariage sont issus :

1.° Etienne-Léon de Borne de Gouvaut, garde-du-corps du roi en 1814, lieutenant dans la légion de l'Arriége ;
2.° Philibert de Borne de Gouvaut ;
3.° Six demoiselles.

BRANCHE PUINÉE.

Philibert DE BORNE DE GRAND-PRÉ, cousin du précédent, écuyer, né le 2 août 1780, maire de la ville de Lorme, marié à mademoiselle Baudenet d'Annoux, fille de M. Baudenet d'Annoux, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, ancien capitaine au régiment de Beaujolais. De ce mariage sont issus :

1.° Philibert-Edouard de Borne, âgé de dix ans ;
2.° Annette de Borne, âgée de onze ans ;
3.° Adélaïde de Borne, âgée de huit ans.

Armes : « De gueules, à la bisse ou couleuvre d'or ».

GINESTE DE NAJAC, famille noble et ancienne du Languedoc. L'inviolable attachement de ses membres à la cause de la monarchie et à la dynastie des Bourbons, leur a coûté la perte des traces de leur origine; les documents qui auraient pu la constater ont été brûlés à l'époque où eux-mêmes étaient enveloppés dans les proscriptions révolutionnaires; il ne leur reste que la preuve d'une filiation remontée au commencement du seizième siècle, suffisante pour établir leur noblesse de race, et celle d'une longue série de services, suffisants pour la mériter. C'est dans ces bornes que sera restreint cet article.

I. Jean de Gineste, écuyer, seigneur d'Apelle, connu par des actes de 1540, épousa, en 1543, demoiselle Marie de Salvignol, fille de noble Etienne. Il est ainsi qualifié dans ces actes, dans son contrat de mariage, et dans son testament du 23 octobre 1588, par lequel il institua héritier universel son fils, qui suit.

II. Etienne de Gineste, seigneur d'Apelle, rappelé sous les mêmes qualifications que le précédent, son père, assista au contrat de mariage du suivant, son fils, et lui fit donation de ses biens.

III. Paul de Gineste, seigneur d'Apelle et de Najac, sous l'autorité de son père, des biens duquel il fut donataire, épousa en 1643, demoiselle N... de la Roque. Par son testament du 8 mai 1668, il institua héritier Philippe, son fils, qui suit:

IV. Philippe de Gineste, seigneur d'Apelle et de Najac, se voua de bonne heure au métier des armes. Il épousa par contrat du 25 août 1653, demoiselle Paule de Maury, fille de noble Bertrand, seigneur d'Airoux et de l'Espinasse, qui le rendit père de trois enfants, lesquels seront énoncés ci-après. Il fut fait lieutenant de cavalerie, au régiment de Sommières, compagnie de Verdalle, par brevet du roi du 1er avril 1667, et reçut sous la date du 6 juin suivant, un ordre de S. M. pour aller à Perpignan y servir à la suite de la compagnie des chevau-légers du sieur Des Brosses; le 30 juillet 1668 il présenta au roi en son conseil une requête dans laquelle il exposa, « qu'il est né gentilhomme, et que ses ancêtres » se sont toujours distingués dans les armées, par les » services qu'ils y ont rendus, etc. ». En 1670, il fut

maintenu dans sa noblesse, par jugement de M. de Bezons, intendant de Languedoc; et en 1673, contracta un second mariage avec demoiselle Toinette Du Puy, de la maison du Puy Melgueil, fille de noble Samuel, dont il eut six enfants, mentionnés plus bas, après ceux du premier mariage. Il mourut à Puylaurens, le 25 mai 1694, laissant :

Du premier lit :

1.° Jean de Gineste,
2.° Marc-Antoine de Gineste,
Qui émigrèrent pour cause de religion, en Angleterre, où ils prirent du service en qualité de capitaines de cavalerie, et dont le sort reste inconnu.

3.° Marguerite de Gineste, qui partageant les opinions religieuses de ses frères, les accompagna dans leur émigration, et dont le sort est pareillement ignoré.

Du second lit :

1.° Philippe de Gineste-Najac;
2.° Antoine, qui suivra;
3.° Etienne de Gineste-d'Apelle de la Barthe, chevalier, qui entra dès 1709, en qualité de lieutenant, au régiment Royal-des-Vaisseaux, y devint capitaine des grenadiers, se retira avec la croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et une pension, se maria avec une demoiselle de Ranchin, et mourut, laissant deux fils;
a. Jacques de Gineste de la Barthe, décédé, en 1815, sans enfants mâles. Sa fille unique, actuellement vivante, est veuve de M. Mellier de la Barthe;
b. N. . . de Gineste de la Barthe, mort capitaine au régiment de Bourgogne, infanterie, n'a point laissé de postérité.
4.° Marguerite;
5.° Louise;
6.° Jeanne.

V. Antoine de Gineste-Najac, chevalier, seigneur

d'Apelle, officier au régiment de Pujol, épousa, en 1711, mademoiselle de Pérols, et mourut le 19 mai 1755, laissant de ce mariage deux fils :

1.° Messire Marc-Antoine de Gineste-Najac, chevalier, seigneur d'Apelle, Berthe, Saint-Loup et Rouairet, né le 27 avril 1712, fut admis le 12 mars 1730, dans la compagnie des mousquetaires gris, avec laquelle il fit toutes les campagnes où la maison du roi fut employée. Le 26 avril 1738, il fut nommé par Sa Majesté capitaine de cavalerie, au régiment de Lévis, et devint en 1757 lieutenant colonel de ce régiment, alors Henrichmont, et depuis royal Normandie; il le commandait en chef à la bataille de Minden, où il reçut douze coups de sabre sur la tête, pour lesquels il subit trois fois l'opération du trépan. Ces blessures énormes le forcèrent de quitter le service avec une pension de 3,000 fr., que le roi lui accorda; il y survécut néanmoins onze ans, portant un crâne d'argent, que recouvrait un bonnet de velours, et mourut sans postérité le 11 octobre 1771, dans son château d'Apelle. Il était depuis longtemps chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

2.° Etienne, qui suit :

VI. Etienne DE GINESTE-NAJAC, chevalier, seigneur d'Apelle, Perthe, Saint-Loup, Rouairet et Blan, né le 7 août 1714, entra le 18 décembre 1730, en qualité de lieutenant, dans le régiment de Richelieu, depuis la Tour-du Pin et Béarn, y devint capitaine le 1er janvier 1734, et successivement capitaine de grenadiers et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Il se maria en 1750 avec demoiselle Marguerite de Gineste, fille de noble Philippe de Gineste, dit Casselet, ancien officier au régiment de la Couronne, et se retira en 1756 avec le brevet de lieutenant-colonel, et 800 fr. de pension. Il avait fait toutes les campagnes de guerre qui ont eu lieu pendant la durée de son service, et avait reçu à la bataille de Lawfeld, un coup de feu qui lui avait cassé le bras, à celle de Dettingen, en 1747, un autre qui lui avait fracassé le pied, et dont il était resté estro-

pié. Il hérita de son frère aîné en 1771, et mourut le 14 octobre 1790, laissant de son mariage six enfants :

1.° Antoine, qui suivra;

2.° Marc-Antoine de Gineste-Najac, chevalier, né en 1753, nommé en 1768 sous-lieutenant au régiment d'infanterie de Béarn, où il devint successivement capitaine et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Il émigra en 1792, avec les princes français, servit à leur armée dans la légion de la Châtre, dont il fut fait major, et périt victime de son dévoûment, ayant été fait prisonnier à Bois-le-Duc, et fusillé à Nieuport;

3.° Charles, dont l'article suivra celui de la postérité d'Antoine, son frère aîné;

4.° Etienne-Marguerite-Anne, dont l'article suivra celui des enfants de Charles;

5.° François-Marie de Gineste-Najac, chevalier, dit le chevalier de Blan, né en 1761, et sous-lieutenant au régiment d'infanterie de Béarn en 1777. Il émigra ainsi que son frère avec les princes français; comme lui, servit dans leur armée en qualité d'officier de la légion de la Châtre; comme lui, fut pris à Bois-le-Duc, et fusillé à Nieuport;

6.° Jeanne-Philippe de Gineste-Najac, mariée en 1776 à noble N... de Lapierre, mousquetaire gris, et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, dont elle n'a eu qu'un fils, Frédéric de Lapierre, marié à demoiselle Jeanne-Pauline de Gineste-Najac, sa cousine-germaine.

VII. Antoine DE GINESTE-NAJAC, chevalier, né le 20 janvier 1761, a possédé en toute justice, jusqu'à la révolution, les mêmes terres que son père, Entré dès 1766, en qualité de sous-lieutenant au régiment de Condé, cavalerie, il y a été nommé lieutenant en 1771; a été pourvu du gouvernement de la ville de Puy-Laurent par lettres-patentes de 1767; s'est marié en 1777 avec demoiselle Jeanne-Marie-Madeleine de Poyen, fille de noble Pierre-Claude, marquis de Sainte-Marie, et en 1776 s'est retiré du service. En 1790, il a été élu par ses compatriotes commandant de la garde nationale,

mais ses opinions l'ont fait remplacer peu après. Il a été persécuté sous le règne de la terreur, arrêté comme noble, frère de deux émigrés, et royaliste, et n'a été rendu à sa famille qu'après avoir longtemps gémi dans les prisons de Lavaur, où il avait été transféré. Nommé fonctionnaire public, lorsque les honnêtes gens purent honorablement accepter un emploi, il a été créé *baron* par lettres patentes de S. M. Louis XVIII, et exerce encore aujourd'hui les fonctions de juge-de-paix du canton de Puy-Laurent, et de membre du conseil-général du département du Tarn, qui, lors des évenements de mars 1815, dénué de toute ressource, n'en a pas moins été un de ceux qui ont opposé la plus longue et la plus énergique résistance à l'usurpateur. Il continue d'exister avec son épouse et cinq enfants issus de leur mariage, savoir :

1.° Etienne-Jean-Anne, qui suivra;
2.° Jean-Baptiste, dont l'article suivra celui de son frère ;
3.° Jeanne-Pauline de Gineste-Najac, mariée au Mas d'Azil, département de l'Arriége, à Frédéric de Laperre, son cousin-germain, dont elle a deux enfants, vivants ainsi qu'elle et son mari ;
4.° Philippine de Gineste-Najac, mariée à Puy-Laurent, avec M. David-Henri Fargues, dont elle a deux enfants, vivants ainsi qu'elle et son mari ;
5.° Jeanne-Charlotte de Gineste-Najac, vivante et non mariée.

VIII. Etienne-Jean-Anne DE GINESTE-NAJAC, né le 26 février 1777, était maire d'Apelle et membre du conseil de l'arrondissement de Lavaur, lors de l'usurpation de Buonaparte en mars 1815; il s'enrôla des premiers dans les Volontaires-Royaux à cheval du département du Tarn, fut ensuite proscrit comme tel par le général Gilly, commandant pour l'usurpateur dans le Midi ; seconda de tous ses moyens le retour de son roi légitime, et eut le bonheur de rapporter à Puy-Laurent, le 24 juillet 1815, le drapeau blanc qu'il y fit arborer. Le 26 juillet de la même année, il obtint de S. A. R. Monseigneur le duc d'Angoulême, l'agrément de lever une compagnie de chasseurs; ce qu'il fit à ses frais, en amenant 130 hommes au régiment d'Angoulême, chasseurs à cheval, que l'on

formait à Toulouse. Le roi, en récompense de son dévouement, a confirmé la promesse de S. A. R., et l'a nommé capitaine au régiment de la Vienne, chasseurs à cheval, par brevet du 13 décembre 1815.

VIII. Jean-Baptiste DE GINESTE-NAJAC, frère du précédent, maire de la commune de Bertre, s'inscrivit avec son frère dans les Volontaires-Royaux à cheval du Tarn. Il y a fait son service jusqu'à ce jour, quoique père de cinq enfants vivants, qu'il a eus de son mariage avec demoiselle de la Tour Déjean, aussi vivante. L'aîné des garçons se nomme Louis.

PREMIÈRE BRANCHE, établie à Garrevaques.

VII. Charles DE GINESTE-NAJAC, chevalier, dit le chevalier de Najac, troisième fils de messire Etienne, chevalier, seigneur d'Apelle, Bertre, Saint-Loup, Rouairet et Blan, et de Marguerite de Gineste du Castelet, naquit en 1754, entra sous-lieutenant au régiment d'infanterie de Béarn en 1770, et passa lors du dédoublement, au régiment d'Agénois, avec lequel il a fait toutes les campagnes de la guerre d'Amérique, et où il est devenu successivement capitaine et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Il commandait en 1791 les troupes de débarquement de l'expédition qui se préparait alors à Brest. Il a quitté le service en 1792, et s'est marié la même année, avec demoiselle Ninette Dumas. Après avoir partagé avec sa famille tous les dangers et les malheurs que la révolution n'a cessé d'attirer sur la caste dont il fait partie, il est aujourd'hui maire de Garrevaques, où il vit avec son épouse, qui l'a rendu père de trois enfants :

1.° Jean-Philippe, qui suivra ;
2.° N.., mariée à noble Henri de Bouffard de Madiane ;
3.° N... encore demoiselle.

VIII. Messire Jean-Philippe DE GINESTE-NAJAC, chevalier, officier d'artillerie, *vivant*.

SECONDE BRANCHE, établie à Puy-Laurent.

VII. Etienne-Marguerite-Anne DE GINESTE-NAJAC, chevalier, quatrième fils de messire Etienne, chevalier,

seigneur d'Apelle, etc., et de Marguerite de Gineste du Castelet, naquit en 1759; il entra sous-lieutenant au régiment d'infanterie de Béarn en 1773, et passa en 1776, lors du dédoublement, en qualité de lieutenant, dans celui d'Agénois, qu'il suivit en Amérique, et avec lequel il y a fait toute la guerre. Il s'est trouvé à nombre d'actions et de sièges, entre autres à la prise de Saint-Christophe, et au combat de l'Anse des Salines. où deux compagnies de son régiment, qui étaient sous son commandement, forcèrent 1500 Anglais à un rembarquement honteux, laissant la plage couverte de leurs morts; il se trouva au combat naval du 9 avril et à celui du 12, sur le vaisseau *le César*, avec lequel il sauta, et ne fut sauvé que par une sorte de miracle. Sa bonne conduite pendant cette guerre lui valut une lettre extrêmement flatteuse de Sa Majesté, et une pension. La révolution l'ayant forcé de quitter le service en 1792, une réclusion honorable fut, en 1793, et pendant dix-huit mois, le prix de ses principes fortement prononcés. Lors de la restauration, il a été nommé commandant de la garde nationale; il a été Volontaire-Royal en mars 1815, il est maintenant chef de cohorte de la garde urbaine de Puy-Laurent, et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Il est marié depuis quelques années avec demoiselle Henriette de France, fille de seigneur de Mandoul, dont il a:

Deux demoiselles.

Armes: « D'azur, au genêt d'or terrassé de sinople, » accosté de deux lions affrontés du second émail; au chef » cousu de gueules, chargé de trois étoiles d'argent ».

MALGLAIVE (Joseph DE), avocat à Nancy, a obtenu, le 17 février 1815, des lettres d'anoblissement de S. M. Louis XVIII; a épousé, en 1785, Marie-Monique Thierry de Rembau, de laquelle il a:

1.° Claude-Joseph de Malglaive, né en 1786, capitaine-lieutenant des cuirassiers de la garde royale, chevalier de la Légion-d'Honneur, nommé par

le roi. Il a épousé, en 1807, Pélagie-Adélaïde Jordy, de laquelle il a :

a. Joseph-Maurice-Christine, né en 1808 ;
b. Esprit-Victor, né en 1809.

Armes : « D'azur au chevron d'or, accompagné en » chef de deux molettes d'argent, et en pointe d'un » glaive de même ; l'écu sommé d'un casque d'écuyer ».

MONNIER (Jean-Charles), comte, pair de France, lietenant-général des armées du roi, grand officier de la Légion d'honneur, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, successivement sous-lieutenant au 7e régiment d'infanterie, nommé par le roi Louis XVI, le 1er juillet 1792 ; nommé adjoint à l'état-major de l'armée de l'intérieur, le 30 octobre de la même année ; à celui de l'armée d'Italie, le 3 février 1793 ; adjudant-général, chef de bataillon le 9 juillet suivant ; adjudant-général, chef de brigade le 12 décembre 1794 ; général de brigade le 23 mai 1797, général de division le 6 mars 1800 ; rappelé au service de S. M. Louis XVIII, le 12 juin 1814 ; chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, le 29 juillet commandant de la Légion d'honneur le 23 avril ; comte le 31 décembre ; grand officier de la Légion d'honneur le 3 avril 1815 ; pair de France le 17 août de la même année Il résulte par l'état des services de M. le comte Monnier, qu'il a fait treize campagnes, qu'il a pris de force onze villes de guerre, et trois citadelles rendues à discrétion, et que le 29 mars 1800, il a obtenu une armure d'honneur complète en récompense de sa belle défense d'Ancône. Il reçut à la prise de la ville de Naples, un coup de feu qui le traversa de l'épaule droite à la mâchoire gauche ; à la dernière campagne de 1815 il a commandé l'armée royale du midi, sous les ordres de S. A. R. monseigneur le duc d'Angoulême.

Armes: « Coupé, au 1 d'azur, à la couronne murale » de sable, adextrée d'une épée antique d'argent en pal, sé- » nestrée d'une ancre du même ; au 2 de gueules, un cavalier » armé de toutes pièces d'or, l'épée en arrêt. Cri de guerre : » *io la difesi*. L'écu sommé d'une couronne de comte, et » entouré d'un manteau de pair ».

BERNON DE MONTELEGIER (DE), famille ancienne, qui s'est divisée en plusieurs branches, dont l'une s'est établie en Languedoc et l'autre en Poitou ; elle est originaire de Languedoc ; a fourni plusieurs chevaliers à l'ordre de Malte, et contracté des alliances avec les meilleures familles du royaume.

Une reconnaissance de M. le comte de Vernon, député de la noblesse aux états de Languedoc, passée pardevant M. Besian, notaire à Montpellier, le 18 décembre 1770, déclare que :

Messire Jean-Gabriel de BERNON, seigneur de Montelegier, capitaine au régiment de Bourgogne, cavalerie, est un descendant de noble Pierre de Bernon, forestier d'Angles, qui vivait en 1396, lequel est la tige commune des branches de Vernon et Bernon ; et que la différence du nom provient de la seule prononciation du pays qui change le B en V, et le V en B. Jean-Gabriel de BERNON-DE MONTELEGIER est aujourd'hui (1816) maréchal des camps et armées du roi, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Il a épousé N..... Huvelin de Bavillier. De ce mariage est issu :

Gaspard-Gabriel-Adolphe de BERNON, baron de MONTELEGIER, maréchal des camps et armées du roi, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de l'ordre du Mérite de Bavière, commandant de la garde royale, aide-de-camp de S. A. R. monseigneur le duc de Berry.

Armes : « D'azur, au chevron d'or, accompagné de » trois roses d'argent ; au chef cousu de gueules, chargé » de trois étoiles d'or ».

COLARDIN ou COLLARDIN, autrefois LE LARGE, maison originaire de Bretagne, établie depuis quatre siècles en Normandie.

Voici l'extrait fidèle, authentique et duement vérifié tant des instructions récentes que du travail préparé en 1789 pour être soumis au juge d'armes de France, au généalogiste de la cour et aux commissaires de l'association chapitrale d'ancienne noblesse sous le magistère du prince de Holstein-Limbourg.

Selon les actes de Bretagne recueillis successivement par les bénédictins de Lobineau, Morice et Taillandier, dans

les preuves de l'histoire de cette province, 1.° Evrance le Large, fils de Raoul ou Radulfe le Large, fut un des barons de Conan, comte de Bretagne, qui signèrent une charte de ce prince d'environ l'an 1065 ; Bardouf ou Bardoul le Large se croisa pour la Terre-Sainte en 1172 avec plusieurs autres nobles Bretons. Mais, vu la dispersion, perte ou destruction de titres plus d'une fois arrivée depuis ces temps reculés, la filiation régulière était suffisante encore pour établir onze ou douze degrés et former les preuves exigées pour les honneurs de la cour, avant l'arrêt du conseil du 24 mars 1790, qui suspendit ou prohiba toute production noble. Elle commençait à l'époque et au sujet que nous allons rapporter.

Geoffroy le Large, écuyer, seigneur de Bourham, vivait en Bretagne, avant et depuis 1380, avec Anne du Plessis son épouse ; un acte de 1392 qui les mentionne et concerne tous deux est relaté dans l'arrêt de maintenue, rendu à Rouen le 8 mars 1672, par la cour des aides de Normandie, en faveur de Charles Collardin, seigneur de la Pinsonnière et de François Collardin, seigneur de la Jouardière. Pareil jugement de maintenue avait été rendu à Paris le 23 avril 1636 par les maîtres des requêtes de l'hôtel du roi, en faveur de Jacques Collardin, écuyer, sieur de la Pinsonnière, et de Jean Collardin, écuyer, sieur du Rocher, sur titres remontés à noble homme Adrien le Large, chevalier, seigneur de Bourham en 1430, par succession de Geoffroy son père, qui n'y est pas mentionné comme il l'est dans l'arrêt de la cour des aides.

Les discussions ou difficultés mal fondées qu'essuyèrent MM. de Collardin, provenaient en partie du changement de nom qu'avait fait, vers 1450, Jean le Large, chevalier, fils d'Adrien et petit-fils de Geoffroy. Tantôt il joignit, tantôt il substitua au nom patronimique le Large, celui d'un brave capitaine Collardin, auquel il s'était attaché par fraternité d'armes et par amitié, après avoir admiré sa valeur et ses exploits en différentes occasions sur mer et sur terre. A cette cause, au moins apparente, se joignirent quelques préventions de jalousie et d'animosité ; malgré la députation que la noblesse et bourgeoisie de Vire donnèrent successivement en 1580 et 1582 à un gentilhomme des races, nom et armes de Collardin ; malgré la maintenue décernée pour toute la famille en 1598, par le commissaire départi M. de Mesmes de Roissy ; malgré la notoriété des nobles services, alliances et possessions de MM. de Collardin ; malgré même le cordon

de Saint-Michel, accordé vers 1640 à l'un des présidents de cour souveraine qu'ils ont donnés quand plusieurs d'entre eux suivirent comme beaucoup d'autres gentilshommes, la carrière de la magistrature et de la judicature, pendant qu'un plus grand nombre continuait la profession des armes. Quelques-uns, à la vérité, comme il est arrivé dans nombre d'autres races de bonne noblesse, avaient omis les qualités avantageuses dans quelques-uns de leurs actes, soit par ignorance ou négligence, soit par une modestie mal entendue, soit encore par la faute de quelques gens d'affaires ou de loi ; mais ces omissions passagères et partielles ne furent jamais assez étendues ni prolongées pour justifier les chicanes que leur bon droit et leurs bons titres surmontèrent. L'arrêt de la cour des aides de 1672 réparant pour François de Collardin une grave erreur d'un traitant et d'un intendant, est relaté dans les preuves de son arrière-petit-fils, certifiées au roi le 27 janvier 1786 par M. Antoine d'Hozier de Sérigny, juge d'armes de France. Marie-Charles-Louis de Collardin, né en 1775, élève de l'école royale militaire de Beaumont en Auge, est resté seul rejeton du mariage contracté, en 1772, sous la signature de S. A. S. monseigneur le prince de Conti, entre messire Nicolas-Jean-Baptiste de Collardin, chevalier, seigneur de Chanteloup, capitaine d'infanterie, commandant aux forts de la Hougue et de l'île Tatihou, cousin de M. le marquis de Guer-Pontkallec, ancien officier supérieur de gendarmerie, et de M. de Bellisle-Pépin, chef d'escadre, frère germain des marquises de Piennes et de Clamorgan, oncle maternel de mesdames Lecomte de la Varangerie, et de Baupte de Moon, et frère de M. de Collardin, chevalier, seigneur du Moutier, aussi capitaine d'infanterie, d'une part ; et noble dame Louise-Emilie de Toustain-Richebourg, des généraux, marquis, comtes et vicomtes de ce nom, d'autre part. *Voyez* TOUSTAIN-FRONTEBOSC.

Depuis sa sortie de l'école militaire, Marie-Charles-Louis de Collardin a été successivement capitaine des gardes nationales et officier de marine. Il est demeuré cinq années prisonnier en Angleterre. Il avait pour compagnon d'infortune son collègue et beau-frère M. Fleury, dont la sœur, M.e de Collardin, se noya par accident en 1808, ayant eu de son mariage cinq filles, dont il ne reste plus que deux : Françoise ou Fanni de Collardin, née et baptisée à Saint-Martin du Manoir, et Antoinette

née et baptisée à Montivilliers. Leur père, Marie-Charles-Louis, est aujourd'hui le dernier rejeton mâle du nom. M. de Collardin de la Pinsonnière, chef de nom et d'armes de la famille, et garde du corps du roi, fut du nombre des victimes de Quiberon, après avoir fait plusieurs des campagnes de l'émigration. Ses deux sœurs ne sont pas mariées, et M. de Collardin des Bordes, ancien officier, vivait retiré dans ses terres, près Villedieu-les-Poëles, lorsqu'il fut persécuté et massacré par les brigands de la révolution. Il a laissé deux filles, dont une a épousé M. de Boisadam de la Luzerne, ancien gentilhomme de Normandie.

La manière dont l'histoire de la maison d'Harcourt, publiée en 1662 par la Roque, mentionne MM. de Collardin de 1520 à 1542, et surtout les titres de la famille, renversent ou rectifient la méprise de ceux qui ont regardé comme anoblissement une maintenue de 1544, en supposant toutefois l'existence de cette pièce dont la famille n'a point connaissance.

M. Alexandre Drude, de Rudes ou Drudas, chevalier, ci-devant seigneur de la Tour, chevalier de Saint-Louis et chef d'escadron, a rendu le service à M. de Collardin, son allié indirect, de déterrer dans le chartrier de mesdemoiselles de Collardin de la Pinsonnière, le contrat de mariage, notarié, de Geoffroy le Large, écuyer, seigneur de Bourham, avec Anne du Plessis, fille de Jean, écuyer, et d'Anne de Ruaut, original en parchemin, daté du 2 septembre 1374.

Les alliances immédiates et directes de MM. de Collardin, par les épouses et mères, tant données que reçues, sont avec MM. du Plessis-Grénédas, le Breton-de-Boisolivier, Dubosq, d'Escageul, Auxpoix, Odoard, Château-Vieux, Gouvest, Saint-Germain, le Doulcet-Pontécoulant, du Chemin-de-la-Tour, Germonville-l'Archant, Clamorgan, de Piennes, Toustain-Frontebosc, Boisadam, etc. Ces nobles alliances donnent de très-hautes consanguinités.

Armes : « D'azur, à la fasce d'or, accompagnée en chef » à dextre d'une fleur de lys, et à senestre d'un besant, » le tout du même ».

Voyez encore sur cette famille l'état de la noblesse de 1783, et le tome 5 du dictionnaire de la noblesse, in-4°.

IZARN DE VALADY, en Rouergue, seigneur de Fraissinet, de Cornac, Golinhac, Neyrac, Pruignes, Gailhac, Saint-Saturnin, Muret, titrés marquis et comtes de Fraissinet et de Valady.

Le nom de cette famille, une des plus anciennes du Rouergue, est patronimique, c'est-à-dire nom de baptême devenu surnom. Elle a fait ses preuves de la cour par-devant M. Chérin, généalogiste des Ordres du Roi en 1785, pour monter dans les carrosses de S. M.

Ugon IZARN signa un acte de donation faite à l'abbaye de Caunes, le 10 des calendes de septembre 1102. *Histoire du Languedoc, tome II, preuv., pag.* 360.

Raimond et Guillaume IZARN sont nommés, dans l'acte de soumission des nobles du comté de Carcassonne, rebelles au vicomte Bernard Aton, de l'an 1124. *Idem, preuv., pag.* 428.

Sicard IZARN paraît dans l'acte de fondation et réforme de l'église de Beaumont, en Rouergue, par la maison des Trencavel, en 1147; à la donation faite à l'abbaye de Salvanez, en la même province, par la même maison de l'an 1151. *Idem, preuv., pag.* 518 — 520. Il paraît encore dans un acte du vicomte Raimond Trencavel, de l'an 1165. *Idem, preuv., pag.* 600. Le même Sicard, sans doute, signa avec Ugo IZARN, son frère, une charte de Roger, vicomte de Béziers, de l'an 1185. *Idem, tome III, preuv., pag.* 160.

Arnaud IZARN est présent à un acte de Roger, vicomte de Carcassonne, de l'an 1150. *Id., tome II., preuv., pag.* 523.

Vilherme IZARN est nommé dans l'accord fait entre les chevaliers habitants de Castres et Raimond Trencavel, en 1160. *Id., preuv., pag.* 576.

Pierre IZARN est compris au nombre des chevaliers des vicomtés de Béziers et de Carcassonne, qui prêtèrent serment en faveur du fils du vicomte Roger, en 1191. *Id., tom., III, preuv., pag.* 170.

Guillem IZARN est du nombre des habitants de Moissac qui prêtèrent serment de fidélité à Raimond VI, comte de Toulouse, en 1197. *Id., preuv., pag.* 182. Le même, sans doute, est nommé dans le procès-verbal de la restitution du château de Saverdun, au comte de Foix, en 1243. *Id,. preuv., pag.* 430.

Guillaume Izarn se qualifie, en 1245, bailli de Raimond VII, comte de Toulouse, qualification qu'on donnait alors aux sénéchaux de ce comté. *Id.*, *pag.* 606.

Garnier Izarn est présent à une enquête faite sur les limites du comté de Foix en 1272. *Id.*, *tome IV*, *preuv.*, *pag.* 50.

Roger d'Izarn est nommé parmi les nobles et seigneurs qui composaient la cour de Roger Bernard, IIIe du nom, comte de Foix, dans une cause qu'il jugea lui-même, en 1293. *Idem.*, *pag* 109.

Suivant le certificat des preuves faites au cabinet des Ordres du roi, elle a pour auteur certain et prouvé :

I. Pierre Izarn, damoiseau, du lieu d'Antraigues, au comté de Rodès, lequel reçut, le 1er mai 1313, un aveu de biens mouvants de lui; fit, en 1327, une acquisition, et, en 1337, un échange avec Raimond, seigneur d'Estaing, et mourut avant la fin du mois de juin 1339, laissant de Huguette de Bessolles, sa femme, entre autres enfants :

II. Guillaume Izarn, damoiseau, qui reconnut, au mois de juin 1340, tenir en fief de Jean, premier comte d'Armagnac et de Rodès, ce qu'il possédait dans sa terre de Cabrespine; reçut, en 1346, un aveu de biens tenus de lui; fit un échange en 1347, et mourut avant le 6 mai 1382. Il fut père, entre autres enfants, de :

III. Arcambald Izarn, damoiseau, seigneur de Fraissinet, lequel fit un bail emphythéotique en 1382, et mourut avant le 27 octobre 1389, que Catherine de Pujols sa veuve, tutrice de leurs enfants, reçut un aveu d'un pré, chargé, entre autres droits, de douze deniers pour le cheval du comte de Rodès. Le seul de ses enfants dont le nom soit connu, est :

IV. Armand Izarn, damoiseau, co-seigneur de Fraissinet, qui fit hommage, le 5 décembre 1407, à Bernard, VIIe du nom, comte d'Armagnac et de Rodès, avec les cérémonies usitées entre les nobles, de ce qui lui appartenait dans cette terre, et d'autres biens-fonds ; il épousa, en 1409, Antoinette de Corbier, fille de Guy de Corbier, damoiseau, testa en 1417, et eut pour fils aîné :

V. Jean Izarn, damoiseau, seigneur de Fraissinet, qui était sous la tutelle de sa mère en 1429; reçut, en 1442, l'aveu d'un mas situé dans la paroisse d'Estaing, et mouvant de lui ; fit une acquisition en 1467, et vivait encore le 9 janvier 1494 (1495). Il fut père de :

VI. François Izarn, écuyer, seigneur de Fraissinet, dont il rendit hommage à Charles, duc d'Alencon, comte d'Armagnac et de Rodès, en 1522. Celui-ci forma deux alliances, la première, en 1494 (1495), avec Jeanne Seguy, fille de Jean Seguy, seigneur d'Anglars; la seconde avec Marguerite de Montarnal, fille de François de Montarnal, seigneur de Severges. Il fut réglé par son contrat avec cette dernière, que, pour conserver son nom et ses armes dans la ligne masculine de sa famille, l'un de leurs fils aurait la terre et repaire de Fraissinet, et, pour assurer l'exécution de cette clause, il nomma pour en recueillir les fruits l'un des enfants mâles à naître de Guillaume, son fils aîné, par acte du 20 août 1506. Il ne paraît cependant pas qu'elle ait été remplie, quoique ce Guillaume ait eu trois fils, puisque la terre de Fraissinet passa à son frère, nommé:

VII. Antoine Izarn, premier du nom, chevalier, qui eut commission du roi François Ier, en 1546, de conduire la compagnie d'ordonnance de Jacques de Genouillac, seigneur d'Acier, en Poitou, et de là en Languedoc; était, en 1556, guidon de celle de Terrides; fut gouverneur de Rodès, et ne vivait plus le 9 mars 1562. Il avait épousé, en 1531, Gabrielle d'Hérail, fille de Vidal d'Hérail, seigneur de Lugans; de ce mariage est issu, entre autres enfants:

VIII. Vital Izarn, seigneur de Fraissinet, de Cornac, de Golinhac, de Nevrac, de Pruignes, etc., qui servit avec distinction les rois Charles IX et Henri III, et était, en 1569, homme d'armes de la compagnie de M. le duc de Nemours, et fut depuis enseigne et lieutenant; eut ordre du premier de ces princes, le 22 juillet 1570, de rester en Rouergue, où il était nécessaire à son service. Il fit faire, en 1574, une enquête, dans laquelle dix témoins déposèrent que lui et ses prédécesseurs avaient fait fidèle et loyal service en personnes à leurs souverains, dans les guerres civiles; qu'ils s'étaient comportés vertueusement envers leurs sujets et ceux du roi de Navarre, comte de Rodès, les avaient tenus en paix en chassant les factieux. Le roi Henri III lui écrivit, le 6 octobre 1576, pour lui donner avis qu'il avait été élu chevalier de l'ordre de Saint-Michel, et qu'il en recevrait le collier des mains du seigneur de Caylus. (C'était trois ans avant l'institution de celui du Saint-Esprit.) Le duc de Nemours le chargea

le 7 juin 1580, de se rendre à l'armée du roi en Dauphiné ; mais, le 22 juillet suivant, S. M. lui écrivit que sa présence était nécessaire en Rouergue, et lui ordonna d'y rester ; sa lettre contient les témoignages les plus flatteurs de la satisfaction qu'elle avait de son zèle. Devant faire, par ordre du roi, un voyage dont l'objet était de soutenir la religion, et se trouver exposé aux dangers de la guerre allumée en diverses provinces du royaume, il fit son testament le 9 mars 1584, et le 4 novembre suivant, les états du pays de Rouergue lui continuèrent la garde et gouvernement de la ville de Rodès, qu'il avait auparavant. Il avait épousé, le 29 janvier 1564, Jeanne de Thézan, fille d'Antoine de Thézan, baron de Merayrol et de Pujols, et de Marguerite de Combret. Il eut de ce mariage :

1.° Antoine, dont l'article suit ;
2.° Jean-Jacques, reçu chevalier de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem en 1591.

IX. Antoine d'Izarn, IIe du nom, chevalier de l'ordre de Saint-Michel, seigneur de Fraissinet, Cornac, Golinhac, Pruignes, Servières, Gailhac, etc., fut nommé, en 1595, capitaine d'une compagnie de cinquante chevau-légers, épousa, le 4 octobre 1604, Anne de Pestels, fille de Jean-Claude de Pestels, baron de Saliers, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, et de Jeanne de Levis, comtesse de Caylus, dame de Valady, et en eut :

X. Jean-Claude d'Izarn, baron de Valady, seigneur de Fraissinet Golinhac, Servières, Gailhac, etc., lequel fut invité par le prince de Condé, en 1639, à se rendre auprès de lui pour avoir part à l'honneur qu'il prétendait acquérir dans la bataille qu'il se proposait de livrer aux ennemis qui avaient tenté le siége de Salies. Le 20 novembre 1641, le grand-maître de Malte lui écrivit qu'il recevait une extrême satisfaction de voir son ordre se remplir de personnes bien nées, mais particulièrement de ceux dont les ancêtres avaient contribué à sa splendeur par leurs mérites et leurs vertus, que ces qualités se trouvaient en son rang, et qu'il lui accordait très-volontiers, pour un de ses enfants, la grâce de minorité qu'il lui demandait. Il fut fait capitaine d'une compagnie de chevau-légers en 1643, et mourut après le 6 octobre 1680. Il avait épousé, le 26 avril 1655, Jeanne de Corneillan, fille d'Hector, vicomte

de Corneillan, et nièce de Bernardin de Corneillan, évêque de Rodès. Il eut, entre autres enfants :

1.° Bernardin, qui suit;
2.° Jean, seigneur de Golinhac et de Gailhac, tige d'un rameau dont le chef était, en 1785, Pierre-Antoine, titré marquis de Fraissinet;
3.° Pierre, reçu chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem en 1660;
4.° Anne, mariée, 1.° à Jacques de Roquefeuil, baron de Pinet; 2.° à Jean de Gontant, baron de Cabrères.

XI. Bernardin d'Izarn, titré comte de Valady, seigneur de Saint-Saturnin, Servières, etc., fit son testament le 8 juillet 1693, et mourut avant le 29 novembre 1702, laissant de Marie de Loubeirac, fille de Louis, seigneur de Muret et de Saint-Saturnin, etc., et de Marthe de Solages :

1.° Jean-François-Godefroy, dont l'article suit;
2.° Casimir, qui fonde la seconde branche, rapportée ci-après;
3.° Jacqueline, femme de Henri, comte de Montvallat.

XII. Jean-François-Godefroy d'Izarn-de-Fraissinet, chevalier, marquis de Valady, baron de Servières, seigneur de Golinhac, Saint-Saturnin, Saint-Laurent, de Murer, etc., vivait le 17 août 1737. Il avait épousé, en 1705, Marie-Elisabeth d'Escorailles, fille d'Annet-Joseph d'Escorailles, marquis de Roussilles, lieutenant de roi en Auvergne, et de Marie-Charlotte de Tubères-de-Levis-de-Caylus, et en eut, entre autres enfants :

1.° Jean-Claude-Urbain, dont l'article suit;
2.° Antoine, baron de Puymorier, titré marquis de Roussilles, capitaine d'infanterie, et lieutenant de roi de la Haute-Auvergne;
3.° Joseph-Melchior-Louis, chevalier de Malte.

XIII. Jean-Claude-Urbain d'Izarn-de-Fraissinet, chevalier, nommé marquis de Valady, seigneur de Saint-Saturnin, baron de Servières, etc. On a ses soixante-quatre quartiers imprimés, dans lesquels se trouvent, indépendamment des noms rapportés ci-devant, ceux des maisons d'Aubusson, de Caraccioli-Melfs, à Naples; de Cardaillac, de Chabot, de Clermont en Dauphiné, de Lauzières, de Montmorin, de Polignac, de la Rochefoucauld, de Roye-

Roucy, de la Tour-Turenne et de Urfé. De l'alliance qu'il avait contractée, en 1737, avec Charlotte-Marie de Guilhem-de-Clermont, fille de Philippe-Joseph de Guilhem-de-Clermont, marquis du Bosc, vint :

XIV. Louis-Joseph-Charles-Philippe d'Izarn-de-Fraissinet, titré comte de Valady, baron de Servières et de Muret, seigneur de six autres terres, lequel fut reçu, en 1755, chevau-léger de la garde du roi. Il a eu de son mariage avec Marie-Anne-Jeanne-Brigitte de Jurquet, fille de Jean-Baptiste, baron de Montjesien, vicomte de Gresès, de la Canourgue, etc.

1.° Jacques-Godefroy-Charles-Sébastien-François-Xavier-Jean-Joseph, dont l'article suit ;

2.° Irène-Françoise-Ursule d'Izarn-de-Fraissinet-Valady, mariée en décembre 1784, à Grégoire-Alexandre, comte d'Izarn-Fraissinet-Valady, son cousin au troisième degré, mentionné plus bas au degré XIV de la deuxième branche.

XV. Jacques-Godefroy-Charles-Sébastien-François-Xavier-Jean-Joseph d'Izarn, appelé marquis de Valady, né le 23 septembre 1766, enseigne au régiment des Gardes-Françaises, a fait ses preuves de la cour en 1785, et fut admis à monter dans les carrosses du roi et à suivre Sa Majesté à la chasse. Le 21 mai de ladite année, il fut député du département de l'Aveyron à la convention nationale en 1792, et combattit les jacobins de cette assemblée avec la dernière fermeté. Il fut mis hors de la loi le 28 juillet 1793, surpris à Périgueux, et mis à mort le 5 décembre 1793. Il avait épousé, en 1783, Louise-Elisabeth-Charlotte-Marie de Rigaud, fille de M. le marquis de Vaudreuil, lieutenant-général des armées navales, commandeur de l'ordre de Saint-Louis, de laquelle il n'a point laissé de postérité.

Seconde branche.

XII. Casimir d'Izarn, seigneur de Saint-Jean, second fils de Bernardin d'Izarn, comte de Valady, et de Marie de Loubeirac, fut reçu chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem en mars 1685. Ayant quitté l'ordre, il épousa, par contrat du 30 juin 1716, Elisabeth de Roquefeuil-Vrézols, fille de Claude, seigneur de Vrézols, Bar et Converty, seigneur et baron de la Guépie, et de Marie de Pomerol. De ce mariage sont issus, entre autres enfants:

1.° Jean-Casimir, qui suit;

2.° Antoine-Godefroy, né en janvier 1730, reçu chevalier de Malte en 1741, capitaine dans le régiment de Brissac, infanterie;
3.° Hippolyte-Claude, né en juin 1717, marié à N.... de Clary, au diocèse d'Alby;
4.° Jeanne d'Izarn, appelée mademoiselle de Saint-Jean, née en juin 1719;
5.° Et Louise, née en 1723, religieuse à Nonenque.

XII. Jean-Casimir d'Izarn, né le 18 novembre 1720, institué héritier universel de son oncle Jean-François de Roquefeuil-Vrézols, seigneur et baron de la Guépie, à la charge de porter le nom et les armes de la maison de Roquefeuil-Vrézols; a épousé, le 29 octobre 1754, Anne de Vichet, fille de feu Jacques, chevalier, président, trésorier de France à Montpellier, et d'Anne de la Cassagne. Il a laissé pour fils:

1.° Antoine-Godefroy-Casimir, mort sans postérité;
2.° Grégoire-Alexandre, dont l'article suit;
3.° Gabriel, chevalier de Fraissinet, chevalier de Malte, page de la petite écurie du roi, marié à mademoiselle d'Icher de Villefort, de laquelle il a: 1.° Alexandre; 2.° Joseph; 3.° Joséphine; 4.° Sophie;
4.° René de Fraissinet, qui a émigré en 1791.

XIV. Grégoire-Alexandre, comte d'Izarn-de-Fraissinet, page à la grande écurie du roi, puis mousquetaire jusqu'à l'époque de la réforme en 1775, a émigré en 1791, a fait les campagnes dans l'armée des princes en qualité de mousquetaire et dans les compagnies nobles; il mourut en 1796. Il avait épousé, en décembre 1784, Irène-Françoise-Ursule d'Izarn-de-Fraissinet-de-Valady, sa cousine au troisième degré, qui le fit père de:

1.° Charles-Casimir, dont l'article suit:
2.° Louis, comte d'Izarn-de-Fraissinet-Valady, né le 16 mai 1787; chevalier de Malte, mousquetaire de la première compagnie ordinaire du roi; marié le 2 janvier 1810, à Jeanne-Victoire-Henriette du Viguier-de-Grun, fille de Louis-Eugène du Viguier-de-Grun, officier dans le régiment d'Angoulême, tué dans l'émigration à la bataille d'Obertemblack. De ce mariage sont issus: 1.° Henri-Louis-Honoré, né le 11 avril 1813; 2.° Marie-Joséphine-Aglaé, née le 12 janvier 1811.

XV. Charles-Casimir, vicomte d'Izarn-de-Fraissinet-Valady, né le 20 octobre 1785.

Armes: « D'azur, au levrier d'argent; au chef du » même; chargé de trois étoiles de gueules. Couronne de » marquis; supports, deux griffons ».

PERRAULT-DE-MONTREVOST (*), ancienne famille noble en Bourgogne, originaire de Bretagne, divisée en deux branches. La branche aînée de Perrault *d'Allemogne* s'établit dans le pays de Gex en 1537, à cause des troubles occasionnés par les guerres de religion; elle réside encore de nos jours dans cette province. Il paraît que d'autres branches se dispersèrent en ces temps-là dans les pays étrangers, et passèrent en Hollande et en Angleterre. Elles descendent toutes de :

I. Collin Perrault, écuyer, seigneur des Fontaines, des Tourelles, la Morlaye, la Magnanne et autres lieux, dépendants des paroisses de Saint-Aubin, Chanay et Gahard, évêché de Rennes. Il vivait dès 1390, testa dans sa maison de Gahard le 12 mai 1432, et voulut être inhumé dans l'église de Gahard, sous la tombe de pierre de sa femme. Il avait épousé Bertranne Gouyon, morte avant lui, dont :

1.° Guillaume, recteur d'Effindic, nommé comme premier hoir dans le testament de son père;

2.° Jean, aussi rappelé dans ce testament, auteur de la branche des seigneurs de Launay, la Morlière, etc., au diocèse de Rennes, dont un rameau finit en 1680 dans la personne de Françoise Perrault, dame d'Andouillé, du Haut-Plessis, et de Romelin (fille de Christophe, seigneur desdits lieux, et d'Andrée d'Argentré), mariée à Robert de la Haye, seigneur du Rocher. Un autre rameau de cette branche subsistait encore, en septembre 1677, dans Charles Perrault, écuyer, seigneur de la Sablonière, résidant en la ville de Mamers, élection du Mans, comme il se voit dans

---

(*) C'est le nom d'une terre qui, au commencement du quatorzième siècle, fut porté, par une héritière de cette famille, dans la maison de Fay-la-Tour-Maubourg.

le renvoi de M. Voisin, maître des requêtes, commissaire lors de la recherche générale de la noblesse de France, par lui rendu le 7 septembre 1677;

3.° Et Etienne, qui suit :

II. Etienne Perrault, écuyer, seigneur de Chanay, Villemois, le Verger, etc., était absent de la province de Bretagne en 1432, suivant le testament de Colin son père, qui recommande à Guillaume, recteur d'Effindic, son premier hoir, de faire droiture ès autres, d'autant qu'Etienne Perrault (son troisième fils) était absent, et n'en avait point sçu de nouvelles depuis qu'il était à Vehement avec *François, duc de Bretagne*. Cet Etienne Perrault rendit foi et hommage le 2 juillet 1450, pour ses terres et seigneuries de Villemois et le Verger; vint s'établir en Bourgogne, et se maria à Saulieu, avec Simonne Bouchard, fille de noble homme Guillaume Bouchard. Il est rappelé dans le contrat de mariage d'Antoine son fils, qui suit :

III. Antoine Perrault, écuyer, seigneur de Chanay, fut conseiller de Charles le Hardi, duc de Bourgogne, en son parlement séant à Beaune et à Saint-Laurens de Châlons, selon Palliot, fol. 17, qui dit qu'il assista au parlement en 1474. Il épousa, par contrat du 24 septembre 1472, passé devant Breme, notaire à Givry, Catherine Despotot, fille de Guillaume, écuyer, seigneur de Surpois, Foudar et Villeine (d'une famille ancienne et distinguée, qui a donné un premier président des deux Bourgognes dans le XVe siècle), et de demoiselle Jacqueline de Villers. Il eut de son mariage :

1.° Jean, qui suit ;
2.° Marie, laquelle fit une donation à ses deux neveux, enfants de Jean son frère, le 7 mars 1555, acte reçu par Augin, notaire.

IV. Jean Perrault, écuyer, transigea pour son père, le 8 mars 1507, au sujet de quelques dîmes ; testa le 1er février 1515, et avait épousé, par contrat du 5 juin 1507, Philiberte de Saint-Julien, à laquelle il laissa la tutelle et garde-noble de ses enfants :

1.° Claude, qui suit ;
2.° Guillaume, souche de la deuxième branche, dite de Montrevost, qui sera rapportée plus bas.

V. Claude Perrault, écuyer, marié à Antoinette de Marterat ou de Materat, ainsi dénommée en 1558 dans le contrat de mariage de Claude son fils aîné. Leurs enfants furent :

1.° Claude, de qui descendait Jean Perrault, comte de Medilly, président en la chambre des comptes de Paris, dont l'article se trouve à la fin de cette généalogie ;
2.° Pierre, dont l'article suit;
3.° Jean-Baptiste, mort célibataire.

VI. Pierre de Perrault, sectateur zélé du calvinisme, se retira en l'année 1537 à Genève ; il épousa, le 24 août 1544, noble Claudine Gribald, fille de Mathieu de Gribald ou Gribaldi, seigneur de Farges, fille de la plus haute naissance, alliée à la maison de Savoye. De ce mariage vinrent :

1.° Abel, dont l'article suit ;
2.° Pierre, mort dans le pays de Vaud en Suisse, sans postérité ;
3.° Eléazar, mort de même sans postérité.

VII. Abel de Perrault, marié à *Damoiselle* Anne, fille de noble Claude de Gento, et de noble Stelphe de Sergier, par contrat du 4 juin 1566. (Ces deux familles de Gentod ou Gento et de Sergier, étaient reconnues de la plus ancienne et plus haute noblesse.) De ce mariage vinrent :

1.° Amos, mort en Suisse sans postérité ;
2.° Jean, mort célibataire en Suisse ;
3.° François, dont l'article suit :

VIII. François Perrault, seigneur de Jotemps, épousa le 24 octobre 1611, damoiselle Anne Farcy de Pont-de-Veyle, et mourut à Gex en 1657. De ce mariage vinrent :

1.° Josué, mort célibataire en Suisse ;
2.° Daniel, marié à damoiselle de la Cour, du pays de Vaud, mort sans postérité ;
3.° Lazare, dont l'article suit :

IX. Lazare de Perrault, chevalier, seigneur de Prignin et Jotemps, capitaine de cavalerie au régiment d'Epernon, après avoir fait abjuration, épousa, le 31 décembre 1608, Hélène de Poncet, fille de noble Pierre-

André Poncet, seigneur de Pitegny, et de damoiselle Balthazard de Perrissod. De ce mariage vint :

X. Jean-Antoine de Perrault, chevalier, seigneur de Bruel et Jotemps, marié à Claire-Charlotte de Fabry, le 27 novembre 1713, est mort dans son château d'Allemogne. De ce mariage vinrent :

1.° Louis-Gaspard, mort célibataire en 1776 ;

2.° Etienne-Gaspard, seigneur de Bruel, chancelier garde des sceaux du duché souverain de Bouillon, ayant été marié à Marie-Marguerite Dauphin, est mort en 1789 dans son château de Feuillasse près Genève, sans postérité ;

3.° Pierre-Joseph, prêtre, promoteur du diocèse de Genève, curé d'Ornex ;

4.° Charles-Antoine, qui suit ;

5.° Claude - Joseph, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, officier des gardes du corps du roi Louis XVI, seigneur de Jotemps, est mort célibataire en 1802.

XI. Charles-Antoine de Perrault, chevalier, seigneur de Ruthet, de Matignin, Feuillasse, Cointrins, etc., officier de la noblesse du pays de Gex, épousa, en 1774, damoiselle Louise-Claudine Fabry, fille de messire Louis-Gaspard de Fabry, chevalier de l'Ordre du Roi, subdélégué de l'intendance de Bourgogne, et de damoiselle Hyacinthe de la Chapelle. De ce mariage vinrent :

1.° Joseph-Hyacinthe-Victor, chevalier de Ruthet, membre du collége électoral du département de l'Ain, propriétaire de la terre et château de *Peuillasse* (près Genève), dont il porte le nom, a été premier adjoint à la mission spéciale que le baron Othon de Monthoux, chevalier de Saint-Louis et de l'Ordre souverain de Malte, a eue, le 7 juillet 1815, au retour de sa majesté Louis XVIII, dans le département de l'Ain, dont les rapports sont déposés au secrétariat-général, *par ordre* de son excellence le comte de Vaublanc, ministre de l'intérieur ;

2.° Alexandre-Gaspard, chevalier de Jotemps, ancien officier de la marine royale, membre du collége électoral du département de l'Ain ;

3.° Louise-Claire-Eugénie, mariée à François-Antoine Pannissod, membre du collége électoral du département de l'Ain ;

4.° Claudine-Henriette, mariée au seigneur de Budé de Fernex, famille ancienne descendant de Guillaume Budé, qui vivait sous François Ier, dont la famille a fourni plusieurs chevaliers de Malte, avant l'an 1400.

Seconde branche, dite *des seigneurs de Montrevost*.

V. Guillaume PERRAULT, auquel Marie, sa tante, fit une donation, est la tige des seigneurs de Montrevost et de Sailly. Il épousa Guie de Macheco, et est rappelé avec elle dans le contrat de mariage de Philibert leur fils, qui suit :

VI. Philibert PERRAULT, écuyer, seigneur DE LA CHAPELLE, et ensuite de MONTREVOST, capitaine au service du Roi, est compris au rôle ou catalogue des gentilshommes qui assistèrent aux états de Bourgogne, ès années 1572 et 1577, fol. 11 et 13, sous ces deux dénominations de Montrevost et de la Chapelle. Il épousa, par contrat reçu de Mucie, notaire, le 20 avril 1556, Marie Julien, fille de noble homme Nicolas Julien, de Givry, dont pour fils unique :

VII. Noble Humbert PERRAULT, seigneur DE VILLENEUVE, Marcy, la Chapelle et Montrevost qui rendit foi et hommage pour la seigneurie du Petit-Pont de Montrevost, à la chambre des comptes de Dijon, le 26 mars 1602; il fut homme d'armes de la compagnie d'ordonnance de cinquante hommes d'armes du seigneur de Nagu de Varennes, chevalier de l'ordre du Roi, et gouverneur des villes et comtés de Mâconnais. Ledit Humbert Perrault, et M. Julien, son cousin, comme principaux et les plus distingués de la ville de Châlons-sur-Saône, reçurent une lettre du roi Henri IV, datée du 8 octobre 1594, que l'on conserve dans la famille, par laquelle ce monarque les encouragea à maintenir la ville de Châlons dans le devoir qui lui était dû. Il avait épousé, par contrat reçu de Poncelet, notaire à Saint-Hengoux, le 1er juin 1592, Rose Bourgeois, d'une famille qui a donné des conseillers au parlement de Bourgogne, et dont les armes sont d'azur à trois annelets d'or entassés, deux et un. Il constitua la seigneurie et le fief de Montrevost à Charles, son fils, qui suit; et fit la recette du terrier de Montrevost, des années 1593, 94, 95 et 1596, signé de lui, qu'il remit à Rose Bourgeois sa mère.

VIII. Charles PERRAULT, seigneur de SAILLY en Mâconnais, Montrevost, Vergennes, la Chapelle, Bouis et Fortunet,

rendit foi et hommage, en la chambre des comptes de Dijon, de la seigneurie de Montrevost, et en donna l'aveu et dénombrement, qui y fut reçu le 22 avril 1616. Il épousa, par contrat passé devant Chevane, notaire à Autun, le 4 septembre 1618, Elisabeth du Bourg, fille de noble Jean du Bourg, et d'Anne Tixier ; de ce mariage vinrent :

1.° Philibert, qui suit ;

2.° Anne, mariée à Jacques Armet, seigneur de la Motte-sur-Deune ;

3.° Et Rose Perrault, femme de Philibert Gravier; son père lui constitua en dot la terre de Vergennes. De ce mariage descendent :

a. Jean-Gravier chevalier, seigneur d'Orme et de Tenarre, président en la chambre des comptes de Bourgogne;

b. Et Charles, comte de Toulongeon, ambassadeur de France à la Porte, où il a résidé en cette qualité depuis 1755 jusqu'en 1769, et ambassadeur en Suède en 1771.

IX. Philibert Perrault, deuxième du nom, écuyer, seigneur de Sailly, Cherisset, Montrevost, Fortunet, gendarme de la garde dans la compagnie du duc d'Anjou, frère unique du roi, servit avec distinction, comme il appert par plusieurs certificats qui lui furent accordés, entre autres un du 8 décembre 1639, de monsieur de Vernoble, lieutenant des villes, châteaux et comtés de Saint-Amour, comme il avait été détaché avec quarante mousquetaires de la garnison de Candale, avec lesquels il dressa une embuscade aux ennemis, qu'il combattit avec tant de valeur et de jugement, qu'il leur fit quitter prise de quantité d'hommes et de bestiaux dont ils s'étaient emparés, en tua un bon nombre sur la place, et mit le reste en fuite. Dans cette action, il fut grièvement blessé d'une mousquetade ; il eut la permission de se retirer chez lui pour se faire guérir. Il épousa, par contrat passé devant Rouger, notaire à Estivaux, le 25 janvier 1653, Elisabeth Gravier, fille de noble Théophile Gravier seigneur de Layé et de Drambon, et de Marie de Saumaise, fille de Benigne de Saumaise, conseiller au parlement de Bourgogne, et sœur du fameux docteur de Saumaise. Leurs enfants furent :

1.° Charles Perrault, seigneur de Sailly, qui sortit du royaume lors de la révocation de l'édit de Nantes, et s'établit en Angleterre ;

2.° Isaac, qui suit ;

3.° Lazare, lequel servit dans les gendarmes de la garde, et obtint du roi l'envoi de possession des biens de Charles, son frère aîné, par brevet du 24 novembre 1688. Il passa ensuite en pays étranger ;

4.°, 5.°, 6°. et 7.° et quatre filles, deux desquelles sortirent du royaume, et s'établirent à Genève lors de la révocation de l'édit de Nantes; les deux autres furent mariées en Bourgogne; savoir : Elisabeth Perrault, épouse de Claude-Marie, comte de Fourtrières-Courcheval, capitaine de cavalerie au régiment du Plessis, baron d'Aloigné, dont postérité ; et Marie Perrault, femme d'Isaac le Sage, seigneur de Commune ; ils n'eurent qu'une fille, mariée à Henri de Truchis, écuyer, seigneur du Mosle, dont sont issus MM. de Muzy - Vozelle et Magnien de Chailly, chevaliers.

X. Isaac Perrault fit ses premières armes en Hollande, d'où il passa au service d'Angleterre, et y devint capitaine de grenadiers dans le régiment d'Armand de Bourbon, marquis de Miremont, par commission du 15 mars 1694 ; touché de se trouver engagé au service de l'étranger, et désirant rentrer dans la religion catholique, il repassa en France, fit abjuration entre les mains de M. Fyot, abbé de Saint-Etienne de Dijon, le 13 août 1695, et rentra dans la seigneurie de Montrevost, dont il reprit le fief à Dijon le 3 août 1697. Il avait épousé par contrat passé le 22 août 1696, devant Guinet, notaire à Parny, Marie de la Baille, fille de Philibert de la Baille, seigneur du Monceau, dont :

XI. Théodore - Philibert Perrault, écuyer, seigneur du Petit-Pont, de Montrevost, qui fit la reprise de fief de cette seigneurie en la chambre des comptes de Dijon le 19 juin 1731. Il a épousé, par contrat reçu de Charollet, notaire à Buxy, le 2 mai 1729, Anne Dalleray, de laquelle sont issus :

1.° Charles-Marie, dont l'article suit ;

2.° Claude-Charles-Philibert, né le 19 janvier 1739; marié, par contrat passé devant Pin - Chevalier, notaire à Cuisery, le 30 juillet 1767, à Marie-Madeleine Ernest, fille de Jean-Thomas Ernest, de Munster, capitaine au régiment de la Marck, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, tué à la bataille de Lawfeldt ; et de Madeleine Desmier-des-Essarts-d'Embrun. Il a laissé postérité ;

3.° Claude-Marie-Philippe Perrault, écuyer, seigneur du Petit-Pont-de-Montrevost, né le 15 janvier 1741, ancien lieutenant au régiment de Nice, est rentré et a été reçu aux états de Bourgogne, ainsi que son père, après une interruption occasionnée tant par les troubles, les guerres de la ligue et de la religion, que par les dispersions de quelques-uns de leur famille hors du royaume. Il a épousé, par contrat passé le 31 mars 1764, devant Naits et Décologne, notaires à Beaume, Catherine-Julienne-Henriette-Baptiste Loppin, fille d'Etienne-Elisabeth Loppin, écuyer, seigneur de Masse, et de Françoise de la Marre;

4.°, 5.°, 6.°, trois filles, deux religieuses aux Ursulines de Beaune. La troisième, nommé Marie-Françoise, a épousé, par contrat passé devant Pin-Chevalier, notaire à Cuisery, le 20 juin 1761, Raimond de Thésut, chevalier, ancien capitaine d'infanterie au régiment d'Orléans, alcade de la chambre de la noblesse des états de Bourgogne, et élu de celle du Mâconnais en 1771.

XI. Charles-Marie Perrault, écuyer, né le 19 janvier 1730, lieutenant au régiment de Cambrésis, a épousé N..... de Sol, dont il a laissé postérité.

Jean-Perrault, comte de Milly, baron d'Angerville et de Chagny, président à la chambre des comptes de Paris, en 1663, s'acquit la plus haute réputation. Il a fait construire la superbe chapelle qui est aux Jésuites de la rue Saint-Antoine, pour honorer la mémoire de Henry de Bourbon, prince de Condé, son protecteur; il n'a laissé qu'une fille, mariée, 1.° le 30 mars 1681, à Louis de Beaupoil, marquis de Lanmary, grand-échanson de France; 2.° le 31 janvier 1704, à Gilbert-François de Rivoire, marquis du Palais, morte à Milly le 28 janvier 1719. — Le mausolée en bronze de Henry de Bourbon, prince de Condé, élevé aux frais du comte de Milly, l'illustre président, existe dans le jardin du Musée royal des Monuments français, rue des Petits-Augustins.

Armes : « Parti, au 1 d'azur, à la croix patriachale » d'or, accompagnée en pointe de trois annelets du même; » au 2 d'azur, à trois bandes d'or ».

DE LALIS ou DELALIX (*), famille ancienne, de noble extraction, originaire d'Irlande. On ne connaît pas l'époque précise à laquelle cette famille s'est fixée en France; mais on ne peut douter qu'il n'y ait plus de quatre cents ans, puisque vers l'an 1440 elle habitait les Cévennes (haut Languedoc), où l'on trouve dans quelques actes, que plusieurs membres de cette famille avaient la qualité de *nobilis vir* et *d'escuder*, ou écuyer. Cette famille a constamment fourni des serviteurs à l'état dans les emplois militaires.

I. Noble George DE LALIS, écuyer, homme d'armes, vivait en 1490, et fut père de:

II. Raymond DE LALIS, chevalier, seigneur de Moncrabon, capitaine d'armes, reçu chevalier en 1504 par un prince de la maison d'Armagnac; s'établit en Périgord vers l'an 1320, et fut père de:

III. Noble Luc DE LALIS, sieur de Moncrabon, guidon d'une compagnie de gens d'armes. Il fut père de:

IV. Noble Blaise DE LALIS, écuyer, seigneur de Cantarane, Moncrabon, Redonespic et autres lieux. Il avait servi avec distinction dans les armées de Henri IV, et fut reconnu noble Irlandais en 1598, par lettre de ce grand roi, qui lui accordait, ainsi qu'à ses descendants, le titre et les priviléges de gentihomme français, et le droit de conserver ses armoiries irlandaises. Il fut père de:

V. Noble Jacques-Luc DE LALIS, damoiseau, seigneur de Cantarane, Moncrabon, Redonespic et autres lieux, seigneur châtelain de Vigogne, commandant d'une compagnie d'archers. Il eut, entre autres enfants:

VI. Pierre DE LALIS, seigneur de Cantarane, la Vignerie, Maraval, etc., capitaine de cavalerie, qui fut père, entre autres enfants, de:

VII. Bernard DE LALIS-DE-CANTARANE, écuyer, sieur de Maraval, officier de cavalerie Il éprouva de grands revers de fortune: un procès malheureux l'obligea d'aliéner

(*) Nous avions parlé succinctement de cette famille dans le Tome II de cet ouvrage; les renseignements que nous avons eus depuis, nous permettent d'entrer aujourd'hui dans de plus grands détails.

une grande partie de l'antique héritage de ses pères. Il fut père de :

1.° Pierre de Lalis, sieur de Cantarane, qui a formé une branche dont il ne reste plus que des femmes ;
2.° Antoine de Lalis, sieur de Maraval, dont l'article suit ;
3.° Pierre de Lalis, abbé de Maraval, prédicateur du roi ;
4.° N. de Lalis, mariée à.....

VIII. Antoine de Lalis, sieur de Maraval, eut de son mariage avec Anne Grafeuil, entr'autres enfants :

1.° François, dont l'article suit ;
2.° Pierre-Luc-Jacques de Lalis, officier d'infanterie, mort en 1775 ;
3.° N. de Lalis, mariée au sieur Bruyère.

IX. François de Lalis-de-Maraval, servit d'abord dans la marine, et fit deux campagnes en qualité de volontaire. Il étudia ensuite la médecine, fut reçu docteur, et quoique cet état honorable lui promît de la considération dans le monde, il renonça à l'exercer pour suivre l'exemple de ses ancêtres, en se livrant à la profession des armes. Il rentra volontaire en 1770 au régiment de La Fère, avec la promesse d'une sous-lieutenance dans très-peu de temps, mais il quitta ce régiment trois mois après. Il fut successivement, depuis 1770 jusqu'en 1775, sous-lieutenant dans la légion polonaise de Malaski, et dans un régiment de cavalerie allemande. En 1775 il revint en France, fut nommé sous-lieutenant par le roi, envoyé en Amérique où il fit la guerre, et fut fait prisonnier par les Anglais. En 1778 il passa sous-lieutenant dans le régiment français de Nassau, fut embarqué sur les vaisseaux du roi, prisonnier une seconde fois par les Anglais, et réformé en 1780.

M. de Lalis se distingua au siége de Gerzey, et fut promu au grade de lieutenant sur le champ de bataille, mais le brevet ne lui fut pas expédié à cause de la réforme du régiment de Nassau. En 1781, après avoir fait preuve de noblesse, il fut nommé lieutenant dans le régiment de Montmorency-Luxembourg, qui était envoyé aux Indes Orientales. En 1785 il fut capitaine ; en 1788 il revint en France, et en 1789 il fut encore réformé, avec le régiment de Luxembourg. A

cette époque, monseigneur le prince de Luxembourg, colonel propriétaire du régiment réformé, fit mettre le fils unique de M. de Lalis sur la liste des jeunes gentilshommes français qui devaient être élevés à l'école royale militaire, et recommanda à S. M. la demande que faisait M. de Lalis-de-Maraval, de la croix de Saint-Louis, et d'une place de lieutenant-colonel. Il avait déjà obtenu le bon de la croix, et le brevet de lieutenant-colonel allait lui être expédié lorsque la révolution arriva, et l'empêcha de jouir des bienfaits de son roi et du prix de ses services.

Il épousa, le 1er février 1786, à Colombo, île de Ceylan, noble demoiselle Marie-Catherine Van Búúren, hollandaise d'origine, de la famille des ancien comtes de ce nom, fille de noble Lambert Van Búúren, membre du conseil suprême des Indes à Jafenapaten; et de dame Sophie-Elisabeth Ravin. De ce mariage est venu :

X. François-Antoine-Lambert de Lalis, écuyer, né à Colombo, île de Ceylan, le 5 novembre 1786, décoré par le roi le 1er août 1814, de l'ordre du lys, marié en 1811 à demoiselle Catherine-Jeanne-Françoise-Adèle Souilhagon-de-Brüet, fille de M. Pierre-Philippe-Marie de Souilhagon, seigneur de Brüet, ancien conseiller référendaire au parlement de Bordeaux, et de dame Marthe-Julie Mimault-de-Lapeyrère. De ce mariage est né, le 13 décembre 1811, au château de Puy-Calvary, François-Jules-Edouard de Lalis.

Il y, avait avant la révolution une famille établie en Autriche, qui portait le nom de Delalis-de-Kantérané, et les même armes. Elle desendait de Jean de Lalis, chevalier de Kantérané, fils de noble Jacques-Luc de Lalis, damoiseau, seigneur de Kantérané et de Vire-gogué. En 1777, il y avait deux descendants de cette branche qui étaient officiers dans un régiment de cavalerie hongroise. Nous ignorons si cette branche subsiste encore.

Armes : « De sable, au chevron brisé d'or, acompagné » de trois fleurs d'argent, deux en chef, une en pointe : » couronne de marquis; deux lévriers pour supports. » Devise : *virtutis ingenuitus comes.* La franchise est » la compagne de la vertu ».

GROS (DE), famille originaire du Dauphiné. M. de Valbonnois, historien de cette province, *tom.* II, *pag.* 355, rapporte un acte d'Humbert Dauphin, fait le 11 mars 1338, dans lequel François et Georges de Gros sont qualifiés de *nobles*, le premier y est immédiatement nommé après le dauphin ; il venait d'obtenir du souverain une mission honorable. Cette famille est réprésentée par :

Louis-Prosper DE GROS DE CONFLANS, écuyer, né en 1765, ancien conseiller en la chambre des comptes de Grenoble, officier de la grande louveterie. Il a épousé Madeleine-Alphonse Valleton de Gravillon. De ce mariage sont nés :

1.° Jules de Gros;
2.° Amédée de Gros ;
3.° Prosper de Gros.

Armes : « De sable, à trois annelets d'or ; au chef cousu » de gueules, chargé d'une épée d'argent ».

LOUVENCOURT (DE), ancienne famille noble de Picardie, province où il en existe plusieurs de ce nom, qui n'ont, pour la plupart, aucun degré de parenté.

Celle dont nous rapportons la filiation a été maintenue dans son ancienne extraction et dans sa qualité de gentilhomme, en 1666, par M. Colbert, intendant de la province de Picardie, lors de la recherche des usurpateurs de noblesse.

On trouve une Agnès de Louvencourt, femme, vers l'an 1380, de Simon le Mareschal, chevalier, fils de Guy le Mareschal, franc-fieffé de l'évêché de Cambray, et gouverneur du château de Thun, et de Margote de Maucourt. Ces deux derniers furent tous deux inhumés au Beguinage, en 1390.

I. Charles DE LOUVENCOURT, Ier du nom, écuyer, seigneur d'Héancourt, paraît dans des actes de 1525, 1530, 1534, 1541 et 1542 ; et épousa Françoise de Bescot, dont il eut :

1.° Charles, dont l'article suit ;
2.° Jean, homme d'armes des ordonnances du roi en 1549.

II. Charles DE LOUVENCOURT, IIe du nom, écuyer, seigneur d'Héancourt, servit le roi dans ses armées, ainsi que son prédécesseur, et paraît dans divers titres des années 1542, 1543 et 1544. Il avait épousé, par contrat du 7 décembre 1542, Jacqueline Rohault, avec laquelle il acquit la terre de Pierrecluet, par acte du 4 juillet 1544. Leurs enfants furent :

1.° Charles, dont l'article suit ;
2.° François, } morts sans postérité ;
3.° Jacques, }
4.° Antoine de Louvencourt, seigneur de Bretencourt guidon de messire Emmanuel d'Ailly, vidame d'Amiens. Il épousa Isabeau Pingré, dont il n'eut que deux filles, Jacqueline et Marie de Louvencourt ; la première fut mariée, 1.° à N..., seigneur de Boury ; 2.° à Jean de Carvoisin, seigneur de Vieufvillé, major de la ville d'Amiens : la seconde fut mariée à Géraud-Favier, seigneur de Domfront, trésorier de France en la généralité de Picardie ;

5.° Martin, dont la branche subsiste encore. Il fut seigneur de Lomprés, et épousa Marguerite de Couvreur, dont il eut :

a. Charles de Louvencourt, seigneur de Blangy, gentilhomme de la bouche du roi, qui épousa Marie de Bethizy-de-Meziers, d'une ancienne noblesse, dont il laissa Louis de Louvencourt, gentilhomme de la bouche du roi, qui fut père de Charles-Louis de Louvencourt, seigneur de Blagny, lieutenant-colonel au régiment de Pouzols, cavalerie ;

b. Marie de Louvencourt, femme de messire Antoine du Gard, seigneur de Suzenneville et de Lomprés ;

6.° Marie de Louvencourt, qui épousa Philippe du Bos, trésorier de France en la généralité de Picardie ;

7.° Françoise de Louvencourt, mariée à Charles Gorguettes, seigneur du Bus, conseiller du roi et lieutenant en l'élection d'Amiens ;

8.° Jacqueline de Louvencourt, femme de Nicolas du Bos, trésorier de France en la généralité de Picardie, dont descendent MM. de Drancourt et de Hurt.

III. Charles DE LOUVENCOURT, IIIe du nom, écuyer, seigneur de Pierrecluet, de Bretencourt, d'Héancourt, etc., servit dans les armées du roi, et y fut commissaire des guerres. Il épousa, par contrat du 2 janvier 1565, Catherine du Bos, dont il eut :

1.° Charles, dont l'article suit ;
2.° Anne, épouse d'Antoine de Saint-Blimont, seigneur de Souplicourt, fils de Jean de Saint-Blimont, seigneur de Souplicourt et de Pincefalise, et Jeanne du Chausoy ;
3.° Marie, femme de Jean d'Aguesseau, seigneur d'Ignocourt, receveur-général des finances de la généralité de Picardie, dont il eut entre autres enfants, Jean d'Aguesseau seigneur d'Ignocourt et d'Happeglesne, trésorier de France en la généralité d'Amiens, marié avec Marie de Louvencourt, fille de François de Louvencourt, seigneur de Vauchelles et de Bourseville, et Charlotte de Clapisson ;
4.° Hélène de Louvencourt, femme de François de Fréancourt, seigneur de l'Isle et de Tully.

IV. Charles DE LOUVENCOURT, IVe du nom, écuyer, seigneur de Pissy, Pierrecluet, etc., gentilhomme ordinaire d'Henri IV, qu'il servit dans ses armées, épousa demoiselle Marguerite Picquet, fille d'Adrien Picquet, seigneur de Dourier, lieutenant particulier au présidial d'Amiens, le 5 octobre 1603, et en eut entre autres enfants :

1.° Jacques, dont l'article suit ;
2.° Charles, mort sans alliance ;
3.° Marguerite, morte religieuse aux dames Ursulines d'Amiens ;
4.° Marie, femme d'Artus de Boufflers, chevalier, seigneur de Bouverel et de Cuigny, fille de Jean de Boufflers, chevalier, et d'Aimée de Saint-Simon ;
5.° Catherine de Louvencourt, mariée à Charles de Cambray, seigneur de Villers aux Erables.

V. Jacques de LOUVENCOURT, Ier du nom, écuyer, seigneur de Bissy, de Pierrecluet, d'Inval, de Gournay, du Saulchoy, etc., servit dans les guerres de son temps, et fut choisi par la noblesse de sa province, le 24 juillet 1651, pour assister aux états. Il épousa, par contrat du 12 juillet 1638, Marguerite de Conty, fille d'Antoine de Conty, sei-

gneur de Roquencourt, d'une ancienne maison de Picardie, et d'Anne Lameth. Il eut, entre autres enfants :

1.° François, dont l'article suit ;
2.° N . . . . de Louvencourt, capitaine au régiment de Rambures, mort devant la ville de Rocroy, combattant un parti ennemi ;
3.° Louis, seigneur de Gournay et de Pierrecluet, lieutenant, puis capitaine au régiment de Picardie, où il servit plus de dix ans ; il a servi ensuite dans les milices en qualité de major, et a eu de son mariage avec Anne Cornet :
   a. Louis,
   b. Joseph, } morts sans postérité ;
   c. Jean,
4.° Charles de Louvencourt, sieur de Ville, d'abord lieutenant dans la compagnie de mestre-de-camp du régiment de Coteux, cavalerie, puis capitaine dans le régiment de la Rogue, même arme. Il épousa, à la paix, Anne Vrayet, dont il eut :
   a. Jean-François, mort sans postérité ;
   b. Charles,
   c. Thérèse, } morts sans alliance;
5.° Marguerite de Louvencourt, femme de N . . . le Normand, seigneur de la Motte et d'Omatre ;
6.° Ursule de Louvencourt, mariée, avec dispenses du pape, avec François des Forges, seigneur de Caulières;
7.° Trois filles religieuses.

VI. François de Louvencourt, écuyer, seigneur du Saulchoy, d'Inval, de Clairy, etc., servit dans le régiment de Picardie, et épousa Jeanne le Roy, sœur de messire Henri le Roy, marquis de Jumelles, de laquelle il eut entre autres enfants :

1.° François-Spiridion, prêtre, seigneur d'Inval ;
2.° Jean-François, mort jeune ;
3.° Jacques-Eustache, dont l'article suit ;
4.° Louise,
5.° Ursule, } religieuses ;
6.° Jeanne-Henriette-Agathe, mariée, en 1711, à messire Charles de Cacheleu, chevalier, seigneur de Bouillencourt ;
7.° Françoise de Louvencourt, alliée en 1711, à messire N... de Dampierre, chevalier, seigneur de Millencourt et d'Isengremer.

VII. Jacques-Eustache de Louvencourt, Ier du nom, chevalier, seigneur du Saulchoy, de Clairy et autres lieux, servit en qualité de capitaine au régiment de Boufflers-Remiencourt, infanterie, par commission du 11 juin 1704, épousa, par contrat du 26 juillet 1711, demoiselle Anne de Romanet, fille de Jean de Romanet, écuyer, trésorier de France en la généralité d'Amiens, et de dame Anne Buquet. Il eut de ce mariage:

1.° Jacques, dont l'article suit;
2.° Claude-Henri, capitaine du régiment de Bourbonnais, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, marié, par contrat du 25 mars 1757, avec Marie-Louise-Gabrielle de Tunes;
3.° François-Eustache, capitaine au même régiment, chevalier de l'ordre royal et militaire de St.-Louis, aussi marié;
4.° Jean-Baptiste, mort jeune, lieutenant au régiment de la Marche, après avoir été en Pologne, où son régiment a été envoyé prisonnier en Russie et en Sibérie.

VIII. Jacques de Louvencourt, IIe du nom, chevalier, seigneur du Saulchoy, de Clairy, d'Inval et autres lieux, servit dans la seconde compagnie des mousquetaires de la garde à cheval du roi, ainsi qu'il appert par le certificat de M. le marquis de Montboissier, capitaine-lieutenant de cette compagnie, du 31 décembre 1733; épousa, par contrat du 9 janvier 1740, Marie-Jeanne-Françoise-Louise de Saisseval, dame des terres et seigneuries des Barres, Beaucourt, Begaudet et autres lieux, fille de messire Jean de Saisseval, chevalier, seigneur de Merancourt et autres lieux, lieutenant des maréchaux de France au département d'Amiens, juge du point d'honneur, et de défunte dame Marie-Françoise de Feuquesolle. De ce mariage sont issus:

1.° Jacques-Eustache, dont l'article suit;
2.° Anne-Louise, née le 28 octobre 1741;
3.° Geneviève-Henriette, née le 19 juillet 1749.

IX. Jacques-Eustache de Louvencourt, IIe du nom, chevalier, né le 15 octobre 1765, seigneur du Saulchoy, d'Allegrin, de Clairy, de Gournay, d'Inval, du Boisrond, etc., ancien officier au troisième régiment des chevau-légers; a épousé, par contrat du 30 juillet 1782, Antoinette-Eli-

sabeth de Campagne, fille de messire Anne-François de Campagne, chevalier, seigneur d'Avricourt, de Plancy, de Salle en Ponthieu du fief de Saint-Georges et autres lieux, et de dame N... Huault de Bernay. De ce mariage sont issus :

1.° Jacques-Jules-Auguste de Louvencourt, né le 3 juillet 1783, capitaine au régiment des hussards de Monsieur, frère du roi, en 1816 ;

2.° Anne-François-Eugène de Louvencourt, né le 20 mai 1787, actuellement chef d'escadron dans le régiment de cuirassiers, d'Angoulême, décoré de la croix d'officier de la Légion d'honneur ;

3.° Athalie-Anne-Marie de Louvencourt, née en 1785, mariée en 1813, à M. Edouard de Briois, dont postérité.

Armes : « D'azur, à la fasce d'or, chargée de trois merlettes de sable, et acccompagnée de trois croissants du second émail. Couronne de comte ; supports, deux lévriers. »

SAINT-DE-LYS (de), famille ancienne, originaire de Picardie, qui a fait ses preuves de la cour en 1789.

I. Jean de Saint-de-Lys, Ier du nom, écuyer, seigneur de Heucourt, d'Havrenas, de Saint-Germain, de Bernapré, etc., fut député avec Artus de Longueval, seigneur de Tenelles, par la noblesse de Picardie, pour aller aux états tenus par le roi Charles VIII, en la ville de Tours, en 1485. Il épousa Marguerite Vilain, dame de Bernapré, de laquelle il eut dix-neuf enfants, entre autres :

1.° Antoine de Saint-de-Lys, seigneur de Heucourt, lieutenant-général d'Amiens en 1505, marié avec Marie de May, vicomtesse de Valbonnemain, dame d'Allonville de Saint-Gratien, etc., dont il eut, entre autres enfants : 1.° Marguerite de Saint-de-Lys, femme de Porrus de Lannoy, seigneur de Blancfossé et de Cormeilles ; 2.° Pierre, seigneur de Bernapré, d'Allonville et de Courcelles, gouverneur de Saumur, père de Marie de Saint-de-Lys, mariée, le 18 octobre 1595, avec Charles Le

Comte-de-Nonant, seigneur de Sancourt et d'Apremont; 3.° Robert de Saint-de-Lys, seigneur de Heucourt, d'Havrenas, etc., vicomte de Valbonnemain, capitaine de mille hommes légionnaires de Picardie, et deux cents chevau-légers; gouverneur d'Ivoy et du comté de Chiny, puis d'Abbeville, qui a laissé, d'Anne de Liéval, son épouse, Robert de Saint-de-Lys, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, allié avec Susanne de Susanne, dame de Hardois et de Seringes, fille de François, seigneur de Susanne, et de Marguerite, baronne de Cardaillac, dont sont issus les marquis d'Heucourt, vicomtes de Valbonnemain, barons de Wargnon et d'Havrenas, qui s'établirent en Normandie;

2.° Adrien, dont l'article suit;

3.° Robert de Saint-de-Lys, écuyer;

4.° Marie, femme de Nicolas le Rendu, lieutenant-général au bailliage d'Amiens.

II. Adrien DE SAINT-DE-LYS, écuyer, seigneur de la Morlière, épousa Antoinette de Fontaine-de-Ramburelles, fille de Claude de Fontaine-de-Ramburelles, écuyer, sieur de Montrelet, dont il eut :

1.° Josse, dont l'article suit;

2.° Marie de Saint-de-Lys, femme de Robert de Moncy, écuyer, sieur de la Montagne;

3.° Marguerite de Saint-de-Lys, mariée à Jean de Recourt, seigneur des Auteux, fils de Jean de Recourt, seigneur d'Alennes, et d'Antoinette d'Ostrel.

III. Josse DE SAINT-DE-LYS, écuyer, seigneur de la Morlière, épousa Claude de Louvet-de-Glizy, fille de François Louvet, sieur de Glizy, dont sont issus :

1.° Philippe, dont l'article suit;

2.° François de Saint-de-Lys, écuyer;

3.° Jacques, prévôt de l'abbaye de Saint-Pierre de Corbier;

4.° Antoinette, femme de Robert du Quesnoy, écuyer, sieur de Bauricart;

5.° Anne de Saint-de-Lys, mariée à Valentin Blondin.

IV. Philippe de Saint-de-Lys, écuyer, épousa Philippe Sauvage de Rhingrave, fille de Philippe Sauvage de Rhingrave, baron, vivant chevalier de l'ordre, et de Jeanne de Clabaut. De ce mariage vinrent :

1.° Charles, dont l'article suit ;
2.° Claude, écuyer, officier au service de France, mort en Hollande ;
3.° Charlotte, mariée à Philippe Auxcousteaux.

V. Charles de Saint-de-Lys, Ier du nom, écuyer, épousa Charlotte Hannique-de-Conquerolles, fille de François Hannique, écuyer, sieur de Conquerolles. Leurs enfants furent :

1.° Charles, qui épousa Françoise d'Ailly, et qui fut père d'autre Charles de Saint-de-Lys, mort sans postérité ;
2.° Gilles de Saint-de-Lys, écuyer ;
3.° Jacques, dont l'article suit ;
4.° Marie de Saint-de-Lys ;
5.° Antoinette de Saint-de-Lys.

VI. Jacques de Saint-de-Lys, écuyer, épousa Marie-Claire de Lesquevin-de-Raconval, fille de Charles de Lesquevin, seigneur de Raconval et autres lieux, et eut de ce mariage :

1.° Charles, dont l'article suit ;
2.° Marie-Marthe de Saint-de-Lys.

VII. Charles de Saint-de-Lys, IIe du nom, écuyer, lieutenant au régiment de Condé, cavalerie, épousa Marie-Christine Le Comte-de-Courcel, fille de Pierre Le Comte-de-Courcel, et de N. . . . de Vanderpol Leurs enfants furent :

1.° Léopold-Gabriel-Antoine-Joseph, dont l'article suit ;
2.° Elisabeth-Josèphe de Saint-de-Lys ;
3.° Jeanne-Gabrielle de Saint-de-Lys.

VIII. Léopold-Gabriel-Antoine-Joseph de Saint-de-Lys, écuyer, né le 8 octobre 1706, capitaine de grenadiers au régiment de Chabrillant, mourut à Minorque en 1758. Il avait épousé Anne-Ursule de Tourelle-de-Verneuil, fille d'Alexandre-Philippe de Tourelle, écuyer, seigneur de Grand-Verneuil, et de Jeanne de Perrelle. De ce mariage sont issus :

1.° Charles-Nicolas-Antoine-Joseph, dont l'article suit ;
2.° Jean-Henri-Antoine-Joseph de Saint-de-Lys.

IX. Charles-Nicolas-Antoine-Joseph, comte DE SAINT-DE-LYS, chevalier, né le 7 avril 1751, lieutenant-colonel d'infanterie, a émigré en 1790, a fait les campagnes dans l'armée de monseigneur le prince de Condé et de M. le duc de Bourbon, et dans les corps anglais, ainsi qu'il appert par le certificat de M. le maréchal duc de Broglie, du 10 avril 1798, où il est dit que cet estimable officier a donné de grandes preuves d'attachement et de fidélité pour le service du roi, et qu'il s'est comporté à son service avec tant de zèle et de courage, qu'il a souvent été en danger de perdre la vie, danger qu'il n'a évité qu'en émigrant. Il est rentré en France avec le roi en 1814, et a suivi S. M. à Gand en 1815. Il est chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et a épousé en 1772 Anne Hesdin-de-Belchamps, de laquelle il a eu, entre autres enfants :

1.° Charles-Louis-Joseph, dont l'article suit;
2.° Charles-Henri-François, comte de Saint-de-Lys, mort au service de l'empereur d'Autriche, pendant la guerre de l'émigration.

X. Charles-Louis-Joseph comte DE SAINT-DE-LYS, né le 29 mars 1773, et émigré avec son père en 1790; il est aujourd'hui chambellan de S. M. l'empereur d'Autriche, et capitaine de grenadiers à son service. Il est veuf d'Antoinette baronne de Dikoff, de laquelle il a :

1.° Gustave-Charles de Saint-de-Lys;
2.° Charles-Ferdinand-François de Saint-de-Lys.

Armes : « De gueules, à l'épervier d'argent, empié- » tant une perdrix d'or ».

Extrait du certificat délivré à Charles-Nicolas-Antoine-Joseph DE SAINT-DE-LYS, *formant le IX*e *degré.*

Nous soussignés, gentilshommes du ci-devant duché de Lorraine ou autres provinces y adjacentes, certifions, à titre d'indigènes contemporains et au défaut du roi et juges d'armes ici présents, à tous ceux qu'il appartiendra, et pour en être usé selon l'exigence des cas, que M. Charles-Nicolas-Antoine-Joseph de Saint-de-Lys, chevalier, ci-devant seigneur de Tillet, Mercy-le-Bas, Higny, Saint-Soupley, Hevry-le-Franc, etc. , né à Tuquegneux, évêché de Trèves, le 7 avril 1751, et issu de la très-ancienne et très-noble maison des marquis de Heucourt-Saint-de-Lys, en Picardie ;

a satisfait, en 1789, aux preuves exigées pour monter dans les carrosses du roi, lesquelles sont une série non interrompue et inexpugnablement documentée d'alliances nobles dans la filiation de ses ascendants paternels et maternels depuis l'an 1399, et qu'outre cela, tant dans une partie de ses titres et papiers originaux de famille dont exhibition nous a été faite, que dans une autre restée, lors de son émigration, entre les mains de MM. Chérin et d'Hozier de Sérigny, juges de la noblesse de France, on trouve les noms illustres de Rhingrave, Fontaine-Ramburelles, Vilain, Lesquevin, Vignacourt, d'Ailly, Béthisy, d'Amerval, Neelle, Montmorency, Brienne, Champagne, La Rochefoucault, Crévecœur, Breteuil, Clermont, etc.

En foi de tout quoi, ci nos noms et le cachet de nos armes ; à Vienne, en Autriche, le cinq du mois de juillet mil huit cent douze.

Signé Eugène-Eustache, comte de Bétizy, général-major au service d'Autriche, grand-croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, gentilhomme Picard.

Signé Jean-Baptiste, comte du Chilleau, évêque de Châlons-sur-Saône.

Le prince Charles de Lorraine-Lambesc, capitaine de la garde noble allemande, chevalier de la Toison d'or, commandeur de l'ordre militaire de Marie-Thérèse, et général de cavalerie.

Marie-Antoine-François-Joseph, baron de Fisson-Dumontet, chambellan actuel, chevalier de Marie-Thérèse, lieutenant-colonel retiré au service d'Autriche.

Le marquis de l'Estang, capitaine au service d'Autriche.

Le baron de Senleque, lieutenant-colonel pensionné au service d'Autriche, Alsacien.

Le comte de Bessou.

Anne-Louis, comte de la Fare, évêque de Nancy, primat de Lorraine.

Baron de Wacquant, Lorrain, lieutenant-général des armées au service d'Autriche.

Le Thueur de Frenois, capitaine au service de S. M. l'empereur d'Autriche, Lorrain.

Le chevalier de Bavier, Lorrain.

Le comte Ladislas Desseossy-de-Csernek et Tarko, chanoine de la cathédrale de Toul, examinateur synodal du diocèse.

Le prince Louis de Rohan.

Le comte de Saint-de-Lys.

CASTET, CASTETS, CASTETZ, CASTEX, CASTEL, noble et ancienne maison des Pyrénées, d'où elle s'est répandue et successivement établie dans le Béarn, le Comminges, le Couserans, le pays de Foix, le Languedoc, et les parties de la Gascogne qui en sont limitrophes, comme l'attestent plusieurs lieux de ce nom, situés dans ces différents pays. Ainsi, au diocèse d'Oléron, en Béarn, on trouve une montagne du nom de *Castet* et, à peu de distance de cette montagne, un village du même nom, sur le gave de Gabas, entre Brielle et Arudy. Dans le Couserans, le village de *Castet* se trouve entre Saint-Girons et Massat, sur la rivière d'Arac; et dans le pays de Foix, un village du même nom de *Castet*, est situé entre la Bastide et le Carla, près la rivière de Rize. Il serait inutile de rapporter tous les lieux du même nom qui se trouvent en Gascogne, et particulièremeut dans l'Armagnac, l'Astarac et les pays circonvoisins; et aussi peu intéressant de rechercher si cette maison a donné son nom à ces divers lieux, ou si elle en a tiré le sien.

Castet est un mot gascon, dont la véritable signification française est *château*. L'orthographe de ce mot gascon, employée dans les actes de cette maison, varie selon les idiomes en usage dans les lieux où ils ont été passés; car, dans aucun autre pays, on ne trouve autant de variations, surtout dans la finale des mots, que dans ceux où la langue gasconne est en usage, et cela de ville à ville, de village à village, quelque rapprochée que soit leur distance; ces peuples étant plus exacts à conserver la signification des mots, plutôt que l'orthographe primitive. C'est ainsi qu'à Toulouse, par exemple, on dit *capel*, *castel*, *coutel*, pour chapeau, château, couteau; et qu'à Muret en Comminges, qui n'en est qu'à trois lieues, ces mêmes noms s'écrivent et se prononcent *capet*, *castet*, *coutet*. Cependant, on dirait que l'usage cherche depuis quelque temps à adoucir ce que cette prononciation peut avoir de rude, en substituant l'*L* au *T* final; et que, pour cette raison, plusieurs nobles familles s'y sont soumises, comme celles de *Castelnau*, de *Castelbajac*, de *Castelbon*, etc., qui, dans les titres anciens et les vieux chroniqueurs, sont orthographiées *Castetnau*, *Castetbajac*, *Castetbon*; car tous ces noms sont dérivés de celui primitif de *castet*, ou *castel* (*château*). Il ne faut donc pas s'étonner si l'orthographe de la famille de *Castet* dont il est ici question, a souvent éprouvé la même variation Aussi, dans les actes qui la

concernent, trouve-t-on indifféremment, celle de *Castet, Castets, Castetz, Castex, Castel*, d'el *Castel*, et même *Chastel*. Dans les actes latins, elle est dite de *Castello*, de *Castilio*, et aussi de *Castro*.

Cette maison paraît pouvoir réclamer une bien plus haute ancienneté que celle qui va être justifiée, n'ayant qu'une filiation prouvée de trois cents ans. Cependant *dom Vaissete*, dans son Histoire générale du Languedoc, cite des seigneurs et des chevaliers de ce nom dès l'an 1174; et des notaires résidens dans les pays que cette famille a habités, ont conservé des actes qui la concernent, d'une date très-reculée. Me *Gaultier*, notaire royal à Vic-Fezenzac, en possède plusieurs depuis 1391. Ces lacunes de temps et défaut de liaison dans les titres de cette maison avant le quinzième siècle, ont dû nécessairement résulter de ce que les chefs de cette famille, attachés tantôt à la maison de Toulouse, tantôt à celle de Foix, de Comminges, et tantôt à celles de Navarre et d'Armagnac, durent être alternativement établis dans les différents pays soumis à ces illustres maisons; et que ces déplacements, plus ou moins fréquents, purent occasionner la perte, l'égarement ou la dissémination de leurs anciens titres. D'ailleurs, les guerres cruelles de religion dans lesquelles une partie de cette famille s'était jetée, ayant embrassé chaudement la religion prétendue réformée, qu'elle n'a abjuré que sous Louis XIV, et qui depuis Henri II jusqu'à Henri IV, dévastèrent, par le pillage et l'incendie, les provinces méridionales de la France, purent aussi être cause de la perte ou de la destruction de ces titres primitifs; et cette maison n'est pas la seule qui ait droit à de pareils regrets. Que de riches chartres devinrent, dans ces temps horribles, la proie de la jalousie, des ressentiments et de la fureur! C'est pourquoi nous croyons juste de faire procéder la filiation de la maison *Castet*, par un exposé de courts extraits de *dom Vaissete*, et par les précis des actes retenus par Me *Gaultier*, notaire à Vic-Fezenzac.

Château de Foix. Cartul. Caisse 15. Extrait d'un acte de Roger, vicomte de Béziers, de l'an 1174, qui paraît être l'origine de la ville de Revel en Lauragais. Parmi les seigneurs qui furent témoins, on trouve: *Bernardus de Castello, Pontius de Castello*, Ferrandus de Cabareti, Pontius-Rogerius de Aquaviva; etc. Preuves, *page* 136, *tom.* 3.

M. d'Aubays, n° 252. Accord de Raymond, comte de Toulouse, et Pierre Bermond de Sauve, son petit-fils, de l'an 1219, par lequel le premier cède au second tous ses droits sur les vicomtés de Milhaud, et de Gévaudan. Parmi les témoins se trouve : *Augerio de Castilio*. Preuves, *pag. 263, tom. III.*

Château de Foix. Caisse 11. Promesse des seigneurs de Mirepoix au comte de Foix, qui rendit le château de Mirepoix aux seigneurs ci-après nommés, en 1223, qui en possédaient la seigneurie avant la croisade, et qui lui en firent hommage dans le château de Pamiers, en 1222. Ces seigneurs étaient : Ysarn son frère, Lupus de Fuxo, Bernardo de Durban, Raymondus-Saucius de Rabato, Bernardus-Batala de Mirapeix, Ato-Arnaldus de Castra-Verduno, *Ysarnus de Castello,* Bernardus de Artuinhano, Arnalduin de Lordato. Preuves, *page 279. tom III.*

Château de Foix. Caisse 19. Montre des gens d'armes du comte de Foix, reçue au Mont-de-Marsan en 1339. Dans cette montre se trouvent les noms suivants : Arnaldus de Yspania, Miles et Baro, Lubertus de Punctis, Bertrandus de Yspania, D. Pontius de Villamaro, Miles et Baro, Raymondus de Marcafaba, Sordanus de Castanhaco, Petrus de Benca, Joannes de Montepezato, D. Fortanerius de Durban, Sicardus de Laurac, *Guillelmus-Bernardi de Castet, Bertrandus de Castel,* Guillelmus de Singola, Bertrandus de Seyshes, Joannes de Mauleon, Arnaldus de Barbazan, Pontius de Castro-Novo, Bernardus de Bellomonte, Petrus de Galar, Arnaldus-Guillelmi de Lordato, Joannes, de Marsa, Guillelmus de Nogareto, Miles, Petrus de Navarra, Petrus de Fuxo, Guillelmus de Mirabeu, *Petrus de Biros*, Raymondus de Villanova, Jacques de Mirapisce, Joannes de Roccaforti, Johannes Batalla, Raymondus La Passa, Ysarnus de Cornilhano, Guillelmus Astorgii, etc. Preuves, *pages 182* et *183, tom.* IV.

Registre X, de la sénéch. de Nîmes, fol. 533. Assemblée du tiers-état de la province du Languedoc à Toulouse, en 1358, etc. Per consilium inquoerant, D.D. cancellarius franciæ et D. comites Pictaviensis Philibertus d'Espinatia, de Rupe et Insula, *de Castello*. Preuves, *page 248, tom.* IV.

Manuscrits de Baluze, n° 421. Extrait du compte des finances, payées par la province, pour le rachat du roi Jean, en 1360, etc. Sequantur solutiones factæ de dictis subsidiis, etc., item, *D. Gassiono de Castello*, capitanes

unius ex societatibus pro complemento, C. M. Floren. Dictis societatibus ut a regno exirent, etc., item prædicto *D. Gassiono*, etc. Preuves, *page 267*, *tom.* IV.

Garcion d'el Castel, se trouve chef des Routiers avec Berard d'Albret, Séguin de Badefol, et Castelnau, lorsque ces corps marchèrent sur Narbonne, et s'avancèrent jusqu'aux portes de Perpignan en 1361. *Hist. gén.*, *page 313*, *tom.* IV. Il se trouva à la bataille de Launac (diocèse de Toulouse, à deux lieues au nord de Lille-Jourdain), le 5 décembre 1362, entre le comte d'Armagnac et le comte de Foix, qui se disputaient la succession de la maison de Béarn. La victoire resta au comte de Foix, qui fit le comte d'Armagnac prisonnier avec neuf cents gentilshommes. Tous ces prisonniers qui se qualifiaient d'*alliés et valideurs du comte d'Armagnac*, donnèrent leur foi au vainqueur qui les fit conduire au château de Foix ; et, les ayant assemblés devant ce château, il leur déclara, le 16 décembre suivant, qu'il voulait bien par grâce leur accorder une ampliation de leur arrêt, et les traiter favorablement comme nobles et gentilshommes. Il assigna ensuite aux uns la ville de Mazères, et aux autres celle de Pamiers, pour prison pendant un mois, en attendant qu'ils traitassent de leur rançon, avec promesse de ne pas découcher. Les principaux prisonniers qui firent cette promesse furent : Berard d'Albret, Géraud son frère, Berard d'Albret leur cousin, Jean d'Armagnac, vicomte de Fezenzaguet ; Jean de la Barthe, le seigneur de Pardaillan, Arsion de Montesquiou, *Garcion d'el Castel*, *chevalier* ; Pierre de Monteau, damoiseau ; Perducat d'Albret, chevalier ; Morin d'Albret, et le baron de la Lége. Le comte de Foix tira de tous ces seigneurs un million de livres. *Hist. gén.*, *pages 320* et *321*, *tom.* IV.

Château de Foix, caisse 40. Actes de l'an 1362 touchant la paix conclue entre les comtes de Foix et d'Armagnac, et les conditions arrêtées sur la détention des seigneurs prisonniers, qui ne découcheront pas, sous les peines suivantes, savoir : Geraud Lebreto, (d'Albret) (son frère et son cousin), promiserunt tenere salvum arrestum, et salvum prisionem, in loco Maserüs, sub pœna, CCM. florem auri. Item, Joannes vicecomes Fezenzaguelli et Joannes de Bartha, eodem modo et per dictum tempus, in loco de Apam sub pœna C. M. florem auri, etc. Item *D. Garcio de Castello*, et P. de Montealto, eodem modo et per dictum tempus, in loco Maserüs,

sub pœna L. X. M. floren auri. Item D. Berducatus de Lebreto (d'Albret), et Raymundus Lebreto, per dictum tempus in loco Maseriis, sub pœna L. X. M. floren auri. Preuves, *pages* 278 et 179. *tom.* 4.

Année 1374. Ce sont les gens d'armes qui sont aux gages de M. le duc d'Anjou, à la dépense de l'hôtel de Monsieur, M. lib. au comte de Luche, à messire Mingon-de-Roquefort V^e f. *Messire Gayssiot-du-Castel*, IIIe fr., messire Jehan-de-Durfort IIe fr. Le Sénéchal d'Agenois C. fr., à mons Beraudo-de-Faudoas, CLX frans.

Au sire d'Anthin, LXV fr. Item au vicomte de Carmaing CLXXIV. Item au sire de Fumel IIII ** XVI fr. Item à messire Jean de Durfort II XL. Item à *messire Gayssion du Chastel*. Item à messire Raymond de Lebret (d'Albret), pour la garde de Bazas. Item à *messire Gassion du Chastel*, sur ce qui lui est dû pour la garde de Marmande. Ils jureront qu'ils iront avec mondit seigneur. Preuves, *pages* 323, 324 et 325, *tom.* 4.

Extrait des titres originaux de la Bibliothèque du Roi.

1368. Lettres des maréchaux de France, contenant l'envoi de la montre de *Bonnet-de-Castet*, écuyer, seigneur de Labbesquau, et trois autres écuyers de sa compagnie, étant au pays de Gascogne pour le service du roi, (Charles V) et ordonnant qu'il soit payé de ses gages, signé *Mondinet*.

La montre de *Bonnet-de-Castet*, écuyer, seigneur de Labbesquau, et de trois autres écuyers de sa compagnie, sous le gouvernement de M. le duc d'Anjou, au pays de Gascogne, recue au château Jaloux, en Bourdeloys, le 27 mars 1368. *Ledit écuyer*, cheval bai obscur, étoile au front, Bertrand Dubois, chevalier, Vidalon de Lestange et Domengo de la Langue, signé *Mondinet*.

Relevé des actes qui se trouvent au pouvoir de Me Gaultier, notaire royal, à Vic-Fezenzac, le 12 *mars* 1786.

Du 20 janvier 1391. Arnaud Barta, notaire de Vic. Vente consentie par noble Lupac-de-Malartic, de tous

et chacuns les fiefs, services et Alberges, qu'il avait au lieu de *Castillon*, paroisse de Notre-Dame-de-Serres, avec toutes entrées, ventes, impignorations, eausines, lois, clameurs, deffaits, incursions, connaissances, droits, devoirs, raisons et actions lui appartenant, en faveur de *Raymond de Castro* (*Castets*), *seigneur de La Mote*, appelée Ricorte (Ricourt), moyennant 25 florins d'Orbon. Fol. 125 V°

Du 15 août 1391. Arnaud Barta, notaire à Vic. Vente consentie par noble Lupac-de-Malartic, de X° Morlas de fief et cens, que Guillaume et Miramonde de Podio (Dupouy), frères de Castillon, lui faisaient annuellement, dans la salle de Suberbies, située près Castillon, pour raison de service de certain héritage appelé de Podio (Dupouy), situé audit *Castillon,* en faveur de *Raymond* de *Castro* (*Castets*), *seigneur de La Mote,* appelée Ricorte (Ricourt) en Castillon. Fol. 128, moyennant 4 florins d'Orbon.

Du 28 juillet 1392. Arnaud Barta, notaire à Vic. Vente consentie par noble Pierre, de Malartic, seigneur de Suberbier, de certains fiefs et dominations féodales, à prendre sur les dénommés audit acte, en faveur de *Raymond de Castro*, (*Castets*), *seigneur de La Mote* Ricourt en Castillon. Fol. 129.

Du 2 avril 1432. Arnaud Baquerion, notaire de Vic. Procuration consentie par *noble Manal de Castelis* (*Castet*) *aliàs de Mota,* pour gérer toutes ses affaires. Fol. 4 du registre n° 1.

Arnaud Baquerion, notaire de Vic. Vente consentie par *noble Manaud de Castellis* (*Castets*), *damoiseau*, tant pour lui, que comme tuteur des *nobles Addon et Edouard de Castellis* ses frères, en faveur de M° Dieuzeyde de Liebrario, notaire de Vic, d'une maison audit Vic au Mercadieu, au fief du seigneur abbé de la Case-Dieu Fol. 90 V° du reg. n° 1.

Du 31 décembre 1433. Arnaud Baquerion, notaire de Vic. Quittance de la somme de 62 florins, consentie par *noble Manaud de Castets,* tant pour lui, que comme gouverneur des fils et héritiers de *noble Jean de Castet*, en faveur de noble Manaud de Bilheria (Bilheres), lors seigneur de La Graulas, de laquelle somme, noble Bernard de Séailles, ci-devant co-seigneur de la Graulas s'était constitué débiteur en faveur de *noble Raymond de Castets, seigneur de la Mote,* près Castillon. Fol, 95 du reg. n° 1.

Du 21 mai 1448. Arnaud Baquerion, notaire de Vic. Vente consentie par noble et puissant seigneur Bertrand de Montesquiou chevalier, seigneur de Lavezaet (Lauzaet), en faveur de noble Georges de Montesquiou, co-seigneur de Belmont, de tous les fiefs, services, agréria, dîmes, paix, ventes, fruits, etc., qu'il a dans le territoire de Saint-Jean de Marast, aux appartenances de Lauzaet, excepté la justice haute et basse. Présent *noble Manaud de Castet*, de Castillon. Fol. 97 du registre n.° 4.

Du 26 septembre 1460. Dieuzeyde Baquerion, notaire à Vic, sur le registre d'Arnaud. Testament de *noble Manaud de Castet, damoiseau*, seigneur de La Mote, juridiction de Castillon ; dit être marié avec *noble Constance de Castet-Bajac*, parle de *noble Jeanne de Castet-Bajac*, sœur germaine de ladite Constance, et épouse de *noble Edouard de Castet*, neveu du testateur, présents noble Jean de Ferragut, seigneur de Hinhan ; Arnaud de Batz, damoiseau ; noble Oddon de Baulat, fils du seigneur de Préneron, dit que les héritiers sont fils de ladite *Jeanne de Castet-Bajac*.

Du pénultième mai 1463. Dieuzeyde Baquerion, notaire de Vic. Donation en transport, consentie par *noble dame Constance de Castelbajac*, et *noble Jeanne de Castelbajac* sœurs, héritières de feu *noble Manaud de Castets, seigneur de la Salle de La Mote*, et de *noble Addon de Castets*, fils et héritier de *noble Edouard de Castet*, son père, majeur de 14 ans; lesquelles de *Castet-Bajac* sœurs, et le *sieur Addon de Castets*, tous trois ensemble, transportent à titre de donation, en faveur de noble, discret et religieux homme, M.° Jean Bilhères, bachelier, moine de l'ordre de Saint-Benoît, prieur de La Graulet, et official de Condom, tous les droits qu'ils ont sur une pièce de pré située en Castillon, lors possédée par les héritiers de Dominique de Batz, de Belmont; lesquels tenaient ledit pré comme héritiers de M.° Bernard de Batz, prêtre, lequel pré confronte avec la rivière de l'Ausonne, etc., avec terres de la Salle de La Mote, appelées à la planche. Présent noble Arnaud de Batz, damoiseau. Fol. 68, V° du reg. n. 3.

Du 2 mars 1488. Addon Fabri, notaire à Vic. Quittance consentie par Garcie Geraud, comme mari de Jeanne de Borrolhan, de la somme de cent écus. Présents noble Fortainer de Patau, seigneur de Brouquens ; noble Antoine de Lafite, seigneur d'Armatieu, noble Pierre de Villars, ca-

pitaine de Cassauhe. Fol. 15 du C n.° 2. A la suite est une reconnaissance dotale du 25 janvier 1490, consentie par ledit Geraud, en faveur de sadite femme, où sont témoins: noble Pierre de Gélas, capitaine de Cassauhe; et *noble Oddon de Castet, seigneur de La Mote.* A la suite est une renonciation à droits, par ladite Jeanne, où sont présents les deux derniers.

Du 26 mars 1476. Oddon Fabri, notaire à Vic. Contrat de mariage entre noble Jean de Baulat, naturel, dit le bâtard de Préneron, et noble dame de Carget. Présent: *noble Addon de Castets.*

Du 20 novembre 14... Raymond Lascunio, notaire de Roquebrune. Transaction entre noble Arnaud de Baulat seigneur de Préneron, et les héritiers de *noble Manaud de Castex, damoiseau, en son vivant seigneur de La Mote,* à raison de certain bois voisin et contigu, appartenant aux parties; et pour lesdits héritiers, sont présents: noble Jean de Bilhères, seigneur de La Graulas; noble Oddon de Batz, seigneur de Batz; *nobles Constance et Jeanne de Castelbajac,* mères desdits héritiers. Présents audit acte, noble Vidal de Borrolhan de Vic; et noble Jean de Trabe, jeune, de Paudraguin.

Du 17 décembre 1434. Librario, notaire de Vic. Procuration donnée par noble et puissant seigneur Bertrand de Montesquiou, chevalier, seigneur de Lauzaet, en faveur de *noble Manaud de Castex, damoiseau,* pour présenter au parlement de Toulouse, à une cause qui y a eté portée par noble Séguine de Agraulet (Laraulet) ou ses héritiers; ledit comparant ayant le droit de noble et puissant seigneur Ayzieu de Montesquiou, son défunt père. Présents: noble Hermanon de La Roque, seigneur de Sieurac; et noble Jean de Castet Bajac. Fol. 255 du reg. n.° 5.

Du 27 juillet. Quittance consentie par noble Condorine de Montlezun, femme de Jean Canin, en faveur de noble Arnaud-Guillaume de Montlezun, seigneur de Saint-Go, son frère (Voyez l'acte qui suit.) Présents: Vénérable Me Jean de Crescio, procureur royal d'Armagnac; noble Pierre de Mont, seigneur de Pléhot; noble Jean de Baulat, seigneur de Carget; noble Bernard de Montclar, seigneur de Pauthian; noble Antoine de Fite, seigneur de Saint-Jacques; *noble Oddon de Castets, seigneur de La Mote;* et noble Auger Canein, habitant de Vic. Fol. 25 du reg., n.° 21.

Du 16 février 1486. Addon Fabri, notaire à Vic. Vente consentie par Jean de Laurent, en faveur de *noble Oddon de Castet, seigneur de La Mote en Castillon*, de tous les droits qu'il a sur une pièce vendue ci-devant à Arnaud la Pomarède, située audit Castillon, paroisse de Serres, lieu dit à la Coste. Fol. 20 du reg. n° 30.

Du 19 août 1487. Addon Fabri, notaire de Vic. Donation et procuration donnée par noble Jean de Latran, co-seigneur de Preyssac, à noble Arnaud de Baulat, seigneur de Préneron, pour régir et percevoir tous les droits dudit constituant, qui partait pour le service du roi ; lequel de Latran fait donation au sieur de Baulat, de 200 ducats, à prendre sur 300 qu'il a à exiger sur ledit lieu de Preyssac. Témoin, *noble Addon de Castets, seigneur de la Mote.* Fol. 9 du reg. n° 29.

Du 5 août 1489. Jean Ponsom, notaire à Vic. Procuration donnée à l'hôtel-de-ville de Vic-Fezenzac, par les nobles et propriétaires dans le comté de Fezenzac, où étaient parties, nobles et puissants seigneurs : Philippe de Bezenis (Bezins ou Voizins) : de Pardaillan, seigneur dudit lieu ; Oddon de Verduzan, seigneur dudit lieu ; Jean de Laumont, seigneur de Puigailhard en Lomagne; Jean de Mansencomme, seigneur dudit lieu; Antoine de Montlezun, seigneur de Préchat, Jean de Montlezun, seigneur de Montastruc; Manaud de Lavardac, seigneur d'Aumensan ; Jean de Laumont, seigneur de Sainte-Cristie ; Carbonnet de Furnot, seigneur de Montastruc ; tous lesquels, conjointement avec les consuls d'Auch, de Vic, de Nogaro, de Barrau, d'Aubiet, d'Orban, de Biran, sont leur procureur ; *noble Bernard du Castris* (*Castets*), *seigneur de Pordeaco.* (*Pordiac*) Présent : *Noble Oddon de Castets, seigneur de la Mote.* Fol. 119 *bis* du reg. n° 10.

Du pénultième mars 1496. Jean Ponsom, notaire à Vic. Vente consentie par noble Jean de Serinhac, seigneur de Belmont, en faveur de *noble Addon de Castets, seigneur de la Mote*, de 12ˢ. de fief à prendre, savoir : 6ˢ. sur Dominique du Luc, *aliàs* Terso ; 3ˢ. sur les héritiers de Vidal Duluc ; et 3ˢ. sur Arnaud Duluc. Fol. 2 Vᵃ du reg. n° 12.

Du 7 février 1497. Jean Ponsom, notaire à Vic. Accord sur l'exécution du contrat de mariage de noble Pierre de Montesquiou, seigneur de Saint-Jean-d'Angles, avec noble

Adine de Bethous, sœur de noble Thibaut, et d'autre Thibaut de Bethous, *aliàs* de Boloys, etc., etc. Présent: *Noble Oddon de Castets, seigneur de La Mote.* Fol. 23 du reg. n° 13.

Du 17 février 1505. Jean Ponsom, notaire à Vic. Quittance par laquelle il conste, que noble Arnaud de Baulat, seigneur de Préneron, fut marié avec noble Miramonde de La-Barthe, fille de noble et puissant seigneur Jean de La-Barthe, seigneur de Montcorneil en Astarac, etc., dans lequel acte sont présents, noble Pierre-Jean de Carget; noble André de Gelas, seigneur de Leberon; et *noble François de Castets, seigneur de La Mote,* près Castillon. Fol. 24 V^{a} du reg. n° 18.

Jean Ponsom, notaire à Vic. Vente d'un pré en Castillon, paroisse de Serres, lieu dit à La-Barthe, par Pierre Lacroix et Raimond Lacroix, etc., pour le prix de 12 écus, de 18 chacun, au fief de 30 deniers Morlas, valant 5^{s}. bons, et d'un setier d'avoine, payable annuellement *au seigneur de La Mote,* ensuite est la lausine concédée à l'acquéreur par *Oddon de Castet, seigneur de La Mote.* Fol. 26 du reg. n° 19.

Du 5 février 1508. Jean de Lascunio, notaire. Substance du contrat de mariage de Raymond de Saint-Albin, du lieu de Nogaro, et de *noble Catherine de Castets, sœur de noble François de Castets, seigneur de la Mote.* Les témoins étaient: Nobles Pierre de Toyose, Me Carbonel de Toyose, archiprêtre de Montleau; Bertrand de Podio (Dupouy), seigneur de Crémeneux; Bertrand de Batz, seigneur de Batz; Mathieu de Baulat. Fol. 23 du reg. n. 1.

Jean de Lascunio, notaire. Substance du contrat de mariage de *noble François de Castets, seigneur de La Mote en Castillon, et noble Catherine de Batz*, sœur de noble B. de Batz, seigneur de Batz, auquel il paraît que pour témoin était, noble Bertrand de Les-Podio (Dupouy), seigneur de Crémeno, Fol. 26 reg. n° 1. Même date que l'acte précédent.

Avril 1531. Raymond Ducasse, notaire. Dette en faveur de *noble Rose de Castex, demoiselle de Ginhan*, a été passée dans la métairie de La-Poste; appelant noble Frix de Ferragut, seigneur de Ginhan-Saint-Hourens, et Pujos. Fol. 50. V^{a} du reg. n° 1.

Du 22 septembre 1534. Annet Paulin, notaire à Vic. Nomination d'un tuteur à la personne et biens de noble François *de Sieurac*, fils de noble Bertrand de Sieurac,

écuyer, seigneur de La-Mote, et *noble Rose de Castex*, *mariés*, et héritier de sadite mère, laquelle avait quelques droits sur la succession de *noble Jean de Castex*, *dans la judicature de Bruillois* ; ledit tuteur nommé, tant pour la discussion desdits droits, que pour poursuivre un procès au parlement de Toulouse, entre noble Olivier de Faudoas, et noble Catherine de Teulas appelants, à noble Rose de Reinhan appelée. Fol. 102, du reg. n° 3.

Du 22 décembre 1446. Librario, notaire de Vic. Vente d'une maison en Vic, au Barri-du-Mercadieu, etc., consentie par *nobles Oddon et Edouard de Castex frères* fils et héritiers de *noble Jean de Castex*, en faveur de Jean Benos. Fol. 13, reg. n° 7. A la même page est une procuration consentie par lesdits sieurs de Castex frères, en faveur de *noble Manaud de Castex*, leur oncle.

Du 4 septembre 1448. Librario, notaire à Vic. Reconnaissance féodale, consentie en faveur de *noble Manaud de Castex*, *seigneur de La-Mote-de-Rieutort*, par Guillaume Maigné, d'une pièce de terre et vigne en Castillon, lieu dit à la Ninete, au fief de 4 deniers Morlas. Fol. 325 du reg. n° 8.

Du 14 février 1439. Trobat, notaire à Lanepax. Procuration donnée par noble et puissant seigneur Bertrand de Montesquiou, docteur en droit, archidiacre d'Angles, et chanoine de Saint-Etienne de Toulouse, *noble Manaud de Castex*, noble Maurin de Riqua, pour poursuivre une affaire au parlement de Toulouse, contre honorables et discrets hommes Gaillard de Soréac, et Jean de Cazes, lieutenants du sénéchal de Viguerre, Fol. 36 du reg. n° 1.

Pierre de Durfort, premier du nom, seigneur de Bonac et de Deyme, co-seigneur de Vasiége, fut accordé en mariage, par article du 11 novembre 1460, avec noble germaine Isalguier, fille du seigneur de Sabeves-de-Châteauneuf et autres lieux, et de *Condorne de Castet*. Annales de la ville de Toulouse, par du Rozoy, édit. 1772. Généalogie de la maison de Durfort, branche de Deyme, huitième degré.

La maison de *Castet* se divise aujourd'hui en deux branches, qui chacune a ses rameaux.

1.° Celle de *Castet-Biros*, établie à Saint-Lizier en Couzerans, et ayant des possessions au Cap-Français et au Quartier de Jaquezy, près le Fort-Dauphin, île Saint-

Domingue, que partagent avec elle les maisons du Chilleau, Dureau de la Malle, de la Jonquière-Taffanel, de Mont-Calm, ses proches alliées. De cette branche sont sortis les rameaux du *Bosqué* de *Lauabé* et de *Vareilhes*, dans lequel la maison de Lézat-Brugniac-Marquefave a pris alliance le 8 juin 1637, par le mariage de *noble Marc-Antoine de Lézat, seigneur de Brugniac et de la Prade*, avec noble demoiselle Anne de Castet, fille légitime de *noble Gaspard de Castet, seigneur de Vareilhes*, et de feue *noble Jeanne du Pac*.

2.° Celle de *Castet-Miramont*, établie sur sa terre de Miramont, qui, avec celle de Roquebrune, donnait, avant la révolution, entrée aux états de Foix. De cette branche sont sortis le rameau de *La-Boulbène*, établi à Rieux, ex-évêché, dans le Haut-Languedoc; à Ox, près Muret, dans le Comminges; et aussi possessionné à Saint-Domingue, dans la plaine du Port-au-Prince, paroisse de la Croix-des Bouquets, et autour de la baye de Samana, dans la partie espagnole de cette île; et le rameau de *Méras* établi à Lézat, au pays de Foix.

Cette maison dont les diverses branches ont dans tous les temps fourni à l'armée un grand nombre de bons officiers, s'est aussi dans tous les temps, rendue recommandable par un attachement inviolable à ses rois et à sa patrie, versant son sang et sacrifiant ses biens pour leur cause. *Claude de Castet, seigneur de Miramont*, tint chaudement, pendant la ligue, le parti de Henri IV dans le pays de Foix; et dans la mémorable révolution du règne de Louis XVI, *sept frères, oncle ou cousins du nom de Castet*, volèrent en Allemagne se réunir à leurs princes, en 1791: quatre de la branche de La-Boulbène, un de celle de Méras, et deux de celle de Lauabé. Les deux frères Castet-Lauabé furent tués en Flandres en 1794 en qualité de chasseurs-nobles, dans la légion émigrée de Béon, soldée par la Hollande. Des trois frères Castet-La-Boulbène, deux furent aussi tués à la même époque dans la West-Flandre, et dans la même qualité, dans la légion émigrée de La Châtre, soldée par l'Angleterre. Le chevalier de Castet, leur oncle, brigadier dans les Gardes du roi, de la compagnie Écossaise, et chevalier de Saint-Louis, périt en 1795 dans les armées du roi d'Espagne, après s'être réuni à son corps à Coblentz, et avoir fait avec lui la campagne de 1792 sous les ordres des princes frères du Roi. Dans le cours de cette révolution, les branches de *Castet-La-Boulbène* de *Castet-Méras* et

de *Castet-Lauabé* ont été toutes les trois entièrement dépouillées de leur patrimoine, qui a été confisqué et vendu, pour cause d'émigration.

Après ces préliminaires indispensables nous allons tracer la filiation généalogique de la maison *de Castet, pour la branche de La-Boulbène*, établie à Rieux, à Ox, et dans la plaine du Port-au-Prince, à Saint-Domingue, avec d'autant plus de raison, que cette branche représente aujourd'hui et fait suite à celle de Miramont, dont le dernier mâle, ancien mousquetaire de la Garde du Roi, est mort en 1789, sans laisser d'enfants de son mariage avec noble demoiselle N. *de Touille-du-Gabé*, et cela en attendant que nous ayons reçu les renseignements suffisants pour toutes les autres branches qui composent cette maison.

I. Raimond DE CASTET, seigneur de la vallée de Biros, de Castillon, Miramont, Sor, et autres fiefs nobles, mourut en 1500. D'après les preuves faites par Joseph-Amable de Castet-La-Boulbène, pour sa réception aux Pages du Roi, en 1746, noble Raymond de Castet avait épousé Henriette de Comminges, fille au vicomte de Péguilhan, branche cadette des souverains de Comminges. De ce mariage vint :

II. Vital DE CASTET, seigneur de la vallée de Biros, de Castillon, Miramont, Sor, et autres lieux. Il donna procuration à Azémar de Castet son fils, pour, en son nom, rendre foi et hommage au Roi (François Ier), comme comte de Comminges, des seigneuries de Miramont, de la sixième partie de la vallée de Biros, la quarte partie du consulat de Castillon, à toute justice haute, moyenne et basse, et pour certaines oublies, rentes, censives et terres nobles qu'il tenait tant au consulat de Cappens, que Castillon, Bathelongue, Biros et Bethmale, lequel hommage fut rendu le 16 septembre 1541, pardevant Antoine de Rochechouart, baron de Faudouas, sénéchal de Toulouse et Albigeois, lieutenant du Roi. (Il tenait la seigneurie de la vallée de Biros et celle de Castillon en parité avec les vicomtes de Péguilhan, de la maison de Comminges.) Il testa le 17 septembre 1538, pardevant Grilhon, notaire à Dalmazan. Il avait épousé Charlotte de Méritens, fille au seigneur de Rosez. De ce mariage vinrent :

1.° *Raymond Bertrand*, qui épousa *Catherine de Roquemaurel*. En lui commença la branche aînée de *Castet-Biros*.

2.° Azémar ou Adhémar, dont l'article suit, qui commença la branche de *Castet-Miramont*.

III. Azémar ou Adhémar de Castet, seigneur de Miramont, de Castillon et autres fiefs. Il rendit hommage au Roi comme comte de Comminges, au nom de noble Vital de Castet son père, le 11 septembre 1541. Il acheta du vicomte de Péguilhan sa part de la seigneurie de Castillon, pour la réunir à la sienne, comme il est prouvé par son testament, passé le 12 mai 1550, par A. Sarrauta, notaire à Cazères. Ses exécuteurs testamentaires furent : Noble Rogier de Méritens, seigneur de Rozez ; et noble Jean de Marsolier, seigneur du Ceste. Il avait épousé noble Jeanne de Marsolier. De ce mariage vinrent :

1.° Joseph, seigneur de Saint-Valentin ;
2.° Rogier ;
3.° Claude, dont l'article suit ;
4.° François ;
5.° Catherine.

IV. Claude de Castet, seigneur de Miramont et autres lieux, commandant les troupes du Roi de Navarre dans le comté de Foix, gouverneur particulier de la place du Mas-d'Azil, et pourvu du commandement du château de Camarade par lettres scellées du grand sceau, du 22 septembre 1576. Il fut honoré d'une lettre d'Henri IV, du 9 février 1570, qui le dit son bon ami. Il testa le 21 novembre 1583, pardevant M. Ribayran, notaire à Saint-Lizier, en présence de noble Nicolas de Comminges, seigneur de Montlaur, vicomte de Péguilhan, son beau-frère ; et noble Jean de Casteras, seigneur de Saint-Blancat. Il avait épousé, par acte passé par Grilhon, notaire à Dalmazan, le 15 octobre 1574, Hélène de Sieuras, seconde fille à messire Pierre de Soulé, seigneur de Sieuras, gouverneur du comté de Foix, et chanbellan du Roi de Navarre. (Sa fille aînée, Jeanne de Sieuras, épousa, l'an 1580, Nicolas de Comminges, vicomte de Péguilhan, chevalier des ordres du Roi.) De ce mariage vinrent :

1.° Pierre, qui continua la branche de Miramont ;
2.° Jacques de Castet ;
3.° Jean, dont l'article suit :

V. Jean de Castet, seigneur de Méras, fut cornette dans la compagnie du seigneur de Léran, comme le prouve le certificat de ses services du 25 novembre 1641. Il testa

le 10 septembre 1654, pardevant Dupias, notaire de la ville des Bordes. Il avait épousé, le 17 janvier 1631, par contrat passé par Bernard, notaire des Bordes, Suzanne de Léran, fille à messire Dodoun de Lévi-Léran, gouverneur du pays de Foix. De ce mariage vinrent :

1.° Pierre, dont l'article suit, qui prit le nom de La-Boulbène ;
2.° Jean-Paul, qui épousa par contrat passé par La-Tapie, notaire au Carla en Foix, le 11 juin 1666, Isabeau de Comminges-Sieuras, dont le rameau retint le nom de Méras ;
3.° Suzanne.

VI. Pierre DE CASTET, Ier du nom, seigneur de La-Boulbène, capitaine d'infanterie, avait épousé, par acte passé par Duthil, notaire au Carla en Foix, le 4 janvier 1641, Catherine de Cazals. Il fut assisté dans son mariage par noble Jean de Castet, seigneur de Méras, son père, et par Pierre de Castet, seigneur de Miramont, son oncle ; ladite demoiselle de Cazals assistée par noble Jean de Cazals, son oncle paternel, et par noble Nicolas de Comminges, son oncle maternel. De ce mariage vinrent :

1.° Jean de Castet, cornette de cavalerie, qui épousa, par contrat du 21 février 1686, noble Gérarde-Catherine de Roquefort, seigneuresse de Fossat en Foix. Il ne laissa qu'une fille ;
2.° Pierre, IIe du nom, dont l'article suit ;
3.° Jean-Paul, capitaine de cavalerie, tué à la bataille de Trèves, sous le maréchal de Créqui ;
4.° Nicolas, lieutenant au régiment du Roi, tué au siége de Maestricht ;
5.° Jacques, passé au service d'Autriche, où il servit avec distinction en qualité de colonel, sous le prince Eugène de Savoie.

VII. Pierre DE CASTET, IIe du nom, seigneur de La-Boulbène et de Saint-Genés, fut assigné avec ses frères pour présenter ses titres de noblesse, et leur validité fut confirmée par arrêt du 12 juillet 1698. Il fut d'abord lieutenant de la compagnie de *Clermont*, dans le régiment de cavalerie de Dalmain, et fut blessé au siége de Maestricht ; il passa ensuite à la tête d'un régiment actif de milices de son pays, qui servit avec distinction dans les guerres de la succession d'Espagne, sous les ordres du maréchal de Noailles. *M. le duc de Gesvres, dans sa lettre du 25*

juillet 1691, le qualifie de cousin et de commandant des troupes en Languedoc. Il fit abjuration de la religion prétendue réformée dans la cathédrale de Rieux, entre les mains de l'évêque. Il épousa, par acte du 6 février 1685, passé par Labernardie, notaire de Rieux, *Françoise de Gavarret*, fille à feu noble Simon de Gavarret, seigneur de Clarette, et de demoiselle Catherine de Vigier. Il fut assisté dans ce mariage par noble Jean de Fauré de Niac, seigneur de Massabrac, son cousin-germain ; et ladite demoiselle de Gavarret, de noble Jean-Jacques de Gavarret, son oncle. (La maison de Gavarret, issue des anciens vicomtes de Gabardan, a donné, entre autres grands personnages, Sicar de Gavarret, grand prieur de Malte, au grand prieuré de Toulouse, en 1331 ; et le marquis de Gavarret, lieutenant-général des armées navales, commandant-général, sous Louis-le-Grand, des îles françaises d'Amérique, au vent et sous le vent.) De ce mariage vint :

VIII. Pierre-Louis de Castet, sieur de La-Boulbène, nommé lieutenant de la compagnie de Mouchy, dans le régiment de cavalerie de Vaudémont, le 22 novembre 1721. Il épousa, le 20 octobre 1724, dans le château seigneurial de Lastronques près Lézat en Foix, par acte passé par Barthe, notaire, *Marie-Appolonie de Gavarret*, de la même maison que sa mère, fille légitime de feu noble Jean-Rogier de Gavarret, sieur du Cambou, coseigneur des lieux de Saint-Léon et Caussidières en Lauragais, et de demoiselle Françoise de Trébos. Ledit Pierre-Louis, assisté par noble Pierre de Castet, son père, et de messire Jean-Jacques de Gavarret, son oncle maternel ; et ladite Marie - Appolonie, assistée de messire Roger de Comminges, seigneur de Lastronques et autres lieux, de dame Jeanne-Honorée de Canals, épouse de messire Roger, ses oncle et tante, de noble Giles-François de Gavarret, co-seigneur des lieux de Saint-Léon et Caussidières, de Jean-François de Gavarret, chevalier de Cambou, ses frères, et de noble Arnaud de Durand, sieur de Nougarède, son oncle. De ce mariage vinrent :

1.° Joseph-Amable, dont l'article suit ;
2.° Pierre-Louis, dit le chevalier de Castet, brigadier des gardes-du-corps du roi, dans la compagnie écossaise, chevalier de Saint-Louis, mort pendant son émigration en 1795. Il avait épousé en 1784, demoiselle Marie-Pétronille de Cazeneuve, d'une

noble et ancienne maison du pays de Foix, venue d'Espagne, en France et qui vers 1300, avait donné un évêque d'Elne. Il n'a laissé qu'une fille (Adèle);

3.° Honoré de Castet;

4.° Marie-Jeanne de Castet.

IX. Joseph-Amable de Castet, sieur de La-Boulbène, page de Louis XV, suivit le roi en cette qualité dans les campagnes de Flandres, assista aux batailles de Rocoux et de Lawfeld, pour lesquelles le roi, en considération de sa bonne conduite, lui fit délivrer une épée par le sieur Antoine son porte-arquebuse. Il passa capitaine dans le régiment de cavalerie de du Blaizel, par brevet du 1er juin 1753; il mourut le 29 mai 1789. Il avait épousé le 15 mars 1768, par acte passé par Cabissol, notaire à Toulouse, demoiselle Marie de Lézat-Brugniac-Marquefave, fille de noble Jean de Lézat-Brugniac baron de Marquefave, et de Françoise de Rachetin. Cette maison de Lézat a fourni un grand nombre de chevaliers à l'ordre de Malte, et possédait de temps immémorial le château de Brugniac, et la terre de Marquefave, qu'elle tenait en parité avec les comtes de Comminges et les rois de Navarre. Le père de Françoise de Rachetin avait épousé une demoiselle de Borderia, la dernière d'une noble et ancienne famille, qui a donné beaucoup d'excellents serviteurs de la couronne, et entre autres noble Jean-Jacques de Borderia, chevalier, gouverneur de Milhaud, chancelier de la reine Marguerite, chevalier des ordres du roi, mort en 1572. De ce mariage vinrent:

1.° Jacques-Rose-Honoré, dont l'article suit;

2.° Pierre-Louis, dit le chevalier de Castet, tué en Hollande en 1795, dans la retraite du duc d'Yorck, étant chasseur-noble dans la légion émigrée de la Châtre, soldée par l'Angleterre. Il avait fait la campagne de 1792, à l'armée royale du centre, sous les ordres des princes frères de Louis XVI, dans le corps des chevaliers de l'institution de Saint-Louis, commandé par le comte de Vergennes;

3.° Jean-Théodore de Ferreri, mort à Chelsea, près Londres, en 1794, des blessures qu'il avait reçues à la défense de Nieuport dans la West-Flandres, servant en qualité de chasseur-noble dans la légion émigrée de la Châtre. Il avait fait la campagne de 1792, à l'armée royale du centre, dans le corps de la coalition des gentilshommes du Languedoc;

4.° Joseph-Michel-Anne, sieur de Borderia, mort à Ox, en 1806.

X. Jacques-Rose-Honoré de Castet, sieur de la Boulbène, chevalier, né à Rieux, évéché du Haut-Languedoc, le 29 décembre 1768, maintenant chef d'escadron attaché à l'état-major-général de la dixième division militaire à Toulouse, a été élevé à l'école royale et militaire de Sorèze. Il suivit dans la révolution les princes français frères de Louis XVI, qu'il rejoignit à Coblentz, en 1791. Il y servit la cause du roi pendant huit campagnes dans les armées alliées, depuis le rang de simple chasseur-noble dans la légion émigrée de La Châtre, jusqu'au grade de lieutenant-colonel dans le régiment des chasseurs de la Reine, dont il fut revêtu à Saint-Domingue, dans l'armée anglaise, en 1797. Il fit la campagne de 1792, à l'armée du centre, sous les ordres de LL. AA. RR. frères du roi, en qualité d'agrégé aux gardes du corps du roi de la compagnie écossaise, brigade du Blaisel, où son oncle le chevalier de Castet, servait en qualité de brigadier. Il a été dépouillé de son patrimoine, confisqué et vendu à cause de de son émigration. Il a épousé au Port-au-Prince, île Saint-Domingue, par contrat du 7 décembre 1797, passé par Bernanofe, notaire, demoiselle Bonne-Renée-Madeleine-Louise Le Meilleur, fille légitime de messire Jacques-Vincent Le Meilleur, en son vivant propriétaire dans la paroisse de la Croix-des-Bouquets, capitaine des milices, chevalier de Saint-Louis, d'une ancienne famille de Bretagne, qui se glorifie d'avoir donné à l'église un cardinal de ce nom, camerlingue de l'église romaine, en 1184; et de feue demoiselle Marthe-Louise O-Gorman, ancienne maison d'Irlande, sœur au comte Arnold-Victoire-Martin O-Gorman, colonel d'infanterie, député de Saint-Domingue aux états-généraux de 1789, et qui avant la révolution, était monté dans les carrosses du roi. Ledit Jacques-Rose-Honoré, assisté par le vicomte de La Jonquière, major de vaisseau, son allié, et de M. Conégliano, conseiller au conseil supérieur; et ladite demoiselle Bonne-Renée-Madeleine-Louise, assistée par messire François-Charles-Laurent-Nicolas Le Meilleur, ancien capitaine de milices, oncle et tuteur de la future épouse; messire Arnold-Victoire-Martin comte O-Gorman, commandant du régiment des chasseurs-royaux, commandant pour le roi de la Croix-des-Bouquets, oncle maternel de la future épouse; demoiselle Marthe-Joséphine-Ursule-Victoire Le Meilleur, mineure émancipée, sœur aînée de

la future épouse; dame Marie-Madeleine Le Meilleur, veuve de noble N. De Mun, tante paternelle de la future épouse; messire Julien-Joseph De Pestre, colonel, commandant pour le roi la place du Port-au-Prince, et demoiselle Juliette de Mun son épouse, cousin et cousine de la future épouse; Fr. G. Lecun, préfet apostolique, etc. De ce mariage sont venus :

1.° Pierre-François Armand, élève de l'école royale et militaire de Saint-Cyr, né au Port-au-Prince, île Saint-Domingue, le 29 juin 1799;

2.° Jacques-Joseph-Alfred, élève du lycée royal de Versailles né à la Havane, île de Cuba, le 17 février 1804;

3.° Pierre, né à Paris, le 17 octobre 1806.

4.° François-Marie-Tancrède, né à Toulouse, le 27 août 1815;

5.° Ursule-Céleste, née au Port-au-Prince, île Saint-Domingue, le 22 octobre 1801.

Lettre de MM. les commissaires de la noblesse de Languedoc, émigrée en Allemagne, à M. de Lastet-la-Boulbène (alors à Mayence).

Lorck, sur le Rhin, vis-à-vis Bauharrat, le 7 juillet 1792.

Monsieur,

La noblesse de Languedoc, qui vient de se réunir sous les ordres de M. le maréchal de Castries, jalouse de soutenir la gloire d'une province distinguée depuis tant de siècles, par son amour et sa fidélité pour ses rois, se flatte que vous vous ferez un plaisir de venir augmenter le nombre des gentilshommes de cette province, réunis au cantonnement de Lorck, et prendre dans une des compagnies d'infanterie ou de cavalerie le rang qui vous y est assigné par le réglement des princes.

Elle vous prie de communiquer cette invitation à tous les gentilshommes de la province, qui se trouvent à portée de vous.

Signés, { Le maréchal de Castries.
Le comte de Toulouse, Lautrec.
Le marquis Dulac.
Le marquis de Panat.
Le marquis de Lajonquière.

Et M. de Castet-la-Boulbène,

Armes : « De gueules, au château à trois tours d'argent, » maçonné, ouvert et ajouté de sable; au chef d'or chargé » de deux corneilles affrontées du troisième émail, bec- » quées et membrées du champ. »

CUMONT (DE), maison ancienne, originaire du Périgord, divisée en plusieurs branches, répandues dans la Saintonge, le Poitou et l'Anjou.

I. Raimond DE CUMONT, Ier du nom, chevalier, seigneur de Salleboeuf, vivant en 1330, commanda cinquante hommes d'armes pour le service du roi de France, contre les Anglais, auxquels il fit toujours la guerre. Il fut fait prisonnier et conduit au château de Fronsac, où il fut retenu quelque temps ; ses biens ayant été pillés, Philippe de Valois, roi de France, par ses lettres patentes de l'année 1336, enjoignit au sénéchal de Saint-Jean-d'Angély et au capitaine de Saintes, de prêter main-forte audit sieur Raimond de Cumont, pour le remettre en possession de son château, d'où les Anglais l'avaient chassé avec son fils. Il avait épousé Charlotte de Faige, dont il eut :

II. Patrice DE CUMONT, Ier du nom, chevalier, seigneur de Salleboeuf, qui remit la ville de Saint-Jean-d'Angély sous l'autorité du roi de France, en s'emparant de cette ville sur les Anglais, à la tête des habitants et de quelques troupes, en 1372, après un long et sanglant combat, où Patrice de Cumont fut si grièvement blessé, qu'il en mourut quelques jours après. Il laissa de son mariage avec Jacquette de la Personne :

III. Raimond DE CUMONT, IIe du nom, écuyer, seigneur de Forgettes, qui fut élu maire de la ville de Saint-Jean-d'Angély, par l'invitation que lui en firent les habitants de cette ville, en 1397 et 1405. Il épousa Marguerite de Tutessant, fille de Guillaume de Tutessant, chevalier, seigneur de la Jarrie. Elle apporta en dot à son mari les seigneuries de Guillaume et de la Jourdinière. De ce mariage vint :

VI. Hugues DE CUMONT, Ier du nom, écuyer, seigneur de Forgettes, de Courjon et de la Jourdinière, qui épousa Béatrix de l'Étang, dame de Chantemerlière, et acquit la seigneurie de Vaussay en 1430. Il imita son père et son aïeul dans l'affection qu'il porta aux habitants de Saint-Jean-d'Angély, et fut maire de cette ville en 1440. Et la même année, il eut de son mariage :

V. Jean DE CUMONT, Ier du nom, écuyer, seigneur de Vaussay, de Chantemerlière, de Fief-Brun, de la Jourdinière, de Courjon et Forgettes, maire de Saint-Jean-d'Angély, ès années 1451, 1457 et 1463. Il rendit hommage au comte de Taillebourg, en 1462, et eut de son mariage avec Andrée Aufray :

1.° Elie, dont l'article suit;
2.° Pierre de Cumont;
3.° Jean de Cumont, bénédictin.

VI. Elie DE CUMONT, écuyer, seigneur de Vaussay, de Fief-Brun, de Chantemerlière, de Forgettes, de Courjon, etc., conseiller du roi, lieutenant particulier, à Saint-Jean-d'Angély, fut maire de cette ville en 1491. Il épousa Perrine Massé, dont il eut;

1.° Patrice, dont l'article suit;
2.° Jean, auteur de la cinquième branche, rapportée en son lieu ;
3.° Guillaume de Cumont, seigneur de la Jourdinière, lieutenant-général d'Angoumois.

VII. Patrice DE CUMONT, IIe du nom, écuyer, seigneur de Chantemerlière, épousa Louise de Livron, dont sont issus :

1.° Pardoux, dont l'article suit ;
2.° Placide de Cumont, écuyer, seigneur de Pierre-brune, marié avec Françoise Arthus. Il fut père de Joachim de Cumont, écuyer, seigneur de Maison-haute; marié, par contrat du 20 octobre 1601, avec Madeleine de Vivonne, d'une des plus anciennes maisons du Poitou, fille de Tobie de Vivonne, écuyer, seigneur d'Iteuil, et de Madeleine Coutel. Leur postérité n'est pas connue ;
3.° Joachim de Cumont.

VIII. Pardoux DE CUMONT, écuyer, seigneur de Chantemerlière, épousa Jeanne de Beauchanp-de-Savigny, et en eut :

1.° Hilaire, dont l'article suit ;

2.° Jean de Cumont, qui fonde la troisième branche, rapportée en son lieu ;

3.° David de Cumont, écuyer, sieur de Clion.

IX. Hilaire DE CUMONT, chevalier, seigneur de Chantemerlière, épousa Anne de Livenne-de-Verdilles, d'une ancienne famille du Poitou, dont sont issus :

1.° Jean, dont l'article suit ;

2.° Louis de Cumont, auteur de la seconde branche, rapportée ci-après.

X. Jean DE CUMONT, II° du nom, écuyer, seigneur de Chantemerlière, épousa Françoise Rousseau ; il eut de ce mariage :

1.° Hélie de Cumont, seigneur de Chantemerlière, mort sans enfants, de Jeanne d'Isle, sa femme ;

2.° Louis, dont l'article suit :

XI. Louis DE CUMONT, écuyer, seigneur des Tannières, épousa Louise-Maschinet, dont il eut :

XII. Jean DE CUMONT, III° du nom, écuyer, seigneur des Etières, marié avec Marguerite de Raimond, qui le fit père de :

XIII. Jacques DE CUMONT, seigneur des Etières, exempt des gardes-du-corps du roi, mort sans postérité.

Seconde branche.

X. Louis DE CUMONT, écuyer, seigneur de Puymarteau, second fils d'Hilaire de Cumont, chevalier, seigneur de Chantemerlière, et d'Anne de Livenne-de-Verdilles, épousa Hélène de Cumont, sa cousine, dont il eut :

XI. René DE CUMONT, Ier du nom, écuyer, seigneur de Fief-Brun, lieutenant particulier et maire de Saint-Jean d'Angély, qui épousa Renée de Laire, et en eut :

1.° Gabriel, dont l'article suit ;

2.° Hyppolite de Cumont, mariée, par contrat du 19 septembre 1644, à Jérôme de Gondy, III° du nom, baron de Codun, capitaine de chevau-légers, fils de Jean-Baptiste de Gondy, chevalier de l'ordre du roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, puis conseiller d'état ; de la maison des ducs de Retz, pair de France, originaire de Florence, et de Polixène de Rossi.

XII. Gabriel DE CUMONT, écuyer, seigneur de Fief-Brun, épousa Charlotte Pellerin. Ses enfants furent :

1.° René, dont l'article suit;
2.° Madeleine de Cumont, mariée en 1707, à Jean de Salignac-de-la-Motte-Fénélon, d'une ancienne maison du Périgord, dont postérité :

XIII. René DE CUMONT, IIe du nom, seigneur de Fief-Brun, épousa Marie Gigon, dont il eut :

XIV. René-Benjamin DE CUMONT, chevalier, seigneur de Luchet, qui laissa de Suzanne de Malveau, sa femme :
1.° François-René,
2.° Jean-Gabriel,
3.° François de Cumont, } morts sans postérité.
4.° Angélique, religieuse à Puyberland;
5.° Suzanne-Françoise de Cumont ;
6.° Françoise de Cumont, mariée, en 1767, à N .... des Prés-de-Montpezat ;
7.° Charlotte de Cumont, mariée, en 17.., à N .... de Condé.

Troisième branche.

IX. Jean DE CUMONT, IIe du nom, écuyer, seigneur de Pansacre, second fils de Pardoux de Cumont, écuyer, seigneur de Chantemerlière, et de Jeanne de Beauchamp, épousa Claire de Robert, dont il eut :

X. Jean DE CUMONT, IIIe du nom, écuyer, seigneur de Pansacre, marié avec Unixe Gohaut, dont sont issus :
1.° David, qui suit ;
2.° Thimotée, auteur de la quatrième branche rapportée ci-après.

XI. David DE CUMONT, écuyer, seigneur du Taillant, épousa Suzanne de Cumont, sa cousine, et en eut :
1.° David de Cumont, seigneur du Taillant, mort sans postérité ;
2.° Eraste, dont l'article suit :

XII. Eraste DE CUMONT, écuyer, seigneur de Longchamps, qui épousa Marie Esse, dont il n'eut que trois filles :
1.° Madeleine de Cumont ;
2.° Marie de Cumont;
3.° Jeanne de Cumont.

Quatrième branche.

XI. Thimotée DE CUMONT, écuyer, seigneur des Mas-

selières, co-seigneur du Taillant, second fils de Jean de Cumont, III du nom, et d'Unixe Gohaut, épousa Marie de Rabaine, d'une ancienne maison de Saintonge, fille de de Paul de Rabaine, Ier du nom, seigneur de Tanzac et d'Usson, et de Diane de Stuern, dont il eut :

XII. Robaine-Gohaut DE CUMONT, écuyer, seigneur de Charmelevil, qui épousa, 1.° Madeleine de la Porte-aux-Loups, dont il n'eut point d'enfants; 2.° Judith Peaune, qui le rendit père de :

1.° Alexandre, mort au service sans avoir été marié ;
2.° Benjamin de Cumont ;
3.° Jean-Thimotée, dont l'article suit ;
4.° Anne-Paul, mort au service sans avoir été marié ;
5.° Marie de Cumont ;
6.° Marie-Anne de Cumont ;
7.° Benjamine-Judith de Cumont.

XIII. Jean-Thimotée DE CUMONT, chevalier, officier de la marine royale, épousa, par contrat reçu par Châteauneuf, notaire royal, le 3 septembre 1727, Susanne de Beaupoil de Saint-Aulaire, dont sont issus quatre garçons et deux filles, entre autres :

1.° Marc-Antoine, marquis de Cumont, mort en émigration, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, major d'infanterie, et ayant commandé en second, la compagnie de la noblesse de Saintonge. Il avait épousé; 1.° en 1762, Hyppolite de la Barre ; 2.° en 1781, Marie-Félicité de Gombault ; ses enfants furent :

du premier lit :

a. Marie-Suzanne-Hyppolite de Cumont, mariée à M. de la Garigue, officier de la marine royale, mort à Quiberon ;

du second lit :

b. Joseph-Marc-Antoine-Thimotée, marquis de Cumont, qui est entré dans la marine, a fait plusieurs campagnes, a été plusieurs années prisonnier en Angleterre, et n'a dû sa liberté qu'au retour du roi en France. Il est aujourd'hui établi en Saintonge, et marié ;

c. Léopold de Cumont, élève à l'École militaire, mort capitaine de hussards, des suites de la campagne de Moskou ;

d Une demoiselle;

2.° Charles, dont l'article suit;

3.° Angélique de Cumont, mariée, en 1751, à Charles de Vallée, seigneur de Monsanson.

XIV. Charles, chevalier DE CUMONT, a servi dans la marine royale, et est mort en 1813, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Il avait épousé, par contrat du 6 septembre 1763, Jeanne-Marie-Modeste de Cumont, sa cousine, fille de Christophe-Louis-Henri de Cumont, seigneur de Froidefond, et de N... de Montecler. Il a laissé de son mariage:

XV. Louis-Thimotée-Charles-François, comte DE CUMONT, entré page de la petite écurie du roi en 1781, sous-lieutenant au régiment de Royal-Cravattes, cavalerie, le 23 décembre 1782. Il a émigré en 1791, a été nommé officier supérieur des hommes d'armes à cheval, commandés par M. le marquis d'Autichamp, et a fait dans ce corps les campagnes de 1792 et 1793 au siége de Maëstricht. Rentré en France, toujours fidèle au roi, il a attendu l'occasion de lui prouver son dévouement; et dès l'arrivée de MONSIEUR, comte d'Artois, il est entré dans la garde à cheval de Paris, sous les ordres de M. le comte Charles de Damas, où il a été nommé capitaine, et fait chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, le 26 octobre 1814, il est lieutenant-colonel à prendre rang de 1791. Il a épousé, 1.° par contrat du 26 avril 1790, Anne-Marie-Adélaïde-Victoire le Grand-de-Marizy, fille du grand-maître des eaux et forêts de Bourgogne, Franche-Comté et Alsace; 2.° en 1813, N... de Douhet de Fontette, veuve du comte de Vallon d'Ambrugeac. Du premier lit sont issus:

1.° Amédée, vicomte de Cumont, marié avec mademoiselle de la Tullaye, fille de l'ancien procureur-général de la chambre des comptes de Bretagne;

2.° Sostène de Cumont, entré en 1814 dans les chevau-légers de la garde du roi; il a fait en 1815, la campagne de trois mois dans l'armée royale, sous les ordres de M. le général d'Andigné, où il a obtenu le brevet de capitaine; il est aujourd'hui sous-lieutenant, avec rang de lieutenant, dans le second régiment des cuirassiers de la garde royale;

3.° Théophile de Cumont, garde-du-corps, surnuméraire dans la compagnie d'Havré.

Cinquième branche.

VII. Jean de Cumont, IIe du nom, écuyer, seigneur de Fief-Brun et de Vaussay, second fils d'Élie de Cumont, chevalier, seigneur de Vaussay, et de Perrine Mascé, fut maire de Saint-Jean-d'Angély en 1526; épousa Catherine Brosset, dont il eut :

VIII. Christophe de Cumont, écuyer, seigneur de Fief-Brun, maire de Saint-Jean-d'Angély, en 1537, et lieutenant particulier du sénéchal, marié avec Françoise d'Aguesseau, qui le rendit père d'

IX. Olivier de Cumont, chevalier, seigneur de Fief-Brun et de Vaussay, maire de Saint-Jean-d'Angély, en 1560 et 1561, lieutenant particulier du sénéchal. Il épousa Mathurine Tesseron, dont est issu :

X. René de Cumont, Ier du nom, chevalier, seigneur de Fief-Brun, de Vaussay, de la Barbotière et de Pluviault, conseiller d'état, mort en 1633; avait épousé 1.° Marie Marois de Saint-Vivien; 2.° Suzanne Prévost de Saint-Cyr, fille de Guillaume Prévost de Saint-Cyr, écuyer, seigneur de Moulins-sur-Charente et Saint-Germain, et de Françoise Aubelin de la Rivière; 3.° Renée Ribier des Bourdinières; 4.° Madeleine de Montberon, fille de Christophe de Montberon, seigneur de la Crignolée, des Pierriauts, etc., d'une des plus anciennes maisons de l'Angoumois, et de N.... Pluveau-Cleveau; 5.° Marie d'Auton. Ses enfants furent :

Du premier lit :

1.° Benjamin de Cumont, seigneur de Vassé et de Fief-Brun, marié avec Suzanne Hotman, fille de Jean Hotman, seigneur de Villiers-Saint-Pol, conseiller de Henri de Bourbon, roi de Navarre, depuis Henri IV, maître des requêtes de son hôtel, et de Jeanne de Saint-Martin-du-Vuvigne;

2.° Louise de Cumont;

Du second lit :

3.° Abimélech de Cumont, conseiller au parlement, marié avec Anne Guillemane;

4.° René de Cumont, seigneur des Bourdinières, marié avec Hélène de Cumont, sa cousine;

Du quatrième lit :

5.° Jean, dont l'article suit;

Du cinquième lit :

6.° Marguerite de Cumont, religieuse à l'abbaye de Sainte-Croix de Poitiers.

XI. Jean DE CUMONT, IIIe du nom, écuyer, seigneur de la Barbotière, épousa Suzanne de Linières, dont est issu :

XII. René DE CUMONT, IIe du nom, écuyer, seigneur de la Barbotière, mariée avec Clorine de Cumont, sa cousine.

Sixième branche.

V. Gilles DE CUMONT, chevalier, second fils de Hugues de Cumont, chevalier, second fils de Vaussay, de Chantemerlière, etc., et de Béatrix de l'Etang, épousa Perrine du Tillac, et ne vivait plus, ainsi que sa femme, le 2 avril 1484. Leurs enfants furent :

1.° Pierre, écuyer, seigneur de la Choletière ;
2.° Georges, dont l'article suit :

VI. Georges DE CUMONT, écuyer, seigneur de Saint-Philbert, partagea avec Pierre de Cumont, écuyer, seigneur de la Choletière, son frère aîné, les biens de leurs père et mère, le 2 avril 1484. Il épousa en 1504, Françoise Pionneau, qui le rendit père de :

VII. Antoine DE CUMONT, écuyer, seigneur de Saint-Philbert et de la Choletière, marié avec N.... de Richetot, dont est issu :

VIII. Jean DE CUMONT, Ier du nom, écuyer, seigneur de la Choletière, qui épousa par contrat du 17 janvier 1600, Marguerite Boureau, et en eut :

IX. Jean DE CUMONT, IIe du nom, écuyer, sieur de Poislière, qui fut maintenu dans sa noblesse par ordonnance de M. Amelot de Chaillou, maître des requêtes et commissaire départi dans la généralité de Poitou, du 6 septembre 1624, et ne vivait plus le 3 août 1667. Il avait épousé, par contrat du 2 mai 1618, Florence de la Grue, fille d'Hercule de la Grue, écuyer sieur du Buisson, et de René Guerin. Leurs enfants furent :

1.° René, dont l'article suit ;
2.° Mathurin de Cumont, sieur de la Guerinière ;
3.° Jean de Cumont, écuyer, sieur de Poislière.

X. René DE CUMONT, écuyer, seigneur du Buisson, partagea, par acte du 9 août 1667, avec Mathurin et Jean de Cumont, ses frères puînés, les biens qui leur étaient échus par la mort de Jean de Cumont, IIe du nom, leur

père, et fut maintenu dans sa noblesse, par ordonnance de M. Barentin, commissaire départi dans la généralité de Poitiers, du 3 septembre de la même année. Il épousa, par contrat du 7 janvier 1670, Madelaine du Puis-Bacher, fille de François du Puis, écuyer, seigneur du Puis, et de Froidefond, et de Marguerite de Lorme. De ce mariage est issu :

XI. Henri-Alexandre DE CUMONT, écuyer, seigneur du Puis et de Froidefond, au Maine, marié, par contrat du 5 juillet 1694, avec Jeanne Reverdi, fille de Philippe Reverdi, seigneur de Marcé, et de Suzanne d'Andigné. De ce mariage sont issus :

1.° Christophe-Louis-Henri, dont l'article suit ;
2.° Jean-Charles-Marie de Cumont, seigneur de Marcé, marié avec Marie-Madeleine Renon, dont il eut Jean-Charles de Cumont, écuyer, seigneur du Pruina, qui épousa en 17.., N.... de Saint-Pères, dont sont issus 1.° Christophe, mort en émigration à l'armée de Condé; 2.° Thimotée, marié avec N.... de Maillé ;
3.° François-Louis-Auguste de Cumont, commandeur de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem ;
4.° Joseph-Meliton de Cumont, marié, par contrat du 2 mars 1756, avec Marie-Anne-Eulalie Gazeau, dont il a eu N... de Cumont, seigneur du Buisson, marié en 17.. avec N... de Barbezieres ; de ce mariage est isssu un fils unique, capitaine au quatrième régiment de dragons ;
5.° Marie-Jeanne-Catherine de Cumont, mariée en 1719, avec Charles-Louis-François de Valory, seigneur de Lecé ;
6.° Marthe-Suzanne-Elisabeth de Cumont ;
7.° Louise-Madeleine-Henriette de Cumont, religieuse au Ronceray, à Angers.

XII. Christophe-Louis-Henri DE CUMONT, écuyer, seigneur du Puis et de Froidefond, né le 8 septembre 1695, fut reçu page du roi dans sa grande écurie, le 30 avril 1711, par ses preuves faites au cabinet des ordres de S. M. Il épousa, en 1722, demoiselle N... de Montecler, sœur de Joseph-François, marquis de Montecler, au Maine, et en eut:

1.° Hyacinthe, dont l'article suit:
2.° Jeanne-Marie-Aimée de Cumont ;
3.° Jeanne-Marie-Modeste de Cumont, mariée, par contrat du 6 septembre 1763, à Charles de Cumont, son

cousin, fils de Jean-Thimotée de Cumont, chevalier, et de Suzanne de Beaupoil de Saint-Aulaire;

4.° Anne-Henriette-Thérèse de Cumont, religieuse à l'Abbaye du Ronceray, à Angers,

XIII. Hyacinthe DE CUMONT, a épousé, en 1745, demoiselle N..., du Boul-de-Ceintré.

Armes : « d'azur, à la croix pattée d'argent ».

ARNAULD, famille originaire d'Auvergne, divisée en plusieurs branches, dont la plus ancienne qui est celle des d'Arnauld de Pomponne et d'Andilly, est éteinte; une autre, qui s'est de nouveau subdivisée en deux rameaux, est représentée de nos jours, savoir :

Branche d'Arnauld de la Ronzière.

Charles-Guillaume ARNAULD, écuyer, seigneur de la RONZIÈRE, et de Chamasergues, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, ancien capitaine au régiment d'Hainault; il a épousé damoiselle Rose de Vauchaussade-de Chaumont, fille de haut et puissant seigneur N... de Vauchaussade, baron de Brousse, et de Marguerite de la Chapelle. De ce mariage sont issus :

1.° Pierre-Auguste Arnauld de la Ronzière, écuyer, officier de cavalerie, marié avec Marie-Rose de Ginestoux, fille de François, vicomte de Ginestoux, seigneur de Venise et autres lieux, et de Marie Coichon. De ce mariage sont nés :
a Joseph Arnauld de la Ronzière;
b Marie-Charlotte Arnauld de la Ronzière;

2.° Marguerite-Victoire Arnauld de la Ronzière;

3.° Elisabeth-Jules Arnauld de la Ronzière;

4.° Rosalie Arnauld de la Ronzière, mariée à M. le comte d'Antil, à Saint-Flour.

Branche d'Arnauld d'Artonne.

Charles-Gilbert ARNAULD D'ARTONNE, écuyer, membre du collége électoral du département du Puy-de-Dôme, fils de Pierre-Gilbert Arnauld, écuyer, ancien chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et capitaine au régiment de Beauvaisis, et de dame Catherine de Chacaton, a épousé damoiselle de Champs de Blot, fille d'Antoine,

comte de Champs, haut et puissant seigneur, et de damoiselle de Chauvigny, comtesse de Blot, dont sont issus :

1.° Jean-Baptiste-Gilbert-Alphonse Arnauld d'Artonne;
2.° Pauline, mariée à M. Ferrand de Fontorte, écuyer;
3.° Camille Arnauld d'Artonne.

Jean-Baptiste-Nicolas Arnauld d'Artonne, frère du précédent, écuyer, officier dans le régiment de Beauvoisis, a émigré en 1791, et est mort au champ d'honneur, dans l'armée de Condé, en 1794.

Jean-Baptiste-Gilbert Arnauld de Prouverel, écuyer, frère des deux précédents, chevalier de la Légion d'Honneur, par ordonnance du roi, du 6 janvier 1815, maire, et membre du collége électoral du département du Puy-de-Dôme, est le premier qui se soit empressé de faire élever, dès le mois de juin 1814, dans l'église de la ville d'Artonne, un monument à la mémoire du vertueux Louis XVI, avec une inscription analogue, pleine d'amour et de sentiment. Il a épousé Louise du Bouys, de laquelle sont issus :

1.° Jean-Baptiste-Adolphe Arnauld;
2.° Charles-Gilbert Arnauld, nommé élève de Saint-Cyr en 1816, par ordonnance du roi.

Anne-Laurence Arnauld, sœur du précédent, mariée à M. Peydière de Vèze, écuyer.

Camille Arnauld, sœur de la précédente, mariée à M. Touret, dont la famille a été entièrement victime de son amour pour son roi.

Armes : « d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef » de deux palmes adossées, et en pointe d'un rocher de six » coupeaux, le tout du même. »

HERSARD ou HERSART. Le chef de cette famille passa d'Angleterre en Bretagne, vers la fin du douzième siècle, avec beaucoup d'autres seigneurs anglais, pour aider au duc Conan à reconquérir ses états. Il en obtint pour prix de ses services la charge de forestier de Lamballe, et une concession de terre en Plédéliac près cette ville, où il bâtit le château de la Hersadaye.

Branche de la Hersardaye.

I. Geoffroi Hersard, seigneur de la Hersardaye, forestier de Lamballe en 1250, était fils du précédent. Il remit

par son testament aux religieux de Saint-Aubin le droit d'usage qu'il avait dans tous leurs bois ; de lui vint :

II. Guillaume Hersard, seigneur de la Hersardaye, forestier de Lamballe. Il confirma, en 1294, à l'abbaye de Saint-Aubin des-Bois la donation faite par son père. Ce degré et le précédent sont rapportés par *Dupaz*, Hist. généal. des seigneurs de la Hunaudaye ; de lui vinrent :

1.° Geoffroi Hersart ou Hersard, qu'on croit avoir aussi été seigneur de la Hersardaye dont la ligne est périe. Il ratifia à Lamballe, le 28 avril 1380, le traité de Guerrande, conclu entre Jean V, duc de Bretagne, et Charles le Sage, roi de France ;

2.° Alain Hersart, écuyer de la compagnie de Pierre de Tournemine se trouva au siége de Brest le 1er juin 1374 ;

3.° Guillaume Hersart, écuyer de la compagnie de Bertrand Du Guesclin, reçue à Pontorson le 1er mai 1371. Il a fondé la branche de la Villemarqué ci-après ;

4.° Jehan Hersart, seigneur du Val-Couronné, dont l'article suit.

Branche du Val-Couronné.

III. Jehan Hersart, seigneur du Val-Couronné, ratifia à Lamballe, le 28 août 1380, le traité de Guerrande. Il avait épousé, vers 1340, Jeanne Du Cambout, sœur de Gilbert Du Cambout, auteur de la maison de Coislin. V. le P. Anselme, et les registres de la chambre des comptes. De leur mariage vint :

IV. Roland Hersart, seigneur du Val-Couronné, fut un des écuyers de la compagnie du sire de la Hunaudaye, reçue à Thérouanne, le 28 septembre 1383. De lui vinrent :

1.° Guillaume, dont l'article suit ;

2.° Jehan Hersart, seigneur de Guerrisays, employé au rang des nobles de l'évêché de Saint-Brieuc en 1426 ;

3.° Catherine Hersart, dame de la chapelle, nommée aussi en cette réformation.

V. Guillaume Hersart, II du nom, seigneur du Val-Couronné, commanda dans sa jeunesse une compagnie d'écuyers dont la montre se fit à Croisse-les-Bourges, le 24 juin 1418 : se trouve compris au rang des nobles de Saint-

Brieuc, paroisse de Quintenic, en 1426. Il épousa vers 1422, Marie de Teille. De leur mariage vinrent :

1.° Gilles Hersart, dont l'article viendra ;
2.° Pierre Hersart, qui comparut aux montres générales de l'évêché de Saint-Brieuc en 1479 ;
3.° Marie Hersart, qui épousa, vers 1480, le seigneur de Robien.

VI. Gilles Hersart, seigneur du Val-Couronné, est nommé ainsi que son père dans un acte du 4 mai 1479. Il épousa Jeanne Rouxel de Coaillé. De ce mariage vinrent :

1.° Gilles, IIe du nom, dont l'article viendra :
2.° Jehan Hersart ;
3.° Louise Hersart ;
4.° François Hersart ;

VII. Gilles Hersart, IIe du nom, seigneur du Val-Couronné, épousa, par contrat du 7 juin 1508, Marguerite Le Felle de Guébrian. De ce mariage vint :

VIII. Jehan Hersart, IIe du nom, seigneur du Val-Couronné. Il épousa, par contrat du 16 octobre 1527, Gillette Goyon de Matignon, sous l'autorité de Geoffroi de Saint-Meleuc son tuteur. Il fit, le 26 juillet 1519, désignation de son douaire à sa mère. De ce mariage vinrent :

1.° Jehan Hersart, seigneur du Val-Couronné, mort sans postérité ;
2.° Gabriel, seigneur de la Ville-Gicquel, mort sans postérité ;
3.° Michelle Hersart, héritière des biens de sa maison par le décès de ses frères, dame du Val-Couronné, de l'Ile-Aval, etc., épousa Jehan Bernard, seigneur de Béluvien, dont les descendants actuels sont : messieurs de La Rivière, de Luzignan, de La Fayette, de La Tour-Maubourg, etc. Michelle Hersart obtint, le 7 août 1583, une sauve-garde du marquis de Coëtquen, commandant en Bretagne pour le roi, pendant la ligue. Elle était veuve en 1585.

Branche de la Villemarqué.

III. Guillaume Hersart, IIe du nom, seigneur de la Villemarqué, suivant d'anciens mémoires de famille, se trouve au nombre des écuyers de la compagnie de Bertrand Du Guesclin, dont la montre se fit à Pontorson le 1er mai 1371, et dans celle de Jean de Tournemine, sire de la Hu-

naudaye, reçue à Dinan le 24 août 1378. *Voyez Dom Morice, Hist. de Bretagne.* De son mariage vint :

IV. Jean Hersart, seigneur de la Villemarqué, est porté au rôle des écuyers de la compagnie de Guillaume de la Goublaye, reçue à Saint-Cloud le 13 novembre 1415, et de celle d'Olivier Guehenneuc, reçue à Croisses-les-Bourges le 25 juin 1418. Il fut maintenu au rang des nobles de l'évêché de Saint-Brieuc, paroisse de Henau-Biheu en 1427. De son mariage vint :

V. Robert Hersart, seigneur de la Villemarqué, suivant les registres de la chambre des comptes de Bretagne, existait en 1450. De son mariage vinrent :

1.° Bertrand Hersart dont l'article viendra ;
2.° Olivier Hersart.

VI. Bertrand Hersart, seigneur de la Villemarqué, maintenu au rang des nobles à la réformation de 1476, parut aux montres générales l'an 1483 en *Bricaudine, Salade, épée, Rouge-cheval.* De son mariage vinrent :

1.° Jehan, IIe du nom, dont l'article viendra ;
2.° Geoffroi Hersart, nommé dans un aveu de 1531, avec ses filles Isabeau et Louise.

VII. Jehan Hersart, IIe du nom, seigneur de la Villemarqué, est employé dans la réformation de l'an 1535, le 2 mars *maison et personne nobles*, susdite paroisse de Henau-Biheu. Il fournit aveu à la juridiction de Plancoët le 20 août 1572. Il avait épousé Louise Collas de la Baronnaye. De leur mariage vinrent :

1.° Jehan Hersart, seigneur de la Villemarqué, partagea ses cadets le 30 décembre 1559, et fit son testament le 19 mars 1603 ;
2.° Pierre Hersart, sieur des Préaux, né le 12 mars 1546 ;
3.° Charles Hersart, sieur de Saint-Briac, capitaine du château de Verdelay en 1560 ;
4.° Olivier Hersart, prêtre-recteur d'Erquy, fonda une messe à Henau-Biheu, par son testament le 23 septembre 1613 ;
5.° Gilles Hersart, seigneur de Long-Champ, dont l'article suit ;
6.° Françoise Hersart, dame de Saint-Briac.

VIII. Gilles Hersart, seigneur de Long-Champ, et puis de la Villemarqué, par le décès de ses aînés, épousa en 1605 Marguerite Bertho de Trémiliac, et fournit en 1621 aveu

à la seigneurie de Saint-Dénoual. De ce mariage vinrent :

1.° François Hersart, dont l'article viendra ;

2.° Marie Hersart, née en 1609. Elle épousa Alain Ouyer, seigneur de Carsugal ;

3.° Louise Hersart, dame Du Ronceray, inhumée à Henau, dans l'enfeu de Villemarqué, le 5 septembre 1680 ;

4.° Adrien Hersart, né en 1620 ;

5.° Jacques Hersart, né en 1622.

IX. François Hersart, seigneur de la Villemarqué, est porté dans la réformation au rang des nobles, par arrêt de la chambre du 24 mai 1669. Il avait épousé, par contrat du 13 juin 1637, Jeanne de Châteaubriand, dame de la Ville-Audré. De ce mariage vinrent :

1.° Jean Hersart, dont l'article viendra ;

2.° François Hersart, seigneur Des Préaux. Il épousa, par contrat du 22 août 1667, Élisabeth Main, veuve de Jacques le Normand, seigneur de la Ville-Heleuc, morte sans postérité ;

3.° Marguerite Hersart. Elle épousa Philippe-le-Corgne, seigneur de Launay.

X. Jean Hersart, Ier du nom, seigneur de Saint-Briac et de la Villemarqué, épousa, 1.° par contrat du 13 novembre 1668, Marie-Pétronille du Dresnay de Kerbolle ; 2.° le 29 mai 1680, Raoulette le Bouteiller de la Gaultraye, dame de la Villemour, morte sans postérité. De ce premier mariage vinrent :

1.° Toussaint-François, dont l'article viendra ;

2.° Godefroi Hersart, né en 1675 ;

3.° Jeanne Hersart, dame du Tertre-Charbonnet. Elle épousa, en 1697, Toussaint de la Goublaye, sieur de Créhen et de Nantois.

XI. Toussaint-François Hersart, seigneur de la Villemarqué, né en 1670, épousa, par contrat du 21 avril 1703, Emmanuelle-Jacquemine Lesné de Belleville, veuve de Claude-Joseph-Séraphin Chertier, seigneur de la Vieuxville. De ce mariage vinrent :

1.° Louis-Jacques-Toussaint-Emmanuel, dont l'article viendra ;

2.° François Hersart, gendarme de la garde du roi ;

3.° Jean Hersart, officier au régiment de Souvré, tué en Italie en 1750 ;

4.° Pierre Hersart, officier au régiment d'Eu, mort au Sénégal, commandant d'un fort ;

5.° Mathurin Hersart, officier de marine, mort en 1755, au Cap français, île Saint-Domingue;

6.° Marie-Françoise Hersart, religieuse Ursuline, à Lamballe, morte en 1779;

7.° Anne-Marie Hersart, dame du Marchais, morte en 1789.

XII. Louis-Jacques-Toussaint-Emmanuel HERSART, seigneur de Kerbolle et de la Villemarqué, né à Lamballe le 9 février 1704, épousa, par contrat du 2 mai 1724, Jeanne-Françoise Gascher de la Béguinaye. De ce mariage vinrent :

1.° Toussaint-Jean, dont l'article suit ;

2.° Allain, dit le chevalier Hersart, capitaine au régiment de Ségur, tué à la bataille de Lawfeld en 1747.

XIII. Toussaint-Jean HERSART, seigneur de la Villemarqué, né à Lamballe en 1725, capitaine des grenadiers au régiment de la Tour-du-Pin, en 1761, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, commandant pour le roi au château du Taureau, avait épousé, 1.° en 1771, Claude-Perrine-Thérèse Salaün-du-Mesquéau ; 2.° Élisabeth-Philippe de Penhoadic, dame de Villamont, morte sans postérité. Du premier mariage vinrent :

1.° Catherine, morte au berceau ;

2.° Thérèse, morte en bas âge.

3.° Pierre-Michel-François-Marie-Toussaint, dont l'article viendra ;

4.° Jean-Baptiste-Marie Hersart, né en 1776. Il épousa 1.° en 1797, Eulalie-Louise-Marie-Thérèse de Kergariou, qui avait été tenue sur les fonts baptismaux par le duc d'Orléans et la princesse de Lamballe, et mourut sans postérité; 2.° en 1805, Sophie-Marie du Breil du Buron ;

5.° Charles-Jacques-Toussaint Hersart, capitaine d'un corps de volontaires royaux. Il épousa, en 1809, Henriette - François du Breil du Buron. De ce mariage sont issus :

a. Charles-Henri Hersart, né à Nantes le 7 décembre 1814 ;

b. Anatolie-Jeanne-Henriette Hersart, née à Nantes.

6.° Toussaint-René Hersart, lieutenant-colonel au corps du génie, chevalier de l'ordre d'Henri IV, né à Morlaix en 1780.

XIV. Pierre-Michel-François-Marie-Toussaint HERSART, seigneur de la Villemarqué, né à Morlaix le 15 mai 1775,

nommé en 1815, membre de la chambre des députés par le département du Finistère, avait épousé le 6 novembre 1798, à Hennebond, Marie-Ursule-Claude-Henriette Feydeau de Vaugien, dame du Plessis-Nizon. De ce mariage sont issus :

1.° Cyprien-Pierre-Hyppolite, dont l'article viendra ;
2.° Théodore-Claude-Henri, né en 1815 ;
3.° Pauline-Henriette-Marie-Thérèse, née en 1799 ;
4.° Sidonie-Aline-Constance, née en 1801 ;
5.° Camille-Marie-Charlotte, née en 1803 ;
6.° Ermine-Renée-Sainte, née en 1805 ;
7.° Hortense-Claire-Armande, née en 1808 ;
8.° Justine-Thérèse-Marie, née en 1810.

XV. Cyprien-Pierre-Hyppolite Hersart, né à Quimperlé le 26 septembre 1812.

Armes : « D'or, à la herse de sable, et pour devise *: evertit » et æquat* ».

PONS DE LA CHERBASSIÈRE (de), famille ancienne, originaire du Poitou, établie maintenant en Angoumois, département de la Charente, représentée aujourd'hui par François-Alexandre de Pons, chevalier, né en 1735. Ancien capitaine d'infanterie au régiment provincial d'Angoumois, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, marié le 27 janvier 1773 à Louise-Henriette d'Orfeuille, fille de feu Jean-Louis d'Orfeuille, écuyer, chevalier, seigneur de Tourtron et de dame Jeanne de Pidoux, de laquelle sont issus :

1.° Alexandre-Guillaume-Augustin, écuyer, né le 18 mai 1782, marié le 27 novembre 1811, à Jeanne-Pauline de Monys - d'Ordière. De ce mariage est issu Marie-Alexandrine-Azoline, née le 15 février 1814 ;
2.° Jean-Marie-Alexandre, écuyer, né le 27 septembre 1783 ;
3.° Marie-Jeanne-Louise, qui a épousé Pierre d'Angély, écuyer, dont une fille ;
4.° Sophie - Aimée, qui a épousé Claude - Alexandre d'Angély, chevalier, dont trois enfants.

Armes : « D'argent, à la fasce bandée d'or et de » gueules ».

IGONAIN DE MONTAURANT, famille ancienne, originaire du Limosin, établie maintenant à Blanzac, commune d'Anois près Civray en Poitou ; elle est représentée aujourd'hui par :

François IGONAIN-DUMAZET, écuyer, seigneur de Blanzac, né à Saint-Barbant en Limosin, le 24 octobre 1748, officier dans le régiment du Cap, fils de Henry, décédé à Châtain en Poitou, en l'année 1769 (après avoir contracté un second mariage avec Marie de Masvallier, duquel il n'est point survenu d'enfants), et de Marie de Boislinard, décédée à Saint-Barbant; a épousé le 22 novembre 1785, Marie-Louise-Henriette de Fleury, fille de Louis-Charles de Fleury, écuyer, seigneur de Beauregard, et de Marie-Charlotte de Munfrebeuf, de laquelle sont issus :

1.° François-Julien-Pierre, né le 3 décembre 1788;
2.° Louis-Pierre-Gilbert, né le 25 octobre 1790, officier de cuirassiers ;
3.° Louis-Célestin, né le 14 avril 1797, mort le 18 octobre 1815 ;
4.° Marie-Anne-Victoire, née le 14 juillet 1786 ;
5.° Marie-Hortense, née le 4 août 1802.

Cette famille a encore fourni les branches de Ribagnac et de Romanet, dont on ignore l'état actuel.

MONTET DE LA TERRADE (DU), ancienne famille de Bourgogne, établie à Besançon.

Il appert par les titres que nous ont été exhibés, que cette famille a fourni, depuis l'an 1529, sept capitaines de cavalerie, deux gentilshommes de la maison du roi, un brigadier de ses armées, deux lieutenants d'hommes d'armes, deux lieutenants de dragons, deux autres de cavalerie, et quatre officiers tués au champ d'honneur.

Elle a fourni des gentilshommes aux états-généraux de Bourgogne en 1639, 1642, 1645, 1648, 1654, 1659, 1662, 1665, 1668, 1671, 1677, 1682, 1691, etc., etc. Elle est représentée de nos jours par :

François-Simon-Augustin DU MONTET, chevalier DE LA TERRADE de Fayolle, écuyer, ancien membre et commissaire de la chambre de la noblesse de Bourgogne, grand

bailliage d'Amont, député en l'an V au conseil des anciens, exclu au 18 fructidor comme royaliste prononcé, conseiller à la cour royale de Besançon, et président des assises de la Haute-Saône, fils de Deile du Montet de la Terrade, capitaine de cavalerie au régiment de Royal-Navarre, seigneur de Vergy; il avait cinq frères, dont un fut tué dans la guerre d'Amérique. Il a épousé, en 1778, Jeanne-Madeleine-Philippine de Mayrot-Leucourt, fille unique de M. de Mayrot-Leucourt, maréchal des camps et armées du roi, qui a servi glorieusement dans l'armée de monseigneur le prince de Condé. De ce mariage sont nés :

1.° Charles-Marcel du Montet de la Terrade, écuyer, né à Vesoul, le 15 janvier 1784;
2.° N... du Montet de la Terrade, mariée à M. le comte de Selve.

Armes : « D'argent, au chef d'azur, chargé de trois » fermaux d'or ».

SELVE, famille très-ancienne, dont Mezerai fait mention dans son Histoire de France, en parlant de la ville d'Ardres, bâtie au dixième siècle, sur les fondations du château du seigneur de Selve. Jean de Selve, chancelier de Milan sous Louis XII, premier président du parlement de Paris sous François Ier; un des ambassadeurs nommés pour le traité de la rançon de ce souverain, descendait de cette famille, encore fort nombreuse; le comte Georges de Selve, aujourd'hui existant, descend en ligne directe du premier président; il fit ses preuves, par devant Me Cherin, généalogiste des ordres du roi, fut présenté et monta dans les carrosses de S. M., en l'année 1784 (1).

Armes : « D'azur, à deux fasces ondées d'argent ».

---

(1) C'est par omission que M. le comte de Selve n'est pas compris dans la nomenclature des gentilshommes qui jouissaient des honneurs de la cour, publiée dans mon Almanach de cette année. (1816.)

BREMOY (DE), famille originaire de Normandie, qui acquit sa noblesse dans la carrière des armes, et dont la généalogie se trouve mentionnée dans le tome Ier de cet ouvrage, page 320; mais il faut rétablir ainsi le cinquième degré :

V. Charles-Michel-Marie DE BREMOY, né à Morlaix le 9 décembre 1763, capitaine des vaisseaux du roi, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, a émigré en 1791, et a fait les campagnes des princes, pour soutenir la cause de son souverain légitime. Il a épousé, 1.° Hyacinthe le Gentil; 2.° le 9 février 1808, Marie-Jeanne-Adélaïde-Joseph-Artur de Keralio.

Du premier lit :

1.° Frédéric-Charles-Marie, né à Lannion le 10 mars 1792;
2.° Marie-Josèphe-Elianne, née à Lannion le 2 avril 1791, morte en bas âge;

Du second lit :

3.° Fernand-Charles-Marie, né le 10 août 1810;
4.° Jules-François-Louis-Marie, né le 20 mai 1815;
5.° Marie-Elianne, née le 11 février 1809;
6.° Alix-Sophie-Babilide, née le 12 juin 1812.

SALIGNAC. Cette maison, dont le nom se trouve écrit dans les anciens titres Salagnac, Salanhac et Salignac, est connue avant l'an 1000 dans le Périgord. Son berceau est la petite ville de Salignac, distante de deux lieues de Sarlat: c'était le chef-lieu d'une terre considérable, qui n'a jamais eu d'autres seigneurs que messieurs de Salignac, la première châtellenie du Périgord; elle a été érigée en baronnie, en 1460. Elle passa dans la maison de Gontaud, par le mariage de Catherine de Salagnac, la dernière héritière de la branche aînée; une clause de son contrat de mariage était que ses enfants ajouteraient le nom de Salignac à celui de Gontaud, et écartelleraient leurs armes de celles de leur mère. Illustre par les hommes qu'elle a produits et par ses grandes alliances, on peut la regarder comme une des maisons les plus distinguées de cette province. Elle a donné à l'église trois archevêques et

neuf évêques ; le premier, Boson de Salignac, fut élu archevêque de Bordeaux, en 1296 ; on le voit stipulant dans des actes, en 1276, avec Aimeri de Salagnac son parent, qui avait pour femme une demoiselle de la maison d'Estaing. Un second Boson de Salagnac fut évêque de Comminges, en 1300 ; et Bordeaux eut encore pour archevêque, en 1361, Elie de Salagnac, qui avait été auparavant évêque de Sarlat. Cette église a eu six autres évêques du nom de Salignac, dont trois de la branche de Salagnac-Fénelon, et de cette même branche l'archevêque de Cambrai, qui a donné au nom de Fénelon tout le lustre dont il jouit. Un évêque de Pamiers, et un de Lombes, plusieurs abbesses d'un mérite distingué sont sortis de la maison de Salignac, dont l'éclat n'est pas moins grand dans la profession des armes. Les historiens mettent au nombre des seigneurs qui, sur la fin du règne de Charles VI, soutinrent le parti du dauphin, au delà de la Loire, Raimond de Salignac, seigneur de la Mothe-Fénelon, sénéchal du Quercy et du Périgord, et lieutenant-général du gouvernement de Guienne. Son fils, Antoine de Salignac, fut gouverneur du Périgord et du Limosin, pour Jean d'Albret, roi de Navarre ; son fils aîné épousa mademoiselle de Talleyrand, dont il n'eut que deux filles. L'aînée épousa son cousin-germain, le prince de Chalais, et l'autre François Odet Saisie, vicomte de Riberne, son frère cadet. Jean de Salignac fut père d'Elie de Salignac, seigneur de la Mothe-Fénelon, lequel épousa Catherine de Ségur de Léobon, dont il eut Armandée Bertrand de Salignac, seigneur de la Mothe-Fénelon, vicomte de Saint-Jalin, baron de Hubert, chevalier de l'Ordre du Roi, conseiller d'état, capitaine de cinquante hommes d'armes d'ordonnance, ambassadeur en Angleterre et en Espagne, fait chevalier de l'ordre du Saint-Esprit, à la première promotion, lors de son institution ; mort à Bordeaux, le 13 août 1549, sans avoir été marié. Armand de Salignac son frère, chevalier de l'Ordre du roi et gentilhomme ordinaire de sa chambre, mort en 1579, laissa pour fils Jean de Salignac, chevalier, qui eut pour femme une Pélagrue : ce Jean de Salignac, après la bataille de Coutras, vint se jeter dans la ville de Sarlat que les troupes du vicomte de Turenne étaient venues attaquer. Il la défendit avec tant de valeur que le siége fut levé. La ville de

Sarlat était dans l'usage de célébrer tous les ans l'anniversaire d'un événement, qui la préserva des désastres trop communs dans les guerres civiles; et on faisait toujours entrer dans le discours qu'on prononçait, un éloge de la maison de Salignac. Ce même Jean perdit glorieusement la vie au siége de la ville de Dome, qu'il était venu remettre sous l'obéissance du roi. Il eut pour fils François de Salignac, seigneur de la Mothe-Fénelon, marié le 12 mars 1599, à Marie de Bonneval, dame de Magnac, fille unique d'Horace de Bonneval, tué aux Barricades de Tours, en 1589. Pons de Salignac et Antoine de Salignac de la Mothe-Fénelon, furent les fruits de ce mariage; Antoine, lieutenant-général au gouvernement de la haute et basse Marche, obtint d'Anne d'Autriche un brevet de chevalier de l'ordre du Saint-Esprit; mais cette faveur n'eut point son effet, par les changements qui arrivèrent à la cour : c'est de lui que le grand Condé disait qu'il était également propre pour le cabinet, la conversation et la guerre. Cet éloge, décerné par le plus grand homme de son siècle, est plus flatteur pour le marquis Antoine de Fénelon, que toutes les dignités dont il aurait pu être honoré; il avait épousé l'héritière de la maison de Montbron, dont il eut deux enfants, un fils mort sans postérité, à la suite des blessures qu'il reçut au siége de Candie, et une fille, mariée en premières noces au marquis de Laval-Lezai, et en secondes au comte de Fénelon, son cousin-germain, dont elle n'eut point de postérité; elle était grand'mère de M. le maréchal de Laval et de M. le cardinal de Montmorency. Pons de Salignac, seigneur de la Mothe-Fénelon, frère du marquis Antoine, épousa en premières noces Ysabeau d'Esparbès de Lussan, fille du maréchal d'Aubeterre, et en eut une grande postérité; il se remaria à mademoiselle de la Cropte de St-Abre, sœur du marquis St-Abre, lieutenant-général des armées du roi; il en eut deux enfants, une fille qui entra dans la maison de Beaumont, et François de Salignac de la Mothe-Fénelon, précepteur des enfants de France, archevêque, duc de Cambrai, prélat plus recommandable par sa piété et son génie, que par les grandes dignités qui ont été la récompense de ses vertus. Son frère aîné, fils de mademoiselle d'Esparbès de Lussan, épousa mademoiselle du Lac de Laparede, dont il eut François de Salignac, marquis

de la Mothe-Fénelon, qui laissa de son mariage avec mademoiselle de Beaupoil de Saint-Aulaire, un grand nombre d'enfants ; l'abbé de Fénelon, doyen de Tarascon et archi-diacre d'Avignon ; Gabriel - Jacques - Barthélemi, évêque de Pamiers ; Joseph, officier aux Gardes-Françaises ; François-Alexis, exempt des Gardes-du-Corps ; Jacques, ancien mestre-de-camp de cavalerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, commandeur de l'ordre militaire de Saint - Lazare, Notre-Dame du Mont-Carmel et de Jérusalem, marié sans avoir eu de postérité, à Renée-Mathurine le Prevot de la Touche, dont le père était sous-doyen de la noblesse de Bretagne ; Armand, garde du Pavillon, mort fort jeune, lieutenant de la compagnie colonelle du régiment de Poitou ; Marie-Antoinette-Augustine et Élisabeth-Catherine, mariées à messieurs de Royere - Payreaux ; Marie-Anne, mariée au marquis de Saint-Viance ; Anne-Marie, femme du marquis de Boneguise, premier gentilhomme de son altesse sérénissime monseigneur le comte d'Eu ; et Gabrielle, abbesse de Tarascon, religieuse du plus grand mérite et douée de toutes les vertus de son état. Gabrielle-Jacques de Salignac, marquis de la Mothe-Fénelon, a été ministre plénipotentiaire au congrès de Soissons, ambassadeur extraordinaire en Hollande, lieutenant-général des armées du roi, chevalier de ses ordres, conseiller d'état d'épée et gouverneur du Quesnoy. Il avait toutes les vertus du grand archevêque, sous les yeux duquel il avait été élevé en habile négociateur, excellent militaire ; il perdit glorieusement la vie à la bataille de Raucourt, en combattant pour soutenir les droits de son roi. Il avait épousé Louise-Françoise le Pelletier, fille et sœur des deux premiers présidents de ce nom et petite-fille de M. le Pelletier, ministre de Louis XIV, magistrats également recommandables par leurs vertus et les talents qu'ils ont déployés dans les grandes places qu'ils ont occupées : c'est d'eux que descend M. le marquis de Rosambo, digne petit - fils du vertueux M. de Malesherbes, dont la conduite envers son auguste maître est une plus grande illustration pour la maison de Lamoignon, d'où il sortait, que toutes les grandes dignités dont elle est honorée depuis tant de siècles. Le marquis de Fénelon, de tant d'enfants qu'il a eus, en a eu sept qui lui ont longtemps survécu ; son

fils cadet est mort chevalier non profès de l'ordre de Malte ; le troisième, d'abord chanoine de l'église de Paris, grand-vicaire d'Evreux, prieur de Cavenac, aumônier du roi Louis XV, est mort évêque de Cambrai. Leur frère aîné, François-Louis de Salignac, marquis de la Mothe-Fénelon, successivement guidon de gendarmerie, colonel du régiment de la Fère, à la tête duquel il fut grièvement blessé à la bataille de Lawfeld, a commandé sur les côtes maritimes de Provence, est mort lieutenant-général des armées du roi, à l'âge de quarante-quatre ans, peu de temps après son retour de la Martinique, où il avait été envoyé gouverneur général des Isles du Vent, pour en reprendre possession à la paix de 1753. Il avait épousé mademoiselle de Malon de Bercy, dont le père était capitaine au régiment des Gardes, d'une famille distinguée dans l'épée, et dans la magistrature ; elle vient de s'éteindre dans la personne de M. Charles de Bercy, fils du marquis de Bercy, capitaine des gardes de la porte de Monsieur, frère du roi, et de mademoiselle de Simiane ; de ce mariage sont issus, Louis-François-Charles de Salignac, seigneur et marquis de la Mothe-Fénelon, officier au régiment du Roi, et depuis capitaine de cavalerie au régiment de Royal-Navarre ; il est mort depuis nombre d'années. Son frère cadet, Jean-Louis-Augustin de Salignac de la Mothe-Fénelon, baron de Loubert, lieutenant-colonel d'infanterie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, agrégé au régiment du Roi à la mort de son père, passa l'année d'après à celui des Gardes-Françaises, où il a servi nombre d'années ; en quittant ce corps, le roi Louis XVI voulut bien le conserver en activité de service ; l'un de ses plus fidèles serviteurs, il a mis toute sa gloire à servir la cause de son légitime souverain, partout où il a cru pouvoir lui être utile ; il a eu l'honneur de faire la campagne des princes, en qualité d'aide-de-camp de M. le marquis de Fumel, adjudant-général de la maison de Monsieur, aujourd'hui notre auguste monarque. Jean-Louis-Augustin de Salignac la Mothe-Fénelon n'est point marié. Sa sœur Charlotte-Louise-Adélaïde a épousé, en Normandie, M. le marquis de Campigny, ancien officier aux Gardes, colonel d'infanterie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, d'une famille ancienne et distinguée, dont les pères ont toujours, comme lui,

parcouru honorablement la carrière militaire. Le vicomte de Fénelon, quatrième fils de Gabriel-Jacques, a d'abord servi dans la marine où il est arrivé au grade de capitaine de frégate, ayant eu l'honneur de commander la flotte ; chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis ; des raisons de santé l'obligèrent de quitter la marine ; il fut employé à la Martinique comme colonel d'infanterie. Il y avait épousé mademoiselle de Boisfermé, d'une famille noble, originaire du Poitou, dont la sœur cadette avait pour mari le marquis de Tilli Blaru, digne rejeton de ses ancêtres. Il a péri victime de son attachement à la religion de ses pères et de son dévoûment sans bornes pour son roi ; il a été conduit à l'échafaud avec son cousin : ce respectable ecclésiastique qui s'était dévoué à l'instruction des Savoyards, avec qui il partageait tout ce qu'il possédait, et qui, a péri, âgé de quatre-vingts ans, n'a point voulu renoncer aux principes qu'il n'a jamais cessé de manifester hautement. Le vicomte de Fénelon a laissé deux fils et quatre filles : l'aîné, abbé de Josaphat et chanoine archidiacre et grand-vicaire de Metz, avait l'honneur d'être aumônier du roi Louis XVI, et est le dernier qui ait servi en cette qualité son infortuné maître. Retiré à la Martinique, il y est mort encore jeune, abreuvé des peines que lui ont fait éprouver l'attentat porté à la personne sacrée du roi, dont le résultat a été tous les maux dont la France est accablée depuis tant d'années. Son frère cadet, resté sans fortune et ayant atteint l'âge de la conscription, à laquelle il n'aurait pas pu soustraire, prit le parti des armes. Détestant la cause qu'il servait, il n'a jamais cessé de remplir avec honneur tout ce que lui imposait l'état qu'il avait embrassé. Envoyé pour porter un ordre, il avait un torrent rapide à traverser ; dans un âge où le devoir l'emporte sur les dangers, il ne calcula pas ceux qu'il avait à courir, il les brava ; et lui et seize hommes qui l'escortaient furent engloutis, sans qu'on ait pu retrouver aucune trace de leurs corps. Sa perte fut vivement sentie par les siens, qui auraient mis toute leur gloire à le rendre à son légitime souverain, avec un cœur brûlant de sacrifier sa vie pour le soutien du trône des fils de Saint-Louis. L'aînée de ses sœurs est mariée à M. le marquis de Valée, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint - Louis, d'une famille distinguée en

Franche-Comté, qui a donné à l'ordre de Malte, et à différents chapitres nobles, plusieurs personnes de son nom ; les commandeurs de Valée et de Peterman étaient les frères de son père. La seconde est morte à la Martinique, peu de mois après son mariage. La troisième est femme de M. le comte de Granoux, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, d'une famille noble et recommandable par ces qualités personnelles, qui ont toujours distingué ses pères. La quatrième, Laure de Fénelon, a pour mari M. le comte de Verdonnet, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, capitaine attaché à l'état-major de la Garde Royale, famille ancienne et distinguée, originaire d'Auvergne, qui a donné plusieurs personnes de son nom au chapitre noble de Brioude et à l'ordre de Malte : ces quatre dames, au moment de la révolution, étaient chanoinesses du chapitre de Neufville-les-Dames. Trois filles du marquis de Fénelon et de mademoiselle le Pelletier, se sont mariées, l'aînée au marquis de Beauvais, guidon de gendarmerie, du nom de la Cropte et de la branche de Chanterac, dont était mademoiselle de Beauvais, qui eut l'honneur d'entrer dans la maison de Savoie, par le mariage qu'elle avait contracté avec M. le comte de Soissons. La seconde était mariée à M. le Normand de Mésy, d'abord intendant de la marine, mort conseiller d'état, après avoir été adjoint au ministère avec M. le comte de Massiac. La troisième est veuve de M. de Delay de Lagarde, maître des requêtes, dont le frère aîné avait épousé mademoiselle de Ligneville : cette respectable dame est retirée à Orléans, où, à l'exemple de ses père et mère, elle y donne celui de toutes les vertus chrétiennes, en consacrant les débris de sa fortune à venir au secours de la classe indigente. Le nom de Fénelon est celui d'une terre, qui était la propriété de la branche aînée, encore existante, de messieurs de Salignac ; la gloire qui a illustré l'archevêque de Cambrai, étend ses rayons sur toutes celles de sa maison ; et il ne reste plus de la branche de Fénelon, que ceux et celles qui descendent directement du marquis de Fénelon, tué à la bataille de Raucoux. Les autres branches de la maison de Salignac sont MM. de Salignac de la Ponsy dont sont sortis MM. de Salignac de Combaronie ; des premiers, il ne reste plus que mademoiselle

de Salignac, qui avait pour mère mademoiselle de Ladouse d'Abzac, et qui possède la terre de la Ponsy, située en Périgord, où elle réside. Le baron de Salignac, ancien capitaine de dragons, est le dernier de MM. de Combaronie; il est marié et n'a que des filles. Son frère, comte de Brioude, est mort il y a quelques années à Périgueux. Quatre autres branches de la maison de Salignac se sont établies en Angoumois. La première s'est éteinte dans la personne de M. de Salignac Leriere, marié à mademoiselle de la Boissière, dont il n'a point eu de postérité, chevalier de l'ordre royal et militaire de St-Louis; il avait servi honorablement dans la maison du roi, et a péri glorieusement, âgé de plus de 80 ans, ayant été fusillé à Quiberon. Il n'avait qu'une nièce, qu'il avait mariée à M. de Salignac du Manudau, colonel d'infanterie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis; il est père de M. de Salignac, chargé d'affaires à Darmstadt, qui a épousé mademoiselle de Rainac, d'une très-ancienne et très-illustre famille, proche parente de son altesse monseigneur le prince Primat; elle laissera à ses enfants l'honneur et l'avantage d'appartenir à plusieurs maisons souveraines d'Alsace. M. son père remarié, n'a eu que deux filles qui vivent avec lui à Saint-Germain, où il s'est retiré. M. de Salignac de Picardie, ancien officier au régiment de Guienne, où il servait avant la révolution, a toujours suivi le chemin de l'honneur qu'il tenait de ses pères; après avoir fait la campagne des princes, il a servi dans l'armée de Condé, où il avait mérité l'estime des augustes princes de ce nom, sous l'étendard duquel il était venu se ranger pour concourir au rétablissement du roi sur le trône de ses pères: M. de Salignac de Picardie, le dernier de sa branche, n'est point marié. La quatrième branche, connue sous le nom de la Maingoterie, subsiste dans deux frères, dont l'un a fait la campagne des princes, dans la coalition de l'Angoumois, et l'autre comme volontaire, dans un régiment d'infanterie: ils sont tous deux sans postérité. MM. de Salignac ont l'honneur d'appartenir aux plus grandes maisons de France, par les alliances directes qu'ils ont contractées avec celle de Talleyrand Périgord; celles de la Trimouille, Gontaut-Biron, Durfort, Pierre Buffière, d'Aidie, Odet d'Escars, d'Estaing, de Caumont, la Roche-Aimon, de Gourdon, de Cardaillac, de Pardaillan, de Montausier, de Crussol,

de Thémines, d'Aubusson, de Bonneval, de Beaupoil de Saint-Aulaire, d'Humières de Lanta, de Ruffec, de Pellagrue, Dulac de la Parède, de Montmorency Laval, d'Ébrard Saint-Sulpice, de Montberon, d'Esparbès de Lussan, et autres grandes familles des plus distinguées.

Armes: « D'or, à trois bandes de sinople. »

VOLONZAC (DE), maison d'ancienne chevalerie, originaire de Rouergue; M. Bosc, dans l'Histoire de cette province, note CXXVII, s'exprime ainsi:

« Le vrai nom d'Antoine et Etienne successivement » abbés de Locdieu, en 1542 et 1657, était Volonzac- » Malespina. La famille de Malespina possédait dès le » neuvième siècle le marquisat souverain de ce nom en » Toscane; elle s'allia dans la suite, comme on peut le » voir dans plusieurs écrivains, le Laboureur, Zarera, » Moreri, etc., avec les princes de Salione, les comtes » de Champagne et du Mans, les marquis de Mantoue » et de Ferrare, et avec d'autres maisons plus illustres; » car Isnard de Malespina qui vivait en 1108, épousa » Sichel Ganta, qu'on croit être fille d'un roi de Sar- » daigne; cette maison déchut un peu de sa splendeur » dans le quatorzième siècle lors des défaites fréquentes » qu'elle essuya dans certaines guerres qu'elle eut à sou- » tenir contre des seigneurs voisins. Spinetta de Males- » pina fut chassé de ses états par Castrueria, duc de » Lucques, en 1330. Sterr de Malespina, chevalier, » fils de Spinetta, étant réfugié en France, fut nommé » gouverneur de Cassagne, Begonez, l'une des quatre » châtellenies de Rouergue, et il épousa, en 1386, An- » glesi de Maudan, dame de Volonzac, *Anglesiam de* » *novo d'Ampno de Volonzaco*, à condition que leurs » enfants porteraient le nom et les armes de leur mère ».

Cette maison a fourni des comtes de Brioude, de Saint-Claude et de Macon, et a formé des alliances avec celles de Lévi, d'Espinchal, de Polignac, de Caylus, etc. Elle est représentée aujourd'hui par:

M. le comte de VOLONZAC-MALESPINA, ancien colonel de cavalerie, qui a eut l'honneur de monter dans les

carrosses du roi, le 31 octobre 1785, après avoir fait des preuves par devant M. Chérin, généalogiste des ordres.

J'attends sur cette famille des détails plus étendus, que je transmettrai dans un volume suivant.

DION (DE), en Artois, famille très-ancienne et très-illustre, qui de temps immémorial a fait partie du corps de la noblesse des états de cette province, recommandable par les charges importantes qu'elles occupait dès le treizième siècle, par les services qu'elle a rendus à l'état, et par les alliances qu'elle a contractées avec les maisons de Warvre, de Lalain, d'Aremberg, de Crequy, de Montmorency-Robecque, de Merode, de Lens, de Hamar, de Trazegnies, etc. Nous allons en donner la filiation dressée sur les preuves faites par cette maison en 1783, pardevant M. Chérin, généalogiste des ordres du roi, pour jouir des honneurs de la cour et monter dans les carrosses de sa majesté.

I. Gilles DE DION, Ier du nom, seigneur de Dion, épousa Philippe de Warvre, petite-fille de Jean Ier, duc de Brabant. Il est rappelé comme défunt dans le dénombrement fourni par Philippe de Dion son fils, de la seigneurie de Dion, dont la moitié des biens, suivant les termes de ce dénombrement, sont tenus par *demoiselle* Philippe de Warvre, sa mère. Gilles de Dion laissa trois fils :

1.° Philippe, chevalier, seigneur de Dion, qui fournit le dénombrement précité. Philippe, de Dion, sa fille, épousa Marcel d'Aremberg, dont elle était veuve le 10 décembre 1440. Philippe, chevalier, seigneur de Dion, est rappelé dans une reconnaissance faite par Siger, son fils naturel, du 24 septembre 1437 ;

2.° Wuillaume ou Guillaume, dont l'article suit;

3.° Jean de Dion, vivant le 3 novembre 1437, était gouverneur de Cambrai.

II. Wuillaume ou Guillaume DE DION, chevalier, reçut, avec Philippe, son frère, une reconnaissance de

Siger de Sympoil-Saint-Vander Moten, de 1,000 livres de gros, le 27 avril 1390, comparut avec Philippe de Warvre, sa mère, Philippe et Jean de Dion ses frères, à la vente qu'ils firent au chapitre de Cambrai, du bois de Fa, le 3 novembre 1407, fit une reconnaissance conjointement avec Philippe, son frère aîné, Jacob, de Ferron, Arnoult Ardennois de Nethenen, de cent soixante-treize muids de seigle, à la demoiselle d'Aremberg, le 2 juillet 1418. Il laissa de Béatrix sa femme :

1.° Philippe, dont l'article suit;
2.° Wuillaume ou Guillaume, vivant le 18 août 1468;
3.° Jean, vivant le 9 septembre 1476, marié à Isabelle Hardineck, qui étant veuve, épousa Gilles de Cambier en secondes noces;
4.° Jacques, vivant le 20 mai 1488;
5.° Catherine de Dion, vivant en 1468, mariée à Jacob Lorrain.

III. Philippe DE DION, Ier du nom, chevalier, damoiseau, seigneur de Dion, passa un acte le 18 août 1468, dans lequel il rappelle Wuillaume de Dion, son frère. Il avait épousé demoiselle Hanard, dite de Troignies, fille d'Eustache de Hanard, dit de Roux, avant le 2 février 1449, qu'il fit une reconnaissance avec son beau-père. Il fit une reconnaissance, au nom du même, le 8 juin 1469, affirma tant en son nom qu'au nom dudit Eustache de Troignies, la cour ou cens de Noisière Bosck, le 10 janvier 1473, fit de la part du comte, la paix avec Jean de Dion, son frère, à raison des blessures que lui, Willem, et Luenendeur ont faites et infligées à Beaudouin et Jean Frans frères. Il ne vivait plus le 13 septembre 1499. Il eut pour fils :

IV. Philippe DE DION, IIe du nom, chevalier, damoiseau, seigneur de Dion, qui donna dénombrement de la cour de Noisiers-Bosck à la souveraine cour féodale de Brabant, et fournit autre dénombrement de la cour ou cens de Tenbroeck, en la paroisse d'Isque, le 17 septembre 1499, dans lequel acte il rappelle son père comme défunt. Il épousa Blanche de la Lain, dame de Coupelle de Wandonne, fille de Jean de la Lain, che-

valier de la Toison d'or, et de Jeanne de Crequy, et en eut :

1.° Adrien, dont l'article suit ;
2.° Catherine de Dion, mariée par contrat de l'an 1512, avec François d'Allennes, écuyer.

V. Adrien DE DION, Ier du nom, chevalier, seigneur de Dion, de Wandonne, de Coupelle, etc., paraît avec son père, et Blanche de la Lain, sa mère, dans un acte du 21 janvier 1513 et dans un autre de la même année, fournit un dénombrement à Guillaume de la Lain, et Jeanne de Créquy, sa femme, de sa terre de Wandonne et de Coupelle ; reçut une reconnaissance de Louis Baillet, le 15 août 1524, et une autre le 6 juin 1529 ; reçut deux dénombrements où il est qualifié de *haut et puissant seigneur, monseigneur*, l'un 5 janvier 1539, et l'autre donné par Guillaume de Coix, le 16 janvier de la même année, en reçut un autre de Jacques de Wailly, le 15 novembre suivant ; donna une procuration le 17 juin 1541, mourut le 17 décembre 1542. Il avait épousé Adrienne d'Allenes, qui étant veuve, fit un arrangement le 8 janvier 1551, et mourut le 8 décembre 1567. De ce mariage sont issus :

1.° Adrien, dont l'article suit ;
2.° Marie de Dion, femme d'Antoine de Glismes, seigneur de Glimelette ;
3.° et 4.° Deux autres filles, chanoinesses à Mons.

VI. Adrien DE DION, IIe du nom, chevalier, seigneur de Dion, de Wandonne, de Coupelle, etc., donna une reconnaissance conjointement avec Adrienne d'Allennes, sa mère, le 9 mai 1543 ; paraît dans un acte du 2 septembre 1554, en qualité de lieutenant de cinquante hommes d'armes, sous la charge du seigneur de Bugnicourt (la Lain), son parent ; donna une procuration à Jean de Buissine, pour plaider au conseil d'Artois, contre le seigneur de Groesbeck ; reçut sept dénombrements de fiefs, entr'autres un de Jean Caron, et un autre de demoiselle Marguerite de Soissons, le 10 juin 1548, dans lesquels il est qualifié de *haut et puissant seigneur, monseigneur* ; reçut des lettres d'octroi de Philippe, roi de Castille, de Léon et d'Aragon, le 7 janvier 1565. Il fut gouverneur de Louvain ; rapporté avec ses lettres

d'octroi à la tête de son testament conjonctif avec Anne de Lens, sa femme, fait le 6 juillet 1576, pour pouvoir disposer à sa volonté de tous ses biens, meubles et immeubles. Leurs enfants furent :

1.° Gilles, chevalier, seigneur de Dion-le-Val, de Farteau, de Gatuize, de Watessart, de Gautin, etc. par le testament de ses père et mère, du 6 juillet 1576, marié par contrat du 8 janvier 1590, avec Alix de Bailleul, fille de messire Antoine de Bailleul, chevalier, seigneur de Saint-Martin de Gaulin-le-Gal, etc. ; capitaine d'une compagnie d'hommes d'armes, marié à dame Marguerite de Merode. Ses enfants furent :

a. Jean, mort sans enfants ;
b. Gilles de Dion, mort sans postérité ;
c. Josine de Dion, épouse de Jean d'Hénin Lietard, baron de Fosseaux, à qui elle porta la terre de Dion, que possède encore cette famille ;
d. Anne de Dion, chanoinesse à Maubeuge, mariée à Ignace de la Tramerie, baron de Roisin ;
e. Marie de Dion, chanoinesse à Nivelles, puis à Saint-Omer ;

2.° Jean, dont l'article suit ;
3.° Anne de Dion, qui par testament conjonctif de ses père et mère, du 6 juillet 1576, fut léguée de tous les biens et héritages qu'ils avaient à Villers-Cotel, de trois cents florins sur la terre de Warlus, et de cent florins sur celle de Danselle-les-Braies. Elle épousa Jean de Bryas.

VII. Jean DE DION, I[er] du nom, chevalier, seigneur de Wandonne, de Coupelle, de Saint-le-Noble, etc., par le testament du 6 juillet 1576, paraît dans divers actes du 12 mai 1583, du 18 mars 1589, du 12 mars 1594, du 15 juillet 1597, des 5 et 16 août suivants, du 2 juin 1601, du 8 novembre 1604, du 17 mai 1609 du 3 juillet 1618 et du 10 du courant, du 17 août 1620, de l'an 1622, du 26 mai 1639, du 22 mai 1645, et testa le 6 janvier 1651. Il avait épousé, par contrat du 26 novembre 1594, Marie de Somaing, dame de Louvignies, de Hantel, etc., fille et héritière universelle de messire Louis de Somaing, chevalier, seigneur desdits

lieux, et de dame Catherine de la Hamaïde. Leurs enfants furent :

1.° Gilles de Dion, mort sans enfants, de son mariage avec Anne de Bryas ;

2.° Charles, dont l'article suit ;

3.° Jean-Baptiste de Dion, seigneur de Lannoy, mort sans postérité ;

4.° François de Dion, seigneur de la Vieuville, mort sans hoirs ;

5.° Louis de Dion, mort sans postérité ;

6.° Marie, femme de messire Antoine de Wingle, chevalier, seigneur de Wingle et de Mœuvre, dont elle était veuve le 6 janvier 1651.

VIII. Charles de Dion, Ier du nom, chevalier, seigneur de Wandonne, de Coupelle, du Vivier, etc., passa une procuration avec Jean-Baptiste-François, et Louis de Dion, en faveur de messire Gilles de Dion, leur frère aîné, le 26 mai 1639 ; paraît dans différents actes du 14 février 1640, 6 mai et 8 octobre 1660, 30 juin 1661, et ne vivait plus le 24 juillet 1664 que Françoise d'Embise sa veuve, morte le premier mai 1672, fit un acte de renonciation de douaire en faveur de Jean de Dion, son fils aîné. Leurs enfants furent :

1.° Jean de Dion dont l'article suit ;

2.° Narcisse de Dion, vivant le 5 août 1664.

IX. Jean de Dion, IIe du nom, chevalier, seigneur de Wandonne, de Coupelle, etc. ; paraît dans divers actes des 6 août 1670, 8 février 1677, par lequel il prête serment de fidélité au roi, dans les mains du comte de Montbron, du 18 mai de la même année, du 27 janvier 1679, du 19 août et 2 décembre 1689, du 17 octobre 1697, du 15 octobre 1699, du 7 février 1701, du 19 mars et 27 mai 1707. Il avait épousé, 1.° par contrat de mariage, du 25 novembre 1673, Isabelle de Lahaie ; 2.° par contrat du 6 juillet 1689, Marie-Jéromette de Hamel, fille de messire Gilles de Hamel, chevalier, seigneur de Grand-Rulcourt, et dame Marie de la Houssaye. De ce second mariage sont issus :

1.° Louis-François Tranquillain-Isidore, dont l'article suit ;

2.° Catherine-Constance-Eugénie de Dion, mariée, par contrat du 19 août 1720, avec messire Antoine-Joseph, marquis De Preud'homme-d'Hailly et de Werquigneuil, comte d'Haluin, fils de Charles Philippe De Preud'homme-d'Hailly, chevalier, et d'Isabelle de Croix de Hanchy;

3.° Françoise de Dion, abbesse du chapitre de Bourbourg;

4.° Charlotte-Isbergue de Dion.

X. Louis-François-Tranquillain-Isidore DE DION, chevalier, seigneur de Wandonne, Coupelle, etc., né le 7 juillet 1698, épousa: 1.° Marie-Cécile de Salperwick, fille de François de Salperwick, chevalier, marquis de Grigny, et de Marie-Charlotte de Larchies 2.° par contrat du 10 octobre 1722, Françoise-Alexandrine de Bryas, fille de messire Louis-Joseph de Bryas, chevalier, marquis de Royon, et de dame Alexandrine de Bernard; 3.° par contrat du 20 février 1726, Bonne-Marie-Claire-Josephe d'Ostrel, fille de messire Robert-Lamoral d'Ostrel, chevalier, baron de Flers, et de dame Marguerite Bouquel; sa dernière femme, testa le 23 janvier 1758. Ses enfants furent:

Du premier lit:

1.° Marie-Louise-Charlotte de Dion, mariée en 1739, à messire Antoine-Constant de Hamel Belanglise, chevalier, seigneur de Grand-Rulcourt, dont sont issus le marquis de Hamel; son frère chef de bataillon du régiment du roi, et l'abbé de Hamel, comte de Lyon;

Du second lit:

2.° Louis-François-Jérôme, dont l'article suit;

3.° Philippe-Alexandre de Dion, chevalier, ancien colonel au service de Sa Majesté Catholique, capitaine au régiment des gardes Wallonnes, s'est trouvé à toutes les campagnes d'Italie et de Portugal et à l'expédition d'Alger, mort en 1808;

Du troisième lit:

4.° Antoine-Joseph-Tranquillain, qui forme la branche

des barons de Ricquebourg, établie à Rheims, et que je rapporterai plus bas ;

5.° Henri de Dion, mort chanoine de la métropole de Cambrai ;

6.° Louis-François, qui forme la troisième branche rapportée plus bas ;

7.° Guillaume-Stanislas-Joseph de Dion, né au château de Wandonne, le 3 octobre 1737, religieux à l'abbaye de Saint-Wast, mort à Grand-Rulcourt ;

8.° Joseph-Constant de Dion, chevalier, né en 1741, ancien capitaine au régiment de la Vieille-Marine, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis ; il a émigré en 1791 et fait la campagne de 1792 dans la compagnie noble de sa province ;

9.° Alexandre de Dion, chanoine de la métropole de Cambrai, mort en 1809 ; il avait émigré en 1791 ;

10.° Claire-Rosalie-Albertine, chanoinesse au chapitre de la Reine à Bourbourg, née le 3 novembre 1722, morte audit chapitre ;

11.° Isabelle-Rufine-Josephe de Dion, née le 3 novembre 1732, morte à Tournay ;

12.° N..... de Dion, morte en 1780.

XI. Louis-François-Jérôme, chevalier, baron de Dion-Wandonne, seigneur de Wandonne, Coupelle, Laisselle, Brucq, etc., etc., né à Wandonne, le 26 septembre 1723, épousa, par contrat du 31 octobre 1747, Anne-Josephe-Nicolle de Preud'homme-d'Hailly, fille de messire Marc-Antoine-Albert de Preud'homme-d'Hailly, chevalier, baron de Gourgues, vicomte de Nieuport, seigneur de Neuville de la Carnoye de Schornenberghe, etc., et de dame Antoinette-Alexandrine d'Ongnies - de - Courière, dame de Cuneghem. De ce mariage sont issus :

1.° Louis-Constant-Joseph, dont l'article suit ;

2.° Charles-Louis-Joseph de Dion, chevalier, marquis de Dion-Malfiance, né le 7 avril 1752, ancien lieutenant-colonel d'infanterie au service de Sa Majesté Catholique, premier aide-major aux Gardes-Wallonnes. Il s'est trouvé à l'expédition d'Alger et aux siége et blocus de Gibraltar. Il a épousé, le premier août 1784, Marie-Anne-Emélie le

Sergeant, fille d'Emmanuel le Sergeant, écuyer, ancien maieur de la ville de Saint-Omer ; il n'a pas d'enfants ;

3.° Antoine-Alexandre-Joseph, chevalier de Dion, né à Hesdin, en janvier 1754, et mort au château de Wandonne, le premier décembre 1788, sans avoir contracté d'alliance.

XII. Louis-Constant-Joseph DE DION, chevalier, baron de Dion-Wandonne, seigneur de Wandonne et autres lieux, né le 30 janvier 1750 ; a épousé, Marie-Jéromette de Dion de Ricquebourg, sa cousine-germaine, fille d'Antoine-Joseph-Tranquillain de Dion, chevalier, seigneur de Ricquebourg, ancien capitaine d'infanterie au régiment de la Vieille-Marine, et de dame Josephe-Ulphe-Pélagie de Brunel de Bertrancourt. Il a de ce mariage :

1.° Philippe-Louis-Joseph, chevalier, baron de Dion-Wandonne, gendarme de la garde du roi en 1814, né le 4 novembre 1797 ;

2.° Charles-Edouard-Joseph, chevalièr, baron de Dion, officier dans la garde nationale du Pas-de-Calais, frère jumeau du précédent ;

3.° Henri-Tranquillain-Joseph, chevalier de Dion, né le 25 octobre 1799 ;

4.° Sophie-Marie-Louise de Dion, née le 21 août 1800.

SECONDE BRANCHE.

Dite des barons de Ricquebourg, établie à Rheims.

XI. Antoine-Joseph-Tranquillain DE DION, chevalier, seigneur de Ricquebourg, capitaine au régiment de la Vieille-Marine, fils de Louis-François-Tranquillain-Isidore de Dion, chevalier, seigneur de Wandonne, et de Bonne-Marie-Claire-Josephe d'Ostrel-de-Flers, sa troisième femme, épousa, Josephe-Ulphe-Pélagie de Brunel, fille de messire Joseph-François de Brunel, chevalier, seigneur de Bertrancourt, etc. Il eut de ce mariage :

1.° Joseph-Tranquillain de Dion, chevalier, né le 11

juin 1768, officier de la marine royale, mort en ...;
2.° Jean-Baptiste-Marie, dont l'article suit;
3.° Marie-Jéromette de Dion-Ricquebourg, mariée à Louis-Constant-Joseph de Dion, chevalier, seigneur de Dion-Wandonne, son cousin-germain, fils de Louis-François-Jérôme de Dion, chevalier, baron de Wandonne, de Laisselle et du Brucq, et d'Anne-Josèphe-Nicole de Preud'homme d'Hailly.

XII. Jean-Baptiste-Marie de Dion, chevalier, baron de Dion-Ricquebourg, né le 28 septembre 1768, ancien officier au régiment d'Auxerrois, infanterie, a émigré en 1791, et a fait les campagnes dans l'armée de monseigneur le duc de Bourbon, jusqu'au licenciement ; de là il a servi dans l'armée anglaise, et a passé ensuite dans le royaume de Suède où a servi dans la marine ; a épousé, le 29 avril 1802, Madeleine-Françoise-Alphonsine de Miremont. Il a de ce mariage :
1.° Charles-François-Isidore de Dion, né le 9 avril 1803;
2.° Henriette-Delphine de Dion, née le 14 juillet 1806 ;
3.° Marie-Louise-Stéphanie de Dion, née le 27 mai 1804.

TROISIÈME BRANCHE.

XI. Louis-François de Dion, Ier du nom, chevalier, comte de Dion, brigadier des armées du roi, gouverneur de la Guadeloupe et de la Désirade, né le premier octobre 1730, fils de Louis-François-Tranquillain-Isidore de Dion, chevalier, seigneur de Wandonne, et de dame Bonne-Marie-Claire-Joseph d'Ostrel-de-Flers, entra officier dans le régiment de la Marck, en 1743, fit toutes les campagnes de Bohême et de Flandres, et fut ensuite détaché au Cap Français ; il devint commandant des Iles de la Guadeloupe, de la Désirade, de Saintes, en 1771, et parvint au grade de brigadier des armées du roi, en 1776. Ce fut lui qui fit ses preuves par devant le généalogiste des ordres du roi, pour être admis à monter dans les carrosses de Sa Majesté, en février 1785; il émigra en 1791, et fit la campagne de 1792

dans la compagnie noble de la province; il mourut à Londres, le 11 novembre 1794, et avait épousé, par contrat passé au Port-au-Prince, le 13 janvier 1770, Geneviève-Elisabeth-Ursule de Saintard, fille de messire Louis-Pierre de Saintard, conseiller en la cour du conseil du Port-au-Prince, et dame Elisabeth de la Toison. De ce mariage sont issus :

1.° Louis-François, dont l'article suit;

2.° Ursule-Philippine-Elisabeth de Dion, mariée le 6 septembre 1796, à Charles-Louis, comte d'Espinville;

3.° Marie-Louise-Félicité de Dion, mariée le 6 septembre 1796, à Charles-Joseph, vicomte de Sibert-Cornillon.

XII. Louis-François DE DION, IIe du nom, comte DE DION, né le 15 mai 1771; entré dans la compagnie des gendarmes de la garde du roi, le 10 janvier 1787, puis officier à la suite du régiment du Roi, dragons; a émigré, et fait la campagne de 1792, à l'avant-garde de l'armée de monseigneur le duc de Bourbon; a servi à St-Domingue, où il a été major et lieutenant-colonel du régiment de chasseurs de la Reine, au service britannique; chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, le premier mars 1796; lieutenant-colonel de cavalerie au service de France, par brevet du 26 avril 1797, donné par S. A. R. MONSIEUR, lieutenant-général du royaume, au nom du roi; est entré en France après le roi, en 1814. Il a épousé, 1.° par contrat du 15 mars 1797, passé à Londres, demoiselle Marie-Louise-Adélaïde de Salmon du Châtellier, fille de messire Charles-Alexandre, marquis du Châtellier, et de dame Catherine-Aimée de Marin de Montmarin; 2.° par contrat du 19 août 1807, demoiselle Elisabeth-Joseph le Vaillant du Châstelet, fille de feu messire Marc-Antoine le Vaillant du Châstelet, écuyer, seigneur de l'Espargnerie, lieutenant-colonel d'infanterie, ancien commandant, pour le roi, de l'Ile de Saint-Vincent, et commandant en second d'une des compagnies nobles de la province de Flandres à l'armée des Princes, et de dame Marie-Françoise de Gosson. Ses enfants sont :

Du premier lit :

1.° Louis-Charles de Dion, né à Londres, le 3 février 1798 ;

Du second lit :

2.° François-Jules-Augustin de Dion, né à Londres, le 20 février 1809 ;
3.° Marie-Louise-Stéphanie de Dion, née le 27 septembre 1811 ;
4.° Ursule-Caroline de Dion, née le 28 juillet 1813 ;
5.° Joséphine-Athanaïs, née le 28 novembre 1814.

Armes : « D'argent, à l'aigle éployée ou de l'empire, » de sable, chargée sur l'estomac d'un écusson d'azur, » surchargé d'un lion d'or et bordé du même. Légende : » *Domine ad adjuvandum me festina.* Couronne de comte ; » tenants, deux sauvages armés de massues hautes, cou- » ronnés et ceints de lauriers ».

POIX (DE), ville et terre considérable, avec titre de principauté, située dans la Picardie, à huit lieues d'Abbeville, qui a donné son nom à une ancienne maison, qui portait originairement celui de Tyrel, et dont les premiers seigneurs se qualifiaient *Princes de Poix.* Le plus ancien titre que l'on trouve, avec cette qualité, est de l'an 1159 ; et par un autre titre de l'an 1256, Vautier Tyrel, se qualifie *par la grâce de Dieu, seigneur de Poix.* La terre de Poix passa dans la maison de Soissons, dans le quinzième siècle, puis dans celle de Créqui, en 1497, ensuite dans celle de la Tremouille, en 1675, et enfin dans la maison de Noailles, qui la possède sous sa première dénomination de *Principauté.*

I. GAUTIER TYREL, Ier du nom, seigneur de Poix, vivant en 1030, suivant la Morlière, dans ses antiquités d'Amiens, fut père de :

II. GAUTIER TYREL, IIe du nom, seigneur de Poix, nommé dans la concession que Raoul de Crespy, comte d'Amiens, fit en 1069, à l'église de cette ville, des droits que les vicomtes avaient sur certains lieux. Il tua acciden-

tellement, à la chasse, Guillaume II, dit *le Roux*, roi d'Angleterre, l'an 1100. Il eut pour fils :

III. Gautier Tyrel, IIIe du nom, seigneur de Poix, qui fonda le prieuré de Saint-Denis de Poix, en l'an 1118, du consentement d'Adélice, sa femme, et de son fils aîné, et fit encore bâtir, l'an 1131, l'abbaye de Saint-Pierre. Ses enfants furent :

1.° Hugues, dont l'article suit ;

2.° Foulque de Poix, apanagé des terres de Ribecourt et de Brouville, en Cambrésis. Il épousa Isabelle de Humières, dont il eut :

a. Simon de Poix ;

b. Regnier de Poix ;

c. Vion de Poix, surnommé *Mathusalem*, parce qu'il vécut cent quarante-deux ans.

3.° Wernon de Poix, nommé dans une charte de l'an 1139.

IV. Hugues Tyrel, Ier du nom, seigneur de Poix, confirma, en 1146, les donations faites à l'abbaye de Selincourt, et quitta la même année, allant à la Terre-Sainte, à l'abbaye de Saint-Martin-aux-Jumeaux, les deux parts des dîmes de Saint-Pierre-outre-les-Ponts, qui relevaient de lui du consentement d'Ade, sa femme, et de son fils aîné. Ses enfants furent :

1.° Gautier, seigneur de Poix, qui confirma, comme son père, en 1159, les donations faites à l'abbaye de Selincourt; et fut père de Gautier Tyrel, seigneur de Poix, dit *le Jeune*, vivant en 1195, et mort sans enfants;

2.° Hugues, dont l'article suit :

V. Hugues Tyrel, IIe du nom, vivant en 1161, eut pour fils :

VI. Gautier Tyrel, IVe du nom, qui succéda à son cousin en la seigneurie de Poix, fit quelques biens à l'abbaye du Gard en 1206, et à celle de Saint-Fuscien en 1207, donna les droits de commune à ses habitants de Poix, et quitta à l'abbaye de Saint-Denis, au mois de mai 1215, quelques redevances qui lui étaient dues sur des héritages à Herbelay. Il fut père de :

VII. Hugues Tyrel, III[e] du nom, seigneur de Poix, lequel ratifia, comme ses prédécesseurs, en 1235, les donations faites par ses ancêtres à l'abbaye de Selincourt. Il eut pour enfants :

1.° Guillaume, dont l'article suit ;
2.° Henri de Poix, } vivants en 1284.
3.° Baudouin de Poix, }

VIII. Guillaume Tyrel, I[er] du nom, sire de Poix, ainsi qualifié dans son épitaphe à l'église de l'abbaye de Saint-Pierre de Selincourt, vendit, en 1284, à l'abbaye de Saint-Valléri, du consentement de son fils, de ses deux filles et de ses frères, la terre de Neufville-au-Marché. Ses enfants furent :

1.° Guillaume, dont l'article suit ;
2.° Marguerite, } vivantes en 1284.
3.° Alix Tyrel, }

IX. Guillaume Tyrel, II[e] du nom, seigneur de Poix, servait sous le comte de Saint-Pol en 1314, avec deux chevaliers et neuf écuyers. Il épousa Marguerite, fille du seigneur d'Azincourt, laquelle fut inhumée avec son mari en l'abbaye de Selincourt. Ils laissèrent :

1.° Jean, dont l'article suit ;
2.° Guillaume, chevalier du roi de France et de Navarre, et son commissaire et réformateur aux sénéchaussées de Périgord et de Castres, suivant un certificat qu'il donna à Castres, le 28 mai 1327, scellé de son sceau, ou paraît *une bande accompagnée de six croix* (1). Il épousa Isabelle, dame de Brimeu, fille et héritière d'Alerin, seigneur de Brimeu, de Hupy, de Neronville, de Bellefont et de Hucart, et d'Isabelle d'Araines, dame de Saint-Messant, en Vimeu, et en eut David de Poix, sei-

---

(1) Les armes des anciens seigneurs de Poix, étaient de *gueules, à la bande d'argent, accompagnée de six croisettes recroisettées et fichées d'or.* Celles que porte aujourd'hui cette maison n'y ont aucun rapport, mais on ne doit point en être surpris ; ces changements ou altérations d'armoiries sont fréquents dans les grandes familles, pour distinguer les branches ; et l'histoire des grands officiers de la couronne en fournit un grand nombre d'exemples.

gneur de Brimeu et de Saint-Messant, qui servait sous Guillaume des Bordes, chambellan du roi, en 1367 et 1368, avec trois chevaliers et neuf écuyers. Le roi, par ses lettres du 3 janvier 1383, lui ordonna quatre cents francs d'or, pour aider à payer les rançons de lui, et de ses deux fils; il avait épousé, 1.° par contrat du 11 août 1360, Mahaut de Ghistelles; 2.° en 1415, Marie de Montauban, demoiselle d'honneur de la reine Isabelle de Bavière, qui lui donna le jour de ses noces, la valeur de cinq cents livres de vaisselle d'argent, et monseigneur le Dauphin, trois pièces de velours broché de la valeur de cent trente-cinq livres pour lui faire une robe. Il eut de sa première femme, 1.° Louis de Poix, seigneur de Brimeu et de Saint-Messant, tué à la bataille d'Azincourt en 1415, laissant pour unique héritière Jeanne de Poix, dame de Brimeu, de Saint-Messant, de Hupy, etc., mariée à Jean, seigneur de Lannoy, gouverneur de Hollande, chevalier de la Toison d'Or; 2.° Jean de Poix.

3.° Marie Tyrel, morte sans alliance, et inhumée en l'abbaye de Selincourt, auprès de ses père et mère.

X. Jean Tyrel, Ier du nom, seigneur de Poix, chevalier, eut différend, en 1322, avec le couvent de Saint-Quentin, près Beauvais, au sujet de son prieuré de Poix, et contre Pierre de Sarcus, au nom de son fils, touchant le château de Friquans, et se battit en champ clos à Gisors, contre ce seigneur, le 6 mai 1227. Ses enfants furent:

1.° Jean, dont l'article suit;
2.° Guillaume de Poix, vivant en 1340;
3.° Jeanne de Poix, mariée à Jean, seigneur de Tilloy.

XI. Jean Tyrel, IIe du nom, seigneur de Poix et de Mareuil, eut différend, en 1343, avec Jean de Pequigny, et servit en Périgord, près le maréchal d'Audeneham, en 1352 et 1353. Il confirma la même année, les priviléges de la commune de Poix, qui avaient été brûlés lors de la prise de cette ville, et mourut en 1361. Il avait épousé Agnès de Sechelles, fille de Mathieu, seigneur de Sechel-

les, de Vierson, d'Arancourt, de Cuvillers et de Mezières; elle se remaria, en 1362, à Hugues de Châtillon, seigneur de Dampierre, grand-maître des arbalêtriers de France, qui eut l'administration de minorité de ses huit enfants, qui furent:

1.° Jean, dont l'article suit;

2.° Baudouin de Poix, seigneur de Bonney, père de Pierre de Poix, seigneur de Bonney (1);

3.° Guillaume de Poix, seigneur de la Verrière, l'un des douze archers armés de la compagnie d'Olivier de Porcon, chevalier, qui fit montre à Caen, le premier octobre 1370. Il épousa N...... d'Amiens, fille aînée de Guillaume d'Amiens, seigneur de Bachimont, dont il eut:

a. Daniot de Poix, seigneur de la Verrière, marié avec N........ de Banquetin, fille d'Aleaume;

b. Antoinette de Poix, femme de Louis de Lyrieux, seigneur de Villiers, qui testa le 11 mai 1461;

4.° Rogues de Poix, seigneur d'Ignaucourt, qui servait le roi en 1380, avec trois écuyers. Sa mère lui donna, le 10 avril 1396, les fiefs que Wautier d'Araines et son fils avaient en la terre de Warlus. Il fut gouverneur de Ponteaudemer, fit montre de lui, chevalier-bachelier, d'un autre chevalier bachelier, et de huit écuyers de sa compagnie, à Montreuil, le premier mai 1410 et périt à la journée d'Azincourt, en 1415. Il avait épousé Marguerite de Baillon, dame de Rainville, dont il eut:

a. Jean, dit Florimond, seigneur d'Ignaucourt, marié avec Anne de Biez de Basentin Fonsomme, qui le rendit père d'Antoine de Poix, seigneur d'Ignaucourt marié avec Jeanne de Folleville

---

(1) On trouve Baudrain de Poix, chevalier-bachelier, seigneur de Bonny, capitaine de la ville de Thérouenne, lequel il fit montre avec deux écuyers de sa compagnie, le premier mai 1410, et donna quittance de 60 livres, en prêt sur leurs gages, le 11 juin suivant, scellée de son sceau de Poix, la bande chargée de trois tourteaux, l'écu tenu du bras gauche par un homme d'armes, appuyé sur sa lance.

de Goulencourt, d'Ormeaux, de Dommartin, fille d'Antoine de Folleville, seigneur de Paillart, et de Jeanne de Bailleul, dont pour fille unique Jeanne de Poix, femme de Raoul de Lannoy-Améraucourt, seigneur de Mervilliers, bailli et gouverneur d'Amiens, dont elle était veuve en 1515. Elle acquit du duc de Bourbon, le 24 mai 1517, la terre de la Harelle;

b. Pierre de Poix, seigneur de Camps, de Warlus, d'Espeaumesnil, etc., par transaction passée avec son frère, en 1439. Il fut père de Charles de Poix, seigneur de Camps, homme d'armes sous le sire de Poix, auquel le roi Louis XI donna, le 9 février 1473, la terre de Camps, confisquée sur son père. Il ne vivait plus en 1512, et avait épousé, 1.° Jeanne de Lyon, qui testa le 20 octobre 1482, dont il eut Marguerite de Poix, morte sans alliance; 2.° Jeanne de Fontaines, fille de Louis de Fontaines, seigneur de Cerisy, et de Marie de Forcheville, dont il eut Jeanne de Poix, dame de Camps, mariée, le 11 mars 1519, à Jérôme de Mauny, seigneur de Billaye;

c. Antoinette de Poix, femme, en 1428, de Jean de Sorainville, dit Brunet.

5.° Pierre de Poix, dit le Baudran, souche de la branche des seigneurs de Sechelles, qui n'a fait que cinq degrés, et s'éteignit vers la fin du seizième siècle; elle a fait des alliances avec les maisons de Beaumont, de Montbertault, de Quehenguy, de Belloy, de Villiers, de Bourgogne, de Monceaux, de Bernets, de Brion, de Lannoy, de Cléry-de-Maurepas, de Proisy, de Cauchet-de-Beau-Mont, de Mazancourt, de Barat-de-Chanseaux, de le Borgne, de Villette, de Vieuxpont, de Dompierre, de Brouilly-de-Mesvilliers, de la Vespierre, du Pertuis-d'Eragny, etc., etc., etc.

6.° Jean de Poix, mort jeune;

7.° Marguerite de Poix, dame de Dondelainville, mariée avec Robert de Cresecques, seigneur de Longpré,

8.° Autre Marguerite de Poix, dame de Plumoison, femme d'Oudart de Nenti, seigneur de Carlu.

XII. Jean TYREL, IIIe du nom, seigneur de Poix et de Mareuil, fut pris par les Anglais, en 1369, leur paya une grosse rançon, et mourut en 1382. Il avait épousé Marguerite de Châtillon, fille de Jean de Châtillon, seigneur de Dampierre, et de Marie, dame de Rollaincourt. Il eut de ce mariage :

1.° Jean, seigneur de la Poix et de Mareuil, qui suit ;
2.° Jeannet de Poix, nommé amiral de France, qui mourut sans avoir exercé cette charge, et sans alliance ;
3.° Daniot de Poix, qui s'attacha comme ses frères à la fortune du duc de Bourgogne, et vivait encore en 1423 ;
4.° Marie de Poix, mariée à Gui, seigneur de Ghistelles ;
5.° Antoinette de Poix, dame de Warlus, qui fit quelques donations en 1428, aux Célestins d'Amiens.

XIII. Jean TYREL, IVe du nom, seigneur de Poix et de Mareuil, mourut vers l'an 1400. Il avait épousé Jeanne des Quesnes, qui, étant restée veuve vers l'an 1400, se remaria à Hugues Quieret, seigneur de Tours, en Vimeu. Du premier lit vinrent :

1.° Jean Tyrel, seigneur de Poix et de Mareuil, chevalier, conseiller et chambellan du roi, en 1413, mort à la bataille d'Azincourt, en 1415. Il avait épousé Marguerite de Braquemont, dame de Lambercourt, fille de Guillaume, sire de Braquemont, et de Marie de Campremy, dont il eut Philippe Tyrel, mort jeune, en 1417 ;
2.° Adam, dont l'article suit ;
3.° Geoffroi, destiné à être chevalier de Saint-Jean de Jérusalem ;
4.° Marguerite de Poix, mariée à Thibaut de Soissons, seigneur de Moreuil et de Cœuvres, fils de Rogues de Soissons, seigneur de Moreuil, et d'Ade de Montigny ; elle recueillit, après la mort de Philippe, son neveu, en 1417, les terres de Poix et de Mareuil ;
5.° Jeanne de Poix, femme de Guy Quieret, dit Boort, seigneur de Tours.

XIV. Adam DE POIX, seigneur de Vilmort et de Forges,

en Poitoux épousa, en 1403, Marie Savary de Lancosme. Dans son contrat de mariage, il fut stipulé entre les parties, *que la maison de Lancosme se chargerait de la dépense nécessaire pour conduire aux fêtes de Noël prochain, Geoffroi de Poix, frère dudit Adam, en l'Ile de Rhodes, outre mer, en l'hôpital de Saint-Jean de Jérusalem, et de le faire recevoir chevalier*. Adam de Poix rendit aveu et dénombrement à la baronnie d'Angle, à la fin du treizième siècle, au lieu et place de Jean Tyrel, seigneur de Poix, et Mareuil, son père (1), retenu au lit malade, et qui mourut vers l'an 1400. Il laissa entre autres enfants de son mariage :

XV. Jean DE POIX, V^e^ du nom, seigneur de Vilmort et de Forges, qui laissa de Jeanne de Saint-Sébastien, sa femme, trois enfants avec lesquels il partagea, le 26 mars 1484 :

1.° Pierre de Poix, } restés en Poitou ;
2.° Jean de Poix, }
3.° Florent, dont l'article suit :

XVI. Florent DE POIX, seigneur de Vilmort, de la Petite Borde, des grande et petite cours de Monchenin, épousa Catherine Duquartier, dame des deux dernières terres, dont il eut :

1.° François de Poix ;
2.° Joachim, dont l'article suit ;
3.° Marie de Poix.

XVII. Joachim DE POIX, seigneur de Monchenin, de la petite Borde, du fief des Bretons, de Montassaut, etc., épousa, le 11 février 1559, Jeanne Godelar, dont il eut :

1.° René dont l'article suit ;
2.° Baltazard, seigneur de Montassaut, dont la postérité s'éteignit en 1746.

XVIII. René de Poix, seigneur de Monchenin, de la Borde, etc., épousa, le premier août 1578, Louise de Fadast, d'une maison d'Italie qui suivit en France, où

(1) Ce titre a été donné à la maison de Poix, par M. d'Hozier de Sérigny.

elle fut naturalisée, Catherine de Médicis. De ce mariage vint :

XIX. Jacques DE POIX, qui épousa Olympe du Griffon, qui le rendit père de :

1.° Louis, dont l'article suit ;
2.° Jacques de Poix.

XX. Louis DE POIX, marié avec Anne de Boissé, eut pour fils :

1.° Louis, qui ayant fait des vœux de religion, mourut dans un couvent ;
2.° Vincent-François, dont l'article suit :

XXI. Vincent-François DE POIX, seigneur de Marécreux, de la Barre, de la Férandière, etc., chevalier de Saint-Jean de Jérusalem en 1701, faisait ses caravanes lors de la retraite de Louis de Poix, son frère aîné, et quitta l'ordre pour continuer la postérité de sa maison. Il fut adjoint par lettres du roi, à la commission de la recherche de la noblesse; la souscription porte : *à M. le comte Poix de Marécreux*. Il épousa Agnès-Angélique Savart de Lancosme, dont sont issus :

1.° Louis-François-Vincent, dont l'article suit ;
2.° Louis-Alexandre, mort jeune, enseigne de vaisseau, au département de Rochefort ;
3.° Louis-François de Poix de Marécreux, d'abord grand-vicaire de Saintes, puis chanoine et comte de Lyon, sur ses preuves de seize quartiers, en remontant le côté paternel jusqu'à la maison Tyrel, prince de Poix. Il a été successivement nommé à la troisième et à la seconde dignité de cet illustre corps, et par le roi Louis XVI, à l'abbaye d'Aumale. Il est âgé de quatre-vingt-quatre ans.
4.° N.... de Poix, morte au berceau :
5.° Angélique-Blanche de Poix, dame de la Barre et de la Férandière, morte sans alliance.

XXII. Louis-François-Vincent DE POIX, chevalier, entra au service en qualité de sous-lieutenant au régiment de la Reine, infanterie, en 1741, et eut les pieds gelés à la retraite de Prague; suivit ce régiment en Italie, et y leva à ses frais une compagnie nouvelle en 1745; fut

nommé chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, puis major au même corps, avec lequel il fit l'avant-dernière campagne en Allemagne, et la dernière en qualité d'aide de camp de Monseigneur le prince de Condé, dont il obtint l'estime et la confiance. Il se retira du service en 1775, avec le titre de lieutenant-colonel, et assista à la première assemblée provinciale de son pays. Il avait épousé, en 1769, Marie-Charlotte de Pierre-Buffière, dernier rejeton de ces anciens premiers barons du Limosin, dont sont issus :

1.° Louis-Jean-Baptiste-Charles, dont l'article suit ;

2.° Thomas-Louis-Benjamin de Poix, reçu de minorité chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem le 12 décembre 1773, enseigne de vaisseau au département de Brest, mort victime de la révolution. Il avait épousé Joséphine d'Andigné de la Chesse, dont il laissa des enfants ;

3.° Louis-Marie-Alexandre de Poix, reçu chevalier de Saint-Jean de Jérusalem de minorité, le 19 octobre 1775, mort au service du roi dans l'émigration ;

4.° Louis-Félix-Anne de Poix, reçu chevalier de Malte de minorité, le 20 octobre 1779, marié avec Alexandrine de Bonnefont, dont le père est mort en émigration. Ils ont des enfants ;

5.° Marie-Louise de Poix, mariée à messire N.... Guilloteau-Grandeffe.

XXIII. Louis-Jean-Baptiste-Charles de Poix, d'abord premier page de Marie-Antoinette d'Autriche, épouse du roi Louis XVI, a été nommé à une compagnie du régiment de Royal-Normandie, cavalerie, a émigré, et n'est rentré au service que depuis le retour du roi, en qualité d'officier des gardes-du-corps, de la compagnie de Noailles ; et n'ayant point quitté le roi, Sa Majesté, pour reconnaître son zèle et ses services, l'a décoré de la croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, avec le brevat de colonel. Il a épousé Françoise-Charlotte du Chesnau, fille de messire Charles-Armand-Louis du Chesnau, lieutenant-colonel d'infanterie, mort en émigration, et nièce de M. le marquis de Rivière, ambassadeur de France à Constantinople, dont postérité.

Armes : « De sable, à trois aiglettes d'or. Couronne » de comte, supports deux griffons ».

NOTES SUR LE NOM DE POIX,

Extraites de l'Histoire des grands officiers de la couronne.

Catherine de Poix, dame de Bienque, épousa Jean, seigneur du Bos, dont vinrent Philippe du Bos d'Annequin, marié avec Marguerite de la Tremoille, dame de Querdes, et un autre enfant, allié à la maison de Huchin ; Hélène de Poix, fut mariée à Antoine le Sellier, chevalier, seigneur de Plouzel, dont il eut Antoinette le Sellier, mariée dans la maison de Boufflers.

Autres, tirées des annales d'Aquitaine.

On trouve un Galiot de Poix, capitaine au service d'Angleterre, faisant des conquêtes sur la France. Ce surnom de Galiot, pris sans doute pour constater son origine française, se conserva dans sa branche. Un Jacques Galiot, sénéchal d'Armagnac, maître de l'artillerie, la fit si bien servir, qu'elle valut à François Ier le gain de la bataille de Marignan.

Parmi les seigneurs qui furent tués à la bataille de Pavie, on trouva Jacques Galiot, grand écuyer, Jean de Poix, fils du seigneur de Vilmort, et Louis de Poix, fils de messire Jean de Poix, chevalier, seigneur de Forges.

Dans l'inventaire général de l'histoire de France, par Jean de Serres, volume 3, commençant à François Ier, année 1536, on trouve parmi ceux qui ont un commandement sous le lieutenant-général, comte de Buzançais, amiral de France, le seigneur de Forges, échanson du roi, dont les provisions existent ainsi que celles de chambellan de Sa Majesté, en faveur du seigneur de Vilmort, de la même maison de Poix.

ADHÉMAR, ADÉMAR ou AZÉMAR, en Languedoc.

Cette Maison a donné, au commencement du neuvième siècle, les premiers ducs souverains de Gênes; c'est le sentimement unanime des Historiens et de la République.

Guy Allard, dans son Nobiliaire du Dauphiné, remonte l'origine de la maison d'Adhémar, jusqu'au septième siècle. Honoré Bouche, dans sa Chorographie de Provence, a la même opinion, et donne une filiation de ces premiers ducs de Gênes, seigneurs souverains de Monteil, à laquelle on peut avoir recours, tome I, page 900, édition de 1664.

Nostradamus en pense de même, ainsi que François Rebattu et Louvet, dans son Histoire de Provence.

Jacques de Bergame, dans ses Chroniques, imprimées à Venise, en 1522, avance qu'un Giraud Adhémar fut créé duc de Gênes, par l'empereur Charlemagne, l'an 814, attendu qu'il était son parent, et qu'il avait chassé les Sarrasins de l'Ile de Corse.

L'Hermite de Souliers, dans sa Toscane française, à l'article d'Ornano, cite une transaction, dont il assure avoir vu l'original, passé à Barcelone le 6 juin 830, entre Lambert-Giraud Adémar, duc de Gênes, seigneur souverain de Monteil, et Charles, son frère, etc., par la médiation d'Aimar de Monteil, archevêque de Mayence, leur frère, etc.

Cette transaction est tout au long dans un ancien manuscrit qu'on a trouvé dans les archives de l'église cathédrale de Saint-Pol-Trois-Châteaux.

L'auteur des Révolutions de Gênes, Odo de Gissei, de *Diocesy Anicensy*, chap. 25, fol. 315; Féron, fol. 64; Chénu, page 98; Nogué, *Historia Tolosana* page 7; Author, *Diaconi Pauli tertii ad annum*, 1538; Sleidam, dans son Histoire: tous parlent de la maison d'Adémar, comme des premiers souverains de l'Etat de Gênes, de la principauté d'Orange, de la baronnie de Grignan et de la ville de Montélimart (1).

Il en est dit autant dans un Mémoire manuscrit qui paraît être de deux cents ans, et que l'on trouve à la Biblio-

(1) Voyez le Dictionnaire géographique de la Martinière, et celui de la France en 3 vol. in-fol., à l'article *Montelimart*.

thèque du Roi. On terminera ces citations par le témoignage de deux Ecrivains modernes. « Charlemagne » ayant rebâti Gênes, l'annexa à l'Empire français, sous » le gouvernement d'un Comte particulier. Le premier » nommé Adhémar défit les Sarrasins, et conquit l'Ile » de Corse (1). » Voyez l'Histoire de Louis XI, par M. Duclos, tome 1, page 100, etc.

« Charlemagne ayant défait les Sarrasins et chassé les « Lombards de l'Italie, où ils avaient régné cent trente » ans, fit rebâtir la ville de Gênes, et lui rendit son » premier lustre. Pepin, qui fut investi par son père, du » royaume d'Italie, donna la souveraineté de Gênes avec » la qualité de Comte, à son parent Adhémar, dont les » descendants le conservèrent sans aucun trouble pen- » dant cent ans ». Histoire de la République de Gênes, trois volumes in-12, 1742, tome 1, page 7.

Les bandes d'Adhémar qui se trouvent en Corse sur les anciens monuments, mêlées à la croix de Gênes, paraissent encore appuyer ce sentiment.

Enfin, M. le marquis de Castellane-Esparron, qui a succédé à une partie des biens et des titres de la maison d'Adhémar, conserve dans ses archives de la Garde, plusieurs actes des dixième et onzième siècles, par lesquels il est prouvé que les Adhémar ont pris les titres de Ducs de Gênes, de Princes d'Orange, et de Vicomtes de Marseille.

Quelque forte que puisse être une opinion fondée sur tant de preuves, et si généralement adoptée, on ne s'y arrête point pour commencer cette généalogie, où l'on se propose seulement de faire connaître la branche du Languedoc, dont la filiation est justifiée par une suite non interrompue de titres originaux.

La maison d'Adhémar était illustre dès le neuvième siècle par ses possessions, ses titres et ses alliances.

Elle a contracté des alliances directes avec les maisons d'Adouart, d'Agnès, d'Agout, Albert, Albignac du Triadou, Albon, Allemand de Toligny, Amy, Anduse, Ansiaco, Aquitaine, Aspremont, Bachi, Barre, Barrière, Beaufort, Beaumont, Beauvoir, Beaux, des Beaux, Bel-

---

(2) Quelques auteurs ont prétendu que cette île avait été possédée par la maison d'Adhémar, à titre de royaume.

vèze de Mongirard, Berenger de Royans, Beziers, Besiers, Boissière, Bonne, Bourgogne, Brie, Brion, Cambis, Campobasso, Castellane, Châteauneuf, Clémence, Clermont, Combrette, Comminges, Corn-d'Ampare, Crussol, Deux Chiens, Dupuy, Durfort l'Etrange, Fay-Gerlande, Foix, Genève, Glandières, Glandevez, Graveson, Hebrard Saint-Sulpice, Herail de Lugan, Joyeuse, Laon, Latour, Laudun, Lautrec, Lille, Louveti, Marseille, Mevillon, Milliancourt, Montazet, Montdragon, Montecheau, Montfort, Montluel, Montpellier, Morges, Moretony, Narbonne, Narbonnes, Nogaret de Calvisson, Odoard, Orange, Peyrefort Ganges, Peyrusse, Poitiers, Pontevès, Pryest, Quiqueran, Ratier, Reybaud, Rie de Varembon, Rigaud-Vaudreuil, Robiac, Rohan, Romieux, Sabran-Usès, Saluces, Seguy, Selges, Senneterre, Solignac, Taulignan, Thubière Caylus, Thury, Toulouse, Tournon, Trans, nièce du Pape Jean XXII, Turenne, Valentinois, Ulan, Ure, Usès.

Giraud Adhémar, vivant vers l'an 1100, est le chef prouvé de plusieurs branches de cette maison, entr'autres, celle des comtes d'Adhémar de Montfalcon, éteinte de nos jours; de celle des comtes de Panat; de celle des seigneurs de Cransac, des seigneurs de Lantagnac, et de celle des seigneurs de Saint-Maurice de Cazevielle, de Colombiers, barons de Suelhes, que nous rapporterons plus bas. L'aînée de toutes ces branches, connue sous les titres de co-seigneurs de Monteil, barons de Grignan, etc. (1), s'est éteinte en 1559, dans la maison de Castellane. C'est à cette époque qu'on a dit que la maison d'Adhémar était éteinte. En effet, les branches qui subsistaient en Languedoc, étaient trop pauvres pour être connues; séparées, comme on va le voir depuis le douzième siècle, il n'est pas surprenant qu'elles fussent ignorées; peut-être même ne connaissaient-elles pas leur origine. Le préjugé s'est établi, et madame de Sévigné, sans discuter un fait dont elle n'avait pas d'idée, a répété dans ses lettres ce qu'on avait dit avant elle.

Cette branche de Provence, qui avait beaucoup d'é-

---

(1) Voyez la noblesse d'Avignon, par l'abbé de Pithon-Court, tome IV, on y trouve la filiation de toutes les branches de la maison d'Adhémar.

clat, réunissait en elle toute l'existence de la maison d'Adhémar; elle s'était alliée avec plusieurs maisons souveraines (1); mais comme on ne veut s'arrêter ici qu'aux seules branches du Languedoc, on renvoie pour cette branche et pour les autres à l'Histoire de la Noblesse d'Avignon, par l'abbé Pithon-Court.

Giraud Adhémar, était frère du fameux Hugues Adhémar de Monteil, évêque du Puy (2), légat du Saint-Siége, en Orient; il fut le premier croisé au Concile de Clermont, en 1095, et vainquit les Infidèles à la bataille d'Antioche, où il portait la lance sacrée, lance qui fait aujourd'hui le cimier des armes de la maison d'Adhémar. (Voyez *les Monuments de la Monarchie française*, par le P. Montfaucon; l'Histoire des Croisades, et plusieurs autres auteurs.

Giraud Adhémar possédait le comté, depuis principauté d'Orange (3); toutes les terres, entre le Rhône et la Mer, appelées *Terres de l'Empire;* enfin, plus de trente villages ou villes, entre lesquelles celle de Monteil, en Dauphiné, depuis appelée *Monteil Adhémar,* et par corruption *Montelimart,* était une souveraineté, au rapport de Nostradamus, *Histoire de Provence,* page 162, art. 7, pag. 777, et de plusieurs autres auteurs.

On voyait encore avant la révolution, à l'hôtel de ville, une lame de bronze enchâssée dans la muraille, sur laquelle sont inscrits certains droits et priviléges que les Adhémar accordèrent à leurs sujets en l'an 1198, aux deux bouts de laquelle lame est gravé un homme à cheval armé, tenant de la main gauche l'écu de ses armes, et de l'autre une épée nue (4), qui se retrouve dans tous les sceaux de cette maison.

---

(1) Provence, Poitiers, Toulouse, etc.

(2) Transaction du 3 mai 1077; Noblesse d'Avignon, tome IV, article Adhémar; partage de 1095, archives de la Garde; autre transaction de 1080, *idem.*

(3) Bouche, tome I, page 876, parle d'une charte de 1107, où l'on trouve *Assentiente Giralde Adhemario Aura Sice principe.* Voyez Pithon-Court, tome IV, page 9.

(4) Les seigneurs souverains portaient en témoignage de leur indépendance, une épée nue, pour signifier qu'ils ne tenaient leurs états que de Dieu et de leur épée. Voyez le Dictionnaire géographique

Les Adhémar ne relevaient que de l'Empire, ce qui est parfaitement énoncé dans une ratification de 1167, faite par l'empereur Frédéric Barberousse, des droits, priviléges, etc., de Giraud Adhémar. Cette charte scellée en lacs de soie rouge de la bulle d'or de l'Empereur, se conserve dans les archives du château de Grignan.

Cette terre, dont les habitants, avant la révolution, jouissaient encore de plusieurs priviléges, et dont le nom a été si connu par les lettres de madame de Sévigné, était possédée dès le onzième siècle, à titre de baronnie, par ce même Giraud Adhémar, cité ci-dessus.

I. Lambert D'ADHÉMAR, seigneur de la Garde, co-seigneur de Monteil, l'un des descendants de Giraud, et fils de Guillaume-Hugues d'Adhémar, et de Laure de Genève, fut déshérité par son père, suivant les archives du château de la Garde, et l'abbé Pithon-Court, tome III, pour l'avoir attaqué dans son château de la Garde. L'empereur Frédéric Ier, approuva, le 20 août 1178, cet acte de sévérité et de justice. Il épousa, en 1190, Tiburge de Baux, fille de Bertrand de Baux, sire de Baux, et de Tiburge de Montpellier-Omelas, comtesse d'Orange, en partie, et sœur de Guillaume, prince d'Orange. La maison de Baux, selon Bouche, *Histoire de Provence*, in-folio, sect. 9, page 911, était une des plus puissantes de l'Europe ; elle avait porté le titre de roi d'Arles, et celui d'empereur de Constantinople.

Pour donner une idée de la grandeur de la maison d'Adhémar, dans ces temps reculés, on fera observer qu'à peu près dans le même temps où la maison d'Adhémar s'alliait avec celle de Baux, Bertrand de Baux épousait Béatrix de Sicile, arrière-petite-fille de Louis VIII, et tante de Philippe VI, dit de Valois, roi de France. Du mariage de Lambert Adhémar et de Tiburge de Baux, sont issus :

1.° Hugues, qui continua la branche des seigneurs de la Garde, coseigneurs de Monteil, alliés aux maisons de Poitiers-Valentinois, de Rogier-Beau-

---

de la Martinière, et celui de la France, en 3 vol., à l'article Montélimart.

fort, de Turenne, de Sabran et autres, éteints en 1528;

2.° Lambert, dont l'article suit;

3.° Bertrand d'Adhémar, évêque de Saint-Pol-Trois-Châteaux, qui vivait encore en 1288;

4.° Brionde d'Adhémar, mariée 1.° à Lambert de Thury, chevalier, à qui Simon, comte de Montfort, de Narbonne et de Toulouse, avait donné en fief la baronnie de Lombers, en Albigeois, qui avait anciennement appartenu à la maison d'Adhémar, et que ledit Simon avait usurpée, lors de la conquête de cette province. La terre de Lombers revint à ses premiers possesseurs, par la donation que Lambert de Thury, mort sans laisser d'enfants, en fit à sa femme, qui en jouit quelque temps. Elle épousa, 2.° Guy de Montfort, seigneur de la Ferté-Allais, en Beauce, frère puîné de ce fameux comte Simon de Montfort, qu'elle rendit aussi père de Guy de Montfort, IIe du nom, mort sans postérité en 1254. Ces Montfort eurent des guerres continuelles contre les Adhémar, et les dépouillèrent d'une partie de leurs biens à la faveur d'un jugement rendu par le parlement d'hiver, séant à Paris en 1299. Cette époque peut être regardée comme celle de l'appauvrissement et de l'oubli de cette branche, qui n'en a pas moins contracté les plus grandes alliances.

II. Lambert d'Adhémar, IIe du nom, chevalier, seigneur de Lombers, en Albigeois, et de quinze villes ou villages après la mort de Guy de Montfort, son neveu, et en partie de Clansayes (1) et de Châteauneuf sur le Rhône, en Dauphiné, par l'inféodation que son frère aîné lui en fit pour lui et ses descendants mâles, en 1233. Il est important de remarquer que dans cet acte passé entre les deux frères, l'un est nommé *Azémar* et l'autre *Adémar*, différence qui se trouve encore entre les deux sceaux attachés au corps de l'acte, et parfai-

(1) Sommation à lui faite, de rendre hommage pour la terre de Clansayes, qu'il tenait d'Hugues, son frère, seigneur de Monteil, de l'an 1292. (Cabinet de M. de Castellane.)

tement conservés. Lambert d'Adhémar est rappelé dans le testament de Hugues, son frère aîné ; par cet acte du 17 des calendes d'octobre 1233, Hugues donne en fief à Lambert, son puîné, pour lui et ses descendants mâles à l'infini, tout ce que Lambert, leur père, avait tenu dans le château de Clansayes, etc., sous la condition, que ses seuls descendants mâles lui succéderont, lui rendront hommage (à lui Hugues), et que lui Lambert renoncera à tous ses droits sur la succession paternelle, maternelle, etc.

C'est l'effet de la renonciation stipulée dans cet acte, qui a laissé les branches du Languedoc dans la médiocrité, quand celle de Grignan faisait passer sa fortune dans une maison étrangère, par le mariage de Blanche d'Adhémar, avec N..... de Castellane, baron d'Entrecasteaux, contracté en 1559. Cet acte de 1233, est le nœud qui lie les branches de Provence et du Languedoc ; on verra dans la suite Guigues, petit-fils de Hugues, demander à un autre Hugues, fils de Lambert, seigneur de Lombers, l'hommage qu'il lui doit en vertu des conditions stipulées dans l'accord de 1233, passé entre les deux frères. Enfin, c'est cette pièce qui fait connaître à la fois les branches du Languedoc et de Provence, et qui fixe l'époque de leur séparation, ainsi que le nom et les armes de' chacune d'elles. Il profita de l'absence de Philippe de Montfort, qui était outre-mer, pour se faire donner la garde de la baronnie de Lombers, qu'on avait mise sous la main du roi saint Louis, et que la reine Blanche, sa mère, adjugea audit Lambert, comme oncle maternel de Guy de Montfort, II[e] du nom. Il succéda en 1254, dans la baronnie de Lombers ; histoire du Languedoc, tome 3, page 479. Mais ceci se trouve plus amplement détaillé dans les articles donnés en 1293, par Hugues d'Adhémar son fils, et par plusieurs lettres du roi saint Louis et du roi Philippe, déposées dans les archives de la chambre des comptes de Montpellier.

Lambert de Monteil-Adhémar rendit volontairement hommage de la terre de Clansayes, à Bertrand d'Adhémar, son oncle, surnommé de Clansayes, évêque de Saint-Pol-Trois-Châteaux. Hugues et Briand, ses deux fils, ratifièrent ce qu'il avait fait le 2 novembre 1274 ; il est encore nommé dans l'accord passé aux nones de

mars 1240, entre Alasie, sa belle-sœur, veuve de Hugues Adhémar, seigneur de Monteil, son frère. Tous ces titres se trouvent dans les archives du château de Panat et dans celles de M. le marquis de Castellane, au château de la Garde, en Dauphiné.

Lambert de Monteil-Adhémar, chevalier seigneur, baron de Lombers, fut caution d'Aimar de Poitiers, comte de Valentinois, lorsqu'il promit de payer à Alphonse, comte de Poitiers et de Toulouse, fils du roi de France Louis VIII, la somme de mille livres tournois; et lui Lambert scella de son sceau lesdites lettres d'obligation, le vendredi après la fête de Saint-Pierre et de Saint-Paul, de l'an 1270. Il en est parlé dans les preuves de l'Histoire de Languedoc, tome 3, page 596. Il ne vivait plus en 1302, qu'aux nones de décembre de la même année, Tiburge dite de Clansayes, sa fille, donna une quittance scellée de son sceau, en cire verte, conservée aux archives du château de Panat. On a de Lambert II de Monteil-Adhémar, un acte sur lequel on trouve son sceau, qui est parti des armes de France et de Toulouse, gravé avec légende, et très-bien conservé. Voyez l'Histoire du Languedoc, tome 5. Il laissa de son mariage avec Berengère de Lautrec :

1.° Hugues de Monteil Adhémar ou Azémar, seigneur de Lombers, qui fut sommé par Guigues, seigneur de la Garde, de lui rendre hommage pour la terre de Clansayes, conformément aux conditions stipulées dans l'accord passé le 17 des calendes d'octobre 1233, entre Hugues, seigneur de la Garde, grand-père du demandeur; et Lambert de Monteil-Adhémar, père du défendeur. L'acte fut passé le jeudi d'après la fête de Saint-Michel, de l'an 1292. Hugues d'Adhémar vendit en 1302, au dauphin de Viennois, la baronnie de Montauban, qu'il tenait de la succession de Rousselin de Montauban, dont il était héritier, ainsi qu'on en peut voir les pièces dans l'Histoire du Dauphiné, par Chorier. Ledit noble et puissant homme messire Hugues Adhémari, chevalier, seigneur de Lombers, transigea le jeudi, veille de la Circoncision de Notre Seigneur, l'an

1304, avec noble et puissante dame Aliénor de Montfort, comtesse de Vendôme : voulant terminer les procès qui depuis longtemps causaient des brigues et des dissensions, ils se jurèrent une paix perpétuelle, et convinrent par cette transaction que Marguerite, fille unique du seigneur de Lombers, et de feue dame Helise, épouserait un des fils de la comtesse de Vendôme, et du feu comte Jean. Dans une transaction passée le 22 juillet 1305, en présence d'illustre Aimar de Poitiers, comte de Valentinois, entre magnifique et puissant seigneur messire *Adhemarii*, son petit-fils (*Nepos*), seigneur de *Montilio Adhemarii*, baron de la Garde, d'une part, et puissant seigneur Giraud *Adhemarii de Montilio*, seigneur et baron des baronnies de Grignan, son cousin, il est stipulé que l'on donnera la baronnie de *Monte-Albano*, possédée par Hugues *Adhemarii*, baron de la Garde, à magnifique et puissant homme messire Hugues *Adhemarii-Montilio*, seigneur et baron de Lombers, son cousin (*consanguineus*), pour toutes ses prétentions sur la maison de Monteil de la Garde Adhémar ; ainsi cette baronnie fut transportée, du consentement des parties contractantes, et de celui dudit comte de Valentinois. C'est pour la seconde fois que les branches du Languedoc ont renoncé à la succession des branches de Provence et de Dauphiné. Hugues, seigneur de Lombers, passa un bail à fief, sous le seul nom d'Azémar, à Albi, le vendredi après la translation de Saint-Martin de l'an 1306. Cet acte se trouve dans les archives des manuscrits de la bibliothèque du roi, vol. in-fol., nº 108, page 176, en copie légale tirée de son original en parchemin, qui se trouve dans les archives de l'église cathédrale de Sainte-Cécile d'Albi. Hugues d'Adhémar, chevalier, seigneur, baron de Lombers mourut en 1307. Il avait épousé, 1.º Hélise de Lautrec ; 2.º Agnès de Penna. Il laissa de sa première femme, Marguerite d'Adhémar, fiancée en 1304, comme on l'a dit plus haut, à l'un des fils de Jean V, comte de Vendôme,

mais mariée, par contrat du 8 des ides de janvier 1309, avec noble homme Guy de Comminges, fils de magnifique homme et puissant seigneur Bernard VI, par la grâce de Dieu, comte de Comminges. Il descendait des anciens ducs de Gascogne, établis, en 602, par Théodoric, roi de Bourgogne. Dans ledit contrat qui est à la bibliothèque du roi, Marguerite stipule en présence et du consentement d'Agnès de Penna, sa belle-mère, et d'Adhémar de Clansayes, son cousin-germain paternel *consangninei mei germani*. Entr'autres parents qui signèrent au contrat, paraissent tous les grands de la province, on remarque un Pierre Colonna, et un Bertrand de Got, signés en qualité d'oncles, tous deux cardinaux. Le dernier fut ensuite pape sous le nom de Clément V. Marguerite mourut en 1313, laissant la baronnie de Lombers et des procès à Guy de Comminges, son mari;

2.° Briand, dont l'article suit;

3.° Tiburge, dit de Clansayes, vivant en 1304.

4.° Vacquerie de Monteil Adhémar, mariée 1.° avec Pierre, vicomte de Lautrec, mort sans enfants en 1270. Ce premier contrat se trouve dans les manuscrits de la bibliothèque du roi, vol. 39, fol. 194; 2.° Jourdain IV, baron de l'Isle, chevalier, surnommé le Vieux, qu'elle rendit père de trois filles, mariées dans les maisons de Narbonne, d'Astarac et de Colonne en Italie. Ils ne vivaient plus tous les deux au mois d'août 1332, que leurs enfants furent condamnés par arrêt de la cour du roi, qui se trouve dans les archives de Montpellier, à rendre à Aliénor de Montfort, comtesse de Vendôme, ce qui était convenu par la transaction passée entr'elle et messire *Adhemarii*, chevalier, seigneur de Lombers.

III. Briand de Monteil-Adhémar, chevalier, co-seigneur de Lombers, avec Hugues, baron de Lombers, son frère aîné, dans l'acte du 2 novembre 1274, dont il a été question au degré précédent, et soutint avec lui la fameuse querelle mue entre les Adhémar et les Montfort, prouvée par ce que contiennent les *olim*

du parlement, qui sont les plus anciens registres, et par le mémoire que Hugues, baron de Lombers, donna au parlement d'hiver, séant à Paris en 1293. Ce titre déjà cité plusieurs fois, est un rouleau de parchemin immense, qui jette une très-grand jour sur ces degrés. Il y est dit entr'autres choses :

Art. 85. *Que ledit seigneur* Lambert, *baron de Lombers, mourut, laissant après lui lesdits seigneurs* Hugues, Briand, Adhémar, *et dame* Vacquerie, *ses enfants.*

Art. 86. *Que ledit seigneur* Hugues *se mit dans le droit et place de* Briand et d'Adhémar, *ses frères, qui prêtèrent hommage audit seigneur Philippe, père du roi vivant.*

Que Philippe de Montfort le jeune, voulant le troubler dans sa possession, assembla une armée pour le déposséder à force ouverte ; qu'en ayant porté sa plainte au roi Louis, Philippe de Montfort lui en fit réparation et promit, en sa présence, de restituer tout ce qu'il avait usurpé sur le Lomberrois, etc., etc.

Cependant ils perdirent leur procès, et furent de plus condamnés à rendre hommage à Begue de la Barrière, pour la terre Villelongue, autrefois nommée Malemort, située au diocèse de Rhodès ; hommage qu'ils voulaient bien rendre à Alphonse, comte de Poitiers et de Toulouse, mais non à ceux qui en avaient acheté la terre. Les parties ayant comparu devant le sénéchal de Rhodès, Briand appela de sa condamnation au jugement du roi ; la sentence du sénéchal fut confirmée par arrêt rendu en ladite cour du roi, au mois d'août 1279. Cet acte en parchemin, scellé d'un grand sceau de cire verte, sur lacs de soie de même couleur, est dans les archives du château de Panat.

Briand d'Adhémar, chevalier, co-seigneur de Villelongue, étant mort avant Hugues d'Adhémar, son frère aîné, il lui laissa ses droits sur la terre de Lombers à soutenir. Une enquête présentée au sénéchal de Carcassonne, par les héritiers de Montfort, contre messire Hugues Adhémar, chevalier ; Briand, damoiseau, son frère, et dame Vacquerie, leur sœur, porte qu'ils tiennent injustement lesdites ville et château de Lombers. Cette requête est énoncée à la tête d'un arrêt qui fut

rendu en conséquence au mois d'août 1332, où il est dit que la susdite requête avait été présentée il y a long-temps (*dudùm*); et effectivement elle doit être antérieure à l'année 1278, puisque Briand Adhémar n'y est qualifié que damoiseau, et qu'il est qualifié chevalier dans les lettres à grand sceau de cette année, rapportées ci-dessus. Il était mort en 1293, et avait eu de son mariage avec N..... Adhémar de Clansayes :

IV. Adhémar dit de Clansayes, qui fut ainsi que Briand, son père, et Hugues, son oncle, co-seigneur de Villelongue, autrefois Malemort. On ne voit point qu'il ait pris la qualité de co-seigneur de Lombers; à peine eut-il le temps d'établir ses prétentions sur cette terre, dont Marguerite, sa cousine-germaine, avait porté les droits à la maison de Comminges, ainsi qu'il est prouvé par son contrat de mariage de 1309, auquel on a vu qu'Adhémar de Clansayes signa. On trouve des lettres-patentes du roi Philippe V, données en son parlement le 5 juin 1318, dans lesquelles il est dit que le procès s'étant mû au sujet de la baronnie de Lombers, entre Hugues *Adhemarii*, etc., Guy de Comminges, plaidant pour une part, demanda un ajournement des héritiers dudit Hugues, ce qui lui fut accordé; et en effet, il fit ajourner Jeanne de Narbonne, Gaucerande de Colonne, et Adhémar de Clansayes, qui se dit cousin-germain et le plus proche héritier de Marguerite d'Adhémar, fille unique dudit Hugues *Adhemarii*, son oncle, etc. L'original en parchemin est dans les archives de Montpellier.

On trouve dans un autre acte, à la suite de ces lettres du roi, toute l'histoire du procès de la baronnie de Lombers et la manière dont il fut suivi, jusqu'à la mort de ladite Marguerite Adhémar; *que la dame de Narbonne et sa sœur, ses cousines-germaines, d'une part, et Adhémar de Clansayes, son cousin-germain, comme mâle et héritier plus prochain, et institué par le testament de la même Marguerite d'Adhémar, d'autre part, se portèrent pour ses héritiers devant le sénéchal de la cour du roi à Carcassonne.* Original tiré des archives de Montpellier, armoire des titres de Castres, liasse de Lombers, n.° 20.

Guy de Comminges se fondait sur ce qu'il avait été

mari de Marguerite et sur une cession à lui faite par Adhémar de Clansayes. Archives de Montpellier.

Enfin, la cour du roi, rendit un dernier arrêt à Paris, au mois d'août 1332, dans lequel il est dit : *Vû que la comtesse de Vendôme a mieux prouvé son droit, toutes les parties de la baronnie de Lombers lui sont adjugées, etc.*

C'est à la perte de ce grand procès, qu'on peut fixer l'époque du peu d'aisance et de l'oubli de cette branche du Languedoc ; la baronnie de Lombers comportait plus de trente villes ou villages. Il ne resta à Adhémar de Clansayes, que la seigneurie de Villelongue, et sans doute aussi la terre de Clansayes ; fondé sur la donation qui en fut faite à Lambert, son grand-père, pour lui et ses descendants mâles à l'infini ; acte de 1233, motivé entre les deux frères, et dont voici le passage littéral : *Notum sit omnibus hominibus modernis hominibus et futuris, quòd ego* Hugo Adzemarius, *dominus Montilii filius quondam domini* Lamberti, *domini Montilii, dono, concedo et trado per me et successores meos tibi* Lamberto, *fratri meo, et filiis tuis masculis, qui de te ex legitimo matrimonio fuerint procreati ; et filiis masculis qui ex filiis tuis masculis fuerint de legitimo matrimonio procreati usque in infinitum in feudum, salvis conditionibus infra scriptis omnibus, quidquid dominus* Lambertus, *pater meus et tuus, habebat vel alius, vel alii pro eo, in castro de Clarensayis, etc., etc.* S'il ne posséda pas cette terre, du moins il en porta le nom ; ce nom de Clansayes n'était pas nouveau dans sa famille. Lambert II, son grand-père, le prit souvent ; Bertrand, évêque de Saint-Pol-Trois-Châteaux, son grand-oncle, et Tiburge, sa tante, n'en portèrent jamais d'autres. Il signa sous ce nom au mariage de Marguerite Adhémar, qui contracta en présence et du consentement d'Adhémar de Clansayes, son cousin-germain (*consanguinei mei germani*), (c'est elle qui parle). Le notaire se sert dans le même acte du terme *consobrinus*, pour exprimer la qualité de cousin maternel, que la future épouse, fille d'Hélise de Lautrec, y donne à Guillaume, vicomte de Lautrec. Ceux qui voudront juger par eux-mêmes, trouveront ce contrat de mariage en forme légale dans les manuscrits de la bibliothèque du roi, vol. 38, fol. 240. L'original est au château de Foix.

Adhémar de Clansayes ne vivait plus en 1355, qu'il est rappelé dans une quittance donnée à noble dame Fines de Rattier, sa femme, tutrice de Galvan Adhémar, son fils, qui suit ; cette quittance a pour objet un legs pie qu'Adhémar de Clansayes fit dans son testament à l'intention que Dieu lui remît ses péchés, ceux de Briand, Hugues, et tous autres morts de sa lignée, *de genere suo.*

V. Galvan d'Adhémar ou Azémar, mineur lors du décès d'Adhémar de Clansayes, son père, fut, comme lui, co-seigneur du château de *Villâ longâ*, aliàs *Malâ morte.* Il existe une réquisition faite, en 1384, par Galvan d'Adhémar, appelé quelquefois Azémar, à Lambert Adhémar, seigneur de la Garde-Monteil, etc., des biens et terres qu'Adhémar de Clansayes, son père, avait dû posséder dans ce pays-là ; sans doute qu'il ne fut pas plus heureux dans ses prétentions que ne l'avait été son père dans celles qu'il avait sur la baronnie de Lombers ; du moins l'on n'entend plus parler de la terre de Clansayes, qu'il redemandait par cet acte de 1384. Il assista comme témoin au contrat de mariage passé le 10 juillet 1396, devant Guillaume Guiberti, notaire, entre noble Giraud de Barreria, seigneur de Firmy, *de Firminio,* et noble marquise de Servieyra. Le même Galvan d'Adhémar, seigneur parcelier du château de Villelongue, au diocèse de Rhodès, fit hommage le lundi 14 juillet 1399, à noble Guillaume de Barreria, ou de la Barrière, seigneur de Châteauneuf-de-Perre Lezio, de ce qu'il tenait dans ledit château de Villelongue, en exécution de l'arrêt de la cour du Roi rendu en 1278, contre Hugues, son grand-oncle, et Briand, son grand-père, dont on a parlé ci-dessus. Cette terre de Villelongue, appelée autrefois *Malemort,* vint en entier à Galvan, par son mariage avec Hélène Bérenguières, dame du château de Malemort ; mais comme ils n'eurent point de postérité, elle retourna aux héritiers de cette dame, à la suite d'un grand procès qui fut intenté en 1419, contre Rigal d'Adhémar, qui suit, fils et héritier du susdit Galvan et d'Hélipse d'Adhémar, avec laquelle ledit Galvan s'était remarié en secondes noces ; Hélipse d'Adhémar fit donation de tous ses biens à Rigal d'Adhémar, son fils, en 1424, suivant un acte original, au château de Panat.

VI. Rigal D'ADHÉMAR, fils de Galvan et d'Hélipse d'Adhémar damoiseau, seigneur, ainsi que son père le fut, de Villelongue, de la Roque-Rocosel, en Albigeois, de Ponts et de quelques autres terres, fit hommage, le 23 février 1420, des château et forteresse de Villelongue, avec ses faubourgs, ville, mandements et dépendances; ratifia, le 22 février 1428, une donation de quelques pièces de terre, faite à Hugues et à Jean de Cossinhiegres. Il est encore nommé dans une donation qui lui avait été faite par Hélipse d'Adhémar, sa mère, veuve de Galvan d'Adhémar, le 2 janvier 1424. Le même Rigal Adhémar, nommé Azémar dans un acte qui se trouve dans les archives de Villelongue, et Adhémar dans tous les autres, soutint un procès considérable contre les héritiers de sa belle-mère, qui redemandèrent la terre de Villelongue, portée à Galvan, son père, par Hélène Bérenguières, dame de Malemort, décédée sans postérité. La perte de ce procès et la très-nombreuse famille que Rigal laissa, ne contribuèrent pas peu à appauvrir ses descendants. Il épousa, par contrat du 13 août 1411, noble Cébélie de la Barrière, dame de Firmy, petite-nièce de révérendissime seigneur Pierre de la Barrière, cardinal évêque d'Autun, vivant en l'an 1283, ce qui se prouve par une réquisition de Rigal Azémar, à l'effet de faire exécuter l'accord ancien passé entre les sieurs de la Barrière, pour raison de la terre de Firmy, qui revenait à sa femme. Cette terre avait été donnée à son grand-père maternel, en 1283, par le révérendissime seigneur Pierre de la Barrière, cardinal évêque d'Autun.

Rigal d'Adhémar testa le 12 mai 1473; il fit une fondation remarquable dans une chapelle de l'église paroissiale de Trebas, pour la rédemption de tous ses péchés, et de ceux de noble Fines de Rattier, son aïeule. En suivant le testament, on trouve: *plus, ledit Pierre, un de ses enfants, Fines, son aïeule, enterré dans le cimetière de Notre-Dame de Cabres, dans le tombeau de la maison*. Titre important qui fait une nouvelle preuve pour le quatrième degré et le suivant, puisqu'il nous fait connaître la femme d'Adhémar de Clansayes, et la mère de Galvan Adhémar. Cébélie de la Barrière, dame de Firmy, testa le 11 décembre 1461, et laissa de son mariage avec Rigal d'Adhémar, douze enfants, entre autres:

1.° Jean d'Adhémar, qualifié haut et puissant seigneur, chevalier, seigneur de Firmy, marié, 1.° à Borguine d'Herail-de-Lugan. Il fut père de Gaspard d'Adhémar, chevalier, seigneur de Firmy, marié, 1.° avec noble Marguerite d'Hébrard-de-Saint-Sulpice, dont il n'eut point d'enfants; 2.° avec Delphine de Durfort, laquelle attira dans sa maison les biens de Jean d'Adhémar, son fils unique, qui mourut sans postérité, faisant sa mère héritière; Jean épousa en secondes noces, le 21 janvier 1457, Marguerite de la Tour, dont il eut Galvan, qui plaidait contre Delphine de Durfort, le 5 avril 1530, sa belle-sœur, pour la succession paternelle; il testa le 10 septembre 1531, et mourut sans postérité;

2.° Pierre, le Vieux, qui eut la terre de la Roque-Rocozel, et dont la postérité finit dans la personne d'Isabeau d'Azémar, laquelle épousa, en 1582, noble Jean-Pierre de Montazet, seigneur de la Motte, à qui elle porta ses biens, que ses descendants possédaient encore avant la révolution;

3.° Guillaume, dont l'article suit;

4.° Pierre, le Jeune, auteur de la quatrième branche, rapportée en son lieu.

VII. Guillaume d'Adhémar ou Azémar, chevalier, seigneur de la Garinie, fut institué légataire de la Barrière, par le testament de Cébélie de la Barrière, sa mère, du 11 décembre 1461, et par celui de son père du 12 mai 1473. Il épousa, par contrat du 29 décembre 1475, Souveraine de Salgues, fille de Jean, seigneur de Salgues, et dame de la Garinie, terre qui, par ce mariage, est entrée dans la maison d'Adhémar. La minute originale de ce contrat est dans le château de Panat. De ce mariage vinrent:

1.° Raimond, dont l'article suit;

2.° Marc d'Azémar, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, qui dans son certificat de noblesse, donné par la vénérable langue en 1506, et déposé dans les archives d'Arles, en Provence, est reconnu de très-ancienne et très-bonne maison, tant du côté paternel que maternel. Marc Azémar fit une donation à Raimond d'Adhémar, son frère,

le 4 mai 1506, à condition de payer son passage, et de lui fournir les vêtements et harnais nécessaires, un hoqueton, appelé *soubreveste*, de satin cramoisi, avec les manipules, pour l'ornement des chevaliers (*ad decorem militum*); il fut reçu chevalier, sous le nom d'*Azémar*, tandis que son frère se maria sous celui d'Adhémar, contradiction qu'il est essentiel de remarquer. L'original en parchemin se trouve dans les archives du château de Panat.

VIII. Raimond D'ADHÉMAR, seigneur de la Garinie, prit ainsi que ses ancêtres le nom d'Adhémar, dans son premier contrat de mariage avec Claire de Peyrusse, du 23 novembre 1491; mais dans le testament qu'il fit le 4 mai 1506, et qui se trouve dans les archives du château de Panat, il changea l'orthographe de ce nom en celui d'Azémar, que depuis, ses descendants ont plus particulièrement adopté, et dont Hugues, seigneur de Lombers, ainsi que quelques autres rappelés ci-dessus, avaient déjà fait usage : variation fréquente dans les branches de Montelimart, de Grignan, de la Garde, dans les sceaux et les anciens titres, où, comme on l'a déjà dit, des noms des anciennes maisons se trouvent écrits dans la même page de deux et trois façons différentes. Voyez le nouveau Traité de diplomatique, tome IV, page 503, et l'Armorial général de M. d'Hozier, article *Pracomtal*, où les sceaux de la maison d'Adhémar, sont légendés des noms d'Adémar et Azémar, ce qui en prouve bien l'identité. Raimond d'Adhémar n'eut point d'enfants de Claire de Peyrusse, sa première femme; il épousa, en secondes noces, Hélix Seguy, dont il eut Baltazard, qui suit, et fit son testament le 12 mars 1542.

IX. Balthazard D'AZÉMAR, seigneur du château de la Garinie, de la Roque-Rocozel, en Albigeois, de Ponts, etc., transigea pour lui et pour dame Hélix Seguy, sa mère, et pour dame de Glandières, sa femme, le 14 avril 1538, avec dame Delphine de Durfort, veuve de Gaspard d'Adhémar, seigneur de Firmy, pour raison de la substitution des biens de Rigaud d'Azémar, etc. La grosse de cette transaction en parchemin, signée du notaire recevant, est dans les archives du château de Panat. Balthazard épousa, par contrat du 21 juin 1526 (mêmes archi-

ves), Catherine de Glandières, fille d'Antoine de Glandières, seigneur de Prades et de Balzac. Il fit son testament au château de la Garinie, le premier mai 1553, dans lequel on reconnaît neuf enfants, quatre garçons et cinq filles, entr'autres :

1.° Antoine seigneur de la Garinie, qui servit, en 1569, dans la compagnie d'ordonnance du duc de Genevois ;
2.° Marc, dont l'article suit ;
3.° Pierre, écuyer du roi Henri IV.

X. Marc d'Azémar, seigneur de la Garinie et autres terres, fut institué héritier universel par le testament de dame Catherine de Glandières, sa mère, le 21 février 1571, qui avait survécu à Balthazard, son mari. Il épousa, par contrat passé le 6 novembre 1572, demoiselle Françoise de Narbonne, fille de feu Balthazard de Narbonne, seigneur et baron de Puylones, et de demoiselle de Saint-Gerry. Il ne vivait plus le 5 novembre 1592, que ladite demoiselle de Narbonne, administratrice de la personne de Jean, leur fils unique, qui suit, fit une donation de cinq cents livres, insinuée le 20 février 1593, en la sénéchaussée de Rouergue. Cet acte, ainsi que les autres cités précédemment, se trouve dans les archives du château de Panat.

XI. Jean d'Azémar, seigneur de la Garinie, épousa, en 1603, Isabeau de la Garde de Sagnes, et en eut quatre fils :

1.° Pierre, dont l'article suit ;
2.° Marc-René, tige de la troisième branche, rapportée en son rang ;
3.° Jean d'Azémar, capitaine, ainsi que Balthazard, son frère, qui suit, au régiment de Vailhac, qui servirent au siége de Villefranche en 1664, et moururent tous deux au service du roi, sans postérité ;
4.° Balthazard d'Azémar.

XII. Pierre d'Azémar, Ier du nom, seigneur de la Garinie et de Montfalcon, gouverneur pour Sa Majesté de la citadelle de Perpignan en 1662, épousa, par contrat, du 21 septembre 1642, Dorothée de Thubières-de-

Caylus, fille de Jean de Thubières, tige de la branche des comtes de Caylus. De ce mariage sont issus :

1.° René, dont l'article suit ;

2.° Balthazard d'Azémar, qui fonde la seconde branche, rapportée ci-après.

XIII. René d'Azémar, seigneur de la Garinie et de Montfalcon, épousa, le 29 janvier 1671, Jeanne de Séguy, dont il eut entr'autres enfants :

1.° Pierre, dont l'article suit ;

2.° Balthazard d'Azémar, marié, par contrat du 6 février 1723, avec Louise de Sausoc, de Montblanc, née le 21 juin 1695, fille de Jacques de Sausoc de Montblanc, et de Gabrielle Fabret ; il mourut le 9 mars 1744, et elle le 12 juin de la même année, laissant :

a. François, né le 26 décembre 1723, garde-du-corps du roi, compagnie de Noailles, en 1770 ;

b. Louis, né le 20 septembre 1728, mort volontaire dans le régiment d'Aubigny, dragons ;

c. Marc-Antoine, né le 23 juillet 1730, major dans le régiment de Chartres, infanterie ;

d. Antoine, né le 8 août 1733, garde-du-corps du roi, compagnie de Noailles, en 1770.

XIV. Pierre d'Azémar, IIe du nom, seigneur de la Garinie, né en 1676, capitaine d'infanterie, épousa, le 7 juillet 1719, Anne de Bonnes, née le 26 août 1691, fille de feu noble Sébastien de Bonnes, seigneur de Ronel, et de demoiselle Marie-Madeleine de Penel de Parlan. Il mourut le 2 décembre 1744, laissant de son mariage :

1.° Louis, dont l'article suit ;

2.° Joseph d'Azémar, né le premier avril 1730, chanoine de l'église cathédrale de Rodès ;

3.° Pierre, né le 7 juin 1731, volontaire au régiment de Bourbonnais, en 1770 ;

4.° Marie-Anne d'Azémar de la Garinie, née le 18 mai 1720, mariée ;

5.° Louise d'Azémar de la Garinie, née le 19 mai 1726 ;

6.° Jeanne d'Azémar de la Garinie, née le 20 décem-

bre 1732, mariée à noble François d'Orsal, seigneur de la Soulière ;

7.° Catherine d'Azémar de la Garinie, née le 29 avril 1734, religieuse à l'abbaye du Buis, près Aurillac.

XV. Louis d'Adhémar, seigneur et propriétaire des fiefs et terres de la Garinie et de Montfalcon, entra au service en 1745, à l'âge de vingt ans, se trouva à la bataille de Fontenoy, et entra la même année, au mois d'octobre, dans les gardes-du-corps du roi, compagnie de Noailles, où il fit toutes les campagnes, depuis 1745 jusqu'en 1770, étant connu dans ce corps sous le nom de *Montfalcon*.

SECONDE BRANCHE.

Vicomtes d'Adhémar-de-Montfalcon, éteints.

XIII. Balthazard d'Azémar, Ier du nom, seigneur de Montfalcon, second fils de Pierre d'Azémar, et de Dorothée de Thubières de Caylus, servit le roi pendant plus de soixante-quinze ans, et mourut âgé de quatre-vingt-dix-sept ans, commandant les ville et château de Nîmes, où il établit sa postérité. Il avait épousé, en 1679, Jeanne d'Agneau, qui le fit père de huit enfants, dont trois filles, reçues à Saint-Cyr, sur les preuves de leur noblesse, et cinq garçons, dont un mort ecclésiastique, grand-archidiacre de l'église cathédrale de Nîmes, deux morts au service du roi ; le quatrième, François d'Azémar de la Borie, exempt des gardes-du-corps, mourut sans postérité ; et le cinquième :

XIV. Balthazard d'Azémar de Montfalcon, seigneur de la Barbin et de Vagnerolles, mourut en 1761 après avoir servi le roi plus de cinquante ans. Il avait épousé, 1.° N.... du Bousquet, dont il eut un fils qui fut tué à la bataille de Rosback, servant en qualité de capitaine au régiment de Saint-Chamans, ci-devant Noailles ; 2.° en 1735, demoiselle Marie de Cambis, fille de Louis de Cambis, baron de Fons, d'une des meilleures maisons du Languedoc, originaire d'Italie, dont est issu :

XV. Jean Balthazard, vicomte d'Adhémar de Montfalcon, seigneur de Vagnerolle et de la Barbin, colonel du régiment de Chartres, infanterie. Il fit ses preuves sur les

titres originaux que nous avons cités, pour monter dans les carrosses du roi en remontant sa descendance à l'ancienne maison d'Adhémar. Voyez la gazette de France du 8 mars 1765, à l'article Versailles. Il est mort sans postérité de N.... de Boutillier, veuve du comte de Valbelle.

TROISIÈME BRANCHE.

Seigneurs, comtes de Panat.

XII. René-Marc D'AZÉMAR, I[er] du nom, second fils de Jean, seigneur de la Garinie, et d'Isabeau de la Garde de Sagnes, fut aide-de-camp des armées du roi, ensuite lieutenant-colonel du régiment de Vailhac, après avoir fait vingt-deux campagnes en qualité de capitaine, pour avoir défendu Villefranche contre les Croquants, et avoir maintenu cette place sous l'autorité du roi. Il avait épousé, en 1648, Delphine de Fontanges, fille de noble Pierre-Jean de Fontanges d'Aubrognes, seigneur de Panat et de Cap-de-Naguet. Il en eut six garçons, dont quatre sont morts sans postérité au service du roi; le troisième, Pierre d'Azémar, seigneur de la Sère, qui servait dans le même régiment que ses frères, avait formé un rameau éteint dans la personne du comte de la Sère, lieutenant-général des armées du roi, inspecteur-général d'infanterie, grand'-croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, gouverneur des invalides. L'aîné des fils de René-Marc fut :

XIII. Pierre-Jean D'AZÉMAR, I[er] du nom, seigneur de Panat, Cap-de-Naguet, Bruejouls, etc., qui fut major d'infanterie, et épousa, par contrat du 29 novembre 1680, Marie de Sennectere, fille de messire François de Sennecterre, dont sont issus :

1.° René-Marc, dont l'article suit;
2.° Charles d'Azémar, dit le chevalier de Panat, capitaine au régiment du roi, dragons, mort sans postérité;
3.° Pierre-Jean, mort jeune;
4.° Louis d'Azémar, prieur-commandataire de Saint Pantaléon, et chanoine de Rodès, vivant en 1769.

XIV. René-Marc D'AZÉMAR, II[e] du nom, chevalier, seigneur de Panat, Cap-de-Naguet et Bruejouls, fut mous-

quetaire du roi, dans sa seconde compagnie, et ensuite capitaine au régiment de Gondrin, ci-devant Crussol, dans lequel cinq de ses oncles, dont trois étaient morts les armes à la main, avaient servi en qualité de capitaines. Il épousa, le 27 février 1713, Claudine d'Albignac, fille de messire Jean-François d'Albignac, marquis de Triadou et de Saint-Gervais, gouverneur pour S. M. de la ville de Meyruès, en Languedoc, et de Lucrèce de Lastic de Saint-Jal. Il est mort en 1751, laissant de son mariage :

1.° Pierre-Jean, dont l'article suit ;
2.° François-Louis, dit le chevalier de Panat, d'abord page du roi dans sa grande écurie, successivement cornette, lieutenant, aide-major, capitaine d'un régiment de cavalerie, nommé Royal-Navarre ; lieutenant colonel par commission du mois de mai 1748 ; nommé par S. M., au mois de juillet 1764, commandant en chef de l'école de cavalerie établie à Metz ; lieutenant-colonel du régiment Royal, cavalerie, et brigadier des armées du roi ;
3.° René-François, prêtre et docteur de Sorbonne, aumônier de Madame Adélaïde, et abbé de l'abbaye royale et séculière de Sainte-Foy de Conques ;
4.° Elisabeth, religieuse à l'abbaye royale de Saint-Cernin, près Rodès.

XV. Pierre-Jean d'Adhémar, IIe du nom, chevalier, comte de Panat, seigneur de Bruejouls, Saint-Georges-de Grandval, de Radels, Abbas, Cavignac, Saint-Christophe, Cap-de-Naguet du Cailleret, etc., etc., élevé page du roi dans sa grande écurie, servit dans le régiment d'infanterie du Dauphin, et épousa, le 6 avril 1737, Marie-Jeanne-Félice de Corn-d'Ampare, fille de Louis-Armand de Corn, chevalier, marquis d'Ampare, baron de Lieucamp, la Chapelle-Saint-Gerend, lieutenant des maréchaux de France, et de dame Anne-Françoise de Bar, marquise d'Ampare. Pierre-Jean d'Adhémar a été pourvu successivement de la charge de lieutenant des maréchaux de France, et de celle de commissaire de la noblesse en Rouergue. Il a eu de son mariage :

XVI. Louis-Elisabeth d'Adhémar, d'abord page du roi dans sa petite écurie, et ensuite mousquetaire de la seconde compagnie.

QUATRIÈME BRANCHE.

Seigneurs de Cransac et de Lantagnac (1).

VII. Pierre ADHÉMAR, Ier du nom, surnommé le Jeune, co-seigneur de Cransac, quatrième fils de Rigal d'Adhémar et de noble Cébélie de la Barrière, fut institué légataire de ladite noble Cébélie de *Barreira*, dame de *Firminio* et de *Auzitio*, diocèse de Rodès, par son testament du 11 décembre 1461; fut fait légataire de quatre cents moutons d'or, au coin de Montpellier, par le testament de noble homme Rigaud Adhémar, son père, damoiseau, seigneur de *Firminio* et de *Auzitio*, et de

(1) Toute la filiation de cette branche est extraite des preuves faites en 1764 par devant M. Beaujon, et en 1782 par devant M. Chérin, généalogiste des ordres du Roi pour les honneurs de la cour. Je crois devoir rapporter ici la lettre du premier à M. le comte de Noailles.

Copie d'une lettre écrite par M. de Beaujon, généalogiste des ordres du Roi, à M. le comte de Noailles.

A Paris, le 4 décembre 1764.

MONSIEUR,

La lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire pour M. d'Adhémar, m'engage à avoir celui de vous faire part de l'examen que j'ai fait de ses titres, et dont je n'aurais pas autant différé de vous instruire, si mon devoir ne m'eût obligé à suspendre mon jugement jusqu'à ce qu'il m'eût rapporté les originaux des titres qu'il ne m'avait d'abord produits qu'en expéditions, qui étaient, à la vérité revêtues des plus grandes formalités, mais que je n'ai pu admettre, parce que ce n'est alors juger que par les yeux d'autrui. M. d'Adhémar a satisfait à ma demande, et il est maintenant si parfaitement prouvé qu'il descend de l'ancienne maison d'Adhémar, originaire du Dauphiné, qu'il n'est plus possible d'en former aucun doute, et qu'on ne pouvait sans injustice lui en refuser le témoignage. Je l'ai prié de communiquer les titres des divers rameaux qu'a formés sa branche, afin de les rappeler dans le mémoire qui sera donné à sa majesté, et comme ce nouvel ouvrage demandera encore quelque temps, je ne prévois pas pouvoir le composer que dans le courant du mois prochain; je souhaite par l'intérêt que vous prenez à M. d'Adhémar, et qu'il m'a aussi inspiré par son esprit et par son honnêteté, qu'il en retire le fruit qu'il en peut désirer.

J'ai l'honneur d'être avec respect,

Signé BEAUJON.

Rupe de *Roquesello,* au diocèse d'Albi, du 12 mai 1473; donna quittance, le 17 septembre 1473, à noble et puissant homme messire Jean Adhémari, chevalier, seigneur dudit lieu de Firmy, son frère, de la somme de 100 ducats d'or, de bon or, qu'il lui paya en déduction du legs que noble homme Rigal Adhemari, leur père, lui avait fait par son testament passé devant discret homme maître Jean Bro, notaire d'Albin : cet acte passé au même lieu de Firmy, devant Hugues de *Solo*, notaire; céda, le 29 décembre 1474, au même Jean Adhemarii, son frère, chevalier, co-seigneur du château de *Auzitio* et du lieu de Lauhau, les droits qu'il pouvait prétendre dans les biens de Cébélie de la *Barrieyra*, leur mère, tant à raison de sa légitime, qu'à quelque titre que ce fût, sous la réserve d'une somme d'argent à lui due, énoncée dans un acte passé devant Hugues de *Solo*, notaire : cet acte passé devant le même. Il avait fait une transaction et un compromis avec ledit Jean d'Adhémar, chevalier, son frère, touchant le même objet, le 28 juin et 17 décembre 1473. Pierre Adhémarii, co-seigneur de Cransac, est rappelé comme défunt dans le testament de Galvan Adhémari, son cousin germain, du 10 septembre 1531, et l'est encore, sous le nom de Pierre Azémar, seigneur de Cransac, dans une transaction passée entre Gaspard, son neveu, et Balthazard Azémar, seigneur de la Garinie, son petit neveu, du 14 avril 1538. Il eut pour fils :

VIII. Gaspard d'Adhémar, écuyer, seigneur de Cransac, qui était sur le point de se marier avec noble Louise de Valette, fille de défunt noble messire Antoine de Valette, chevalier, seigneur de Touloujac, le 23 janvier 1523, qu'il donna quittance à noble homme Guillot de Valette, seigneur dudit lieu de Touloujac, fils et héritier universel dudit défunt seigneur de Touloujac, de la somme de 1000 liv., qu'il lui paya pour le premier terme et en déduction de la dot que ledit seigneur de Touloujac, avait faite à ladite demoiselle sa sœur, future épouse dudit seigneur de Cransac, par acte passé peu avant le présent acte, devant Pierre *Agregii* notaire. Gaspard Azémar, écuyer, seigneur de Cransac, est ainsi nommé dans l'arrêt du parlement de Toulouse, obtenu par Galvan, son cousin germain, du 5 avril 1530; et fut institué héritier

universel dudit Galvan, par son testament du 10 septembre 1531, dans lequel il lui confirme la donation qu'il lui avait précédemment faite; fit un accord, le 5 juillet 1532, avec noble Balthazard Azémar, seigneur de la Garinie, son neveu à la mode de Bretagne, par lequel ils conviennent de poursuivre à frais communs le procès qu'ils avaient conjointement au parlement de Toulouse, avec demoiselle Delphine de Durfort et demoiselle Loise Azémar, pour raison des biens et de la place de Firmy, qui avaient appartenu à feu Rigailh Azémar, et Cébélie de la Barrière, aïeux dudit seigneur de Cransac, et bisaïeux dudit seigneur de la Garinie; obtint des lettres royaux, le 23 février 1537, relativement à son procès avec Delphine de Durfort; est rappelé dans une transaction du 4 avril 1538, et dans une autre transaction passée entre Guillot son fils, et l'héritier de la veuve de Gaspard, son oncle, du 22 mars 1563, dans laquelle il est dit qu'il avait obtenu un arrêt du parlement de Toulouse, le 13 septembre 1532, qui la subrogeait aux droits de Galvan, son cousin germain, et ordonnait que l'arrêt rendu en faveur de ce dernier, le 5 avril 1530, serait exécuté à son profit, pour raison des biens contenus dans la donation faite par feu Rigal Azémar, et Cibile de la Barrière, ses aïeux, dans le contrat de mariage de Jean, leur fils, du 21 janvier 1457, que ledit Gualvain lui avait fait donation desdits biens, le 17 octobre 1527, et que lui-même avait donné par son contrat de mariage avec Loyse de Valette, du 23 janvier 1523, au premier enfant mâle qui naîtrait de leur mariage.

IX. Guillot Adhémari, écuyer, seigneur de Cransac, fut substitué à son père, dans les biens de Galvan, son oncle, par son testament du 10 septembre 1532, transigea, le mercredi 23 mars 1563, avec noble Jacques de Gayrac, sœur de Montégral, héritier universel de feue dame Delphine de Durfort, sur le procès mû entre eux, et pendant au grand conseil; fit faire une enquête, le 15 février 1565, par laquelle il appert qu'il servit sous la charge de M. le comte de Tantes, de M. de Cipières, de M. le baron de Bournazel, et d'autres capitaines, dans les guerres de son temps; obtint des lettres-patentes du roi, au mois de mai 1567, par lesquelles S. M. lui fit don des biens meubles et immeubles de feu son père, à

elle adjugés, et des amendes contre lui prononcées par arrêt par défaut du grand conseil, du 18 septembre 1532, en considération des bons et fidèles services qu'il lui avait rendus depuis son avénement à la couronne et que ses prédécesseurs avaient rendus aux rois prédécesseurs de S. M.; et est rappelé dans une transaction passée par Charles et Antoine, ses fils, du 26 juillet 1601. Il avait épousé, par pactes passés en la ville d'Albiuh, au château du seigneur de Mirabel, le 22 février 1567, devant Bernard Dufau, notaire royal de ladite ville, demoiselle Antoinette d'Albade, dite de la Motte, fille de noble Arnauld d'Albade dit de la Motte, et de demoiselle Antoinette de la Garde; ladite demoiselle Antoinette assistée de noble Charles d'Albade, son frère, lequel en son nom et en celui de ses père et mère, lui donna en dot 1000 livres; ledit seigneur de Cransac lui fit donation d'une métairie et d'un moulin situés en la paroisse de Saint-Alause. De ce mariage sont issus :

1.° Charles, dont l'article suit ;

2.° Antoine d'Adzémar, rappelé dans un acte du 24 février 1638.

X. Charles d'Azémar, seigneur de Cransac, paraît dans un acte du 17 octobre 1599, avec la qualité de neveu et héritier de feu Galvan Azémar, seigneur de Firmy. Il transigea, le 26 juillet 1601, avec Antoine son frère, et dame Marie de Luzignan, dame de Pilles, et ne vivait plus le 14 février, 1638. Il avait épousé, par pactes passés à Montjoire, au diocèse de Toulouse, le 2 janvier 1595, devant Pierre Carrery, notaire royal, demoiselle Jeanne du Bousquet, fille de noble Jean du Bousquet, coseigneur de Montastruc, et de demoiselle Marguerite de Jagot, nièce de Jean de Jagot, évêque de Lescars. Sa veuve garantit, le 14 février 1638, à Jean, son fils, la moitié des biens donnés par ledit feu Charles, son mari et elle, à un de leurs enfants, dans leurs pactes de mariage du 3 janvier 1595, et fit son testament au château de la Roquette du Puy d'Escarpy, le 3 mai 1643. Leurs enfants furent :

1.° Jean d'Azémar, sieur de Cransac, qui était sur le point de se marier avec demoiselle Claude Milanès, le 14 février 1638. Il l'épousa, et en eut

Joseph Azémar, qui fut maintenu dans sa noblesse le 13 janvier 1670;

2.° François, vivant le 3 mai 1643;

3.° Pierre, dont l'article suit;

4.° Guillaume,
5.° Madeleine,
6.° Marguerite,
7.° Jeanne,
8.° Dauphine.
} légataires de leur mère, le 3 mai 1643.

XI. Pierre d'Azémar, IIe du nom, écuyer, sieur des Caves, fut fait légataire de sa mère par son testament du 3 mai 1643; fut maintenu dans sa noblesse, ainsi que ses fils, Guillaume, son frère, et Joseph, son neveu, par jugement de M. de Bezons, intendant du Languedoc, du 13 janvier 1670; était capitaine au régiment de Languedoc, infanterie, le 6 septembre 1678; assista au contrat de mariage de noble Joseph d'Adémar, écuyer, sieur de Cransac, son neveu, le 16 novembre 1680; avait fait son testament le 31 mars 1677, et mourut le 2 avril 1683. Il avait épousé, par contrat du 13 octobre 1647, demoiselle Anne de Rigaud (1) fille de messire Jean-Louis de Rigaud, seigneur, baron de la ville d'Auriac, du Cabaniol, de Vaudreuil, etc.; et de demoiselle Marie de Château-Verdun. Ladite Anne de Rigaud fit son testament le 10 mars 1670, et est rappelée avec son mari, dans le contrat de mariage de Joseph, leur fils, du 15 avril 1693, et dans le testament de Jean, leur autre fils, du 27 août 1720. Leurs enfants furent:

1.° Jean, né le 30 octobre 1651;

2.° Antoine, dont l'article suit;

3.° Jean-Pierre, qui forme la cinquième branche, rapportée ci-après;

4.° Arnaud-Ambroise, né le 7 avril 1662;

5.° Joseph, né le 11 octobre 1665;

---

(1) Maison dont l'ancienneté est consacrée par une chanson connue de toute la province:

Les Rigauds et les Voisins
Ont chassé les Sarrasins,
Les Voisins et les Rigauds
Ont chassé les Visigots.

6.° Thomas-Balthazard, né le 8 octobre 1668;
7.° Marie-Anne d'Adhémar;
8.° N.....d'Adhémar, morte le 5 juin 1713.

XII. Antoine d'Adhémar de Lantagnac, dit le che-chevalier de Lantagnac, né le 11 février 1656, fut compris dans un jugement confirmatif de la noblesse de Pierre, son père, du 13 janvier 1670, et institué légataire de sa mère, par son testament du 10 mars de la même année; fut capitaine au régiment de Languedoc, infanterie, en 1677, commandant des tronpes de la ville et fort de Menton, par ordre du roi, daté de Marly, le 6 mai 1707; nommé capitaine réformé à la suite de la compagnie franche du prince de Monaco, par commission du roi du 24 juin 1719; puis en qualité de gouverneur de la ville de Menton pour le même prince, consentit un accord le 5 juin 1713, avec la veuve de son frère Joseph, sur le partage de ses biens; paraît dans divers actes des années 1719, 1728, 1729, 1737, 1739, et mourut le 5 août 1744. Il avait épousé, par contrat du 6 septembre 1678, demoiselle Jeanne-Marie de Truchi, morte le 20 septembre 1739, fille de messire François de Truchi, procureur-général du prince de Monaco. Leurs enfants furent:

1.° Antoine-Louis, dont l'article suit;
2.° Catherine d'Adhémar de Lantagnac, qui reçut une donation de son père, le 26 février 1737.

XIII. Antoine-Louis d'Adhémar, seigneur de Lantagnac, né le 3 octobre 1702, capitaine d'une compagnie franche de Monaco en 1728, épousa, par contrat du 16 février 1729, demoiselle Marie-Françoise de Voisins, d'une des plus anciennes maisons du Languedoc, citée dans le quatrain précédent, fille de feu Eustache de Voisins, écuyer, seigneur de Chaussepoix et autres lieux, et de dame Marie-Françoise Alexandre; fut gouverneur de la ville de Menton, sur la démission de son père, par brevet du 2 février 1737; ratifia le 27 suivant la donation que son dit père fit le même jour à Catherine, sa sœur, et mourut le 13 décembre 1759. Il est rappelé dans divers actes du 15 février 1760, 22 novembre 1764, et avec sa veuve dans le partage de leurs biens, du 16 décembre 1765. Leurs enfants furent:

1.° Pierre-Antoine-Alexandre, dont l'article suit:

2.° Pierre-Antoine d'Adhémar de Lantagnac, né le 4 février 1732;

3.° Antoine-Philippe-Louis d'Adhémar de Lantagnac, né le 25 février 1733;

4.° Marie-Catherine d'Adhémar de Lantagnac, née le 17 juillet 1744, élevée à la maison royale de Saint-Cyr.

XIV. Pierre-Antoine-Alexandre D'ADHÉMAR DE LANTAGNAC, né le 25 octobre 1730, fut pourvu de la charge de gouverneur de la ville de Menton, vacante par le décès de son père, par lettres du prince de Monaco, le 22 novembre 1764; servit en qualité de capitaine au régiment de Belzunce; fut fait chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis le 26 février 1759, partagea avec Antoine-Philippe d'Adhémar, son frère, la succession de leurs père et mère, le 16 décembre 1765, et épousa, par traité du premier octobre 1766, demoiselle Anne-Marie-Rose Daniel, fille d'illustrissime seigneur Jean-Balthazard Daniel. Pierre-Antoine-Alexandre d'Adhémar fut nommé adjoint d'Antoine, chevalier de Grimaldi, dans la charge de gouverneur-général de la principauté de Monaco, par lettres provisoires du prince, du 10 août 1773, en marque particulière de sa satisfaction du zèle avec lequel il avait dirigé l'éducation de son cher et bien-aimé fils aîné, le duc de Valentinois, en qualité de son gouverneur. De son mariage sont issus:

1.° Maurice, dont l'article suit;

2.° Antoine-Pierre-Louis d'Adhémar de Lantagnac, né le 6 mai 1774; il a émigré et fait les campagnes dans l'armée des princes, capitaine de cavalerie chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis;

3.° Joseph-Louis, vicomte d'Adhémar de Lantagnac, né le 9 février 1778, chevalier de la Légion d'honneur;

4.° Charles-Joseph-Antoine-Camille d'Adhémar de Lantagnac, né le 9 février 1779; il a émigré et fait les campagnes de l'armée des princes; officier dans les Gardes de roi, de la prévôté de l'hôtel.

XV. Maurice, comte D'ADHÉMAR DE LANTAGNAC, né le 12 juin 1772, officier de la Légion d'honneur, chevalier

de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, était page du roi Louis XVI en 1789. Il ne voulut point quitter ce prince, lors des événements des 5 et 6 octobre, et y courut risque de la vie. Il émigra ensuite, devint officier de la cavalerie noble de l'armée royale, commandée par S. A. S. monseigneur le prince de Condé, et se fit remarquer par sa bravoure en plusieurs occasions; rentré en France quelques années avant S. M. Louis XVIII, il se refusa à toutes les avances qui lui furent faites pour entrer au service de Napoléon, et fut un des premiers qui arborèrent la cocarde blanche, au premier mars 1814, et à provoquer hautement l'expression des sentiments du peuple en faveur du roi. Il fut récompensé quelques mois après de son dévoûment constant, par le grade de colonel, et la croix de Saint-Louis. Pendant l'absence momentanée de S. M. Louis XVIII, en 1815, il suivi ce prince à Gand et est revenu avec lui, après la seconde chute de Buonaparte.

CINQUIÈME BRANCHE.

XII. Jean-Pierre d'Adhémar de Lantagnac, né le 12 août 1658, troisième fils de Pierre d'Azémar, IIe du nom, et d'Anne de Rigaud de Vaudreuil, épousa, par contrat du 11 février 1683, demoiselle Françoise de Montredon, dont il eut :

1.° Charles, dont l'article suit;
2.° Hyacinthe d'Adhémar de Lantagnac, marié le premier juin 1711.

XIII. Charles d'Adhémar de Lantagnac, seigneur de Pueche-Peyrou, né le 27 juillet 1687, marié, par contrat du 26 janvier 1716, avec demoiselle Marianne de Fonclamoux de Cahusac. De ce mariage vint :

XIV. Antoine-Joseph d'Adhémar de Lantagnac, né le 15 décembre 1740, porte-drapeau au régiment de Poitou, par lettres du premier février 1763. Il épousa, par contrat du 4 mai 1768, demoiselle Marguerite de Verdun de Fontés, dont sont issus :

1.° Jean-Joseph, né le 5 mai 1769;
1.° Guillaume-Alexandre, né le 6 juillet 1770;
3.° Jacques-Charles-Auguste, né le 10 juillet 1771;

4.° Charlotte Adhémar de Lantagnac, née le dernier août 1772.

Jean d'Adhemar, lieutenant-colonel au régiment de Cambrésis, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, issu d'une famille ancienne et ilustrée par une foule d'exploits dont l'histoire fait mention, suivit la route qui lui était tracée par ses aïeux, entra de bonne heure au service du Roi, il se trouvait déjà un des officiers supérieurs de son régiment, à l'époque de nos troubles politiques. Attaché au sol qui l'avait vu naître, et persuadé qu'il y aurait bientôt des occasions de servir le roi, Adhémar resta en France, maintenant le plus qu'il fut possible, la discipline et l'esprit d'ordre parmi les soldats du régiment qu'il commandait. Il était en garnison à Perpignan, en 1791, lorsque la révolution prit tout à coup un caractère des plus alarmants. Le départ ne fit qu'irriter les révolutionnaires; Adhémar qui ne pouvait professer leurs principes, devint, par sa position, un ennemi dangereux; et soit qu'il eût correspondu avec les Espagnols dans l'intention de servir son prince, soit que ce fût un prétexte inventé pour le perdre, il n'en fut pas moins accusé par les autorités civiles de la ville de Perpignan, d'avoir voulu livrer la citadelle aux Espagnols. Un décret d'accusation fut rendu contre lui, le 9 janvier 1792, et il fut en conséquence, traduit dans les prisons de la haute cour, à Orléans; les deux fils qui servaient dans le même corps, et qui n'avaient pas voulu quitter leur père, partagèrent aussi sa proscription. Ils furent massacrés tous trois à Versailles, le 9 septembre 1792, avec d'autres prisonniers. Un autre Adhémar, accusé d'attachement au Roi, mourut sur l'échafaud révolutionnaire à Paris, dans le courant du mois de juin 1794. Cette famille fut de tous temps attachée à la maison de Bourbon, et plusieurs de ses membres en ont donné des preuves non équivoques pendant le cours de la révolution; on peut citer parmi ceux-ci.

Branche des seigneurs de Saint-Maurice de Cazevielle, de Colombiers, d'Euzet, barons de Suelhes, vicomtes d'Héran, au diocèse d'Uzès.

I. Guillaume-Pons d'Adémar, l'un des descendants de Giraud d'Adhémar, mentionné page 483, eut en partage la ville de Marsillan, avec son château, le village de Pisan, et plusieurs autres domaines dans le diocèse d'Agde et de Maguelonne, il vendit conjointement avec Guillaume et Raymond ses fils, en 1138, la ville de Marsillan et le village de Pisan, avec toutes leurs dépendances, à Raymond de Trincavel leur cousin, par contrat écrit en latin. Voyez l'Histoire générale du Languedoc, tome 2, preuves, page 486. Il eut entre autres enfants:

1.° Guillaume d'Adémar, qui signa avec plusieurs autres seigneurs, en 1165, une controverse entre

Jean, évêque de Maguelonne, et Pierre du Tirol, et est mentionné dans les nécrologes du prieuré de Cassan-les-Béziers, où il est dit *Guillelmus Asemarii domicellus obiit* VIII. *cal. vuli 1167*. Voyez, Ibid, tome 2, preuves, pages 15 et 599 ;

2.° Raymond, dont l'article suit :

II. Raymond D'ADÉMAR, Ier du nom, signa, en 1138, avec Guillaume, son frère, au contrat de vente des biens de son père, à Raymond de Trencavel leur cousin. Voyez ibid. tome 2, preuves, page 427. Il suscita plusieurs querelles aux comtes de Barcelone pour certains droits qu'il prétendait avoir sur le comté de Carcassonne. Il est cité dans la soumission des nobles dudit comté, rebelles au vicomte Bernard-Aton, de l'an 1124. Ses enfants furent :

1.° Bernard d'Adémar, qui fut présent avec plusieurs évêques, un cardinal et plusieurs autres seigneurs, à une promesse faite entre Raymond comte de Toulouse, et Bernard Aton, vicomte de Nîmes, l'an 1174. Voyez, ibid. tome 3, preuves, page 135 ;

2.° Guiraud d'Azémar (*Guiraldi Azemarii*), qui fut du nombre des chevaliers et seigneurs qui signèrent la donation du comté de Melgueil, par la comtesse Béatrix, au comte de Toulouse en 1172. Il est aussi cité dans un accord, entre ledit comte et l'évêque de Viviers, en 1210, où il a signé Geraldo Ademarii ; il est encore fait mention de lui dans l'histoire de la guerre des Albigeois, écrite en vieux langage du pays, où il est dit que Guiraud d'Azémar fut du nombre des amis et des alliés de Raymond, comte de Toulouse, qui furent le joindre à Avignon en 1216, pour lui donner aide et secours, ainsi qu'au jeune comte son fils. Voyez, ibid, tome 3, preuves, pages 65, 130 et 227.

3.° Guillaume d'Adémar, fut un des principaux seigneurs qui dictèrent les coutumes de Mirepoix, données, par les chevaliers et seigneurs de ce château, en 1207. Il est également cité, ainsi que Guillaume d'Adhémar son fils, dans diverses procédures touchant le meurtre des inquisiteurs d'Avignon, faites en 1244. Les vicomtés de Bruniquel

et de Montclar passèrent, en 1224, dans la maison des comtes de Toulouse. Voyez, *ibid.*, tome 3, preuves, pages 207, 438 et 610.

4.° Pons, dont l'article suit.

III. Pons d'Adémar se rendit garant d'une ligue offensive et défensive, faite entre les comtes de Toulouse et de Foix contre l'Eglise, le roi de France et leurs alliés en 1226. Il est cité dans la confession du comte de Foix devant les inquisiteurs, en 1240, sous le nom de Poncio Ademarii ; il est encore question de lui dans un acte touchant Roger IV, comte de Foix, au bas duquel il est dit : *Testis hujus rei sunt R. de Luros, miles ; A. d'Agremont, miles, et Bernardus Caparacii, et A. de Gaja, et Poncius Azemarii, milites,* en 1243. Voyez, *ibid.*, tome 3, preuves, pages 361 et 392. Il eut entr'autres enfants :

1.° Bernard d'Adémar (Bernardi Azemarii) qui signa, comme parent, une transaction faite en 1246, entre Raymond de Roquefeuille et Isabelle sa sœur, comtesse de Rodès ; il fut la tige des Adémar, seigneurs de l'Escure et de Rosières, en Albigeois, pour lesquelles terres Gaillard d'Adémar, son fils, rendit hommage au comte de Toulouse, en 1250. Voyez, *ibid.*, tome 3, preuves, pages 457 et 471 ;

2.° Pierre, IIe, du nom, dont l'article suit :

IV. Pierre d'Adémar, IIe du nom, fut très-attaché au service et aux intérêts de Pierre II, roi d'Aragon, surnommé le Catholique, dont il était la favori. Ce prince fut tué au siége de Muret, près Toulouse, en 1213, où Pierre d'Azémar combattit avec la plus grande valeur, et y fut grièvement blessé. Quand Jacques Ier, successeur de Pierre II, fut devenu majeur, Pierre d'Adémar l'aida de ses conseils et le servit avantageusement contre ses ennemis. Quelque temps après, il se retira sur ses terres du Languedoc. On prétend que Marie de Montpellier, du consentement du roi son époux, lui avait donné une partie du château et de la baronnie de Montarnaud. Il fut du nombre des barons et chevaliers qui, en 1249, prêtèrent serment de fidélité au comte Alphonse et à Jeanne sa

femme. Il est nommé dans cet acte Petrus Ademarus, etc. Voyez, *ibid.*, tome 3, page 475. Il avait épousé, vers l'an 1234, Marie-Elisabeth de Mandagot, dont il eut, entr'autres enfants :

1.° Pierre, qui suivit en 1270, avec Raymond son frère, le roi saint Louis, au siége de Tunis, où ils donnèrent des preuves de leur valeur. Après la mort de ce prince, arrivée le 25 août de la même année 1270, Pierre et Raymond son frère, revinrent en France, au commencement de 1271. Pierre s'allia dans l'Andalousie, avec Ermirarde de Carpio, fille de Gaston, marquis de Carpio, et fut la tige des comtes d'Azémar, répandus par la suite, tant en Espagne qu'en Portugal;

2.° Raymond, dont l'article suit.

V. Raymond d'Azémar, IIe du nom, damoiseau coseigneur de Montarnaud, seigneur de Londres et de plusieurs autres terres acquises par son père en 1269 ; en rendit hommage, ainsi que de la juridiction de Montarnaud, à Jacques, roi de Mayorque, en 1312 ; il rendit également hommage la même année aux seigneurs de Montpellier, de la portion qu'il avait au château dudit Montarnaud (cet hommage se trouve dans les archives du bureau des finances de Montpellier, dont l'inventaire fut fait en 1679). Il avait suivi en 1270, avec Pierre son frère, le roi saint Louis au siége de Tunis, où ils donnèrent des preuves de leur valeur. Après la mort de ce prince, il revint en France, et s'allia en Languedoc, en 1287, avec Antoinette de Trencavel, fille de Raymond de Trencavel, comte et souverain de Carcassonne, dont il eut entr'autres enfants :

1.° Jean, dont l'article suit ;

2.° Guillaume, prévôt, de l'église de Maguelonne ;

3.° Bernard, damoiseau, coseigneur de Montarnaud et seigneur de Saint-Georges, qui fut père d'Ermirarde d'Azémar, laquelle, en 1300, fit une vente aux habitants de Saint-Georges. (Voyez les mêmes archives de Montpellier), et d'Isabeau d'Azémar, mariée, en 1360, à Gaston d'Azémar, son cousin-germain.

VI. Jean d'Azémar, Ier du nom, damoiseau, seigneur

de Saint-Martin de Londres, co-seigneur de Montarnaud et de Brignac, fit cession en l'an 1330, au roi de Mayorque, de la quatrième partie d'une directe achetée de Guillaume d'Azémar, son oncle. Voyez *ibid*. Il vendit aussi un jardin en 1371, habitant alors son château de Londres. Voyez, *ibid*. Il avait épousé, en 1320, Brigite du Terrail, d'une ancienne maison du Dauphiné. Il en eut cinq garçons, dont quatre morts sans postérité, et Gaston, qui suit :

VII. Gaston D'AZÉMAR, damoiseau, seigneur de Saint-Martin de Londres, co-seigneur de Montarnaud et de Brignac, eut pour femme, en 1360, Isabeau d'Azémar, sa cousine-germaine, dont il eut :

VIII. Jean D'AZÉMAR, IIe du nom, damoiseau, seigneur de Saint-Martin de Londres, co-seigneur de Montarnaud et de Brignac. Il fut marié, en 1403, avec Diane-Delphine de Bargeac, fille de sire de Bargeac, baron de Rochegude, au diocèse d'Uzès. Il eut de ce mariage, entre autres enfants :

IX. Jean D'AZÉMAR, IIIe du nom, damoiseau, seigneur de Saint-Martin de Londres et de Saint-Martin du Vigogne, co-seigneur de Montarnaud et de Brignac ; il épousa Mengette, dame de Cornonterail. Elle fit, par son testament, reçu par Blanchi, notaire audit lieu de Cornonterail, en 1464, une fondation en l'église du même lieu, et institua pour son héritier universel, Pierre d'Adhémar, IVe du nom, leur fils, dont l'article suit :

X. Pierre D'ADHÉMAR, IVe du nom, damoiseau seigneur de Cornonterail, de Saint-Martin de Londres, de Saint-Martin du Vigogne, co-seigneur de Montarnaud et de Brignac, donna quittance de lods, comme procureur de dame Mengette sa mère, à un habitant de Cornonterail, par acte passé devant Jean Blanchi, notaire audit lieu, en 1446, et fit l'inféodation d'une maison à un habitant du même lieu, par acte passé devant le même notaire, le 25 décembre 1480, dans lequel il dit : *Ego Petrus Adhemarius*, *domicellus Dominus Sancti-Martini de Vignalogo,* etc. Il avait été institué héritier universel de sa mère, par son testament, passé devant le même notaire, en 1464, et avait épousé

Gabrielle d'Auriac, de l'ancienne et illustre maison d'Auriac en Dauphiné, de laquelle il eut :

1.° Bertrand, auteur des Azémar, seigneur de Mont-Réal, de Mézérac, de Milhau en Rouergue, dont Jean-Louis d'Azémar, chevalier, seigneur de Mont-Réal, de Mézérac, de l'Issiron, de la Garrigue et autres terres en Rouergue, né le 23 juin 1722, et chef de sa branche, issu de Bertrand, au septième degré, en comptant lui Bertrand pour un Jean Louis d'Azémar, chef de sa branche, épousa, par contrat du premier août 1765, Anne Adélaïde Roger, fille de Philippe- Vincent Roger, écuyer, seigneur de Plessis-Glain et de la terre de la Mouchetière, en Bretagne, lieutenant de l'amirauté au pays Nantais, et d'Anne de Laurencin, dont un garçon, nommé Louis-Philippe-Marie d'Azémar, chevalier, né le 11 juillet 1767, est mort le 14 avril 1768; et une fille, nommée Marie-Blanche-Henriette d'Adhémar, née le 5 mai 1770, et baptisée le lendemain dans la paroisse de Saint-Nicolas de la ville et évêché de Nantes en Bretagne;

2.° Anglez d'Adhémar, dont l'article suit;

3.° Hector, prieur de Riviès et du Bousquet;

3.° Arnaud, qui signa le contrat de mariage de son frère Anglez.

XI. Anglez d'Adhémar, baron de Suëlhes, épousa noble Isabeau de Roque de Saint-César de Gausignan; son acte de mariage commence ainsi : *Anno Domini millesimo quadrigentesimo septuagesimo septimo et die decimâ quintâ mensis junii, etc. Nobilem Anglicum Adhemarii, filium nobilis Petri Adhemarii, mansi de Suelhas, parrochia Beatæ Mariæ de Lundris, Magalonensis diocesis, ex unâ parte; et nobilem Isabellem de Roca, filiam condam nobilis Firmini de Roca, mansi de Colobrinis, parrochia Sancti Cesari de Gausinhano, ucessiencis diocesis, etc.* De ce mariage vint :

XII. Pierre d'Adhémar, V^e du nom, baron de Suëlhes, seigneur de Colombiers, paroisse d'Euzet, diocèse d'Uzès; il épousa noble Louise de Bringuier; son acte de mariage commence ainsi : *Anno Domini millesimo quingentesimo*

vigesimo, et die ultima mensis septembris, etc. Nobilem Petrum Adhemarum, filium, nobilis Henglesi Adhemari, loci de Euzeto, diocesis ucessiensis ex una parte et nobilem Ludovicum Bringaire filiam, nobilis Petri Bringaire de Lieuco, etc. De ce mariage vint :

XIII. Thibaud D'AZÉMAR DE SAINT-MAURICE DE CAZEVIELLE, seigneur de Colombier, baron de Suëlhes, qui épousa, le 29 mai 1558, noble Jeanne de Rey de Maruéjol. De ce mariage vinrent :

1.° Jacques, dont l'article suit ;

2.° Jean; 3.° Etienne ; 4.° Pierre; 5.° Louise ; 6.° Catherine ;

7.° Pierre, } Nonobstant ces noms, c'étaient des
8.° Philippe, } filles ;

Il se maria en secondes noces et eut encore quatre filles, savoir :

9.° Philippe; 10.° Susanne; 11.° Catherine; 12.° Diane.

XVI. Jacques D'AZÉMAR DE SAINT-MAURICE DE CAZEVIELLE, seigneur de Colombiers, d'Euzet, au diocèse d'Uzès, et baron de Suëlhes, épousa, le premier juillet 1601, noble Elisabeth de Recolin, fille de sire Jacques de Recolin, et de demoiselle de la Vallette de la ville d'Anduze. Jacques d'Azémar prit le parti des armes, et fut lieutenant-colonel du régiment d'Auvergne. Il obtint du roi Louis XIII, le 2 juin 1626, des exemptions considérables pour tous ses domaines en récompense des services qu'il avait rendus à ce monarque, dont les lettres-patentes existent encore dans la famille. De son mariage vinrent :

1.° Pierre ; 2.° Jacob ; 3.° Gaspard ; 4.° Jean ;

5.° Guerin, dont l'article suit ;

6.° Bernardine, morte sans alliance ;

7.° Jeanne, mariée à noble Pierre de Castelviel.

XV. Guerin D'AZÉMAR DE SAINT-MAURICE DE CAZEVIELLE, seigneur de Colombiers, d'Euzet, baron de Suëlhes, épousa, 1.° le 2 novembre 1658, noble Marguerite de Faucon, et fut maintenue dans sa noblesse par jugement de M. de Bezons, intendant de Languedoc, le 11 janvier 1669, dont copie légale se trouve entre les mains

de ses descendants ; 2.° le 27 avril 1680, noble Dode de Saint-Christol. Ses enfants furent :

Du premier lit :

1.° Claude, marié à une demoiselle de Ladevèze, mort sans postérité ;
2.° Jean, dit de Colombiers, mort célibataire ;
3.° Françoise, mariée avec M. de Chabert ;

Du second lit :

4.° Melchior, dont l'article suit ;
5.° Françoise.

XVI. Melchior d'Azémar de Saint-Maurice de Cazevielle, seigneur de Cauvillargues, de Colombiers, d'Euzet, et baron de Suëlhes, né le 25 juin 1681 ; épousa, le 14 juillet 1707, Marguerite de Pelegrin, fille de Pierre de Pelegrin, seigneur d'Ussel, et de Claude de Thomas de Montclus. De ce mariage vinrent :

1.° Claude, dont l'article suit ;
2.° Françoise d'Azémar, mariée avec noble Louis de Pelegrin, son cousin-germain.

XVII. Claude d'Azémar de Saint-Maurice de Cazevielle, seigneur de Colombiers, d'Euzet et baron de Suëlhes, épousa Madeleine Bousquet, morte en 1749. De ce mariage vinrent :

1.° Pierre-Melchior, dont l'article suit ;
2.° Louis-Guerin d'Adhémar, auteur de quelques petites œuvres dramatiques ; il commença à servir dans le régiment de Touraine, puis il passa dans l'Ile de France où il continua le métier des armes. Dans la guerre d'Amérique terminée en 1783, il se distingua en plus d'une occasion, et surtout par la prise du fort d'Ostenbourg, dont il fut nommé à la paix lieutenant de roi, ayant été précédemment reçu chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Il se maria avec madame veuve de M. Jauret de Lonchamp, et en eut plusieurs enfants, tous morts en bas âge ;
3.° Jean-David d'Azémar, dit le baron de Suëlhes, mort en bas âge ;

4.° Catherine d'Azémar, mariée le 15 juin 1758, au seigneur de Seynes, dont postérité.

XVIII. Pierre-Melchior d'Azémar de Saint-Maurice de Cazevielle, seigneur de Colombiers, d'Euzet, de Saint-Jean de Serre-Argues, du château du Grand-Teillan, baron de Suëlhes et vicomte d'Héran, homme d'un grand mérite et d'une rare vertu, fut d'abord militaire, et servit en qualité d'officier dans le régiment de Flandre.

Il fut l'un des commissaires de la noblesse pour l'examen des titres lors de l'assemblée de la sénéchaussée de Nîmes. Son dévoûment à l'auguste famille des Bourbons, le fit incarcérer pendant un an. Il fut nommé, en 1806, préfet du Var, à Draguignan; l'intégrité, avec laquelle il exerça cet emploi, lui mérita des récompenses honorables, lui a acquis la plus grande estime et la plus haute considération. Il se maria, le 27 décembre 1762, avec très-noble et très-puissante dame Marie-Charlotte de Montolieu, vicomtesse d'Héran, ainsi qu'il appert par les lettres-patentes scellées du grand sceau de cire verte en lacs de soie rouge et verte, délivrées à noble Simon de Bornier, son trisaïeul maternel, qui sont au pouvoir des descendants de ladite Marie-Charlotte, fille de très-noble messire Jacques-Philippe, marquis de Montolieu, seigneur de Sainte-Hypolite, de Caton, de Sainte-Croix, de Montredon, etc., et de Marie, baronne d'Albenas. De ce mariage vinrent :

1.° Jacques-Philippe, dont l'article suit ;
2.° Antoine-Frédéric-Louis, qui forme la deuxième branche rapportée plus bas ;
3.° Catherine-Magdeleine-Charlotte-Christine, morte en bas âge ;
4.° Adélaïde-Jeanne-Louise ;
5.° Alix-Sophie-Magdelaine, morte le 11 février 1805 ;
6.° Justine-Jeanne-Catherine, morte en bas âge.

XIX. Jacques-Philippe d'Azémar, seigneur de Saint-Jean, de Serre-Argues et de Bagard, servit en qualité de lieutenant des vaisseaux du roi dans le Corps royal de la marine ; fut aide-de-camp de l'amiral Villaret de Joyeuse, et eut le commandement de la frégate l'Hirondelle ; il fut obligé, par les effets de la révolution, de quitter ce ser-

vice, mais il ne tarda pas à reprendre le métier des armes; car il fut contraint, en 1792, de faire la campagne de Savoie, comme simple cavalier, de même que celle des Pyrénées, où il mourut en novembre 1793. Il avait épousé, le 13 août 1789, noble dame Rose de Boisson de Bagard, fille de noble Jean-Louis de Boisson, seigneur de Bagard, et de dame Elisabeth-Flore de la Farelle. De ce mariage vinrent :

1.° Louis-Pierre-Alexis, comte d'Adhémar, dont l'article suit ;

2.° Louis-Frédéric-Gaston, dit le chevalier d'Adhémar, garde du corps du roi, compagnie du prince de Poix.

XX. Louis-Pierre-Alexis, comte D'ADHÉMAR, chevalier de la Légion d'honneur, sert en qualité de lieutenant au régiment de la Reine, hussards (autrefois Chamboran), âgé de vingt-cinq ans seulement; il a déjà dix ans de service et fait neuf campagnes, pendant lesquelles il a reçu sept blessures. A la surprise du fort de Figuères, il eut l'honneur de soustraire au pouvoir des ennemis le drapeau du second régiment Suisse, ainsi qu'il conste par l'état de ses services, et un certificat dont il est porteur. Son altesse royale MONSIEUR, comte d'Artois, instruite du mérite de ce brave jeune homme, le décora publiquement à Nîmes, en 1814, de la croix de la Légion d'honneur.

SECONDE BRANCHE.

XIX. Antoine-Frédéric-Louis, comte D'ADHÉMAR DE COLOMBIERS, baron de Suëlhes, fut capitaine au régiment de Metz, dans le Corps royal d'artillerie; il fit deux campagnes dans l'armée du Rhin, et fut obligé de quitter son poste ayant été suspendu provisoirement de ses fonctions le 30 novembre 1793, pour avoir manifesté ouvertement son attachement à la famille des Bourbons ; il fut nommé chef de bataillon de la garde nationale de Nîmes en mai 1791, et commandant pour le roi de la ville d'Anduze, le 17 juillet 1815. Etant commandant de la garde nationale d'Anduze, il protégea, dans la nuit du 2 au 3 avril 1815, le passage du corps d'armée royale que commandait M. de Roussy du Vigan, à son retour

de Mende, d'où il avait été repoussé, et ce fut uniquement à lui et à son extrême vigilance que cette troupe royale dut d'éviter l'embuscade qu'on lui avait dressée.

Dans la nuit du 20 au 21 juillet 1815, passant par Lézan, à son retour de Lédignan, où il avait été faire une reconnaissance en sa qualité de commandant d'armes pour le roi de la ville d'Anduze, il fut arrêté par sept à huit huit cents brigands ennemis de Sa Majesté, qui l'insultèrent et le menacèrent au point de l'obliger à se retrancher chez M. Valcre, maire dudit Lézan. Voulant s'évader par une issue particulière, il fut encore arrêté par une autre troupe de ces forcenés qui, s'étant postés tout exprès pour le massacrer, firent sur lui, presque à bout portant, trois décharges de mousqueterie.

Il se maria, en juillet 1796, avec la veuve de son frère aîné, Jacques-Philippe. De ce mariage vinrent :

1.° Jean-Maurice-Melchior, mort en bas âge ;
2.° Antoine-Gabriel-Henri, né à Anduze, le 3 avril 1815 ;
3.° Frédéric-Marc-Maurice, né à Anduze, le 9 mars 1802 ;
4.° Charlotte-Elisabeth-Françoise, morte le 2 décembre 1809.

Antoine-Frédéric-Louis, comte d'Adémar de Colombiers, baron de Suelhes, second fils de Pierre-Melchior d'Azémar ci-dessus, porte mi-parti (ou écartelé) de France et de Toulouse, à la bordure engrêlée d'argent, chargée de huit billettes d'or (qui est la brisure des cadets des maisons du nom d'Adhémar), sur le tout d'azur à la bande d'argent, chargée de trois croissants de sable, et en chef, d'un lion d'or, armé et lampassé de gueules. Pour cri de guerre, les mots *lancea sacra*, écrits sur une bannière d'argent, attachée au fer d'une lance que tient le lion d'or ; couronne comtale issant au sommet du casque, lequel casque est posé de face et à demi-ouvert. — Pour devise : *plus d'honneur que d'honneurs ;* le tout décoré d'un manteau de gueules et de sable, fourré d'hermine.

Les armoiries des maisons du nom d'Adhémar, Azémar ou Adémar se composent toutes du mi-parti ou écartelé de France et de Toulouse, ainsi que les portait au treizième siècle Lambert de Monteil-Adhémar ou

Azémar, baron de Lombers, en Albigeois, et chef des branches établies dans le Languedoc et le Rouergue. (Voyez l'Hist. du Languedoc. t. 5, pl. 7, n° 100.) Cet écusson, qui leur est commun, est augmenté dans plusieurs familles d'un autre brochant sur le tout, dans lequel on remarque, entr'autres pièces honorables, des fasces ou des bandes ; ces dernières, qui sont au nombre de trois dans certaines familles, se sont réduites à une dans l'écusson de plusieurs branches, et entre autres dans celle établie aux lieux de Saint-Maurice et d'Euzet, au diocèse d'Uzès ; mais ç'a été pour mettre à leur place le lion d'or dont celle-ci est accompagnée, et qui est chargée en outre de trois croissants de sable, tandis que toutes sont nues dans les autres écussons. Il est encore une chose particulière aux branches établies en Languedoc, c'est la devise, *plus d'honneur que d'honneurs*. En effet, ces branches toujours sans fortune, à raison des renonciations dont on a déjà parlé, sont plus connues par la continuité de leurs services que par des illustrations. Enfin, le cri de guerre : *lancea sacra*, est commun à toutes les branches généralement.

Il en est de même du manteau de gueules et de sable fourré d'hermine ; de la bordure d'argent chargée de huit billettes d'or, qui est la brisure des cadets ; du casque, qui est posé de front et à demi-ouvert ; de même encore que du lion d'or, couronné d'une couronne comtale, issant du sommet dudit casque, et qui tient la lance sacrée. Voyez pour cela les livres d'histoire de la ville de Toulouse, conservés dans les archives de ladite ville; de l'Armorial général de France, par M. Charles d'Hozier de Sérigny, et les Monuments de la monarchie française, par le père Montfaucon.

LAUGIER, famille noble du comté de Provence, et dont l'origine paraît se rattacher à une maison fort ancienne. Des lettres-patentes et arrêts du conseil du dix-septième siècle, ont été rendus en faveur d'une branche collatérale ; des reconnaissances ont été faites à diverses époques, et entre autres par un contrat de mariage de 1732 ; de plus, la possession d'une terre qui a été long-

temps dans cette famille, confirment son identité avec l'ancienne maison de son nom.

Nous ne commençons ici la généalogie de cette branche qu'à l'époque de son établissement dans la Basse-Provence.

I. Charles DE LAUGIER, servit dans sa jeunesse; il fut co-seigneur de Rousset, et épousa Jeanne d'Ailhaud, d'une famille noble du comté de Provence. De ce mariage vinrent :

1.° Claude-Joachim, dont l'article suit;

2.° Bernardin, officier d'infanterie, qui a fait la branche de LAMANON. Il avait épousé Marie de Barlatico, des seigneurs de Mas, sœur de la femme de son frère aîné. De ce mariage vinrent : a. Charles, qui épousa, 1.° N.... de Lamanon, demoiselle de bonne maison de Provence, et s'allia en secondes noces en Bretagne, duquel mariage il eut deux filles, mortes sans postérité; b. Antoine-Bernardin, officier au régiment d'Auvergne, jésuite et ensuite chanoine de Noyon; c. Jean, jésuite et prieur de Champs, massacré dans l'église des Carmes, dans un âge très-avancé; d. N....., prêtre; e. Deux filles religieuses.

II. Claude-Joachim DE LAUGIER, seigneur de Beaurecueil, Roqueshautes et Rousset, président des finances du comté de Provence, épousa Catherine de Barlatico, des seigneurs de Mas. De ce mariage vinrent :

1.° Jean-Joseph, dont l'article suit;

2.° Pierre, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis commandant de bataillon au régiment de le Tour-du Pin, commandant de la ville d'Ostende, tué à la bataille de Crevelt;

3.° Charles-Bernardin, nommé à l'évêché de Bethléem. Les troubles de l'Eglise l'éloignèrent de France aussitôt après. Il devint depuis le doyen de MM. les curés de Paris. C'est ce vénérable ecclésiastique qui, pressé par les premières autorités de la capitale de prêter le serment, leur répondit, en découvrant sa tête : *Voyez ces cheveux blancs; vous pouvez les rougir, mais vous ne les souillerez point;*

4.° Antoine, chanoine et vicaire général du diocèse de Senez;

5.° Une fille, mariée à messire de Bougerel, des seigneurs de Fontienne, conseiller en la cour des comptes de Provence;

6.° Une fille, mariée à messire de Faudran-Taillades, d'une bonne et ancienne maison de Provence;

7.° Une autre fille, religieuse.

III. Jean-Joseph DE LAUGIER, seigneur de Beaurecueil, Roqueshautes et Rousset, conseiller en la cour du parlement de Provence, honoré de la bienveillance particulière de sa majesté la reine, auguste épouse de Louis XV, et de monseigneur le Dauphin, épousa Marie-Françoise de Jouffrey de Châteaubon, héritière de sa branche, et d'une ancienne maison de Provence. De ce mariage vinrent:

1.° François-Joachim-Serge, dont l'article suit;

2.° Antoine, mort garde de la marine;

3.° Bruno, mort au séminaire de Saint-Sulpice;

4.° Marius, chanoine de Chartres et vicaire général du diocèse de Lombez;

5.° Martin-Balthasar-Just, un des pages envoyés à Parme à madame l'infante, fille de sa majesté Louis XV, écuyer et gentilhomme de dom Philippe, duc de Parme, depuis chevalier de Saint-Louis et colonel de cavalerie, a commandé aux Pays-Bas la cavalerie des émigrés français, dans les dernières affaires de la guerre de 1792; a épousé, 1.° Julie d'Allemagne de Simiane; 2.° Françoise-Hélène Aurée, sa nièce, chanoinesse du noble chapitre de Troarn, en Normandie;

6.° Marie, chanoinesse non professe de Montfleuri, mariée à messire marquis de Buffevent, de bonne et ancienne maison du Dauphiné;

7.° Justine, mariée à messire de Vaucances, gentilhomme du Dauphiné, neveu de l'évêque de Senez;

8.° Eulalie, grande-prieure de la Trinité de Poitiers;

9.° Françoise, mariée à messire marquis de Clapiers, des seigneurs de Collongues, d'une bonne et ancienne maison de Provence.

IV. François-Joachim-Serge DE LAUGIER, dit le comte de BEAURECUEIL, seigneur de Roqueshautes, Rousset, Pringy et Dampmart-sur-Marne, mousquetaire, officier aux Gardes-Françaises, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et commandant des Gardes-côtes en Provence, électeur de la noblesse de la ville de Paris en 1789, et de l'assemblée de la noblesse de la vicomté de Paris. Ses preuves ont été vérifiées par M. Chérin, généalogiste, lequel en a délivré certificat. Il a épousé, 1.° Henriette-Louise-Philippine Orry de Fulvy, fille de messire Philibert Orry de Fulvy, conseiller d'état, fils du ministre du roi Philippe V, et frère du contrôleur général Orry et de Hélène de la Pierre de Bouzies, d'une ancienne et illustre maison de chevalerie de Flandres; 2.° Marie-Anne d'Albert de la Fagette, d'une famille noble, originaire du Languedoc. Ses enfants furent :

Du premier lit :

1.° Louis-Philippe, mort jeune ;

2.° Philibert-Charles-Félicien, dont l'article suit ;

3.° Françoise-Hélène Aurée, chanoinesse du noble chapitre de Troarn, mariée à son oncle Martin ;

Du second lit :

4.° Joseph-Gabriel-Just, seigneur des Mignères, a épousé Hélène de Laurencin, d'une bonne et ancienne maison de Franche-Comté, mort sans postérité ;

5.° Charles-François-Just, a épousé Justine de Montginot, d'une famille noble originaire de Normandie. De ce mariage vinrent : a. Marie-Charles-Maximilien ; b. Marie-Frédérique-Blanche ; c. Marie-Paule.

V. Philibert-Charles-Félicien, comte DE LAUGIER-BEAURECUEIL, gouverneur de la ville de Belleville en Beaujolais, capitaine de cavalerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Il a émigré en 1791, fait cinq campagnes dans l'armée des princes, a reçu deux blessures, et s'est trouvé au siége de Maestricht. Il a épousé Aglaé-Augustine de Viart Desfrant, d'une

ancienne noblesse d'extraction, originaire du Blaisois. De ce mariage :

Marie-Hélène-Philippine.

La présente filiation est établie d'après plusieurs nobiliaires et la Chenaye des Bois, des pièces authentiques et des renseignements particuliers.

Armes : « Ecartelé, au 1 d'argent, au lion de gueules, » qui est DE LAUGIER ; au 2 d'or, à la bande d'azur, » chargée de trois demi- vols d'argent, qui est DE BEAU- » RECUEIL ; au 3 d'azur, au croissant d'argent ; au chef » d'or, chargé de trois étoiles de sable, qui est de JOUF- » FREY ; au 4 d'azur, à la croix d'argent, qui est de » BOUZIES. Devise : *Vicit leo* ».

LEJAY DE BELLEFOND, ancienne famille noble du Berry, province où elle réside encore de nos jours. François Lejay épousa à Blois, le 13 avril 1441, demoiselle Marie-Anne de Guimène.

I. Pierre LEJAY, Ier du nom, écuyer sieur de Bretagne, près Levroux en Berry, ne vivait plus en 1595, et avait épousé demoiselle Marie de Rivière, ainsi qu'il est constaté par le contrat de mariage de son fils Emé Lejay, qui suit.

II. Emé LEJAY, écuyer sieur de Bretagne, épousa, 1.° par contrat du 2 février 1595, demoiselle Catherine de Grasset, fille d'Antoine de Grasset, écuyer, sieur de la Taizaudière, et de demoiselle Madeleine Martin ; 2.° par contrat du 16 mai 1634, demoiselle Anne Didoiniers, dont il n'eut point d'enfants. Ceux du premier lit furent :

1.° François, dont l'article suit ;

2.° Jean Lejay, écuyer, sieur des Caves, qui épousa, par contrat du 6 février 1634, demoiselle Marie Bonnin, fille de Pierre Bonnin, écuyer, sieur de l'Hérault, et de demoiselle Marie de Boisbertrand, dont est issu Michel Lejay, écuyer, sieur de Bretagne, marié, par contrat du 5 septembre 1660, avec demoiselle Gabrielle de Patoufleau, fille de

messire Louis de Patoufleau, chevalier, seigneur de Laverdin, et de dame Marguerite de Launay. Il eut deux fils : 1.° Louis Lejay, écuyer, sieur de Roy et du Buisson, à cause de sa première femme, dame Anne-Angélique de Thiville, veuve de messire Charles de François, chevalier, seigneur de Beauvais et de Vilenne, qu'il avait épousée par contrat du 12 octobre 1709; marié en secondes noces, par contrat du 13 novembre 1710, avec demoiselle Marguerite de Baillon ; 2.° Jean Lejay, écuyer, seigneur de Chateslier ;

3.° Madeleine, } mentionnées au contrat de mariage
4.° Marthe, } de Franç. Lejay, leur frère aîné.

III. François Lejay, Ier du nom, écuyer, sieur des Ormeaux et de Bretagne, épousa, 1.° par contrat du 9 mai 1623, demoiselle Marie du Breuil, fille de Jean du Breuil, écuyer, sieur dudit lieu, et de demoiselle Catherine de Piedgu; 2.° par contrat du 29 mai 1634, demoiselle Emée de Marthel, fille d'Antoine de Marthel, écuyer, sieur de Laleuf, et de demoiselle Silvaine de la Touche. Du premier lit sont issus :

1.° Jean-Pierre, dont l'article suit;
2.° Catherine Lejay, mariée à messire Noel de Rolland, écuyer, sieur de Bois-de-Mesne.

IV. Jean Pierre Lejay, écuyer, sieur de Bretagne, épousa, 1.° par contrat du 9 janvier 1651, demoiselle Marguerite de Fouquet, fille de François de Fouquet, écuyer, seigneur de Courcelles, et de demoiselle Marge Dupuy; 2.° Jeanne de Patoufleau. Ses enfants furent :

Du premier lit :

1.° Pierre, dont l'article suit;
2.° Madeleine Lejay;

Du second lit :

3.° Charles Lejay, écuyer, sieur des Sainsons, né le 30 janvier 1676, qui eut pour fils François Lejay, écuyer, sieur des Sainsons, mort sans enfants.

V. Pierre Lejay, IIe du nom, écuyer, sieur de Bretagne, épousa, par contrat du 5 novembre 1690, demoi-

selle Marie Guyot, de la maison d'Asnières, fille de Louis Guyot, écuyer, sieur de la Perelle, et de demoiselle Madeleine de Lanet, dont il eut :

VI. Jean-Baptiste Lejay, sieur de Bretagne et de Bellefond, né en 1693, marié, par contrat du 11 février 1721, avec demoiselle Anne de Rachepelle, fille de Pierre de Rachepelle, écuyer, sieur des Bordes, et de demoiselle Catherine de Berthelot. De ce mariage vinrent :

1.° Jean, dont l'article suit ;
2.° Louis Lejay de Bellefond, curé de Gournay, près Argenton en Berri, à l'époque de la révolution ;
3.° François Lejay, écuyer, sieur de Bellefond, officier au régiment de Commissaire-Général, cavalerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis ;
4.° Joseph, qui fonde la seconde branche, rapportée ci-après ;
5.° Marie-Anne Lejay de Bellefond, née le 12 mars 1735.

VII. Jean Lejay, écuyer, sieur de Bellefond, épousa, par contrat du 11 janvier 1751, demoiselle Marguerite Matheron de Lestang, fille de François Matheron, sieur de Lestang, et de demoiselle Catherine de Boislinard. Il a eu de ce mariage :

1.° Louis-Madelon, dont l'article suit ;
2.° Charles, } morts sans alliance ;
3.° Joseph, }
4.° Casimir Lejay, écuyer, sieur de Bellefond, mort sous-lieutenant dans le régiment de Commissaire-Général, cavalerie ;
5.° Catherine Lejay de Bellefond, née le 10 mai 1754 ;
6.° Louise-Emélie Lejay de Bellefond, mariée à Sulpice Mazière de Chambor, le 20 octobre 1800, sans enfants ;
7.° Marie-Marguerite Lejay de Bellefond, née le 12 octobre 1769.

VIII. Louis-Madelon Lejay, sieur de Bellefond, a eu

de son mariage avec demoiselle Alexandrine-Philippine-Sophie Grajon :

1.° François-Louis Lejay de Bellefond ;
2.° Alexandre Lejay de Bellefond;
3.° Louis-Charles-Casimir Lejay de Bellefond ;
4.° Alexandrine-Athénaïs-Mélanie Lejay de Bellefond, née le 21 janvier 1808.

SECONDE BRANCHE.

VII. Joseph Lejay, écuyer, sieur de Bellefond, quatrième fils de Jean-Baptiste Lejay et d'Anne de Rachepelle des Bordes, épousa, par contrat du 19 mai 1771, reçu par Lorin, notaire à Vendôme, demoiselle Marie-Marguerite Thierry, fille de Jacques-Louis Thierry et de Marie-Françoise Loiseau. De ce mariage sont issus:

1.° Marie-Joseph-Nicolas, dont l'article suit ;
2.° Louis-Casimir Lejay, sieur de Bellefond, marié, par contrat du 19 mars 1800, passé devant Pasquier et Cheroute, notaires à Vendôme, avec Marie-Louise-Victoire Minet. Ses enfants sont :

a. Louis-Auguste-Lazare Lejay de Bellefond, né le 4 février 1802;
b. Marie-Louise Lejay de Bellefond, née le 3 mai 1800 ;

3.° Emélie Lejay de Bellefond, mariée à Claude Giraudeau, écuyer, sieur de Lanoue, ancien officier vendéen. De ce mariage sont issus :

a. Marie-Emélie-Noémie Giraudeau de Lanoue, née à Blois le premier juin 1806 ;
b. Adélaïde-Cécile-Natanie Giraudeau de Lanoue, née à Blois le 6 novembre 1809 ;
c. Emélie-Alexandrine-Eulalie Giraudeau de Lanoue, née à Blois le 22 février 1812 ;

4.° Emélie-Suzanne-Adélaïde Lejay de Bellefond, mariée, le 29 septembre 1807, à René-Jean-Alexandre de Fontenay, écuyer, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, émigré, ayant fait toutes les campagnes des armées des

princes de Condé et de Bourbon. De ce mariage vinrent :

a. Alexandre-Claude-François-Hypolite de Fontenay, né le 13 août 1811 ;
b. Adélaïde-Adrienne-Emélie de Fontenay, née le premier août 1808 ;
c. Anne-Françoise-Alexandrine de Fontenay, née le premier octobre 1809.

VIII. Marie-Joseph-Nicolas Lejay, écuyer, sieur de Bellefond, né le 29 juillet 1772, capitaine de cavalerie, a émigré en 1792, a servi à l'armée de S. A. S. monseigneur le prince de Condé, depuis 1792 jusqu'en 1801, époque de son licenciement, et y a reçu deux blessures graves. Le 31 mars 1814, lors de l'entrée des alliés dans la capitale, lui quatrième, après avoir rassemblé plus de cinq cents personnes auxquelles il avait fait arborer la cocarde blanche, il promena avec elles dans Paris le premier drapeau blanc qui y ait paru. Il a été reçu chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis le 8 septembre 1814, pour ses services militaires et pour deux blessures reçues à l'armée de Condé, et fut nommé par le roi, le 14 février 1815, chevalier de la Légion d'honneur, pour récompense du dévoûment qu'il avait montré le 31 mars 1814. Il a fait partie de la compagnie des gardes de la porte du roi, depuis le 17 jusqu'au 20 mars 1815, dans l'intention de défendre sa personne sacrée. Il a épousé, le 7 février 1803, demoiselle Anne-Bonne-Victoire Guérin de Villiers, fille de messire Charles Guérin de Villiers, et de demoiselle Jeanne-Thérèse de Fonteny. De ce mariage sont issus :

1.° Joseph-Charles-Désiré Lejay de Bellefond, élève de l'école royale et militaire de la Flèche, né le 30 juin 1806 ;
2.° Laurent-Raoul-François Lejay de Bellefond, né le 27 avril 1813 ;
3.° Anne-Thérèse-Emélie Lejay de Bellefond, née le 9 janvier 1805.

Armes : « De sinople, à trois fasces d'or, au lambel du même ; couronne de comte ; supports, deux lions.

POUGNY DE GUILLET (DE), baron de Monthoux, comte de Marcossey, seigneur d'Annemasse, de Sale, de Colonge, de Romagny, co-seigneur de Villagrand; famille ancienne et très-illustre, originaire de la ville de Limoges, connue par les preuves de ses ancêtres, chevaliers de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem et de Malte, à commencer par Michel de Pougny, en 1481, mort à Rome en 1489, chargé des affaires de son ordre. Cette famille a eu des alliances avec des princes d'Allemagne, des premières familles de France, de Piémont et de Suisse. Nous rappellerons seulement l'époque où cette famille, se perdant dans les siècles passés, se fit connaître ; nous citerons quelques faits glorieux de ses aïeux, de notoriété publique, appuyés d'ailleurs de titres originaux, dont plusieurs relatés dans ses preuves à Malte.

En 1056, Jean de Pougny, de la ville de Limoges, possédait la terre de Pougny, dans le pays de Gex ; il épousa la même année Marie, fille d'Aimar, vicomte de Limoges, et de Sara de Cornuaille. De ce mariage vint :

François, né en 1057, qui se croisa et se rendit à la Terre-Sainte, sous les ordres de Philippe-Auguste. Ruiné par cette expédition, il se maria, en 1092, avec Sibille, fille de Thierry de Bar et d'Ermentrude de Bourgogne. Il se retira dans la terre de Pougny, pays de Gex. De ce mariage vint :

Pierre, né le 20 juin 1093, écuyer et favori d'Albert I[er], duc d'Autriche, qui lui donna, en récompense de ses hauts services, plusieurs terres dans le pays des Vaudois, le maria avec Louise, fille de Jean II de Coucy, le 14 decembre 1252.

Depuis 1295 on voit cette famille faisant la guerre, à la tête de ses vassaux, contre les seigneurs de Berne, pour soutenir l'auguste famille d'Autriche, possédant des terres et châteaux dans la Suisse, dans le Chablais, dans le Faucigny ; major du château fort de Crans, dans le pays des Vaudois, donné à perpétuité à cette famille, pris et repris jusqu'en 1529, que Michel et Jean de Pougny de Guillet (1) se partagèrent leurs biens. Jean eut

(1) Le nom de Guillet fut ajouté à celui de Pougny par le mariage de

la terre de Crans, ainsi que le titre de major du château fort, la terre de Pierraresin, celle de Mons, les maisons de Fribourg et Zurich ; Michel, le château fort de Monthoux, les terres du Chablais, les maisons de Thonon, les terres du Faucigny, le titre de conseiller de Fribourg. Ce partage fut fait par contrat du 10 juin 1529, passé devant Jean Levrat, notaire à Saconex, diocèse de Genève. (Titre original relaté dans les preuves de Othon de Pougny, page 38.) Michel et ses successeurs soutinrent avec intrépidité les droits des comtes de Maurienne, du Chablais, du Faucigny et du duc de Savoie. Enfin, Michel fut assiégé à Monthoux par les Genévois qui le prirent de vive force, après plusieurs attaques, et le firent sauter. (Page 28 desdites preuves.)

Le château fort de Monthoux, situé au-dessus de la colline dudit nom, distante d'une heure et un quart de Genève présente encore des débris considérables ; il est dans la situation la plus pittoresque des environs de Genève. Cette colline, isolée au pied de la montagne des Voirons, semble, au nord du château, y être adossée ; au midi, le contraste du beau et riche tableau des belles situations de Genève et de son territoire, du lac Léman, du cours de plusieurs rivières serpentant dans la plaine, des contrées de Suisse, de Savoie et de France, forment un ensemble surprenant.

Le château d'Annemasse, où ladite famille s'établit après la destruction du château de Monthoux, est au pied de cette colline, et fut vendu par l'ancienne famille des barons de Viry, aux sieurs de Pougny de Monthoux.

Il existe le titre original auprès de cette famille d'une patente impériale signée par l'empereur Charles Quint, en date du 10 juin 1529, produite aux preuves de Malte de Othon de Pougny, page 36, qui reconnaît l'ancienne noblesse de la famille de Pougny de Guillet de Monthoux, leurs services rendus à l'empire, et leur confirme leurs armoiries faisant partie de l'écusson de Mathias II, archiduc d'Autriche (1). *Idem*, titre original de cinq arbitres

---

Guillaume de Pougny, arrière-grand-père de Michel et de Jean, avec Jeanne, fille unique du seigneur chevalier de Guillet, conseiller de Fribourg, et de Françoise, fille du seigneur chevalier de Châtillon, engagement pris par contrat de mariage du 7 octobre 1454.

(1) Les armes de cette famille ont toujours été : « Trois têtes de

nommés, qui condamnèrent les seigneurs de Berne à rendre les châteaux forts de Monthoux, d'Alinge, de Mons, aux nobles Michel et Jean de Pougny frères, que les Bernois leur avaient pris pendant la guerre contre le duc de Savoie, ayant promis de part et d'autre de s'en tenir à leur jugement, qui a eu lieu à Berne le 18 février 1551, et fut de suite exécuté. (Page 36 desdites preuves.)

Idem, plusieurs lettres autographes de divers princes, particulièrement des comtes de Maurienne, des ducs de Savoie ; des anciennes monnaies d'or, d'argent, de cuivre, trouvées dans les débris du château de Monthoux, pages 71 et 72.

Passons aux père et mère des personnes de cette famille présentement existantes.

François DE POUGNY, baron de Monthoux, comte de Marcossey, etc. ; marié, en premières noces, à demoiselle de Seyssel, passant pour la plus ancienne famille noble du Bugey. De ce mariage vinrent :

Deux filles : la première mariée au seigneur de Livron ; la seconde, au comte de Mornais d'Hériac en Bugey, dont il existe deux enfants. La fille mariée au seigneur de Seyssel ayant plusieurs enfants mâles.

Ledit François a épousé, en secondes noces, Catherine, fille du comte de Loras Dusex, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, lieutenant des maréchaux de France, veuve du seigneur d'Arestel. De ce mariage vint :

Louise, fille unique, mariée au seigneur de Lauzière, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, colonel au service de France. De ce mariage vinrent :

Quatre filles, toutes mariées; et deux garçons qui se sont distingués. L'aîné officier supérieur dans les gardes Wallonnes. Le second au service du roi de France. Du mariage de François de Monthoux avec demoiselle de Loras, veuve d'Arestel, vinrent :

» léopards d'or, arrachées et couronnées d'argent; lampassées de » gueules ; ayant au-dessus un paon avec sa queue, se pavoyant ; sa tête » tournée à droite; l'écusson soutenu par des trophées militaires ». Ces armes font partie de l'écusson de Mathias II, archiduc d'Autriche, roi de Bohême, dont une pièce d'or, de l'année 1612, large d'un écu de six livres, est auprès de cette famille.

Trois filles, chanoinesses en France; Louise, chanoinesse du chapitre de Malthe, en Dauphiné; et deux garçons. L'aîné, François, premier page de la reine défunte de Sardaigne, présentement chef d'état-major de l'armée de réserve commandée par le Roi, directeur en second du bureau de la typographie, chevalier des ordres de Saint-Maurice et de Saint-Lazare (1).

Le cadet, Othon, perdit son père à l'âge de trois mois, fut élevé par le frère de sa mère le bailli de Loras, maréchal de l'ordre de Malthe, fut reçu chevalier de Malthe au berceau dans la langue d'Auvergne, entra au service militaire à douze ans; à dix-huit ans il fit ses caravanes, à vingt-deux fut fait maréchal-des-logis dans la compagnie des gentilshommes archers du roi de Sardaigne. Il fut appelé plusieurs fois auprès du bailli de Loras, dans ses missions diplomatiques à Rome, Naples, etc.

En 1792 et 1793, il lui fut confié diverses missions, dont une pour Sa Majesté Louis XVIII, ce qui le mit en rapport d'affaires avec M. le duc de Sérent; d'après la demande de Sa Majesté le roi de Sardaigne, et du duc de Sérent de la part de S. A. R. Monsieur, comte d'Artois, il lui fut promis le généralat des galères de Malthe; mais la révolution le priva de toute carrière quelconque.

Le roi de Sardaigne obligé de se rendre en Sardaigne, ne put emmener avec lui aucun officier militaire de sa maison. Il suivit le sort de l'armée piémontaise, auquel le gouvernement dut accéder; perdit ses oncles fusillés à Lyon; sa mère leur survécut peu de mois, son frère émigré, ses sœurs mariées emprisonnées, ses sœurs chanoinesses sans existence quelconque, travaillant chez une lingère à Lyon pour se soustraire aux recherches; et ledit sans aucune ressource, fut classé adjoint dans l'état-major général de l'armée française, avec rang de capitaine au lieu de celui de major qu'il avait.

Il passa ensuite premier adjoint à l'état-major de la division du Piémont, fut dénoncé plusieurs fois comme noble, royaliste et aristocrate; mais toujours pro-

(1) Ce qu'il y a de remarquable dans cette famille, c'est qu'il n'y a jamais eu aucune mésalliance.

tégé par les généraux français dont il dépendait, il rendit tous les services qui dépendaient de lui aux personnes attachées au roi.

Il fut fait prisonnier de guerre à Turin ; le comte de Bussy, allié de sa famille, officier général et chambellan de l'empereur d'Autriche, à qui il avait rendu service pour l'organisation des chevaliers de la Couronne, obtint des généraux Swarow et Melas qu'il serait envoyé chez lui sur parole.

Peu de jours après son arrivée à Annemasse sous Monthoux, il fut accusé de royalisme auprès du général Grillon qui l'envoya chercher par la gendarmerie pour le mettre dans les prisons de Genève ; il obtint de se rendre à Paris d'où il ne revint chez lui qu'une année après ; il y fut remis en possession des biens de famille qui n'avaient pas été vendus, lesquels lui furent cédés par son frère lors de son mariage avec demoiselle de Budé, fille du seigneur de Ferney - Voltaire, ancienne famille noble originaire de l'Isle de France (1).

Au renouvellement de la guerre du consulat de France contre les alliés, les circonstances lui firent prendre le commandement d'un corps faisant partie de l'expédition secrète aux îles des Antilles ; son corps se distingua à la prise de la Dominique et coopéra par son débarquement à Santo - Domingo à la levée du siége par les Nègres. Rapport favorable de la conduite militaire de ce corps par le général en chef comte de la Grange ; *idem*, du général Ferrand ; *idem*, lettre du maréchal Berthier à cet égard.

Revenu en France après avoir passé quelque temps au continent d'Amérique avec permission, il demanda aussitôt son arrivée à Paris de se retirer du service, en l'an 1806, et n'occupa plus aucun emploi.

En l'an 1814, à l'entrée du roi, il fut aussitôt décoré du lys, reçu chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, par M. le comte d'Artois, il obtint la permission de prendre la croix de Malthe, et fut peu de jours après fait chevalier de la Légion d'honneur.

Le 13 mars 1815, il lui fut confié une mission spé-

---

(1) C'est la famille de Budé de Boisy qui avait vendu cette terre à Voltaire, et qui l'a rachetée après sa mort.

ciale pour les intérêts du roi, par S. Exc. l'abbé de Montesquiou, ministre de l'intérieur, dont il transmit les rapports à Gand, soit par M. le comte de Talleyrand, ministre du roi auprès de la diète suisse, soit par un de ses neveux, le chevalier de Lauzière, rejoignant la maison militaire du roi. Domicilié à Ferney-Voltaire, il fut en rapport d'affaires avec M. le comte de Chastellux, qui était en mission secrète pour le roi à Genève.

Il fut nommé, le 5 juillet, président de la première députation de l'arrondissement de Gex, par toutes les administrations et principaux propriétaires. Cette députation composée de MM. le chevalier de Perrault de Feuillasse, du comte Vincy de la Batie, de Louis Fabry, fils du sous-préfet, pour être remis au roi une adresse de repentir et de fidélité, par S. Exc. le comte Roger de Damas. Le 6, il obtint par un mouvement spontané l'arboration du drapeau du roi dans tout l'arrondissement.

Le 7, nommé délégué spécial du comte Roger de Damas, avec pouvoir de s'adjoindre les membres de sa députation pour obtenir le même résultat dans tout le département, il partit de suite avec M. le chevalier de Perrault de Feuillasse, son premier adjoint, et obtint par des mouvements spontanés des autorités et des habitants, que le 13 juillet au soir, le drapeau blanc flottât dans tout le département de l'Ain, avant qu'on sût l'entrée de Sa Majesté à Paris. Il fut accompagné à Bourg, dans les arrondissements de Bellai et de Trévoux, par deux de ses neveux, le comte de Saint-Julie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, ancien officier supérieur dans la maison militaire du roi, et par le chevalier de Gallien de la Chaux, maire à Saint-Jean-le-Vieux.

Rapport de ses missions appuyé des pièces justificatives, ont été déposées par ordre de S. Exc. le comte de Vaublanc, ministre de l'intérieur, au secrétariat du ministère, et donnent tous les détails de cette réussite en un temps où les départements riverains de celui de l'Ain, étaient si fortement travaillés par les partis contraires.

CORMETTE (DE), famille originaire du Boulonnais et de l'Artois.

I. Ambroise DE CORMETTE, écuyer, épousa Jacqueline Postel du Clivet, et ne vivait plus le 6 décembre 1601, qu'il est rappelé dans une quittance de relief faite à César de Cormette, écuyer, son fils, au nom du seigneur de Belloy. Leurs enfants furent :

1.° César, dont l'article suit;
2.° Louise de Cormette, vivante en 1608.

II. César DE CORMETTE, écuyer, lieutenant d'une compagnie d'infanterie sous la charge du seigneur de Vaillacq, passa une transaction avec Louise de Cormette, sa sœur, au sujet de la succession d'Ambroise leur père, le 7 avril 1608; épousa, par contrat du 21 octobre 1611, passé devant Jacques du Buir et Pierre Poitevin, notaires, Antoinette Heurteur, avec laquelle il passa un bail à rente devant Després et Patte, notaires à Montreuil, le 20 janvier 1626, au profit de Gratien Parent et de Péronne Barbier, sa femme. Ils eurent pour fils :

III. Samson DE CORMETTE, écuyer, seigneur de Saint-Michel, brigadier des Gardes-du-Corps du roi, capitaine de cavalerie, marié, par contrat passé devant Rimbert, notaire royal à Samer, le 28 janvier 1655, avec Marthe du Crocq. Il passa un bail à loyer devant Ricouart, notaire, le 5 décembre 1660, au profit d'Adrien Feutry, d'une ferme et terres sises à l'Esdre, paroisse de Samer; fit une sommation, signifiée par le même notaire audit Adrien Feutry, son fermier, le 13 mars 1669, et régla de compte par devant Monsigny, notaire, avec Robert Vasseur, son autre fermier, en 1659. Il avait obtenu, le 10 septembre 1657, des provisions d'archer dans les Gardes-du-Corps du roi. Il eut pour fils :

IV. Jean DE CORMETTE, écuyer, seigneur de Saint-Michel, brigadier des Gardes-du-Corps du roi, lieutenant-colonel de cavalerie, commandant pour le roi de la tour d'Ambleteuse, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, marié, par contrat passé devant Pasquier et Després, notaires à Montreuil, le 4 juillet 1683, avec demoiselle Claude du Crocq du Teil. Il obtint deux sen-

tences, l'une de la sénéchaussée du Boulonnais, du 11 avril 1709, contre François Clabaut, et l'autre des officiers du bailliage royal de Desurenne, du 27 mars 1710, par laquelle lui et sa femme obtiennent main-assise et mise de possession d'une ferme située à Doudeauville. De leur mariage sont issus :

1.° François-Samson, dont l'article suit ;
2.° Gabrielle-Françoise, mariée à Louis de Montheuwis.

V. François Samson de Cormette, écuyer, seigneur de Senlèque, lieutenant-colonel commandant les dragons du Boulonnais, épousa, 1.° par contrat passé par devant le Riche, notaire à Samer, le 25 février 1721, Catherine de Crendalle ; 2.° par contrat passé devant Dupont et Martin, notaires à Marquise, le 21 juin 1751, Marie-Antoinette de Bodart de Buire, et fit diverses acquisitions de terres, par contrats des 17 avril 1727 et 9 juillet 1735. Du second lit est issu :

VI. Louis-Charles de Cormette, écuyer, seigneur d'Henneveux, du Crocq, d'Escomble, etc., garde du corps du roi, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, par lettres du 27 juin 1814. Il a épousé, par contrat du 26 octobre 1786, passé devant Baudeloque et son confrère, notaires à Paris, demoiselle Adélaïde-Charlotte Pingré. De ce mariage sont issus :

1.° Charles-Amédée, dont l'article suit :
2.° Louis-Francois de Cormette, capitaine de grenadiers dans la légion du Pas-de-Calais ;
3.° Daniel-Antoine-Samson de Cormette, garde du corps du roi ;
4.° Marie-Françoise-Béatrix de Cormette, mariée à messire François de Saint-Just ;
5.° Adrienne-Iris de Cormette.

VII. Charles-Amédée de Cormette, écuyer, capitaine de cavalerie, chevalier de la Légion d'honneur, brigadier des Gardes-du-Corps du roi, a épousé, par contrat du 25 septembre 1815, passé devant Lemaire et son confrère, notaires à Calais, demoiselle Suzanne-Claudine-Aimée du Tremblay.

Cette famille a obtenu des lettres de confirmation de noblesse en 1719.

Armes : « D'azur, à l'épée d'argent, garnie d'or, et » une palme de sinople, passées en sautoir; cantonnées » de quatre molettes d'éperon du troisième émail ».

BATIE (DE LA), famille ancienne, originaire du Velay, où elle réside encore de nos jours. Elle est représentée par :

Charles-Joseph DE LA BATIE DE LARZALIER, juge de paix du canton de Vorey, marié à Marie-Madeleine Chabannes. De ce mariage sont issus :

1.° Adolphe, 2.° Auguste, 3.° Léon, 4.° Jules, 5.° Joséphine, 6.° Emma.

Il y a une branche de cette famille à Avignon et une autre à Montbrison.

Armes : « D'azur, à l'aigle éployée d'argent, accom- » pagnée en chef de trois étoiles du même ».

FIN DU TOME SEPTIÈME.

ADDITIONS ET CORRECTIONS.

Tome II, page 377, ligne 9, *supprimez* messire.

Id., page 447, article de VIOT de MERCURE, degré I, au lieu de Mathilde de Barres, *lisez :* de Barry. — Page 448, degré VII, au lieu de Marie-Marguerite Beaulu, *lisez :* Marie-Marguerite-Pauline Baulu, *et ajoutez* qu'il est né de ce mariage une seconde fille, nommée Marie-Antoinette-Adélaïde, le 13 janvier 1816. — Degré V, Florent-Charles-Jean Viot de Mercure, *ajoutez* qu'il était capitaine dans le régiment de Languedoc, infanterie. — Un officier du nom de Mercure se fit remarquer par son courage et sa valeur au siége de Jargeau, en 1652, sous le duc de Beaufort.

Id., page 479, ligne 23, après du Parc, *effacez* de Barville.

Id., page 492, ligne 19 après du Parc, *effacez* de Barville.

Tome III, page 138, article GIVÈS, degré X, a épousé Louise de Bernou, *lisez :* de Bernon, dame de la Bremaudière, fille de Pierre-Frédéric-Benjamin de Bernon, chevalier, seigneur de la Barre, et de Louise Jallais de la Jallaisserie.

Tome IV, page 142, ligne 7, au lieu de ces mots, le 2 août 1508, *mettez :* le 19 janvier 1501. — Ligne 7, après chevalier, *ajoutez :* baron des Cresnays. — Ligne 10, au lieu de Marie du Naz, *lisez :* Roberde du Maz.

Id., page 35 de la chronologie des chevaliers de Malte, ligne 35, après Clermont Chatse, au lieu de Cressans, *lisez :* Gessan.

Id., page 206, Godard d'Aucour; c'est ainsi qu'il faut rétablir les armes : « De gueules, à cinq fusées d'argent, rangées en » bande, et accompagnées de deux bars d'or, en pal ».

Tome V, page 144, ligne 10, au lieu de 7 décembre 1759, *lisez :* 7 décembre 1776. — Ligne 27, au lieu de 4 août, *lisez :* 5 août.

Tome VI. GIRARD de CHARNACÉ, page 65, à la pénultième ligne, marquis de Gner, *lisez :* de Guer. — Page 66, première ligne Kermerieu, *lisez :* Kermerien. — Ligne 4, Rose-Madeleine de Cosnoul, *lisez :* de Cosnoal. — Même page, au degré XI, après demoiselle Charlotte-Antoinette-Julie de Turpin : *ajoutez :* chanoinesse de Neuville, et supprimez tout à fait la dernière ligne de ladite page 66.

Id. page 183, ligne 5, Gresnay, *lisez :* Crenay.

Id. page 246 et 249, dans l'état des seigneurs normands qui accompagnèrent Robert à la Terre-Sainte, au lieu de Cambray, *lisez :* Chambray.

Tome VII. BETHUNE-HESDIGNEUL, maison dont la généalogie est rapportée dans ce volume; il faut rétablir l'article n° 3 du degré XXI, page 167, à l'occasion de Georges-Léonard-Bonaventure, marquis de Tramecourt, né le 7 janvier 1776, *lisez:* 1766.

Id. GITTARD (de), famille mentionnée dans ce volume, page 252, degré IV, ligne 7, il a été pourvu en 1771, de la charge de contrôleur-général de la chambre aux deniers, etc., etc., *lisez ainsi :* contrôleur-général de la maison, chambre aux deniers et écuries de S. A. R. Monsieur, comte de Provence, aujourd'hui roi de France.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES MATIÈRES

ET DES FAMILLES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

A

B

C

D

E

F

G

H

I

L

M

N

O

P

R

S

T

V

W

FIN DE LA TABLE DU SEPTIÈME VOLUME.



CHATILLON-SUR-SEINE. — IMPRIMERIE E. CORNILLAC.

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION

AU

NOBILIAIRE UNIVERSEL DE FRANCE

On ne peut souscrire au *Nobiliaire universel* de Saint-Allais qu'à la condition de s'engager pour l'ouvrage complet.

Il paraîtra un demi-volume vers le 1er et le 15 de chaque mois.

Les souscripteurs ne payeront qu'après réception de chaque demi-volume le prix de 5 francs afférent à ce demi-volume, qui devra nous être envoyé en un mandat sur la poste.

Les souscripteurs qui voudront payer d'avance le montant de l'ouvrage complet, qui sera publié en un an, auront droit à un escompte de 10 pour 100.

Ils n'auront donc qu'à nous adresser en un mandat, ou autre valeur sur Paris, la somme de 180 francs.

VALEUR DE L'OUVRAGE

Voici déjà bien longtemps que le *Nobiliaire universel* de Saint-Allais, complet, est devenu introuvable. Le seul exemplaire qui, depuis plusieurs années, ait passé en vente publique, est celui de la bibliothèque du comte de Lambilly qui a été vendu, en mars 1872, tout près de 1,000 francs.

Notre nouvelle édition *fac-simile et mieux exécutée* que l'ancienne sera donc infiniment moins coûteuse et pourra être acquise par tout le monde, ce qui ne peut avoir lieu en ce moment.

AVANTAGE OFFERT AUX SOUSCRIPTEURS NOBLES

Pour donner une idée de l'importance de l'ouvrage, il suffit de rappeler qu'il contient les GÉNÉALOGIES d'environ 2,500 FAMILLES VIVANTES. Les membres *directs ou par alliances* de ces familles pourront gratuitement, en 30 lignes dans un ou plusieurs volumes supplémentaires, compléter leur filiation généalogique jusqu'à ce jour, ce qui a une grande importance au point de vue de l'usurpation des noms.

CHATILLON-SUR-SEINE. — IMPRIMERIE E. CORNILLAC